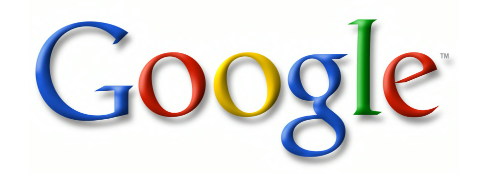
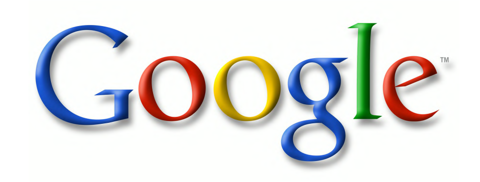
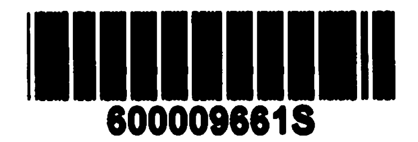
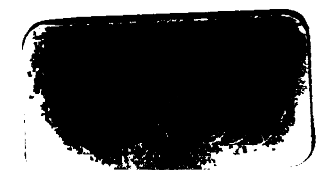
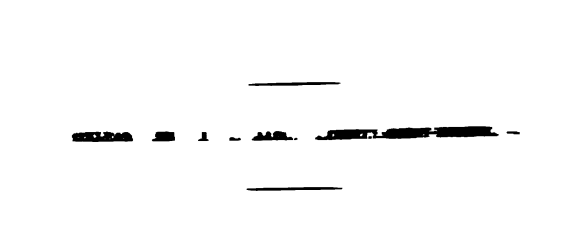





600009661S





JEAN DE MORVILLIER

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

GARDE DES SCEAUX DE FRANCE

1506—1577

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE

Avocat à la Cour impériale

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie
Quai des Grands-Augustins, 35

1869

5.

JEAN DE MORVILLIER

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

GARDE DES SCEAUX DE FRANCE

1506—1577

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE

Avocat à la Cour impériale



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie

Quai des Grands-Augustins, 35

1869

JEAN DE MORVILLIER

ÉVÊQUE D'ORLÉANS

GARDE DES SCEAUX DE FRANCE

1506—1577

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE

Avocat à la Cour impériale

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ET Cie

Quai des Grands-Augustins, 35

1869

JEAN DE MORVILLIER

JEAN DE MORVILLIER

de juger tout à la fois et les affaires politiques qu'il expose, et la façon dont il entendait les diriger. Nous sommes ainsi initiés au mode d'action du gouvernement moitié autocratique, moitié libre, que la France possédait alors. On se tromperait en effet, si l'on pensait que l'Etat reposait uniquement à cette époque sur l'autorité monarchique. Le Roi, au contraire, avait tant de contrepoids à son pouvoir que quelques-uns allaient jusqu'à prétendre qu'il n'était pas suffisamment obéi. Sans parler de l'indépendance presque absolue des provinces et de la liberté d'allure des Parlements, la royauté se trouvait entourée de Conseils qui discutaient sérieusement la plupart des questions, et arrêtaient par bien des entraves l'omnipotence du souverain. Sans doute il ne faut pas exagérer cette observation qui pourrait aisément devenir paradoxale; et loin de nous la pensée de

représenter cette triste époque comme un modèle de vraie et sage liberté. Mais les excès que l'on a vus depuis se produire devraient rendre les critiques plus indulgentes et les jugements moins sévères. Qu'on réfléchisse un instant à la facilité avec laquelle se forma dans le royaume le parti politique des Protestants, à la manière dont les Condé et les Châtillon purent en pleine paix lever une armée considérable et commencer la guerre civile, à l'appui déclaré que les ennemis du Roi trouvèrent chez beaucoup de gouverneurs de province ! Tout cela, grâce à Dieu, ne serait plus possible aujourd'hui. Mais la liberté et l'initiative individuelles, les garanties générales d'indépendance et d'autonomie pour les diverses agglomérations de citoyens ont-elles gagné à l'ordre de choses moderne ? C'est ce dont nous nous permettons de douter.

En un mot, nous trouverons dans l'examen minutieux de quelques épisodes de ces temps l'occasion de nous rendre un compte exact de l'état politique et social de la France d'autrefois. Nous devrons rechercher en passant ce que le système d'alors offrait de légitime et de profitable, ce qu'il présentait d'inacceptable et d'odieux ; et nous essayerons de faire aux choses et aux hommes leur juste part. C'est là une expérience délicate, qu'il n'est jamais permis de négliger, car en elle réside la haute moralité de l'histoire.

JEAN DE MORVILLIER

CHAPITRE PREMIER

LA FAMILLE DE JEAN DE MORVILLIER. — SA JEUNESSE

1506-1546

La maison de Morvillier est originaire du Blaisois. Elle tire son nom d'une seigneurie située dans cette contrée (1) et qu'elle posséda durant

(1) La terre de Morvillier, fief patrimonial, est située en Beauce, à « trois lieuës de Blois. » Les armes de la famille de Morvillier étaient : « d'argent à une laye de sable. »

de longues générations. C'était, du reste, une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la haute bourgeoisie anoblie par les charges publiques. Elle donna successivement au pays quelques serviteurs distingués. Le premier qui apparaît dans l'histoire est Philippe de Morvillier (1), premier Président au Parlement de Paris sous Charles VI (2). Il avait épousé Jeanne de Drac et fut enterré, ainsi que sa femme, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Leur fils Pierre de Morvillier fut chancelier de France (3). Sa nomination à ce poste,

(1) Une plaque de pierre, placée auprès d'un pilier de l'église de Saint-Laumer, à Blois, porte toutefois une inscription commémorative de fondations pieuses faites par un certain Pierre de Morvillier, mort en 1383. On y trouve mentionnés les noms de Jehan de Morvillier, père du défunt, et Jehan, son aïeul. Les armes gravées au bas prouvent l'identité de la famille. — Voir: *Histoire de Blois,* par J. BERGEVIN et A. DUPRÉ, 2 vol in-8°, 1846-47, t. I, p. 519-520, et *Histoire de Blois,* par BERNIER, Paris, 1682, in-4°, p. 487. On lit dans le premier de ces ouvrages le texte complet de l'inscription.

(2) Il avait été nommé par le roi, le 21 juillet 1418. Je ne sais si on peut affirmer qu'il fut toujours fidèle à la cause française, car on rencontre plus tard sur son compte la pièce suivante, que nous indiquons sans commentaire : « *Paris, 1424, 6 octobre.* — « Ordre donné par le duc de Bedford, au trésorier des finances « de Normandie, de payer cent sous tournois par jour à Philippe « de Morvillier, premier président du Parlement de Paris, tant « qu'il présidera l'Échiquier de Rouen. » (Archives de l'Empire, Cartons des rois, K, 62, n° 13, original.)

(3) *La vie de Messire Jehan de Morvillier, etc.,* par Messire

qui était alors le premier de l'État, est un des actes par lesquels Louis XI inaugura son pouvoir. Le Roi venait de succéder à son père Charles VII (1461), lorsque « le 3 septembre il pourveut Pierre de « Morvillier, seigneur de Clary et de Charenton, « de la charge de chancelier de France, et luy fit « expédier les provisions qui furent vérifiées au « Parlement le 19 dudit mois, et à la Chambre « des comptes le 23 dudit (1). » Le 13 décembre de la même année, le Roi lui donna outre ses gages ordinaires « le profit et émolument du sceau au « Roy revenant. » Il jouit de ce privilége jusqu'en 1465, époque à laquelle il se démit de la charge de chancelier (2). Son fils Jacques de Morvillier eut deux enfants : Estienne, père de celui dont nous commençons l'histoire, et François, seigneur du Breuil et de Lignières en Vendômois, dont la fille, Genevieſve, épousa François Miron, premier méde-

Nicolas Le Fevre, sieur de Lezeau, etc., Bibliothèque impériale, Ms. fr., 18288 (anc. Harlay 74), 1 vol. in-f°.

(1) *Histoire chronologique de la Grande-Chancellerie de France,* par Abraham Tessereau, Paris, 1710, in-f°, t. I, p. 50.

(2) *Histoire chronologique de la Grande-Chancellerie de France,* par Abraham Tessereau, Paris, 1710, in-f°, t. I, p. 51. — Le texte même des lettres de provision de Morvillier est donné par Tessereau. Il se rencontre aussi dans le volume 581 des manuscrits de Dupuy, à la Bibliothèque impériale.

cin du roi Henri II et chef d'une famille fort illustre à cette époque.

Estienne de Morvillier (1), seigneur de Nezement, de Saint-Lubin et de la Sourdière, était procureur du Roi au comté de Blois. Il épousa Marie Gaillard, dont il eut Jean, et deux filles : Marie, mariée à Guillaume Bochetel, secrétaire d'État, d'où sont issus les l'Aubespine et les Villeroy; et Jeanne, mariée à Jean de la Saussaye, d'où descendent les Le Fèvre de Lezeau, d'Ormesson et d'Eaubonne (2).

(1) Nous trouvons dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Dupuy, 634, f° 65) une copie des lettres d'anoblissement données par Louis XI, au mois de janvier 1471, en faveur d'un certain Estienne de Morvillier. Il nous semble difficile d'admettre que ce personnage soit le même que celui que nous venons de nommer. Les considérants de l'acte font du reste honneur à sa mémoire. On constate, en parlant de lui : « *Vitam laudabilem, morum honestatem, fidelitatemq. et aliaq. plurima virtutum merita.... nonnullorum fide dignorum testimonio cognita.... pro quibus non immerito gratum apud nos se reddidit....* » — Au reste, quelques généalogistes prétendent que le premier Président et le Chancelier se rattachent à une autre famille de Morvillier, originaire de Picardie; de sorte qu'il ne faudrait compter les ancêtres de Jean de Morvillier qu'à partir de son grand-père Jacques, qui épousa Catherine de Nezement, et fut inhumé au cloître des Cordeliers de Blois. (*Mémoires de Castelnau,* etc., par Le Laboureur, t. III, p. 161, Généalogie de la maison de Morvillier.)

(2) Vie manuscrite de J. de Morvillier, par le sieur de Lezeau, — *Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mau-*

Ainsi Jean de Morvillier (1) était le dernier représentant d'une noble race qui s'éteignit avec lui.

Il naquit à Blois le 1er décembre 1506. Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur sa jeunesse, son éducation, la manière dont il parvint aux affaires. Nous ignorons même à quel moment précis il entra dans les ordres, car il n'est point fait mention de son caractère ecclésiastique jusqu'à l'époque fort éloignée encore où il fut nommé évêque d'Orléans. On sait seulement qu'il était très-protégé par la famille de Lorraine et par le cardinal en particulier. Il commença par être pourvu de l'office de lieutenant-général à Bourges (1536); puis il devint doyen de l'église de la

vissière, par J. LE LABOUREUR, édit. de 1731, in-f°, t. III, Généalogie de la maison de Morvillier, p. 161; — *Dictionnaire de la Noblesse,* de LA CHÊNAYE-DESBOIS. — Nous donnerons aux *Pièces Justificatives* la généalogie complète des deux sœurs de Jean de Morvillier et de leurs principaux descendants. On verra quels nombreux liens de parenté l'unissaient à presque toutes les grandes familles parlementaires.

(1) C'est à dessein que pour le nom de Morvillier nous nous éloignons de l'orthographe vulgairement reçue, et que nous supprimons l'*s* final. Il ne se trouve presque jamais dans les manuscrits; on ne le rencontre pas non plus dans les généalogies; enfin, toutes les lettres autographes et pièces authentiques qui nous sont parvenues sont toujours signées: MORVILLIER. C'est donc une question qui paraît tranchée, contrairement à presque tous les historiens antérieurs. Bayle pourtant n'était pas tombé dans l'erreur commune.

même ville (1). Peu de temps après, il fut nommé Conseiller du roi au grand Conseil.

C'est en cette qualité qu'il fut désigné comme l'un des juges de Guillaume Poyet, lors du fameux procès de concussion intenté à ce chancelier par ordre de François Ier. On sait l'histoire de Poyet : il était parvenu à la dignité de chef de la magistrature en France, grâce à la protection du connétable de Montmorency, grâce aussi à sa profonde connaissance des lois. Car il ne faut pas oublier qu'il est l'auteur de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets. En 1539 il avait été chargé d'instruire le procès de l'amiral Chabot de Brion, et l'année suivante le Roi l'avait nommé président de la commission extraordinaire destinée à condamner l'accusé. Procédure irrégulière, sentence presque illégale ; il s'était prêté à tout. Deux ans plus tard, on retournait contre lui-même les armes dont il n'avait point répugné à se servir contre l'amiral. Montmorency disgracié, un mécontentement de la maîtresse du Roi suffit pour faire arrêter le Chancelier et fut l'occasion de son procès. Il était loin du reste d'être un homme intègre ; et à une époque

(1) *Annales Ecclesiæ Aurelianensis,* auctore Carolo SAUSSEYO, 1615, in-4°, p. 630.

où la dilapidation des deniers publics se pratiquait plus ou moins par tous les ministres, on ne devait pas manquer de chefs d'accusation. Aussi n'était-il pas besoin d'une juridiction arbitrairement formée. Nous ne raconterons pas les phases diverses de la longue procédure contre Poyet : Jean de Morvillier n'y prit point une part active et personnelle ; c'est assez déjà que son nom ait été mêlé à cette affaire. L'arrêt prononcé le 24 avril 1545 condamnait le chancelier de France à la dégradation et à une amende de cent mille livres parisis envers le Roi (1). Il fut remplacé comme chancelier par François Olivier, dont la succession devait être plus tard offerte à l'un des juges de son prédécesseur.

L'année suivante, Morvillier était Maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, lorsqu'il fut nommé par François Ier ambassadeur à Venise. Il avait alors quarante ans. Les diverses charges par lesquelles il avait déjà passé lui avaient donné une modération d'esprit et une connaissance des affaires

(1) Voir sur cet épisode : *Histoire du procès du chancelier Poyet,* par l'historiographe sans gages et sans prétentions, à Londres, 1776, in-8°. On y donne (page 134) le Tableau de la commission. — Voir aussi : Henri MARTIN, *Histoire de France,* 4e édit., in-8°, 1865, t. VIII, p. 265 à 271.

qui le rendaient capable d'occuper les postes les plus élevés. Non pas qu'il fût doué de ces qualités extraordinaires par lesquelles on arrive jeune encore au premier rang. Autant que nous en pouvons juger par le témoignage des contemporains et par les divers écrits de Morvillier qui nous sont parvenus, il avait plus de bon sens que de hardiesse, plus de haute raison que d'éloquence et de génie. C'était un homme de tradition : il appartenait à ce grand parti national depuis longtemps habitué à confondre les intérêts de la France avec les siens propres, fort dévoué à la royauté, mais n'en conservant pas moins sa dignité et son indépendance, plus attaché en un mot aux institutions qu'aux hommes, sans autre ambition que celle d'être utile à son pays et d'occuper dans l'Etat la place que des services en quelque sorte héréditaires, une position incontestée, une éducation toute spéciale lui avaient acquise. Comment en aurait-il été autrement pour Jean de Morvillier? Ces principes, il avait dû les apprendre dès sa plus tendre jeunesse, et tout depuis l'avait préparé à les mettre en pratique. Petit-fils d'un chancelier de France et d'un premier président au Parlement de Paris, il tenait encore par sa famille aux plus éminents dignitaires de la

couronne. Il est curieux de voir combien à cette époque et dans le siècle suivant les grandes charges de l'Etat sortaient peu des mêmes familles. Ce n'était point un envahissement ambitieux des places et des honneurs par quelques maisons privilégiées. Cette transmission habituelle se fondait bien plutôt sur la capacité que sur les faveurs. Les noms seuls de ces illustres serviteurs du trône éloigneraient tout reproche de ce genre. Ce n'était pas davantage orgueil de race ou préjugé féodal ; c'est le plus souvent par les femmes que se relient et se succèdent les secrétaires d'Etat, les diplomates ou les grands dignitaires des Parlements. Ainsi, par des descendances successives, Jean de Morvillier se trouve l'oncle maternel des Bourdin, des Châteauneuf, des Villeroy, des d'Ormesson, des Montholon, des Séguier, des Molé. Le célèbre Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui a écrit de précieux Mémoires sur les affaires ordinaires auxquelles il a été mêlé, était son petit-neveu. C'est au même titre que se rattache à lui Nicolas Le Fèvre, seigneur de Lezeau, conseiller d'Etat, qui a laissé de nombreux travaux historiques, pour la plupart manuscrits, parmi lesquels nous avons à

signaler une vie fort incomplète, mais intéressante, de Jean de Morvillier.

Ces rapprochements peuvent donner une idée de la place qu'occupait à la cour de France le futur évêque d'Orléans. Il fallait que François Ier eût pour ses talents une singulière estime, car il le chargeait du poste le plus important de la diplomatie française. Nous verrons tout à l'heure le rôle principal qu'avait alors à jouer un ambassadeur de France près la libre et prospère république de Venise. L'éloignement des lieux, augmenté encore par la difficulté des communications et le peu de sécurité des correspondances, rendait plus grave la responsabilité qui pesait sur le représentant de tant d'intérêts. Mais la tâche devenait plus facile pour un esprit largement ouvert à toutes les affaires du temps, connaissant le caractère et les tendances des divers gouvernements de l'Europe, ayant pu tout d'abord pénétrer par une longue pratique les vues traditionnelles de la politique française. Toutes ces qualités, qui avaient désigné Morvillier au choix du Roi, se retrouveront dans la longue et remarquable *Correspondance* qu'il nous faudra attentivement examiner. Ce sera pour nous l'occasion d'éclairer en passant bien des points peu connus

de notre histoire, tout en ne nous écartant pas des seuls documents qui présentent un intérêt direct pour notre sujet, de ceux mêmes qui sont sortis, il y a trois siècles, de la plume facile et pénétrante de Jean de Morvillier.

CHAPITRE II

UN AMBASSADEUR A VENISE AU XVIe SIÈCLE

1546-1550

Quelle était la situation politique de la France vers le milieu de l'année 1546, lorsque Morvillier fut nommé ambassadeur à Venise? Quel ensemble d'affaires et de négociations allait-il avoir à diriger? Vers quel but devaient tendre ses efforts ? C'est à ces questions qu'il nous faut répondre tout d'abord, avec d'autant plus de précision et d'exactitude qu'il ne nous est point parvenu, parmi les pièces rela-

tives à la mission de Jean de Morvillier, une de ces instructions complètes et détaillées, comme en recevaient souvent les nouveaux ambassadeurs, ce qui eût été pour nous la meilleure source d'information. L'époque, du reste, est assez connue pour qu'on puisse suppléer sans trop de peine à cette absence d'un premier document original, qui peut-être n'a jamais existé.

François Ier touchait à la fin de son règne. Il avait interrompu depuis deux ans sa lutte opiniâtre contre Charles-Quint. La victoire de Cérisoles (14 avril 1544) avait enfin relevé en Italie le prestige des armes françaises. Mais l'union de plus en plus intime de Henri VIII avec l'Empereur avait empêché le Roi de profiter de ses derniers succès : les alliés même reprenaient l'avantage dans la Lorraine et dans les Flandres, quand une heureuse diversion de Soliman en Hongrie vint forcer Charles-Quint à se détacher de l'Angleterre et à consentir séparément à la paix. Elle fut conclue sans retard à Crépy, le 18 septembre 1544, avec des conditions bien plus avantatageuses pour la France que celles des traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). Une certaine sincérité dans les sentiments des deux souverains semblait assurer

les bases de cette entente nouvelle. Charles-Quint voulait travailler plus que jamais à l'extinction du protestantisme en Allemagne, et il avait besoin de François Ier pour négocier une trêve avec la Porte; en retour il promettait pour le jeune duc d'Orléans, avec la main de sa fille, l'abandon des Pays-Bas. Cette dernière clause, qui souriait particulièrement au roi de France, fut annulée, avant d'avoir été remplie, par la mort du prince royal arrivée presque subitement le 9 septembre de l'année suivante. François, accablé de chagrins et de souffrances, ne tarda pas à revenir vis-à-vis de son rival aux anciens errements de sa politique. Le traité se trouvait par le fait n'avoir plus de raison d'être, aucun intérêt n'engageant la France à y rester fidèle. Rien n'empêchait le Roi de méditer quelque nouvelle aventure : il va maintenant préparer de loin ses projets.

D'un autre côté, Henri VIII, après s'être emparé de Boulogne et avoir résisté à tous les efforts du maréchal de Biez pour reprendre la place, s'était montré disposé à négocier, promettant de restituer la ville au bout d'un certain nombre d'années, moyennant une somme fixée. François Ier saisit avec empressement ces dispositions pacifiques. Il

n'épargna rien pour rendre sa réconciliation avec le roi d'Angleterre durable et sincère, voulant surtout rompre à jamais l'alliance de Henri VIII et de l'Empereur. Son but atteint (juin 1546), il se remit à contrarier sous main la politique de Charles-Quint. Aussi, après avoir donné ordre à ses agents de favoriser une entente entre l'Empereur et Soliman, il s'était montré fort peu satisfait de la conclusion de la trêve et avait semblé en faire un reproche à son ambassadeur Jean de Monluc. Il se réjouissait en même temps des difficultés nombreuses que faisaient naître en Allemagne les affaires des protestants, espérant bien mettre quelque jour à profit les divisions de ses ennemis. Les moins avisés auraient dû entrevoir l'approche d'une situation nouvelle.

C'est au milieu de ces délicates conjonctures que Jean de Morvillier fut chargé du poste important de Venise. Il succédait comme ambassadeur à l'illustre et savant Guillaume Pellissier, évêque de Montpellier, et venait prendre place à son tour parmi cette série de prélats aussi distingués par leur zèle que par leur habileté, qui depuis Lazare de Baïf n'avaient pas cessé de représenter glorieusement la France en Italie.

En effet, ce n'est guère que sous François Ier qu'on doit rencontrer l'origine de l'influence prépondérante exercée sur les affaires de l'Europe par la diplomatie française. Alors seulement cette institution commence à fonctionner d'une façon importante et régulière. Dans les phases diverses du grand drame qui a pour sujet la lutte gigantesque de la France contre la puissance impériale, François Ier eut l'habileté de mettre en mouvement tous les ressorts d'une politique que l'on peut pour la première fois appeler européenne; et c'est là qu'il faut chercher la cause de l'étonnante facilité avec laquelle la France fut toujours en état de se relever si promptement de ses accablants revers. C'est là aussi qu'il faut trouver la source de cette prospérité intérieure, de ce réveil éclatant de toutes les forces intellectuelles de la nation que les misères inhérentes à une guerre sans cesse renouvelée furent incapables de paralyser. Les relations et les intrigues si adroitement poursuivies par la France dans le Levant, à Rome, à Venise, en Turquie surtout, ouvrirent aux affaires politiques une voie nouvelle et amenèrent promptement de merveilleux résultats.

Venise, par les nécessités de son immense com-

merce, par l'habileté et l'activité de son gouvernement, avait été la première à entretenir auprès de quelques cours étrangères des agents chargés de surveiller et de protéger ses intérêts (1). Ce fut vers la puissante république de l'Adriatique que la France tourna tout d'abord ses regards, lorsque ses fréquentes expéditions d'Italie et sa nouvelle liaison d'amitié avec la Porte rendirent nécessaire l'éta-

(1) Pour tout ce qui regarde les rapports de Venise avec la France, et la savante organisation de la diplomatie vénitienne, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à l'ouvrage, si remarquable et si souvent cité, intitulé justement : *La Diplomatie vénitienne, les princes de l'Europe au XVIe siècle,* etc., d'après les rapports des Ambassadeurs Vénitiens, par M. Armand BASCHET, Paris, H. Plon, 1862, 1 vol. in-8o. — Mais M. Baschet, s'occupant exclusivement des relations de la célèbre république de l'Adriatique avec les cours étrangères, ne pouvait point parler des ambassadeurs de France à Venise. Le nom de Morvillier n'est même pas prononcé dans son volume. Nous pouvons toutefois indiquer les chapitres *cinquième* et *sixième* de la *troisième partie,* comme se rapportant plus particulièrement à notre sujet, et traitant de la politique générale de Venise et de son ambassade à la cour de France sous les règnes de François Ier et de Henri II. Inutile de dire que dans maintes autres circonstances nous avons puisé dans le beau travail de M. Baschet les plus précieux renseignements. Et c'est bien le lieu d'indiquer encore un opuscule du même auteur, moins connu et non moins curieux pourtant, publié en 1857 sous le titre de : *Les Archives de la sérénissime république de Venise,* par M. Armand BASCHET, envoyé en mission dans les états de l'Allemagne, dans l'empire d'Autriche et dans le royaume Lombard-Vénitien, par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique. Paris, Amyot; Venise, Hermann, Fr. Münster, 1 vol. in-4o.

blissement d'une sorte de poste d'observation placé entre les petites principautés italiennes et le centre des possessions ottomanes. Mais la politique ombrageuse et égoïste des Vénitiens, tantôt alliés de la France quand l'influence de l'Empereur, accrue encore par nos revers, devenait prépondérante, tantôt nos ennemis déclarés lorsque la fortune des armes nous faisait leurs trop proches voisins dans le Milanais, rendait singulièrement difficile le rôle du représentant de la France. Il devait, tout en vivant au milieu du peuple le mieux informé des affaires de l'Europe et à la fois le plus mystérieux et le plus défiant, imprimer à la politique de son pays une action ferme et clairvoyante, dépassant ou prévenant souvent les instructions de sa cour, changeant de tactique selon les circonstances, surveillant minutieusement ses paroles, ses actes et ses écrits, et tout cela à une époque où la lenteur et le peu de sûreté des communications ne pouvaient venir au secours d'un esprit embarrassé ou timide, impuissant à découvrir du premier coup d'œil les ressorts cachés qui, alors comme toujours, pesaient avec tant de force sur les événements.

L'ambassadeur de Venise jouait en effet le rôle de ministre dirigeant vis-à-vis du représentant de

la France auprès du Sultan; ou plutôt ces deux agents devaient être dans une communauté complète d'idées et d'efforts, de manière à ce que leur influence trouvât sans cesse, dans leur façon respective de voir et d'agir, une lumière et un appui. Les dépêches adressées de Constantinople à la cour de France passaient d'abord par les mains du chargé d'affaires de Venise, et réciproquement les instructions émanées du roi et envoyées à son représentant près la république vénitienne devaient être expédiées par lui à son collègue de la Porte; il les modifiait même et les complétait à l'occasion. En outre une correspondance fréquente s'échangeait entre tous deux et devenait la base commune de leurs opérations. La plus grande part de responsabilité revenait ainsi naturellement à celui qui, placé au point intermédiaire, avait double besogne et double préoccupation. Ajoutons que la position était bien plus facile vis-à-vis de la hauteur crédule ou même quelquefois brutale des souverains de Constantinople que près des habiles et rusés seigneurs de Venise. La France, tout en captant à son profit les bonnes grâces de la Porte, se chargeait en quelque sorte de l'initier aux affaires de l'Europe et lui donnait les moyens

d'exercer sur la politique générale une influence dont elle était en même temps fière et reconnaissante. Quelques ménagements dans la forme, un peu de souplesse et parfois d'audace, suffisaient à cette tâche. Mais à Venise, il fallait se garder à chaque instant d'être la dupe de ces hommes d'Etat pour lesquels la dissimulation et au besoin la perfidie étaient des armes habituelles, qu'il était si mal aisé de circonvenir, si impossible de diriger. Depuis longtemps passés maîtres dans l'art de la diplomatie, on ne pouvait jamais espérer de les surprendre en faute : toute l'habileté devait consister à profiter indirectement de leur exemple, à se montrer leur égal, à ne point se laisser tromper par leur apparente bonne foi.

Les talents du plus fin diplomate auraient donc été impuissants et seraient venus misérablement échouer devant une telle supériorité, si la politique de la France n'eût possédé alors une unité admirable de direction qui, en faisant sa force et sa grandeur, a été, tant qu'elle a duré, un des plus fermes soutiens de la prospérité de la monarchie. Si l'ambassadeur français avait dû chaque jour être à la merci de la volonté changeante et inconnue d'un despote sans tradition et sans esprit

politique, il aurait en peu de temps aliéné à jamais son prestige et rendu sa position aussi compromise que ses efforts stériles. C'est parce qu'il pouvait s'appuyer sur des principes incontestés et suivre un plan invariable que les insuccès de détail, les maladresses partielles, les variations apparentes s'effaçaient devant la grande idée à laquelle son esprit s'attachait. Il avait un but précis : il faisait quelquefois des détours pour l'atteindre; mais alors même qu'il semblait s'en éloigner le plus, sa marche était en réalité dirigée de ce seul côté.

Ce sont ces contrastes et ces leçons qu'il nous sera facile de découvrir par l'étude des événements eux-mêmes. Il était, ce semble, nécessaire de rappeler les titres de gloire de notre diplomatie d'autrefois avant d'examiner la conduite d'un de ses représentants ; et il fallait dire ce qu'était l'ambassade de Venise au XVI[e] siècle avant de dépouiller les dépêches de celui que nous devons y accompagner pendant quatre années. La suite du récit donnera maintenant, mieux que nous ne saurions le faire, la preuve de cet esprit général qui présidait alors aux affaires. Nous allons, en effet, passer la parole à Morvillier lui-même, et nous laisserons aux documents le soin de nous diriger.

La suite complète de sa Correspondance diplomatique nous est donnée par une fort belle copie conservée à la Bibliothèque impériale (1). On rencontre aussi çà et là quelques-unes de ses dépêches originales (2). Une bonne partie de ces pièces, plus importantes dans l'ensemble que par le détail, a déjà été publiée au XVIIe siècle, dans le recueil de Ribier (3), et tout récemment, dans une des séries de la Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France (4). Il est assurément regrettable qu'en s'imposant cette tâche difficile M. E. Charrière ait cru devoir passer trop rapidement sur un grand nombre de lettres et n'ait donné les autres que plus ou moins incomplètes. Toutefois un tel travail n'était point à refaire; et, bien que nous ayons dû dépouiller à notre tour le volumineux manuscrit, nous n'essaierons pas de reprendre en sous-œuvre une entreprise évidemment déflorée et qui perdrait bien vite en intérêt

(1) Ms. fr., 16088 (anc. Harlay $\frac{265}{9}$), in-folio de 266 pages.

(2) Mss. fr., 2996 et 3138. — Nous avons pu nous assurer que les archives des Affaires étrangères ne possédaient aucune pièce relative aux ambassades de Jean de Morvillier.

(3) *Lettres et Mémoires d'Estat*, etc., par Guillaume Ribier, 1666, 2 vol. in-f°.

(4) *Négociations de la France dans le Levant.*

ce qu'elle semblerait gagner en rigoureuse exactitude. Nous nous contenterons donc le plus souvent de renvoyer à un ouvrage qui se trouve à la portée de tous, et nous tâcherons de résumer aussi succinctement que possible ce qui regarde particulièrement notre ambassadeur et les affaires principales auxquelles il a pris part durant les années 1546 à 1550.

Mais il existe un autre recueil, non moins important que le premier, et qui a complètement échappé aux recherches de M. Charrière. C'est un manuscrit conservé dans le fonds Béthune et qui se compose de deux volumes petit in-folio reliés en maroquin rouge, avec les armes et les marques bien connues du savant collectionneur. Le titre général imprimé sur le dos est : *Négociations et Ambassades du Regne du Roy François Ier*. C'est une belle copie de la fin du XVIe siècle. Il n'y a point de nom d'auteur, mais on lit en note sur le verso de la première page :

« Despesches Escrittes soubs le Regne du Roy
« François premier, par M. Du Mortier, ambassa-
« deur dudit Roy à Venise.

« Ce ne peut estre M. Du Mortier qui estoit
« ambassadeur à Rome qui a escrit ces lettres.

« Pour M. Daramond, je n'ay point reconnu qu'il « ait esté ambassadeur à Venise, mais il peut y « avoir passé allant à Constantinople. Je trouve « plus vray semblable que ces lettres soient de « M. de Morvilliers.

« Les dernières lettres de ce vol. sont pour le « commencement du Regne de Henry 2 (1). »

L'annotateur a raison : l'auteur ne peut être ni M. du Mortier, ni M. d'Aramon, qui n'ont jamais été ambassadeurs à Venise, et qui se trouvaient justement alors l'un à Rome, l'autre à Constantinople. Le seul examen des lettres, le seul rapprochement des dates indiquent aussitôt Jean de Morvillier. La première lettre du recueil correspond exactement, pour la date et pour les faits relatés, à la première dépêche diplomatique de Morvillier. Plus d'une allusion personnelle, que nous aurons occasion de relever, achèverait au besoin d'enlever tout prétexte au doute.

On comprend quelle nouvelle et précieuse source d'information nous avons là entre les mains. Ces pièces, que nous ne trouvons indiquées nulle part, ont tout l'attrait de l'inédit. Elles viennent com-

(1) Ce manuscrit fait partie du fonds français de la Bibliothèque impériale, nos 2957 et 2958 (anc. Béth. 8483-8484).

pléter à merveille les documents que nous connaissions déjà. Nous possédons ainsi, à côté de la correspondance officielle, et en quelque sorte comme pour lui servir de développement et de contrôle, des lettres particulières adressées aux plus grands personnages de l'Etat. Quelques-uns sont les amis particuliers de Morvillier. Nous sommes ainsi tenus au courant jour par jour des pensées intimes de l'ambassadeur; nous connaissons ses hautes et puissantes relations; nous voyons de quelle manière il savait s'adresser à elles. Les lettres, malheureusement, ne correspondent point à la période tout entière de l'ambassade de Jean de Morvillier. Elles vont seulement du 21 octobre 1546 au 23 janvier 1548 (1).

On a vu dans quelles circonstances Morvillier avait été appelé au poste de Venise. Les plans secrets de François Ier sont connus : il ne reste plus qu'à en développer les points principaux.

Le Roi ne prétendait pas s'appuyer seulement sur la Turquie et sur les Républiques italiennes,

(1) Il nous était naturellement impossible d'analyser chacune de ces pièces et de les encadrer dans le récit; nous en citerons cà et là quelques-unes, et nous publierons les plus importantes aux *Pièces Justificatives*.

il cherchait encore à entraîner le Pape dans son parti. Il y avait là des efforts simultanés à déployer; et le succès dépendait surtout de l'habileté des diplomates. Les chefs des trois grandes ambassades du Levant furent renouvelés : le cardinal de Tournon, qui dirigeait alors les affaires de la France à l'extérieur, se chargea de donner aux négociateurs une impulsion commune sagement combinée. M. d'Aramon, récemment arrivé de Turquie et dont le crédit était grand auprès du Sultan, partit pour l'Orient avec de nouvelles instructions ayant pour but principal de faire cesser l'entente qui semblait exister entre la Porte et l'Empereur. Guillart du Mortier à Rome, Jean de Morvillier à Venise, devaient soutenir ses efforts et diriger aussi leurs opérations contre Charles-Quint.

Le vendredi 15 octobre, Morvillier, arrivé à Venise, avait été reçu avec toutes les cérémonies et tous les honneurs accoutumés. Il écrivait au roi le 21, dans sa première dépêche :

« Le Duc (1) remercia V. M. des parolles que j'avois proposées de sa part, lesquelles la Seigrie avait ouyes avec le plus grand plaisir et satisfaction, et dit qu'elle s'acquit-

(1) C'est le Doge qu'il désigne.

teroit de tout son pouvoir en tous les offices requis à entretenir l'alliance qui est avec V. M.; et non seulement sa parolle, mais son visaige, et les contenances de tous ces Seigneurs démontroient leur affection... Ils sont en doubte et défiance du costé de l'empereur, comme on peut congnoistre par infinies apparences, et semble, à ouïr les discours qui se font par deçà des affaires de la guerre d'Allemagne, que ces Seig[rs] participent au gaing et à la perte des protestants (1)... »

Morvillier cherchait, sans tarder, à exploiter ces bonnes dispositions des Vénitiens; mais la chose était loin d'être facile. Un jour, le bruit se répand d'une paix récente conclue entre le Roi et l'Empereur; le mécontentement éclate aussitôt à Venise, et l'ambassadeur écrit au Roi :

« Cette nouvelle a mis ces Seigneurs en doubte ; je les ay asseurez que s'il y avoit propoz de nouveaulx traictez entre vous et l'empereur, ils n'étoient commencez de vostre cousté, mais que vous en estiez recherché

(1) *Négociations de la France dans le Levant,* ou Correspondances, Mémoires et Actes diplomatiques, publiés pour la première fois par E. Charrière, Paris, Imprimerie nationale, 1848, in-4°, t. I, p. 625. — L'ambassadeur écrivait dans le même sens cinq autres lettres qui devaient partir pour la France avec la dépêche elle-même. Elles étaient adressées : à M[gr] le Dauphin, à l'amiral Annebaut, au cardinal de Tournon, au prince de Melphe, à M. de Thermes. On les trouvera aux *Pièces Justificatives,* I, n[os] 1 à 5.

pour l'estat et seureté où sont voz affaires, et le trouble et danger où se trouvent ceulx de l'empereur. Ces Seigneurs ne craignent rien tant que la paix bien asseurée entre vous et l'empereur, estimant qu'il n'y a chose qui puisse empescher ses entreprises que la deffiance qu'il a de vostre costé, et pour ceste cause se trouveroient assez facilles s'ilz estoient recherchez d'entrer en ligue deffensive avec V. M..... (1). »

On croit la république toute prête à faire cause commune avec la France. Quinze jours se passent; on acquiert la certitude des dispositions peu amicales de François I[er] à l'égard de Charles-Quint: aussitôt Venise se rassure; ce qu'il lui faut, c'est que les deux puissants chefs d'empire soient aux prises; à cette condition elle peut vivre tranquille et n'a nulle envie de prendre parti pour l'un des deux. Jean de Morvillier rend fort bien compte au roi de cette situation :

« Sire, le comte de la Mirandole, selon les lettres de V. M., entretint secrettement les principaulx de ces Seigneurs des desseings de l'empereur, de son insatiable ambition de dominer, de ses secrettes entreprises pour parvenir à ses ententes, combien il est nécessaire d'y

(1) *Négociations*, etc., p. 627. Dépêches des 2 et 15 novembre 1546.

obvier de bonne heure pour parvenir à ceste conclusion de se joindre et unir avec vous; mais il les a trouvez si froidz et si retenuz qu'il n'en a rien tiré dont on doibve prendre espérance qu'on les peust induire pour le présent à vous rechercher de faire ligue, d'autant que leur ambassadeur près de l'empereur escript qu'il se tenoit mal content d'eulx, se plaignant de ce qu'en ceste ville on s'esjouissoit des choses qui lui succédoient mal, et que toutes les nouvelles à son désadvantaige y estoient receues et publiées en aussi grant joye que aux villes et pays des protestants mêmes; l'estat auquel sont les affaires de l'empereur leur donne espérance que l'opportunité des occasions vous induira à faire quelque entreprise sur le temps nouveau, chose qu'ils désirent pour demourer spectateurs sans entrer en jeu... (1). »

Si Morvillier n'avait complètement pu réussir dans ses premières négociations avec les Vénitiens, ses affaires privées n'étaient pas en beaucoup meilleur état. Dans une lettre particulière écrite à cette époque même au Chancelier, il se plaint amèrement du surcroît de dépense qui lui est imposé, et il demande avec instance une augmentation de traitement. Ses doléances sur ce point sont empreintes d'un singulier accent de conviction, et il entre dans des détails qu'on ne lit pas sans intérêt :

(1) *Négociations*, etc., t. I, p. 628.

« Monseigneur, jay esté contraint à ce commencement employer tant dargent pour me meubler et garnir ma maison de toutes choses et y a si grande chèreté de vivres pardeça, encores que ceste année soit bonne et fertille, pour les grandes dasses et subsides qui augmentent chacun jour ces Seigneurs, que, si je nay moyen et aide de plus que l'estat du Roy ceste année, il me sera impossible de la passer sans m'en debter grandement, et si vous asseure que je fais la moindre despense que je puis; mais au lieu que je tient je suis aussi contrainct et subjet de faire ce qui est requis pour l'honneur du service du Roy et ne puis, sans estre peu consideré, ne tenir quelque forme de maison et recueillir honorablement ceux qui me visitent pour le service dud. sieur. Tous les ambassadeurs qui m'ont precedé se sont acquités en cela comme aux autres choses beaucoup plus splendidement que je ne pourray, pour ce aussi qu'ils avoient plus de biens pour soustenir la despense et suppléer au petit estat que donne le Roy; je ne tasche point de me rendre esgal à eux, mais seullement que je puisse vivre et mentretenir sans blasme et mespris; car, s'il mestoit permis tenant ce lieu de me ranger à telle frugalité et avec si peu de train que je désire, on ne me scauroit donner si petit estat duquel je ne fusse beaucoup plus content que d'un bien grand, et estre en la subjection de semblable despense; vous asseurant que le plus ennuyeux soing que je soustienne est de me veoir contraint de faire ladite despense qui surpasse mon estat et le peu de bien que je ay pour me secourir davantage; et là où ma fortune seroit si bonne et si ample

quelle me peust suppéditer les frais, je ne vous serois moleste et importun de mes prières et remontrances, lesquelles je vous supplie humblement recevoir comme de celuy qui est contraint à les faire par necessité et non par volonté, et vous plaise m'ayder que la pension des six cens escus que le Roy donne me soit augmentée à mil, jusques à ce qu'il aura pleu aud. sieur me faire un peu plus de bien que je nay apresent, ou, pour éviter que cela ne vienne à conséquence, qu'il plaise au Roy, pour ceste première année me donner quelque somme d'argent en faveur et contemplation des grands frais et mise que je faits pour fournir ma maison de tous meubles jusques à la moindre chose qu'on puisse avoir, en quoy je vous jure et affirme, Monseigneur, que jay despensé près de cinq cens escus, car la chèreté est icy incroiable (1). »

A Venise, du reste, les préoccupations de l'ambassadeur n'étaient pas exclusivement tournées du côté de la politique. Il cherchait avec intelligence toutes les occasions de développer l'influence française : il se faisait volontiers au nom de son souverain le protecteur des lettres et des arts. C'est ainsi que nous le voyons intercéder auprès du

(1) « A Monsieur le Chancellier, du quatorziesme novembre mil cinq cens quarante six. » (Ms. fr., 2957, f° 35.) — Morvillier revient plus d'une fois sur ce sujet jusqu'à ce qu'il obtienne l'augmentation demandée. (V. *Pièces Justificatives,* I, n° 10, 13, 15, 23, 25.)

Chancelier pour obtenir un *privilége* d'imprimeur en faveur d'un des savants ouvrages de Paul Manuce sur les Lettres de Cicéron (1).

Cependant M. d'Aramon, retenu en France, n'avait pu encore se rendre à Constantinople. Le 28 décembre 1546, François I[er] annonçait à Morvillier son départ; il serait sans doute à Venise le 18 ou le 19 du mois suivant; mais il ne fallait prévenir personne de son passage, sauf le comte de la Mirandole. Sa lettre était accompagnée d'une longue instruction, relative à la Turquie, que M. d'Aramon devait prendre à son passage. Morvillier, le 11 janvier, accusait réception du paquet royal, et quelques jours après, il dépeignait encore à François I[er] l'état d'incertitude où se trouvaient les Vénitiens. Ils craignaient de se compromettre vis-à-vis de l'Empereur; ils redoutaient de s'engager inutilement dans de fortes dépenses :

« Outre ces choses, ajoutait l'ambassadeur, les nou-

(1) V. aux *Pièces Justificatives* la lettre de Morvillier, du 14 novembre 1546 (I, n° 8). — C'est sans doute pour lui témoigner sa reconnaissance que le docte imprimeur, fils comme on sait du vieil Alde, lui dédia en 1549 une version latine des *Philippiques* de Démosthènes, sortie de ses presses vénitiennes. L'Épître dédicatoire contient un éloge délicat de Jean de Morvillier. Une réimpression conforme de cet ouvrage parut à Lausanne, avec la même dédicace, en 1551.

velles dernièrement reçues du Levant, que le grant S. fera la guerre cette année et par terre et par mer, les confirment de plus en ceste fiance que l'empereur sera assez empesché pour se garder de faire nouvelles entreprises; néantmoins ilz ne se réjouissent pas desdites nouvelles, car pour la seureté de Candye, Cypre, et des places qu'ils tiennent sur la coste de cette mer, ils seront contrainctz d'armer quelque bon nombre de leur costé, comme ils ont de coustume toutes les fois que le grant Seigneur fait armer par mer, et sont jà empeschez à consulter là dessus (1). »

En même temps il donnait sur les rapports du Pape et des Vénitiens les détails suivants, que nous sommes étonnés de ne point rencontrer dans la dépêche publiée par M. Charrière :

« Sire, je vous ay escript par une lettre du IIII[e] de ce moys les causes pour lesquelles le Pape et ces Seigneurs estoient en quelque mal contentement l'un de l'autre..... Ores que pour ces particularitez et autres choses intérieures puys aucun temps ilz n'ayent envers sa S[teté] tel respect et dévocion qu'ilz ont eu par le passé..... Pour toutes ces considérāons, Sire, je croy qu'ilz procedderont froidement en toutes pratiques et ne se résouldront que l'extrémité ne les contraigne, ayant plus d'esperañ au temps qu'à leur prudence. Ce-

(1) *Négociations*, etc., t. I, p. 637. Dépêche du 24 janvier 1547.

pendant ilz s'efforceront avec les plus honnestes et gracieuses demonstrāōns qu'ilz pourront d'entretenir leurs amytiés pour recueillir de chune d'icelles le fruict qu'ilz désirent selon que leurs affaires en auront besoing (1). »

La lettre se termine par de nombreux renseignements sur les armements qu'on prépare à Constantinople où « jà ont esté faites par les contrées « criées et publicāōns accoustumées quant le grant « Seigneur veult fre entreprise notable. »

En effet, le chargé d'affaires de France en Turquie pendant l'absence de l'ambassadeur, M. de Cambray, n'avait pas eu de peine à décider le Sultan à une nouvelle guerre contre l'Empereur. Toutes les lettres venues d'Orient racontaient les grands préparatifs de la Porte en vue d'une expédition qui devait se faire au printemps. Cependant le Roi s'impatientait; il aurait voulu que les choses marchassent plus vite encore; il écrivait lettres sur lettres à Morvillier pour lui demander si M. d'Aramon était enfin arrivé, si on avait quelque nouvelle de Turquie. Le 14 février une lettre partie de Venise venait calmer ses inquiétudes :

(1) Bibliothèque impériale, Ms. fr., 2996, f° 53. Dépêche autographe de 4 folios, in-4°. « Au Roy, mon Souverain Seigneur, de Venize, le XXIIIIe jour de janvier 1546 (1547). »

« Sire, mercredy au soir IXe de ce mois, M. d'Aramon arriva en ce lieu, bien travaillé du long chemin et mauvais temps qu'il a eu les derniers jours qu'il a esté sur les champs, dont toutes fois il ne se sent tant incommodé qu'il n'espère bien parachever son voyaige en la plus prompte et meilleure diligence qu'il sera possible ; et pour cet effect luy et moy avons délibéré d'aller vers ces Seigrs le lendemain de son arrivée, ce que leur ayant faict entendre, se retrouvans occupez en quelques affaires d'importance, nous prièrent différer jusques au jour suyvant, et cependant envoyèrent visiter le dict sr d'Aramon par deux gentilshommes constituez aux premières dignités. Vendredy, qui fust le jour auquel ils nous avoient remis, nous les fusmes saluer en leur collége, et présenta le dit sieur d'Aramon les lettres qu'il vous a pleu leur escripre, suivant la créance desquelles il leur feyt bien amplement entendre la charge qu'il avoit de vous envers eulx, et les causes de son retour au Levant ; chose qu'ils ont ouye avec très grant plaisir, et nous semble qu'ilz ont eu l'office, qu'a faict en cest endroict le dit sr d'Aramon, autant agréable que l'on peult désirer. Le prince, entre les autres gracieux et honnestes propos desquels il usa par sa responce, remercia grandement V. M. de l'honneur qu'elle faisoit à ceste seigneurie, continuant la parfaicte et cordiale amytié qu'elle a toujours eue envers elle, la rendant participante de ses desseings et délibérations à choses concernans ses plus importans affaires, dont elle avoit perpétuelle mémoire, comme l'obligation le requiert, tant pour ce regard que pour autres infiny effects

de vostre bonne volonté à la conservation et augmentation de cest état. Mais pour autant, Sire, qu'à présent la disposition du temps est pire par deçà, les ventz plus grans et la mer plus dangereuse qu'elle n'a esté de cest hyver, oultre qu'il y a infinys coursaires sur ceste coste de la Dalmacye, nous avons advisé, pour la seureté du voyaige dudict s[r] d'Aramon et la commodité de sa personne, de demander à cesdits une de leurs gallères pour le porter jusques Ragouze, laquelle ils n'ont pas seulement voulontiers accordée, mais en ont offert davantaige si on en avoit besoing pour vostre service, avec tout le secours qu'ils pourroient faire, dont nous les avons très-affectueusement remerciez et dit que nous vous ferions entendre les bons témoignages qu'ils nous donnoient de la dévotion qu'ils ont à V. M. et au bien de ses affaires (1). »

M. d'Aramon ne partit que le 20 février « pour « l'indisposition du temps, à cause de laquelle les « cappitaines des galères ne se sont voulus hazar-

(1) Dans une lettre collective adressée « à Monsieur l'Admiral, » par Morvillier et M. d'Aramon, les deux ambassadeurs recommandent en ces termes un certain Francisque Beltrame : « Et « pour ce, Monseigneur, que moy, Daramon, au temps que j'ay « esté pardeça pour le service du Roy, ay connu en plusieurs « endroits l'affection qu'a led. Beltrame au service et prospérité « des affaires dudit sieur ; et moy, de Morvillier, semblablement, « depuis que je suis en ce lieu l'ay connu autant enclin et dilli- « gent que nul autre.... » (Ms. fr., 2957, f° 127.) — Ces simples mots suffisent à prouver que les lettres sont bien de Jean de Morvillier.

« der à passer le goulfe. » Avant d'avoir pu savoir qu'il s'était enfin embarqué, François Ier, dans une lettre du 22 février, sortait de la période des préparatifs et des vagues négociations, et donnait les ordres les plus précis pour hâter la formation d'une ligue offensive contre Charles-Quint. Dans son esprit la lutte était irrévocablement décidée; il s'agissait d'en assurer pour le mieux le succès. D'ailleurs l'alliance de la Porte lui suffisait; le reste ne serait qu'un surcroît de chances favorables. Cette dépêche est trop importante pour que nous ne la donnions pas en grande partie; elle est du reste une des dernières qu'ait écrites François Ier :

« M. de Morvillier, j'ay prins grand plaisir d'entendre de vous les nouvelles qui courrent où vous estes, et particulièrement celles que vous avez peu entendre de Levant et par delà. Je considère que le temps pourroit estre de brief à propoz pour induyre la seigneurye de Venise à entrer en ligue deffensive avec le Pappe, en laquelle pareillement je pourroys entrer et induyre les Suysses à faire le semblable, qui est à mon advis le meilleur expédient que l'on pourroit trouver pour refréner l'ambition et convoitise de l'Empereur, et empêcher l'exécution de son entreprise, qui continue à se voulloir faire monarque. Et affin que ceste ligue se puisse mieulx

conduire et dresser, j'escriptz présentement au s[r] du Mortier qu'il vous fasse advertir de ce qui se fera du costé de Romme..., vous advisant que j'ai eu nouvelles d'Allemaigne comme les affaires du duc de Saxe prospèrent grandement, et que le landgrave est délibéré de tenir ferme avec luy, et ont toutes les villes de la hanse teutonique avec eulx..... Au demourant, suivant votre advis, je feray tenir propoz à l'ambass[r] de la seigr[ie] de Venise résidant par devers moy, et vous conduirez par delà selon ce que vous entendrez du costé de M. du Mortier (1). »

Morvillier plus que son royal maître était disposé à la prudence. Son fin génie de diplomate se refusait à mener si brusquement les choses : aussi ne craignait-il pas de suppléer au besoin à la prévoyance de François I[er] et d'exécuter à sa façon les ordres du Roi :

« Suivant ce qu'il vous a pleu me commander, lui répondait-il, j'ay informé M. du Mortier de l'estat auquel sont toutes choses par deçà ; j'attends son advis de ce que je debvrois faire, et cependant il m'a semblé pour le mieulx ne debvoir rien commencer et garder toutes choses entières envers ces Seigneurs, affin de pouvoir conduire par commun accord ce qui se pourra praticquer en l'un et l'autre endroit. Je luy ay mandé que

(1) *Négociations*, etc., t. I, p. 645 à 648.

s'il peult induire S. S. à faire commencer ceste praticque par son légat icy résident, selon mon jugement, elle pourra mieulx réussir à l'advantaige et réputation de vos affaires ; car n'estant l'yssue certaine, quoiqu'il en advienne, le Pape aura esté promoteur, fesant office convenable à S. S. de unir les princes et potentats à la défense commune ; et oultre, la chose se pourra conduire plus secrettement, qui est très-nécessaire pour éviter les empeschemens de l'Empereur. Si les propoz entamez, on congnoist que ces Srs ayent tant soit peu de volonté d'y entrer, il sera tout à tant d'y intervenir ouvertement au nom de V. M. (1). »

Il fallait, en effet, user de précautions et de subterfuges, car on ne pouvait jamais compter sur les Vénitiens. Morvillier, dans une longue lettre, expédiée au Chancelier en même temps que la dépêche que nous venons de citer, s'appesantit plus fortement encore que de coutume sur le singulier caractère des gens avec lesquels il avait à négocier :

« Ils traittent leurs affaires publicques comme leurs particulières, c'est-à-dire en marchans, et calculent jusques à un denier le gain et la perte ; ils sont merveilleusement bien advertis de toutes parts, et sur les moindres

(1) *Négociations*, etc., t. I, p. 648. Dépêche du 23 mars 1546 (1547). — Il ne faut pas oublier que, cette année 1546-1547, Pâques se trouvait le 10 avril.

nouvelles qu'ils reçoivent ils consultent; et vous prie croire, Monseigneur, que des affaires de France, ils scavent premièrement et plus particulièrement que nous, de sorte que je me suis trouvé bien souvent ignorer les choses qu'ils scavoient et que depuis j'ay connues véritables. Il seroit, ce me semble, nécessaire pour le bien du service du Roy que ses ministres fussent un peu advertis de ce que l'on pourroit croire qui viendra à la connoissance des estrangers, affin que quand telles choses se publient, on les peust déclarer, couvrir, desguiser, ou interpréter à nostre advantage; mais sous cette ignorance, on ne scauroit faire bon office. Si on nye les choses notoires et manifestes, on pert la foy et réputation entre les hommes, ou on est estimé trop ignorant; si on les advoue telles qu'elles se publient, elles nous apportent souvent grande faveur; ne respondant point, on confirme l'opinion de ceux qui en doutent; de les interpréter sans scavoir l'intention et la volonté du maistre on tombe facilement en erreur. De sorte que l'on se trouve en une perplexité de laquelle on ne sait comment s'expliquer..... (1). »

Pourtant, au commencement d'avril, tout semblait préparé selon le désir du Roi : M. d'Aramon venait d'arriver en Turquie; il s'était facilement opposé aux efforts pacifiques de l'agent de Charles-Quint et avait fait cesser les derniers scrupules du

(1) Ms. fr., 2957, f° 139. « A Monsieur le Chancelier, du 23 mars. »

Sultan. La lettre qu'écrivait Morvillier à la date du 2 avril était pleine d'espoir ; elle se terminait ainsi :

« M. du Mortier m'a mandé que S. S. lui avoit promis de faire conduire par ses ministres la praticque de la ligue avec ses Seig^rs, et que depuis ceste promesse luy avoit dict avoir jà commencé à acheminer ledict affaire, mais que de ma part je dois veiller et promouvoir ce négoce soubz main le plus secrettement qu'il sera possible. J'ay veu par votre lettre du XXe de mars comme Dieu, par sa grâce et bonté, vous a tiré hors de vostre griefve maladie, ce que j'ay sur l'heure même fait entendre à ces Seig^rs, dont ils se sont autant resjoys que de bonnes nouvelles qu'ilz eussent peu recepvoir, louant Dieu de vostre convalescence, comme aussi font tous vos bons serviteurs par deçà (1). »

Mais au moment où Morvillier écrivait ces lignes et se félicitait tout haut de la convalescence du Roi, il y avait déjà deux jours que François Ier n'existait plus. La maladie dont on croyait se rendre maître l'avait emporté le 31 mars. Avec lui s'écroulaient les grands projets que nous venons de voir édifier si activement. Jamais pourtant

(1) *Négociations*, etc., t. Ier, p. 656. — Le même jour Morvillier écrivait à M. du Mortier au sujet de cette affaire (V. *Pièces Justificatives*, I, n° 16), et le 9 avril, il lui mandait la mort du Roi (Ms. fr., 2957, f° 179).

l'occasion n'avait été aussi favorable : tout semblait seconder la nouvelle entreprise de François Ier ; il pouvait se flatter d'écraser enfin son redoutable rival et de revenir aux beaux jours du commencement de son règne. Les protestants d'Allemagne, bien qu'à demi-vaincus, résistaient courageusement à Charles-Quint et paralysaient une bonne partie de ses forces ; on n'avait point à douter de la parole du Sultan ; Rome et Venise auraient fini par adhérer à la ligue ; la mort récente d'Henri VIII empêchait l'Angleterre de songer à intervenir. François Ier disparu, la face des choses se modifiait tout d'un coup.

Dans l'état de crise où la guerre imminente tenait les affaires de l'Europe, cette perte devait se faire sentir d'une manière désastreuse pour les intérêts accoutumés à compter sur l'appui de la France et à subir son impulsion. Pendant qu'à l'intérieur les hésitations, qui accompagnent tout changement de direction politique, tenaient forcément en suspens les décisions les plus importantes, Charles-Quint profitait des embarras présents du royaume pour exécuter sans retard des plans depuis longtemps médités. Les princes protestants d'Allemagne, forts de l'alliance que leur offrait

François I[er] et voyant de toutes parts des oppositions surgir contre l'Empereur, avaient repris les armes pour la revendication de leurs droits. Charles-Quint, délivré subitement de toute crainte du côté de la France, s'empressa de marcher contre eux, désireux d'anéantir enfin par une victoire signalée les diverses forces que depuis quinze ans la ligue de Smalkalde tenait étroitement unies.

La situation de la France était donc entièrement changée : ses représentants à l'étranger devaient aussitôt modifier leur conduite. L'activité que Jean de Morvillier avait pendant six mois déployée, pour grouper autour de son souverain tous les intérêts contraires à la maison d'Autriche, allait tendre uniquement maintenant à sauvegarder les personnes compromises et à empêcher qu'on ne se retournât de toutes parts contre la France affaiblie. Qu'allait faire la Turquie? qu'allait faire Venise? Si la période brillante de la mission de Morvillier était terminée, une autre commençait plus ingrate et plus difficile (1) ; il ne pouvait se le dissimuler.

(1) M. Charrière apprécie ainsi le rôle de Jean de Morvillier durant cette seconde période : « M. de Morvillier, continuant « sous Henri II sa correspondance commencée sous François I[er], « expose en détail la longue et secrète préparation où Charles- « Quint se renferme pour arriver à la domination universelle par

Le 14 avril, il écrivait à Henri II, en apprenant la mort du Roi son père :

« Sire, la plus griefve douleur qui peut advenir à loyal serviteur, je l'ay receue avec la piteuse nouvelle de la mort du feu Roy (1), avec tous non seulement ses

« la soumission de l'Allemagne. On comprend dans ce prince « toute la portée de cette dissimulation, qui ne laisse ses vues se « trahir au dehors que par les usurpations qu'elle dut accomplir, « et crée partout une attente pleine de périls et de menaces, « qui grandit encore sa puissance d'opinion. Ici l'écrivain, par « la circonspection de son style, la gravité un peu froide de sa « manière, toujours correcte et savante du reste, excelle à repro- « duire pour nous la temporisation forcée où se tenaient tous les « gouvernements, réduits à demeurer spectateurs de la lutte qui « s'ouvre entre l'Allemagne et l'Empereur, après son triomphe « de Mulhberg. » (*Négociations*, etc., t. II, Avertissement, p. xv.)

(1) Morvillier écrivait en même temps à un personnage qui ne saurait être que le cardinal de Tournon :

« Monseigneur, hier arriva le chevaucheur, qui m'apporta la « triste et piteuse nouvelle de la mort du feu Roy que Dieu ab- « solve, laquelle, ou par jugement, ou par fantastique imagination, « il y avoit plus de quinze jours que je songeois incessamment. « Il faut supporter cette griesve adversité comme toutes les autres « qu'il plaira à Dieu nous envoyer, *si non æquo animo at saltem* « *patienter*, et adviser au demeurant la voye qu'il est expédient de « suivre pour parfournir ce qui reste du chemin que nous avons « à faire avec quelque tranquilité, s'il est possible. La souvenance « des propos que m'avés souventes fois tenus me fait maintenant « estimer le discours de vostre intention.... » (celle de se retirer des affaires)....

« .... Or, quant à moy qui ne fais qu'entrer dedans le téatre où « jay esté poussé par l'ayde et faveur de ceux qui m'ont bien « voullu plus par leur bonté que par mon mérite, je seré du « nombre qui sentira la mutation, et bien qu'en ceste grande « perte nostre regret se doive alléger, voiant que Dieu nous laisse

subjetz, mais étrangiers ; et furent ces Seigneurs merveilleusement contristés, plaignant la chrestienté privée d'un si grand Roy, amateur de la paix et repos d'icelle..... (1).

Ces derniers mots étaient plus vrais qu'ils ne semblent au premier abord. Si François Ier avait montré un tel acharnement dans sa lutte contre la maison d'Autriche, c'est qu'il prévoyait pour la France et pour l'Europe toutes les conséquences de l'envahissante suprématie de Charles-Quint. La nouvelle ligue, qu'il avait travaillé de toutes ses forces à constituer, trouvait dans les projets du grand Empereur sa justification complète.

François Ier, autant par devoir et nécessité que par vieille inimitié de race, avait sans cesse les yeux ouverts sur les menées de son puissant rival. Quelques jours avant de mourir, il caractérisait encore avec une ingénieuse perspicacité la politique de cet éternel adversaire. « Il semble, « écrivait-il, que l'Empereur ne veuille entretenir

« à un prince non seullement héritier du royaume, mais aussi « des vertus du père.... Je suis descheu de la meilleure partie de « mes espérances, toutes fois je nay le cœur failly.... Je me tiens « certain de vostre amitié envers moy plus que de nulle chose « de ce monde, et sçay qu'elle ne me faudra jamais.... » (Ms. fr., 2057, f° 185, lettre sans suscription et sans date.)

(1) *Négociations*, etc., t. II, p. 6.

« amitié avec personne du monde, quelque obli-« gation qu'il y ait, sinon en tant qu'il en peut « faire son proffit pour parvenir à ce qu'il a tou-« jours montré désirer, qui est d'estre seigneur « universel du monde, autant aux dépens de ses « amis que de ses ennemis. » Seigneur universel, n'était-ce pas le rêve de Charles-Quint? n'était-ce pas le danger imminent contre lequel le roi de France devait sans cesse énergiquement lutter? Aussi, ce qui chez lui avait pu dans le principe être l'effet d'une certaine ambition personnelle était devenu par la force des choses une grande pensée politique qui, avec des phases diverses, dominera pendant deux siècles tous les actes extérieurs de la monarchie française.

Tels seront les mobiles invariables de la conduite de Henri II et de son principal ministre, le connétable de Montmorency, que le nouveau règne avait ramené aux affaires. Ce dernier se mit aussitôt en rapport direct avec l'ambassadeur de Venise. De son côté, Morvillier n'eut garde de négliger un tel protecteur. Il lui écrivit dès le 29 avril :

« Monseigneur, je vous remercie tant et si humblement comme je puis de la lettre qu'il vous a pleu m'es-

crire, avec laquelle j'ay reçeu la bonne et désirée nouvelle de vostre retour auprès du Roy, dont tous ses bons serviteurs s'esjouissent comme de l'un des meilleurs et plus heureux présages que puisse avoir le commencement de son règne. Et moy, Monseigneur, en mon endroit autant que nul autre, je loue et rends grâces à Dieu de l'inspiration qu'il lui a donnée que nous vous revoyons maintenant au lieu de dignité et d'honneur qui est deu au mérite de vostre vertu, jà tant illustre par les preuves qu'on a veues de sa valleur que nul ne doute du fruit qu'elle peut apporter au service du Roy et administration des affaires.....

«... Je me comporteray envers ces Seigneurs sans rien mettre en avant ne leur parler sur le fait de la Ligue en laquelle je vous ose bien asseurer jusques ici qu'ils n'ont en volonté quelconque d'entrer. Mais ayant, le Roy, pris ceste louable résolution de ne faire autre fondement qu'en ses forces et vertu, donnant bon ordre à ses affaires, il se rendra en peu de temps si révéré qu'il ne luy sera besoing de rechercher, ains au contraire sera recherché de tous avec telles conditions qu'il luy plaira prescrire. Ayant jà le monde conceu de luy si bonne opinion qu'il en attend ce que l'on peut d'un très-grand Roy et espère qu'il aura heureuse yssue en ses entreprises soient de paix ou de guerre. Ces Seigneurs plus que nuls autres sont en grande expectation de scavoir comme lesdites choses succèderont entre sa Majesté et l'Empereur..... (1).

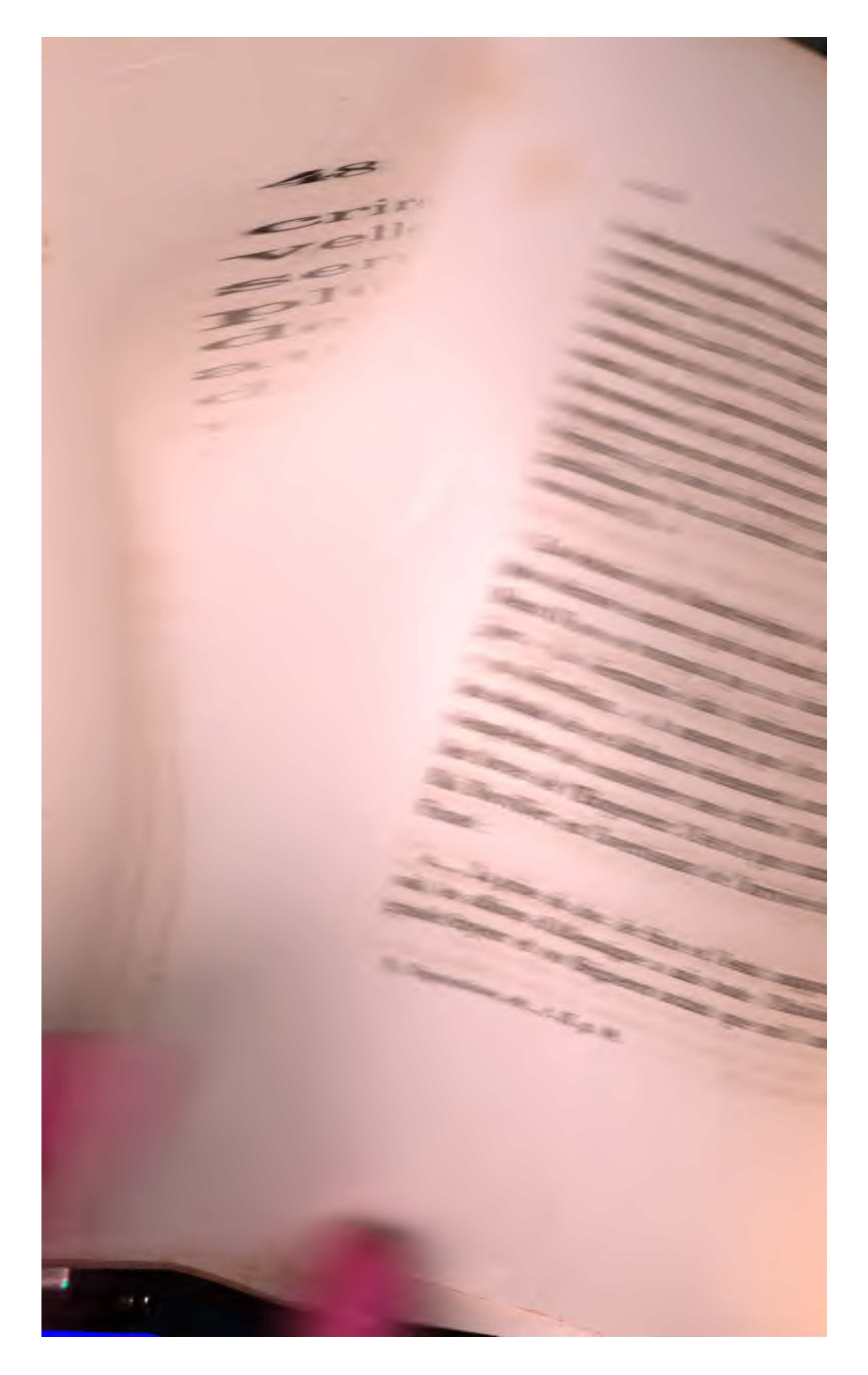
(1) Ms. fr., 2957, f° 207-209.

Cette lettre est le point de départ d'une active correspondance politique qui se noua entre Morvillier et le premier ministre de Henri II, et dont il nous est resté quelques pièces intéressantes (1). Le Roi de son côté veillait lui-même à la rédaction de ses dépêches. En annonçant bientôt à sa chancellerie de Venise le triomphe éclatant remporté par l'Empereur à Mulhberg sur ceux qui devaient être regardés comme les alliés de la France, il ne manquait pas de développer avec une certaine fierté le programme de sa politique. Il écrivait, le 12 mai 1547, à Jean de Morvillier :

« Vous aurez entendu comme l'affaire d'entre l'Empereur et le duc de Saxe est succédée et passée avec la misérable perte dudit Duc, qui a esté fait prisonnier et son fils tué (2), au moïen de quoy ledit Empereur, estimant avoir de présent exécuté son entreprise en la Germanie, et icelle entièrement réduicte à sa discrétion, il pourrait bien tenter quelques autres aventures pour poursuivre la faveur de sa fortune ; et ne voulant

(1) On les trouvera pour la plupart aux *Pièces Justificatives*, (I, nos 25 et suiv.) Mais comme ces négociations n'ont abouti finalement à aucun événement historique bien important, nous nous contenterons de renvoyer aux documents eux-mêmes, ne croyant point nécessaire d'en donner ici une analyse détaillée.

(2) La défaite de l'électeur de Saxe à Mulhberg est du 23 avril 1547.



prince ne potentat, car ilz ne ignorent pas où tend l'ambition de l'Empereur, mais ilz sont endormiz de si long repoz qu'ilz ne se peuvent réveiller. Toutefois la nécessité pourra les contraindre d'ouvrir les yeulx, à quoy aidera la réputation en laquelle ils vous ont, qui ne peut estre plus grande, et n'ont autre prince de qui ilz doibvent espérer appui que de vous ; mais ilz craignent que vous fassiez paix assurée avec l'Empereur, ce que advenant, ilz seraient réduitz à sa mercy ; car ilz ne sont puissans pour luy résister, et ne sauroient faire ligue où on deust fonder seureté, si vous n'en estes le chef. Du Pape, il semble qu'ilz n'y aient grande fiance ; il est viel et ne joue pas du sien. On a congneu que tous ses desseings ne tendent qu'à croistre et perpétuer sa maison, l'establissement de laquelle est fondée sur le duc Octavio, si prochainement allié de l'Empereur, et sa femme fait près du Pape tout ce qu'elle peut pour empêcher qu'il n'entrepreigne rien au préjudice de l'Empereur. On tient ici l'accord de Saxe presque fait (1). »

Sur ces entrefaites, on apprit la nouvelle officielle de la paix conclue entre la Porte et Charles-Quint. M. d'Aramon en informait le roi dès le 20 juin. François I[er] mort, les Turcs s'étaient décidés à rompre momentanément l'alliance avec la France. Ils ne cherchaient qu'un prétexte pour ne

(1) Voir aussi la lettre de Morvillier à M. du Mortier, en date du 21 mai 1547. (*Pièces Justificatives*, I, nº 21.)

point se retirer trop brusquement. Aussi se montrèrent-ils à l'apparence très-froissés de ce que Henri II ne leur eût point solennellement notifié son avènement. C'était signe, disaient-ils, qu'il méprisait leur amitié. En même temps les récents succès de Charles-Quint leur faisaient craindre qu'il ne tournât bientôt ses armes contre la Hongrie. Ils se hâtèrent de négocier une trève de cinq ans qui, malgré tous les efforts de d'Aramon, ne tarda pas à être définitivement conclue. Il faut dire, du reste, que l'ambassadeur français se trouvait absolument sans ordres, et qu'il fut même forcé de donner une sorte de complaisant concours à un acte qu'il ne pouvait en aucune manière empêcher.

Morvillier avait dû savoir le premier, par sa correspondance particulière avec Constantinople, une nouvelle si contraire aux intérêts de la politique qu'il cherchait à faire triompher. Il n'en travaillait que plus activement à entraîner Venise dans une ligue défensive avec Rome et la France; mais la République se montrait fort lente à donner la main à ce projet.

« Je n'ay rien peu tirer de ces Séigneurs, écrivait-il

le 11 août, que parolles générales et gratieuses sur le propoz de la ligue défensive sur laquelle M. du Mortier m'escript en ces termes : « S. S. veult espérer qu'enfin « la raison persuadera ses Seigneurs d'entrer en jeu, et « y promest de sa part tout office. » Le voisinage et confinité de ces estats, du Pape, de ces Seigneurs et du duc de Plaisance rend leurs intéretz et dangiers conjointz, et peuvent S. S. et ledit duc leur faire des offres, comme de faire lever une armée en Italie pour la deffense commune et faire tenir sur leurs terres, sans charger l'estat de cesdits Seigneurs, car ilz veulent toucher au doy et à l'œil leur advantaige et seureté, davant que de se déclarer (1). »

Les affaires de Constantinople tenaient, du reste, plus vivement au cœur de la France. Ce n'était pas sans de vifs regrets qu'elle se voyait forcée de renoncer, même pour un temps, à une alliance qui lui avait déjà été maintes fois si profitable. Le manque d'instructions de M. d'Aramon avait été en partie la cause, comme nous l'avons vu, d'un refroidissement très-marqué entre les deux cours. Depuis ce temps, le Roi avait envoyé à Soliman un second ambassadeur, M. de Fumel, chargé d'une mission particulière. Henri II venait encore d'expédier à la Porte un autre gentilhomme,

(1) *Négociations*, etc., t. II, p. 28.

M. d'Huyson, avec des lettres pour le Sultan et pour M. d'Aramon, et des instructions spéciales ordonnant aux agents français de se proposer pour but ostensible d'adhérer à la trêve, et pour but secret et éventuel de former une ligue nouvelle contre Charles-Quint. « Si le grant Seigneur vou« loit, comme il avoit conclu auparavant le tres« pas du feu Roy, faire l'année prochaine l'entre« prise qu'il devoit faire ceste-cy, il en pourroit « bien tirer autant d'utilité. » Puis on énumérait longuement les raisons de rompre la paix jurée, les forces dont la France pouvait disposer, les avantages que trouverait le Sultan à une guerre avec l'Empereur. Le 7 septembre, M. d'Huyson, dans une lettre collective écrite par Morvillier et par lui, annonçait au Roi son arrivée à Venise. Il s'était embarqué dès le 10 pour Constantinople, malgré le temps contraire, « espérant de faire « quelque chemin à force de ramer. »

Sa mission ne devait avoir aucun résultat. La France se trouvait empêchée par un ensemble de circonstances qu'il n'avait pas dépendu d'elle de prévoir et qu'elle était impuissante à conjurer (1).

(1) Voir, sur l'état général des affaires de l'Europe et sur la persistance des Vénitiens à vouloir garder la plus complète neu-

Ce n'est pas que l'entente de Charles-Quint et de la Porte fût établie sur des bases bien solides.

« L'Empereur, comme le disait fort justement Morvillier, n'a pas faict ceste trefve avec le grant Seigneur en intention de la garder, mais de s'en servir pour sa seureté et avoir cependant loysir de subjuguer l'Allemaigne et se faire si grand en la chrétienté qu'il puisse donner loy à tous ou la pluspart des princes d'icelle. Toutes ses actions et déportemens depuys ladicte trefve descouvrent assez son intention, faisant praticquer de tous coustez grands apprêts et provisions de toutes choses pour la guerre, n'actendant principalement à ceste fin, que de veoir le grant Seigneur en chemin pour aller en personne exécuter l'entreprise de Perse, s'asseurant que son voiage ne peult estre si court, ne le succès de ses affaires tant heureux qu'il en puisse retourner d'ung an et demy, et, retournant lors, il ramènera son exercite si las et travaillé que d'ung an après, il ne le pourra remettre sus pour s'en ayder : aussy ont les Turcqs, de toute ancienté, gardé ceste usance que, ayant achevé ou délayssé une entreprise, il ne font reprise ne recommencent autre nouvelle d'ung an après, pour donner repos à leurs hommes (1). »

Le Sultan, de son côté, n'avait aucunement en-

tralité, une longue et curieuse lettre de Morvillier au Chancelier, en date du 12 octobre 1547. (*Pièces Justificatives*, I, nº 37.)

(1) *Négociations*, etc., t. II, p. 44. Dépêches des 10 et 27 février 1548.

tendu se lier d'une étroite et indissoluble amitié avec l'Empereur. Mais lui-même sentait le besoin de quelque temps de répit, se voyant engagé dans une importante expédition contre « le sophy » de Perse. Il voulait mener à bonne fin cette affaire et redoutait de laisser derrière lui en Europe de grands embarras qui auraient gêné sa marche et retenu inutilement, ne fût-ce que pour garder Constantinople, un nombre considérable de ses troupes. C'était en réalité la cause principale de son peu d'enthousiasme pour une entente nouvelle avec la France.

Au milieu de la confusion de ces affaires, les représentants de la France à l'étranger devaient se contenter d'une politique tout expectante, louvoyant entre des obstacles dont il leur était facile de se rendre compte, avertissant leur cour des nouvelles complications qui pourraient se présenter, sauvegardant au moins l'avenir, et ne compromettant pas inutilement pour le présent l'influence du nom français. Ce fut là exactement la conduite tenue par Jean de Morvillier pendant toute la fin de son ambassade : rôle secondaire à l'apparence, mais qui n'en avait pas moins ses difficultés et son importance. Il semble toutefois superflu, à partir de

cette époque, d'analyser minutieusement les dépêches de Venise. Une telle étude ne serait nécessaire qu'à ceux qui voudraient suivre dans le détail l'histoire des relations de la France avec le Levant. La correspondance de Morvillier est écrite constamment dans un style clair et précis ; elle renferme plus d'une observation qui atteste chez l'homme d'État un grand sens politique et une rare pénétration d'esprit ; mais elle contient fort peu de faits saillants. Elle se contente de tenir le Roi au courant des moindres incidents, insistant particulièrement sur les affaires de Turquie. M. d'Aramon, par ordre de Henri II, avait dû accompagner le Sultan dans son expédition de Perse. Morvillier, sans quitter Venise, se trouvait cumuler en quelque sorte les deux grands postes du Levant ; il cherchait à connaître les péripéties de la guerre de Perse ; il essayait, chose difficile, à pénétrer les secrets de chancellerie de la Sérénissime République ; il interrogeait les voyageurs, et transmettait à son gouvernement des faits qu'il ne donnait souvent que comme de simples conjectures et auxquels il n'attachait pas lui-même une très-grande créance.

L'expédition de Soliman II avait du reste été

héureuse. Le Sultan victorieux se trouvait revenu à Constantinople au mois d'octobre 1548. Pendant ce temps, de nombreux mécontentements avaient éclaté en Italie contre Charles-Quint. Le pape Paul III encourageait presque ouvertement la lutte contre l'Empereur et se tournait du côté de la France, désireux de se venger des difficultés que les Espagnols avaient suscitées à Parme contre sa propre famille. Henri II, pour donner par sa présence une impulsion plus vive à ces mouvements, s'était rendu à Turin dans l'été de 1548, favorisant sous main les révoltes qui pouvaient se tramer contre les Impériaux. Il avait secrètement conclu alliance avec le chef de la flotte ottomane de la Méditerranée, le célèbre Dragut (1), et n'était

(1) Nous ne pouvons que renvoyer à une très-intéressante dépêche de Morvillier, dans laquelle il raconte au Roi comment il a dû, dans une audience avec les Vénitiens, excuser en quelque sorte la France de cette alliance avec le puissant chef de corsaires, leur disant qu'ils ne devaient pas ignorer « que ung prince, pour « maintenir et deffendre sa grandeur, ne puisse justement uzer « de toutes armes et amityés sans aulcune exception. » (T. II, p. 99.) — C'est à peine si, en Europe, on admettait alors une union quelconque avec ces mécréants que François I[er] avait osé traiter comme des amis. Et pourtant Venise passait à bon droit pour n'être pas scrupuleuse en politique. — Indiquons encore sur ces matières un intéressant travail, publié tout récemment sous ce titre : *Des capitulations et des traités de la France en Orient*, par M. Belin, Consul général près l'ambassade de France

retourné en France que rappelé par les troubles de Guyenne, suscités, croyait-on, par Charles-Quint. Mais l'occasion ne lui avait pas paru suffisante, et surtout il ne s'était pas trouvé assez de forces disponibles pour rompre ouvertement avec l'Empereur. Comme diversion politique, il était seulement intervenu en Écosse contre le roi d'Angleterre, et avait profité de cette nouvelle guerre pour rendre de l'éclat à ses armes en poursuivant avec énergie la reprise de Boulogne. Bientôt un traité avait glorieusement sanctionné ses succès ; et il se trouvait libre de transporter ses armes en Italie au moment même où le Sultan rentrait victorieux à Constantinople. Soliman de son côté avait trouvé à son retour une raison toute naturelle de déchirer la trève conclue avec Charles-Quint ; car ce dernier, au mépris des traités, avait attaqué le chef de ses corsaires, son lieutenant Dragut, et repris sur lui la ville d'Affrica.

Mais cette lutte que l'habile politique de la France avait préparée de loin ne devait éclater que deux ans plus tard, quand, soutenu par la défection de Maurice de Saxe, Henri II entrait subitement en

à Constantinople. *Le Contemporain,* Revue d'Économie chrétienne, livraison du 31 août 1869.

campagne et envahissait la Lorraine, au mois de mars 1552. Pour le moment, la mort de Paul III venait encore compromettre la position de la France en Italie. « Sire, cejourd'huy matin ces Seigneurs, « par courrier despêché de leur ambassadeur « en grande dilligence, ont receu la nouvelle de « la mort du Pape, dont ilz sont troublez, » écrivait Morvillier au Roi le 7 novembre 1549 ; et dans une longue dépêche chiffrée, il exposait l'état d'incertitude où se trouvaient les Vénitiens.

« Quant à Parme, ajoutait-il, ilz sont en grand doubte pour les causes que avez jà entendues du costé de Rome. Néantmoings plus cesditz Seigneurs voyent le danger prochain, moings congnoist-on d'apparence qu'ilz se veullent esmouvoir à nouveaux effectz, ains au contraire..... (1). »

Les derniers mots ne rendent-ils pas à merveille le véritable caractère du gouvernement occulte de Venise ? Jean de Morvillier, qui connaissait les pratiques ordinaires des agents de la République, avait su rester bien avec eux, tout en n'étant ni leur complice ni leur dupe. Ce qui valait mieux, il avait

(1) Biblioth. imp., Ms. fr., 3138, f° 66. Dépêche autographe du 7 novembre 1549. — Cette pièce n'est publiée que fort incomplètement dans le recueil de M. Charrière.

conquis leur estime ; et il emporta leurs regrets. Il quitta, en effet, l'ambassade de Venise au mois de septembre 1550, sans autre motif que celui de revenir en France, après une absence de quatre années. Il eut pour successeur Odet de Selve, personnage également distingué, plus jeune, et d'une imagination plus vive et plus ardente que Morvillier. Quant à ce dernier, il partait avec une expérience presque complète des affaires extérieures de la France : il avait pu connaître à fond cette Italie vers laquelle les préoccupations de la politique étaient alors sans cesse tournées. En rentrant dans les conseils du Roi, il allait naturellement prendre une part plus grande et plus autorisée à la direction des affaires, disposé qu'il était à s'y adonner tout entier.

CHAPITRE III

LA FRANCE ET L'ITALIE SOUS HENRI II

1551-1559

De retour en France, Jean de Morvillier reprit son poste de Maître des requêtes au Conseil du Roi. C'était l'époque de la onzième session du concile de Trente. Plusieurs fois suspendue depuis sa première convocation sous Paul III, en 1545, la grande assemblée catholique allait se réunir encore à l'appel de Jules III, le 1er mai 1551. Le nouveau Pape s'était ouvertement déclaré contre Henri II

en Italie. Et la France, jusqu'à cette époque, n'ayant guère été représentée à Trente que par des ambassadeurs, le Roi regardait comme un prétexte de plainte contre le Pontife le fait d'avoir recommencé les travaux du concile au moment où les affaires de la Péninsule devaient encore empêcher les évêques français de se joindre à leurs collègues. Ces griefs poussèrent la France à envoyer une protestation jusqu'à Trente et à la faire juger par les prélats assemblés. On rédigea un long Mémoire, dont la conclusion ne tendait à rien moins qu'à refuser au concile son autorité et son caractère œcuménique. Le célèbre Jacques Amyot, alors abbé de Bellozane, fut chargé de porter cette pièce à Trente et d'en donner solennellement lecture dans une séance générale. Il ne faut pas s'étonner que le futur traducteur de Plutarque, peu connu et jeune encore, ait été choisi pour remplir une si importante et si délicate mission. Il fut redevable de cet honneur au cardinal de Tournon, l'un des principaux ministres de Henri II, dont il avait su s'attirer les bonnes grâces, et qui ne cessa d'être à la fois son protecteur et son ami. Il le dut également à l'influence de Jean de Morvillier, auquel il était attaché depuis longtemps par les liens les

plus étroits. Il avait été dans sa studieuse jeunesse précepteur des enfants de Bochetel de Sassy, secrétaire du Roi, et beau-frère de Morvillier. Ses élèves étaient à Bourges avec leur mère ; et leur oncle, alors lieutenant-général au bailliage, surveillait leur éducation, tandis que leur père dirigeait à la cour les Affaires étrangères. C'est dans cette ville qu'Amyot, tout en prodiguant ses soins aux jeunes gens dont l'instruction lui avait été confiée, s'était fait donner une chaire à l'Université, où il enseignait à la fois les lettres grecques et latines. Plus tard, il suivit Morvillier à Venise (1), où il put s'adonner à loisir à sa passion pour le travail et pour les recherches d'érudition. C'est dans la bibliothèque de Saint-Marc qu'il retrouva les œuvres de Diodore de Sicile, dont il dédia, peu d'années après, la traduction à Henri II. Il prépara ainsi en Italie, sur les manuscrits mêmes, la plupart des travaux qu'il publia dans la suite. L'ambassadeur de France à Venise l'avait aussi employé pendant ce temps à quelques négociations,

(1) « Cetuy sieur donc (Morvillier) le prit avec lui pour avoir « sa conférence domestique, ès heures de recherche. » *Histoire de Melun,* etc., par M. Sébastian ROULLIARD, Paris, 1628, in-4°, p. 608.

et il avait pu apprécier les heureuses dispositions avec lesquelles le jeune homme mettait à profit ses conseils et l'habileté qu'il déployait à vaincre ou à tourner tous les obstacles. Il est donc naturel de voir Amyot écrire à Morvillier, pour le prier de rendre compte au Conseil du Roi de la manière dont il s'était acquitté de sa mission à Trente. C'est par sa lettre (1) que nous connaissons aujourd'hui exactement toute cette affaire. Son récit a même de plus le mérite de contrôler et de rectifier la version adoptée par de Thou (2) et par Varillas. Il est du reste empreint d'un caractère de simplicité et de bonne foi qui contraste singulièrement avec la pompe tout antique de l'illustre historien. La tâche dont le cardinal de Tournon et Georges de Selve l'avaient chargé n'était pas

(1) Cette lettre est du 8 septembre 1551, et adressée à « M. de « Morvillier, conseiller du Roy et maitre des requêtes en cour. » Elle se trouve dans les *Instructions et Missives des rois très-chrétiens* et autres pièces concernant le concile de Trente, édit. de 1608, in-8°, p. 14 à 30. Elle a été publiée également dans les *Mémoires* d'Alphonse Vargas, et dans l'ouvrage de Pithou, intitulé : *Ecclesiæ Gallicanæ in schismate status*.

(2) De Thou, *Histoire*, l. VIII. — Toutes les fois que nous citerons le grand historien français du XVIe siècle, nous renverrons à l'édition suivante : *Histoire Universelle*, de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1543 jusqn'en 1607, traduite sur l'édition latine de Londres. Londres, 1734, 16 vol. in-4°.

facile ; l'humble autorité d'Amyot ne semblait guère suffisante pour en imposer à une assemblée singulièrement jalouse de ses droits. Il arrive à Trente, paraît modestement devant le Concile et demande à donner lecture de la protestation royale dont il est porteur. Malheureusement la lettre est adressée à *l'assemblée,* non au *concile,* et on refuse de l'ouvrir, car la suscription seule, qui porte le mot de *conventus,* est une dénégation formelle du caractère que les Pères s'attribuent. Amyot n'eut d'autre ressource que de subtiliser sur les termes, d'employer toute sa science à apporter nombre d'exemples latins tirés des meilleurs auteurs, de prouver enfin que l'expression ne devait nullement être prise en mauvaise part et qu'une interprétation injurieuse était bien loin de la pensée du Roi son maître (1). Il assurait en même temps les Pères qu'ils trouveraient dans la missive « toutes choses « si sobres, si modérées et si réservées, qu'ils ne « se repentiroient pas de l'avoir ouy ; » il les

(1) Voir sur cet épisode : *Dictionnaire de Bayle,* verbo : AMYOT, t. Ier, p. 180, édit. de 1730 ; — *Essai sur Amyot,* par M. Auguste de BLIGNIÈRES, Paris, Durand, 1851, in-8°, p. 65 et suivantes ; — *Histoire du Concile de Trente,* par Fra Paolo SARPI, Amsterdam, 1736, in-4°, t. Ier, p. 587 ; — PALLAVICINI, l. XI, ch. XV à XVIII.

priait « le plus révéremment qu'il pouvoit, qu'on « ne fist point ce tort au Roy, de ne vouloir pas « recevoir ses lettres. » Il obtint enfin gain de cause et fut admis dans l'assemblée pour s'acquitter de son mandat. Les lettres, du reste, il les lut, raconte-t-il, d'une voix haute et sonore, « avec toute « telle action comme si je les eusse estudiées deux « mois auparavant par cœur, et croi qu'il n'y eut « personne en toute la compagnie qui en perdist « un seul mot, s'il n'estoit bien sourd. » Ce fut là tout son succès, et s'il sut se tirer d'un pas difficile, il ne le dut qu'à son habile condescendance et nullement, comme le prétend de Thou, à son entraînante éloquence. La protestation de Henri II fut écoutée ; mais le Concile ajourna sa réponse à la session suivante, et Amyot ne put même pas obtenir qu'on lui donnât acte de sa mission. C'est pour cela sans doute qu'il tint à en rendre compte longuement lui-même, et qu'il choisit Jean de Morvillier comme interprète auprès du Conseil du Roi. Quant à lui, de Trente il s'en fut à Venise, où il trouva le cardinal de Tournon et l'ambassadeur de Selve, auxquels il put expliquer en détail l'accueil qu'on lui avait fait et les dispositions dans lesquelles il avait trouvé, à l'égard

de la France, les prélats assemblés. Quelques mois plus tard, il revenait à Paris pour être nommé précepteur des enfants de Henri II, les ducs d'Orléans et d'Anjou, qui régnèrent plus tard sous les noms de Charles IX et de Henri III.

Si nous nous sommes un peu étendu sur cet épisode, dans lequel Morvillier joue un rôle assurément fort secondaire, c'est que nous tenions à signaler une fois au moins les rapports d'amitié et d'estime mutuelle qui unissaient de vieille date le futur Garde des sceaux et le futur évêque d'Auxerre; ils restèrent fort liés l'un avec l'autre dans la suite : au milieu de tous les troubles qui influèrent d'une façon si diverse sur beaucoup d'esprits de ce temps, ils se montrèrent toujours les serviteurs dévoués de leurs souverains, les défenseurs modérés et dignes de la cause à laquelle ils avaient tout d'abord consacré leur zèle et leur talent.

Une année ne s'était pas écoulée que Morvillier était nommé à l'évêché d'Orléans. Il n'en resta pas moins attaché aux conseils du Roi et fort mêlé aux événements de la fin du règne de Henri II. Aussi ne prit-il possession de son siége épiscopal que sept ans plus tard; et avant de parler de son

administration, il importe de terminer le récit de ses négociations politiques et de son influence à la cour. Quelques pièces originales vont d'ailleurs singulièrement nous éclairer sur les affaires auxquelles il fut alors employé. Homme d'humeur pacifique, il prit toujours plus de part à la conclusion des traités qu'aux déclarations de guerre. Pendant longtemps il eut, en quelque sorte, le monopole des conférences et des compromis. Pourtant son premier essai ne fut pas heureux.

La lutte entre la France et l'Empire avait recommencé avec un véritable acharnement. Au printemps de 1552, Henri II, après quelques intrigues en Italie, s'était décidé à déployer toutes ses forces contre Charles-Quint. Une belle campagne en Lorraine avait valu à la France la conquête des Trois-Évêchés. En Italie, Sienne avait chassé les Impériaux pour se mettre sous la protection du Roi. Une année plus tard, la victoire de Renty (13 août 1554) venait réparer quelques échecs dans la Péninsule. Ce ne sont là que les grands traits d'une guerre qu'il nous est impossible de raconter. Nous arrivons ainsi aux conférences de Marc, en 1555.

Quatre années de luttes presque continuelles

avaient affaibli les forces respectives des deux partis. Le Roi désirait sincèrement la paix; la reine d'Angleterre ne la souhaitait pas moins : Marie Tudor, pressée par son mari, le fils de Charles-Quint, de se déclarer contre la France, tandis que ses sujets demandaient hautement qu'elle restât dans la neutralité, avait tout avantage à favoriser un accommodement. Elle fut l'instigatrice des conférences qui se réunirent, sous la médiation du cardinal Pole, au mois de mai 1555.

L'Empereur désigna pour le représenter et envoya à Gravelines cinq plénipotentiaires, dont le duc de Médina-Celi et Antoine Perrenot, évêque d'Arras, le fameux Granvelle; le Roi députa, de son côté, à Ardres un même nombre d'ambassadeurs, qui furent le connétable de Montmorency, le cardinal de Lorraine, Charles de Marillac, Jean de Morvillier et Claude de l'Aubespine (1). Le cardinal Pole avait aussi amené d'Angleterre quelques conseillers d'État. Le lieu désigné pour le congrès était Marc, petite ville anglaise dans le Calaisis, située à peu près à égale distance d'Ardres et de Gravelines. Chaque peuple se trouvait ainsi sur

(1) De Thou, t. II, p. 572 et suiv. — Vie ms. de J. de Morvillier.

son propre territoire : la neutralité des Anglais servait en quelque sorte de rapprochement. Un espace spécial avait été disposé par la reine Marie ; elle avait fait construire au milieu une tente richement ornée ; à chaque extrémité, on avait établi des pavillons séparés, reliés par des galeries couvertes à la salle des délibérations. Les Impériaux occupaient le pavillon du nord, le plus proche de Gravelines, les Français celui du midi, voisin d'Ardres.

Les plénipotentiaires, dit de Thou, se réunirent pour la première fois le 23 mai. On perdit quelques jours en compliments, avant d'arriver aux discussions sérieuses. Il fallut pourtant en venir à poser les exigences des deux adversaires. La France réclamait le Milanais; l'Empereur se refusait formellement à jamais l'accorder. Les médiateurs anglais voulaient tout concilier par un double mariage ; ils proposaient aux Français l'union de l'infant don Carlos, petit-fils de Charles-Quint, avec Élisabeth, fille de Henri II, à laquelle on aurait donné le Milanais pour dot. Le Roi n'acceptant pas cette condition, ils parlaient aux Impériaux de marier la petite-fille de Ferdinand avec le duc d'Orléans, en cédant à ce dernier la pos-

session de ce même Milanais; et les Espagnols refusaient également la combinaison. En même temps, les plénipotentiaires de l'Empereur demandaient aux Français de restituer toutes leurs conquêtes; et Montmorency rejetait bien loin cette singulière prétention. Le cardinal Pole, toujours partisan du double mariage, proposait de conclure d'abord la paix sur cette base et de remettre ensuite à des arbitres le soin de régler les restitutions réciproques qu'auraient à se faire les belligérants. Les Français seuls acceptèrent; les Impériaux prétendaient qu'il faudrait trop de temps pour choisir les arbitres.

Il était facile de voir que tout essai de conciliation était inutile. Bientôt on s'aperçut que les Espagnols ne cherchaient qu'à gagner du temps et qu'ils continuaient leurs préparatifs de guerre dans le but de frapper un grand coup en Italie. Il fallut se séparer sans rien conclure. Les plénipotentiaires français remercièrent le cardinal Pole de ses impuissants efforts et s'éloignèrent dès le commencement de juin (1).

(1) Le procès-verbal de cette conférence a été rédigé par Morvillier lui-même; mais il nous a semblé inutile d'analyser jour par jour un document qui donnerait sans profit des révélations

La guerre recommençant, l'Italie était bien, en effet, l'objectif commun des deux rivaux. Ils y luttaient par les armes ; ils s'y combattaient aussi sur le terrain, non moins difficile, de la diplomatie. On connaît la situation faite à l'Italie dans toutes ces campagnes : prise et reprise tour à tour, elle ne cessa d'être en quelque sorte le champ clos où se débattaient les destinées des deux empires. Elle était alors occupée par une foule de petits princes et par quelques républiques fières encore de leur antique splendeur. Chaque ville était divisée entre les amis de l'Empereur et ceux de la France : des intrigues et des menées perpétuelles s'y succédaient, variant avec la fortune des deux partis. La finesse et la dissimulation des Italiens se prêtaient à merveille à jouer ces

nouvelles sur un événement qui n'a pu laisser de trace importante dans l'histoire. Nous nous contentons d'indiquer exactement le manuscrit tel qu'il est conservé à la Bibliothèque impériale, Fr. 17910 (anc. S.-G. 845) : « Procez verbal de la conférence tenue « à Marc, près Ardres, entre les députez du Roi Henry II et de « l'Empereur Charles V, en la présence du cardinal Pol, légat du « Pape et des députez de la Reine d'Angre, pour terminer les différens d'entre les ds Princes pour raison de plusieurs terres et « seigries, et particulièrement pour les duchez de Milan, Bourgongne et Savoye, rédigé par escrit par M. Jean DE MORVILLIER, « évêq. d'Orléans, l'un des dts députez, depuis le 5e mai 1555 jusques au 7 juin au dict an. » 1 vol. in-fol., fort belle copie du temps.

rôles divers qui ont toujours semblé être leur naturelle et spéciale vocation.

Parmi ces potentats, il n'y en avait guère de plus puissant que le duc de Ferrare. La position même de ses états, situés au centre de la Péninsule et présentant ainsi une grande importance stratégique, augmentait encore son influence. C'était un prince d'un caractère tout particulier, et dont il serait impossible de comprendre la conduite, si on négligeait d'examiner les mobiles principaux qui faisaient impression sur son esprit. Henri II avait entrepris de se l'attacher par un traité d'alliance, ce qui n'était point facile ; et il avait confié cette mission à un certain évêque de Lodève, assez piètre personnage, si on le juge d'après sa conduite. Morvillier, chargé au Conseil du Roi de donner son avis sur ces négociations, avait composé à ce sujet tout un discours qui nous a été conservé et qui est plein de curieuses révélations « sur les affaires qui se sont passées avec « le duc de Ferrare en 1555 (1). » On verra par quelques extraits avec quelle sagacité, quelle finesse

(1) *Mémoires d'Estat* de Jean DE MORVILLIER, f°s 20 à 30. — « Discours sur les affaires qui se sont passées avec le duc de Ferrare en 1555. »

et quelle fermeté l'évêque d'Orléans essaie d'initier le Roi aux secrets desseins du prince italien qui, uni à la fille de Louis XII, n'avait pas plus épousé les intérêts de la maison de France que sa femme n'avait pris goût à Ferrare et aux affaires de son mari.

Hercule d'Este, deuxième du nom, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, né le 4 avril 1508, était fils d'Alphonse d'Este et de la trop fameuse Lucrèce Borgia. Il avait épousé, le 30 juillet 1527, Renée de France, fille de Louis XII, et avait succédé à son père en 1534. C'était un prince pacifique et économe, mais jaloux de son autorité. Parvenu au trône, au plus fort des guerres d'Italie, il avait su garder entre les deux rivaux une entière neutralité, n'exigeant pas autre chose que l'inviolabilité de ses états, avouant tout haut sa haine pour les batailles, et plus soucieux de conserver intact son patrimoine que de courir les risques de le réduire en voulant l'augmenter. Prince sage et honnête, très-attaché à la religion catholique, il était loin d'approuver les tendances fort protestantes de sa femme, et il souffrait de la voir attirer à sa cour Calvin, Marot et tous les réfugiés de France chassés de leur patrie à cause des nou-

velles doctrines. Il finit même par la forcer à renvoyer ces dangereux amis ; et ce fut entre lui et Renée le sujet de querelles intestines qui troublèrent plus d'une fois la tranquillité du palais ducal de Ferrare. On sait que, lassée par les persécutions de son mari, la Duchesse se décida plus tard à quitter l'Italie et à se retirer en France, à Montargis, dans l'Orléanais, où elle se plut à offrir un refuge aux plus célèbres parmi les Huguenots.

Quant au Duc, placé par la force des choses, et à coup sûr bien malgré lui, entre les catholiques et les protestants d'une part, les Impériaux et les Français de l'autre, il ne lui avait pas toujours été facile de demeurer dans ce désintéressement égoïste et cette tranquillité sans gloire qui formaient toute son ambition. Ses angoisses de chaque moment, sur lesquelles l'histoire n'avait eu jusqu'ici ni le loisir ni la pensée de s'appesantir, sont fort bien caractérisées par Morvillier dans son Mémoire :

« Le duc de Ferrare, dit-il, très-soucieux des affaires de son État, a eu jusqu'ici le talent de rester neutre dans les rivalités des deux princes qui ont remué toute la chrétienté depuis trente ans. Il s'est enrichi

pendant ce temps d'or et d'argent. Il n'aime pas plus la guerre que par le passé ; mais le voici qui, à cause des affaires d'Italie, va être obligé de se tourner du côté du Roi... »

Il revient ensuite brièvement sur les événements précédents, remarquant fort justement que cette neutralité effective n'avait pas empêché le Duc d'incliner tour à tour vers celui des deux que l'heure présente avait semblé favoriser davantage. C'est ainsi qu'il avait semblé fort attaché de cœur à l'Empereur au moment où ce dernier, tout puissant en Italie, lui avait attribué dans un arbitrage avec le Pape les villes de Modène et de Reggio. Sa reconnaissance se traduisait alors par le renvoi des gentilshommes français venus à Ferrare à la suite de la Duchesse. Depuis, il avait paru se rapprocher de la France à l'occasion du mariage de sa fille aînée, Anne, avec le jeune duc de Guise; mais il y avait aussi dans cette union quelque motif moins élevé, que l'évêque d'Orléans se charge encore de nous découvrir, avec ce mélange de naïveté et de finesse qui le caractérise :

« Or combien que le duc de Ferrare n'ait pu mieux colloquer sa fille qu'avec M. de Guise, pour la gentil-

lesse du cœur, vertu et prouesse qui sont en lui, aussi étant bien aimé du Roi; toutefois le point qui plus le mouvait était qu'il ne déboursait guère d'argent, car il fit prendre, pour argent comptant, à M. de Guise, une grande somme de deniers qu'il prétendait lui être due par le feu Roi, tant pour le sort principal des deniers prêtés, que pour les intérêts et arrérages de la rente qui lui avait été constituée à cause dudit prêt. Toutes les quelles sommes furent allouées par le Roi et paiées. »

Voilà qui peint l'homme et fait mieux juger son caractère que de longues pages. Ce mariage, du reste, n'avait pas empêché le Duc de rester en bons termes avec l'Empereur, tant que celui-ci avait conservé une prépondérance incontestée, c'est-à-dire jusqu'à la mort de François Ier. Mais lorsque, au commencement du règne de Henri II, la fortune des armes abandonna presque sans retour le vieil Empereur, le duc de Ferrare se sépara d'un protecteur « dont les médecins et tous jugeaient la mort plus prochaine qu'elle n'était, » et ne tarda pas à incliner vers le jeune et victorieux roi de France. Aussi bien, la guerre portée tout à coup au centre de l'Italie semblait à chaque instant menacer ses États : il devait forcément sortir de son apathie volontaire; et,

considérant qu'il lui faudrait dépenser d'énormes sommes pour mettre sur pied une armée, fortifier ses places, entretenir de nombreuses garnisons, préparer en un mot une lutte simplement défensive, il aimait mieux se mettre sous la protection du Roi, stipulant que ce serait la France qui défendrait ses frontières et lui fournirait des subsides pour prix de son amitié. Il se trouvait d'ailleurs compromis vis-à-vis de l'Empereur qui était en droit de suspecter sa bonne foi. Ses projets nouveaux avaient été, dit-on, révélés à Charles-Quint ; et puis, chose plus grave, son jeune fils, l'unique héritier de son nom, malgré lui, prétendait-il, et presque à son insu, s'était échappé de Ferrare et avait été s'enrôler dans l'armée de Henri II, « aiguillonné de sa naturelle inclination, mais aussi du désir de voir et acquérir honneur par les armes. »

Avec un prince ainsi poussé jusque dans ses derniers retranchements, il devait être facile d'obtenir des conditions avantageuses. C'est ce que ne voulut point comprendre l'agent de la France, l'évêque de Lodève. Le Duc n'avait pas tardé à gagner son esprit ; et l'ambassadeur, confondant trop vite l'intérêt du Roi avec celui du futur allié

de la France, sembla dorénavant considérer plutôt la cause du duc de Ferrare que celle de son propre souverain. Il en vint jusqu'à oublier les affaires de son pays pour ne plus s'occuper que de celles d'un prince étranger, dont il était heureux et fier de capter les bonnes grâces. Il fit donc marcher rapidement les négociations, et conclut avec la cour de Ferrare un traité fort onéreux pour le Roi. Argent, soldats, munitions, tout était accordé à profusion par la France, et le Duc ne donnait en échange de tant de sacrifices que l'assurance d'une bonne volonté dont il entendait régler lui-même le modéré et prudent usage. C'est ce que fait très-bien remarquer Morvillier :

« L'évêque de Lodève envoya au Roi cette capitulation comme un beau chef-d'œuvre dont l'auteur et conducteur méritait louange et rémunération, commémorant par ses lettres la difficulté qu'il avait eue pour ranger le Duc à cette raison. Le Roi ayant vu ladite capitulation la trouva merveilleusement étrange et contre toute expectation ; ainsi fit Monseigneur le connétable, car il n'avait jamais pensé prendre le Duc comme serviteur, mais bien comme prince allié et ami, le recevant à condition honorable pour suivre son parti..... Tous les articles stipulés auraient chargé les finances du Roi d'au moins cinq cens mille écus par an, charge

trop lourde, quand même on eût dû conquérir le royaume de Naples et le duché de Milan..... Abusant de notre facilité, le Duc faisait, par son ambassadeur résidant à Paris, parler comme si la totale grandeur et réputation du Roi dépendait de cette capitulation, comme si on lui eût déjà été obligé de la conquête de toute l'Italie..... et comme si lui-même de sa seule magnanimité et bienveillance eût sacrifié soi et ses états pour faire le Roi monarque de toute la chrétienté (1). »

Une telle arrogance était évidemment inacceptable : les prétentions du duc de Ferrare dépassaient toutes les proportions permises. Le Roi et son Conseil ne pouvaient ratifier un traité qui eût été une honte pour la France et qui ressemblait presque à une trahison. C'est en effet ce qui arriva bientôt, et nous en savons le détail par Morvillier :

« Ladite capitulation, poursuit-il, semblait si exhorbitante de raison qu'il n'y eut artifice ni mystère si bien joué qui la pût faire trouver bonne au Roi et aussi à Monseigneur le connétable. On fit entendre doucement au duc de Ferrare que le Roi eût bien désiré pouvoir accomplir ce qu'il requérait par la capitulation, mais que les charges étaient si excessives et les

(1) *Mémoires d'Estat* de Jean DE MORVILLIER, fol. 28.

finances dudit Seigneur si faibles qu'elles n'en sauraient porter la moitié..... que, du reste, les affaires du Roi en la guerre semblaient bonnes; qu'il espérait se passer de compagnie si chère, et que, quand même la ressource de son royaume en dépendrait, si ne la pourrait-il tant acheter qu'il la voulait vendre. »

On écrivit assez aigrement à l'évêque de Lodève pour le désavouer, lui disant « qu'il s'était si « avant déclaré à l'avantage du duc de Ferrare, « que s'il eût été son serviteur, n'eût pu faire « mieux pour lui ni pis pour le Roi. » Et c'est ainsi que le Duc demeura éconduit de ses demandes ; mais on ne devait pas tarder à rechercher de nouveau son alliance.

Henri II était loin, en effet, d'avoir renoncé à ses projets de guerre en Italie. L'avènement de Paul IV au trône Pontifical lui fournit bientôt l'occasion de les reprendre. Trois papes venaient de se succéder en moins d'une année sur la chaire de Saint-Pierre. Jules III, sans vouloir prendre aucune part aux luttes si voisines de ses états, s'était toutefois occupé des moyens de concilier la France et l'Empire, et de terminer cette rivalité terrible qui était la cause de tant de malheurs. Le moment se trouvait mal choisi : les

échecs successifs du maréchal Strozzi en Italie, et la capitulation de Sienne après l'héroïque résistance de Monluc (21 avril 1555), n'avaient point disposé Charles-Quint aux idées de paix et de modération. Sur ces entrefaites le Pape était mort, et il avait été remplacé par Marcel II, qui ne porta la tiare que trois semaines. Paul IV fut élu à sa place le 23 mai.

Ce dernier appartenait à la famille napolitaine des Caraffa et était, par sa naissance, comme par toutes les traditions de sa race, le partisan des idées françaises, l'ennemi implacable de l'Empereur et de ses alliés. Agé de près de quatre-vingts ans, il ne rêvait que guerres et batailles, et se plaisait à renouveler la virile et audacieuse activité d'un Innocent III ou d'un Jules II. Partisan sincère de la liberté de son pays et en comprenant à merveille les vraies et naturelles conditions, il comparait l'Italie à un instrument harmonieux, à une lyre, dont les quatre cordes étaient l'État de l'Église, Milan, Venise et les Deux-Siciles, et poursuivait des mêmes malédictions tous les envahisseurs étrangers. Sa première pensée en montant sur le trône pontifical avait été non de faire cesser la lutte entre les deux princes catho-

liques, mais de tendre à la destruction totale de la puissance espagnole en Italie. Il fallait pour cela rechercher l'appui de la France. Aussi ne tarda-t-il pas à engager des négociations secrètes avec le ministre de Henri II et à unir étroitement sa politique à celle des princes de la maison de Guise. Il avait choisi pour premier ministre son neveu Charles Caraffa, qu'il fit cardinal, et dont le caractère entreprenant et belliqueux devait seconder puissamment ses desseins.

C'était précisément le moment où s'ouvraient à Marc, près Calais, des conférences pour la paix, à l'instigation de la reine d'Angleterre. Les incroyables exigences de l'Empereur n'avaient point tardé, comme nous avons vu, à faire échouer tout espoir de conciliation. Les sourdes menées de Paul IV avaient peut-être eu aussi leur influence. Le Pape, en effet, s'était ouvert de ses projets à l'ambassadeur du Roi à Rome, qui était alors Jean d'Avanson. Celui-ci avait, sans retard, communiqué les propositions à son gouvernement, et elles avaient été discutées en Conseil. Le cardinal de Lorraine et ses amis les avaient vivement appuyées; Montmorency, qui au fond leur était contraire, avait fini par les accepter pour plaire au Roi. D'autres

s'étaient montrés inébranlables et avaient ouvertement exposé à Henri II les médiocres avantages que présentait une semblable alliance et les dangers faciles à prévoir d'une expédition nouvelle dans cette Italie où l'on avait déjà été chercher tant de désastres.

Nous savons par quelques papiers laissés par Morvillier (1) que, pour sa part, il n'avait pas hésité à blâmer tout projet de ce genre ; il avait motivé son opinion aux yeux du Roi sur le peu de confiance qu'on devait avoir en la bonne foi des Italiens et en celle du Pape lui-même, qui ne pouvait manquer de se faire illusion sur ses forces et sur les chances véritables de succès. Le portrait qu'il trace, à cette occasion, du Pontife romain pourra paraître peu bienveillant et peu respectueux, surtout venant d'un évêque; mais il ne manque pas de couleur et mérite d'être cité :

« Or, faut entendre que le bonhomme a de longtemps conçu de l'Empereur si mauvaise opinion qu'il estimerait faire sacrifice bien agréable à Dieu et déli-

(1) Ces documents, qui n'ont point trouvé place dans les *Mémoires d'Estat*, sont conservés dans un autre recueil de la Bibliothèque impériale : Ms. fr., 16076 (anc. St-Germ. Harl. $\frac{268}{5}$) — « Discours de M. de Morvillier, etc. »

vrer l'Italie d'oppression tyrannique, s'il le pouvait priver du royaume de Naples et de ses autres États de deçà, et sous cette persuasion s'assure que Dieu favorisera ses entreprises et que l'exécution en sera aussi facile comme lui est le discours et l'imagination en sa chambre..... Ce sont les bannis et mal contents du royaume de Naples qui émeuvent davantage sa passion, tellement que celui qui toute sa vie a été reclus en continuelle servitude, maintenant à l'âge de quatre-vingts ans se réjouit d'ouïr l'artillerie, les tambourins de guerre, les soldats en armes et veut faire la guerre à tout prix..... Mais cette belle ardeur ne durera pas longtemps, et nous nous trouverons engagés de promesses envers sa maison. »

Ailleurs l'évêque d'Orléans ajoute :

«..... Incontinent il se déclara plus ouvertement qu'il n'était expédient à la qualité du lieu qu'il tenait. Car les sages du pays disent qu'un Pape qui veut se maintenir en grandeur et réputation doit pour le moins être assis en la chaire de Saint-Pierre, devant que de se remuer ni détourner ses yeux en lieu où on le puisse connaître plus affectionné qu'à autre. Mais pour ce Pape qui portait de longtemps dans son cœur une apostume d'indignation et qui était de sa nature colère et violent, si longue dissimulation n'était pas tolérable (1). »

(1) Ms. fr., 16075, fol. 21.

Les observations de Morvillier et de ses amis ne furent guère écoutées. Le parti de la prudence et de la paix succomba ; il fut décidé qu'on enverrait des ambassadeurs extraordinaires à Rome, ayant mission de s'entendre directement avec Paul IV et d'arrêter avec lui les bases d'une ligue pour la défense de l'Italie. Le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon furent chargés de cette négociation. En même temps on chercha à renouer l'alliance avec le duc de Ferrare. Le Roi désirait si vivement le succès de tous ces projets, qu'il chargea encore l'évêque de Lodève, devenu ambassadeur à Venise, d'être son plénipotentiaire auprès de l'époux de Renée de France. Il ne songea même pas cette fois à se souvenir d'un passé bien voisin pourtant et à recommander à son agent un peu de prudence et de modération. On doit avouer, du reste, que l'état même des affaires du Duc indiquait la conduite à tenir et qu'il ne fallait pas un bien grand génie pour voir clair dans la situation.

A force d'hésitations, de finesses, de démarches contraires, le duc de Ferrare se trouvait dans une position fort délicate. Le prudent équilibre qu'il avait jusqu'ici réussi à garder menaçait enfin

d'être entièrement rompu. L'Empereur n'avait point ignoré ses récentes avances à l'égard de la France, et voyant qu'il n'avait plus rien à ménager de ce côté, il lui était arrivé de dire tout haut qu'il ne tenait plus à ce qu'on respectât la neutralité du Duc, et que ses États ne seraient pas désormais considérés comme plus inviolables que les autres. Il n'était donc pas difficile de forcer le Duc à se jeter sans conditions dans les bras de la France. Tout au contraire, au lieu d'attendre ses offres, c'est l'évêque de Lodève qui, poussé il est vrai par la cour, fait ouvertement les premiers pas. Aussi, immédiatement les choses changent-elles d'aspect ; c'est l'ambassadeur qui propose et qui supplie ; c'est le Duc qui a l'air de consentir à grand'peine à embrasser le parti du Roi. Mais cela ne suffisait pas encore ; et Morvillier va nous révéler les singulières habiletés avec lesquelles fut menée toute cette négociation :

« D'un autre côté, dit-il, on envoya au duc de Ferrare son ambassadeur résidant près du Roi avec instruction bien ample pour lui faire entendre l'état des choses et que le temps était venu que, s'il se voulait accroître d'honneur et réputation et montrer l'amitié qu'il portait au Roi, il se fallait déclarer et passer bien

outre. Car on parla si avant audit ambassadeur qu'on lui dit que le Roi entendait bien que sans le duc de Ferrare une ligue avec le Pape lui serait infructueuse... Je laisse aux hommes de bon jugement et qui savent l'art de conduire telles pratiques, si c'étaient les moyens qu'il fallait tenir. Se découvrir à son ambassadeur et à l'autre qui était encore plus dangereux en cet endroit, d'autant qu'il savait plus de secrètes affaires et que le Roi ajoutait plus de foi à lui, et d'autant plus lui était-il facile de prendre et déguiser. Pareilles erreurs ont beaucoup coûté et coûteront, si on ne change de façon (1). »

Qui ne s'associerait à ces sages et judicieuses réflexions? Et comment concevoir qu'on ait pu penser et agir si différemment? Mais poursuivons :

« L'ambassadeur du duc de Ferrare, ainsi dépêché et instruit de la part du Roi, qui de soi-même était assez vigilant et soigneux et avait bon moyen pour savoir le secret de nos affaires, monte en poste et pique en toute diligence vers son maître..... et ne faut pas douter qu'il ne l'informât bien de l'état des choses et du grand désir que l'on avait de le mettre en danse (*sic*). Lodève vint aussi à Ferrare qui ne fit pas moins bon office pour le Duc, lequel ne faut douter s'il s'éjouit de voir son occasion arrivée au point qu'il désirait, s'assu-

(1) Ms. fr., 16075, fol. 15.

rant bien qu'il ne pouvait avoir ministres plus à sa faveur pour négocier avec lui que ceux que l'on envoyait; et qu'on le rechercherait là où, si on eût dissimulé, il eût été contraint de rechercher et d'accepter beaucoup moindres conditions que celles qu'on lui a baillées. »

Les choses en étaient à ce point quand, au mois de septembre 1555, le cardinal de Lorraine quitta la France pour aller accomplir sa mission en Italie. Il prit sur sa route, à Lyon, le cardinal de Tournon. Les deux négociateurs étaient porteurs d'instructions détaillées et formelles, relatives à la prompte conclusion de la ligue. Ils devaient d'abord aller à Rome, et s'étaient embarqués à cet effet à Marseille; mais une mer fort mauvaise les retint sur les côtes de Provence. Il leur fut impossible de continuer la traversée, et ils durent aborder au plus prochain rivage de l'Italie.

Morvillier, qui nous fournit ces détails, devait être fort exactement informé; car, bien qu'aucun historien ne l'ait dit, il est certain qu'il accompagna les cardinaux français dans leur ambassade. C'est du moins ce que nous apprenons par une dépêche collective adressée de Rome au Roi, le 21 décembre, par les deux négociateurs. Ce

document d'ailleurs nous révèle un fait trop important dans la vie de l'évêque d'Orléans pour que nous n'en donnions point une fidèle analyse.

Il s'agit de la promotion que le Pape venait de faire de quelques cardinaux :

« Sire, dit la lettre, nostre S. Père nous avait promis de faire cardinaux ceux que nous luy nommâmes, mais l'importunité des Impériaux l'a contraint de changer de délibération ; de façon que de dix il n'en a fait que sept ; lesquels sans autre recommandation que de leurs vertus, doctrine et probité de vie, il a élus et choisis de lui-même, et à ce matin les a proposés au consistoire. »

On voit ensuite de quelles intrigues le Pape était entouré dans cette circonstance, quels ménagements il avait à garder entre les Impériaux, les Français, les Espagnols. Si les candidats du Roi n'avaient point été agréés, c'était pour endormir la vigilance de l'Empereur et dissimuler jusqu'au bout les grands desseins qui se préparaient. C'est ainsi qu'on avait différé la nomination promise de MM. de Saint-Papoul et de la Caze. Le cardinal de Lorraine ajoute :

« Je ne veux pas oublier qu'estant entré avec notre

Saint-Père en dispute, pour ce que je lui demandais un évêque, comme il avait accordé à l'Empereur, ou pour mieux dire à la nation d'Espagne, celui de Tolède, et que je voulais que celui-là fût M. de Saint-Papoul, il m'offrit et pria de vouloir faire faire Monsieur d'Orléans ou Monsieur d'Amiens : auxquels après en avoir parlé, estant la chose toute asseurée, s'ils l'eussent voulu, je vous puis dire, Sire, les avoir trouvés aussi obstinés à ne le vouloir point être, comme il y en a icy d'ambitieux extrêmement à cet honneur (1). »

Ainsi, plus de doute : Morvillier, par un excès de modestie et de désintéressement dont il donnera plus tard maintes preuves, refusa la pourpre à l'âge de cinquante ans à peine, comme il refusera plus tard par deux fois le titre de Chancelier de France. Ces exemples d'abnégation personnelle et de mépris des honneurs sont trop rares dans tous les temps pour qu'on ne les remarque point à l'occasion.

Quant au traité d'alliance, il avait été signé le 15 novembre avec Ferrare, le 15 décembre avec Rome ; et l'Italie se préparait à prendre les armes (2).

(1) « Les cardinaux de Lorraine et de Tournon au Roy. » Origin. *Mémoires d'Estat* de RIBIER, t. II, p. 620.

(2) Qu'il nous soit permis de renvoyer pour plus de détails à

Cependant il avait été convenu que toutes les dispositions arrêtées avec la France demeureraient absolument secrètes. Henri II avait besoin de ce profond mystère. C'était une des nécessités de sa singulière politique. Tandis qu'il faisait poursuivre avec tant d'ardeur et au prix des plus grands sacrifices ses projets de guerre dans la Péninsule, il jouait double jeu avec Charles-Quint et se montrait fort disposé à accueillir des propositions pacifiques. L'Empereur, sur le point de se retirer du monde, voulait avant d'abdiquer assurer à son fils quelques années de tranquillité. Des négociations s'étant rouvertes avec la France durant l'hiver de 1555 à 1556, il avait employé toute son habileté à les faire réussir. On était enfin arrivé à une trêve qui avait été signée pour cinq années, à l'abbaye de Vaucelles, près Cambrai, le 5 février 1556.

un article que nous avons publié dans la *Revue des questions historiques,* livraison du 1er octobre 1868, sous le titre de : *Négociations de Henri II avec le duc de Ferrare,* et dans lequel nous avons étudié, d'après des papiers inédits, le rôle de l'évêque de Lodève et la politique française en Italie de 1555 à 1557. — On peut voir le texte même du traité dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale intitulé : *Traictez de plusieurs Roys.* Ms. fr., 3112 (anc. Beth., 9735). In-fol., pap., fol. 21. « Traicté entre le « Pape Paul 4, dit Carafe, et le Roy Henry second. »

On se figure aisément quel dut être le légitime mécontentement du Pape, quand il apprit cet événement. Il voyait ainsi s'évanouir ses rêves les plus chers pour la délivrance de l'Italie. Il s'était donc en vain compromis pour la France : on l'avait trompé de la plus indigne façon. Il se plaignit aussitôt au Roi, lui reprochant amèrement sa conduite. Henri II s'attendait bien à voir éclater la colère du Pontife ; en réalité, il ne l'avait pas abandonné autant qu'on aurait pu le croire. Les apparences seules l'accusaient. Il suffisait de s'expliquer. C'était pour céder aux vives instances du connétable de Montmorency que le Roi avait consenti à la trêve. Il trouvait là le moyen de s'accorder quelques mois de repos, et il était bien décidé par avance à ne point tenir ses engagements. Moins que jamais, il prétendait renoncer à ses projets sur l'Italie. Il envoya sur le champ à Rome un ambassadeur extraordinaire, l'illustre François de Noailles, qui devait dévoiler au Pontife tous les mystères de la politique de son auguste Souverain.

Le Roi fit parler dans le même sens au duc de Ferrare. Celui-ci, dès qu'il avait appris la conclusion de la trêve, n'avait pas manqué également

d'adresser de vives réclamations à la France, disant très-haut qu'on avait abusé de sa bonne foi pour le traiter comme le dernier des princes, et demandant l'exécution immédiate de la convention signée avec le cardinal de Lorraine. Fidèle à sa tactique ordinaire, c'était surtout de l'argent qu'il réclamait. Il prétendait qu'il s'était mis en dépense pour fortifier ses villes ; il ajoutait qu'il avait rompu sans retour avec l'Empereur, et qu'il se trouvait maintenant exposé à sa vengeance, seul et sans appui. Morvillier, au nom du Roi, était chargé de répondre à ces demandes; et nous voyons, par le projet de note qui est conservé dans ses *Mémoires d'Estat* (1), qu'il n'était point dupe des singulières prétentions du Duc, bien qu'elles fussent appuyées comme toujours par l'active intervention de l'évêque de Lodève :

« Or n'ayant la ligue entre le Pape et le Roi sorti effet, — observait le prudent ministre, — ni seulement été publiée, sur laquelle ligue est entièrement fondé le traité fait avec le duc de Ferrare, s'en suit que les choses doivent demeurer en tel état comme auparavant ledit traité, et que le Roi ne peut se dire obligé à l'observa-

(1) Ms. fr., 5172, fol. 30. — « Autre discours sur les affaires qui se sont passées avec le duc de Ferrare en 1556. »

tion des conditions d'icelui. Ne faut pas dire que le duc de Ferrare s'est déclaré et a révoqué son ambassadeur qu'il avait devers l'Empereur; car ne l'ayant dû faire, il est prince si sage et si avisé qu'on doit estimer qu'il ne l'a pas fait..... L'Empereur, quelque mal disposé qu'il soit contre lui, ne recommencera pas la guerre, car ce serait la recommencer avec le Roi. Et devrait plus assurer le Duc l'assistance du Roi que lui donner de crainte la défiance de l'Empereur. »

Là s'arrête la part prise dans les affaires d'Italie par l'évêque d'Orléans. Il aurait voulu que le Roi renonçât complètement à ses projets belliqueux. Henri II n'avait d'autre objectif que la guerre. On sait la suite. Le voyage du cardinal Caraffa en France vint hâter encore la reprise de la lutte. Le Roi était impatient de répondre aux avances du Pape. Dès le mois de décembre le duc de Guise passait les monts à la tête de l'armée. Quelques mois après, le peu de succès de son expédition, et plus encore la défaite du connétable de Montmorency à Saint-Quentin, ramenait en France le frère du cardinal de Lorraine. Et à force d'énergie et de courage les deux chefs de la maison de Guise sauvaient l'honneur du royaume. Puis la guerre se poursuivait deux ans encore, avec des

vicissitudes presque toujours favorables à la France, jusqu'au moment où le Roi, aussi malencontreusement empressé de déposer les armes qu'il l'avait été de les prendre, voulut obtenir à tout prix une paix plus désastreuse encore pour le royaume que la guerre elle-même.

Morvillier n'avait été en rien mêlé à la conclusion de la trêve de Vaucelles; il était, du reste, à peine revenu de Rome à cette époque; mais il figure dans les négociations du traité de Cateau-Cambrésis, au mois d'avril 1559. Des conférences s'étaient déjà tenues le 15 octobre de l'année précédente à l'abbaye de Cercamp, dans le comté de Saint-Pol, et n'avaient abouti qu'à de courtes suspensions d'armes (1). Les plénipotentiaires français furent dans ces deux circonstances : le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, Saint-André, Morvillier et l'Aubespine (2). A peine est-il nécessaire de rappeler les circonstances dans les-

(1) De Thou, t. III, p. 250. — Henri Martin, t. VIII, p. 469. — Toutes les pièces de ces deux négociations se trouvent dans un manuscrit intitulé : *Mémoires du règne du Roy Henri II*. Ms. fr., 3113 (anc. Beth., 9736), fol. 31 à 119. Les divers traités portent la signature des cinq plénipotentiaires français; Morvillier y figure toujours au quatrième rang.

(2) Flassan, *Histoire de la Diplomatie,* t. I, p. 424. — Vie ms., etc. — Ms. fr., 3113.

quelles furent arrêtées les bases déplorables de ce traité si malheureux pour la France. Il n'est pas d'historien qui n'ait signalé avec indignation la conduite de Henri II, la faiblesse avec laquelle il consentit à perdre le profit de sept années de luttes acharnées qui n'avaient point été sans gloire.

L'Espagne se trouvait épuisée d'hommes et d'argent. La mort récente de Charles-Quint, en créant des difficultés nouvelles, rendait nécessaires à son fils quelques années de tranquillité (1). Avec le récent avènement d'Élisabeth au trône d'Angleterre, tout l'appui que Philippe II pouvait espérer du côté des Anglais disparaissait. En France même, l'enthousiasme contre les Impériaux était loin d'avoir cessé, et la guerre étrangère était peut-être le seul moyen d'arrêter les désordres civils et religieux sur le point d'éclater. Aucun de ces motifs ne put prévaloir sur le futile esprit du fils de François Ier. Il avait d'abord par instinct suivi la grande politique de son père : aujourd'hui il se laissait diriger par quelques intrigants, dont le principal mobile était de faire rendre la liberté

(1) Voir particulièrement les deux derniers chapitres du beau livre de M. Mignet : *Charles-Quint, son abdication*, etc.

[illegible]

[illegible]

[illegible] lui [illegible] sans aucune [illegible] sation. La France abandonnait la [illegible] de Sienne ; elle [illegible] des bannis de Naples et de Milan et des autres Italiens qui s'étaient compromis pour elle. En réalité, les Espagnols restaient maîtres de l'Italie. Puisqu'on voulait faire la paix, peut-être était-ce une bonne

occasion d'abandonner définitivement tout prétexte de recommencer ces expéditions au-delà des monts, qui avaient été tant de fois fatales à la France. Mais pourquoi laisser la Péninsule aux mains d'étrangers ? Comment surtout ne point profiter de cet abandon pour rectifier la frontière de l'est ? D'autre part, le duc de Savoie recouvrait une bonne partie des ses États, en même temps qu'il obtenait la main de la princesse Marguerite, sœur de Henri II. Philippe épousait la fille du Roi, Élisabeth de France, d'abord promise à don Carlos. C'était toujours le système des mariages ; et on poursuivait cette vieille illusion de croire qu'entre les rois les unions de familles sont capables de cimenter d'éternelles alliances (1).

Il n'y eut qu'une voix en France pour caractériser une politique aussi peu nationale. « O misé« rable France ! à quelle perte et à quelle ruine « t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphais « sur toutes les nations de l'Europe ! » s'écria le vaillant gouverneur du Piémont, Brissac, obligé

(1) DE THOU, t. III, p. 249 à 357. — Henri MARTIN, *Histoire de France*, t. VIII, p. 475 à 480. — M. MIGNET, *Charles-Quint*, p. 393-395. — *Histoire des princes de Condé pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles*, par M. le duc D'AUMALE, 1863, in-8° t. I, p. 58.

au connétable de Montmorency qui, depuis Saint-Quentin, se trouvait entre les mains des Espagnols.

On commença par signer avec la Reine d'Angleterre une paix qui eût été acceptable, si les conditions en avaient été sincères. Calais restait au Roi, mais à la condition qu'on restituerait la place au bout de huit ans, si dans ce délai la France n'avait payé cinq cents écus d'or. C'était une manière de ménager l'orgueil anglais, car au fond on comptait bien ne point rendre la ville et ne point donner l'argent. L'arrangement fut conclu le 2 avril 1559.

Le lendemain on signait le traité plus important avec Philippe II. L'Empereur avait déjà consenti à laisser à la France les Trois-Évêchés. Le roi d'Espagne restituait encore quelques petites places à titre d'échanges; mais un bien plus grand nombre lui était rendu par Henri II sans aucune compensation. La France abandonnait la république de Sienne; elle ne stipulait rien en faveur des bannis de Naples et de Milan et des autres Italiens qui s'étaient compromis pour elle. En réalité, les Espagnols restaient maîtres de l'Italie. Puisqu'on voulait faire la paix, peut-être était-ce une bonne



occasion d'abandonner définitivement tout prétexte de recommencer ces expéditions au-delà des monts, qui avaient été tant de fois fatales à la France. Mais pourquoi laisser la Péninsule aux mains d'étrangers ? Comment surtout ne point profiter de cet abandon pour rectifier la frontière de l'est ? D'autre part, le duc de Savoie recouvrait une bonne partie des ses États, en même temps qu'il obtenait la main de la princesse Marguerite, sœur de Henri II. Philippe épousait la fille du Roi, Élisabeth de France, d'abord promise à don Carlos. C'était toujours le système des mariages ; et on poursuivait cette vieille illusion de croire qu'entre les rois les unions de familles sont capables de cimenter d'éternelles alliances (1).

Il n'y eut qu'une voix en France pour caractériser une politique aussi peu nationale. « O misé« rable France ! à quelle perte et à quelle ruine « t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphais « sur toutes les nations de l'Europe ! » s'écria le vaillant gouverneur du Piémont, Brissac, obligé

(1) DE THOU, t. III, p. 249 à 357. — Henri MARTIN, *Histoire de France*, t. VIII, p. 475 à 480. — M. MIGNET, *Charles-Quint*, p. 393-395. — *Histoire des princes de Condé pendant les XVI*e *et XVII*e *siècles*, par M. le duc D'AUMALE, 1863, in-8o t. I, p. 58.

d'abandonner sans combat toutes ses conquêtes. Tavannes, Monluc, Vieilleville, le duc de Guise tenaient le même langage. La rançon de François Ier n'avait pas coûté si cher à la France que celle du vieux connétable de Montmorency !

Ainsi se terminait la lutte des Valois contre la maison d'Autriche. La France, victorieuse enfin après d'immenses sacrifices, ne savait point profiter de ses avantages. En faut-il accuser les négociateurs du traité de Cateau-Cambrésis? Évidemment ce n'est point là pour eux un titre de gloire; mais ils n'en sont pas les vrais coupables. C'est sans doute un des exemples les plus frappants de ce despotisme tant reproché à l'ancienne monarchie et qui n'était le plus souvent que nominal. Cette fois pourtant, les caprices d'un prince peu capable, les intrigues de quelques courtisans l'emportaient sur l'honneur et la volonté de la France entière. On regrette de trouver le cardinal de Lorraine, le secrétaire d'État de l'Aubespine et d'autres encore mêlés à cette triste affaire. Mais n'est-il pas plus surprenant de voir deux prisonniers, Montmorency et Saint-André, désignés par Henri II pour être les plénipotentiaires d'une paix dans laquelle leur mesquin intérêt personnel devait les disposer à

sacrifier plus ou moins leur pays? Nous ne savons quelle fut la part prise par Jean de Morvillier dans cette négociation, et nous n'essaierons pas à le disculper d'une molle complaisance pour le pouvoir, qui fut trop souvent le caractère de sa conduite. Nous verrons ainsi plus d'une fois ses intentions meilleures que les actes auxquels il s'est prêté. Et tout en ne chargeant pas plus que de raison sa mémoire, nous pouvons demander ce que devenaient la modération et la vertu à une époque où les âmes les plus honnêtes avaient à subir tant de durs compromis avec leur conscience et leur bonne foi.

CHAPITRE IV

JEAN DE MORVILLIER, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, ET LE DÉBUT DES GUERRES DE RELIGION

1559-1563

C'est Henri II, comme nous l'avons vu, qui avait nommé Jean de Morvillier à l'évêché d'Orléans. Morvillier succédait à Pierre du Chastel, mort frappé d'apoplexie dans l'église de Saint-Laurent-des-Orgerils, au milieu d'un discours qu'il pro-

nonçait à l'occasion de la fête de la Purification, le 2 février 1552 (1). Désigné presque aussitôt par le Roi, Jean, le dixième du nom sur la liste des évêques orléanais, fut préconisé à Rome le 27 avril de la même année. Absorbé par les affaires de l'État, il ne pouvait se rendre immédiatement dans son diocèse. Du moins voulut-il pourvoir sans retard à l'administration spirituelle de l'évêché ; et, dès le 13 juillet, il choisissait pour le remplacer trois vicaires généraux (2). C'étaient Étienne de Paris, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, évêque d'Albonne, célèbre à la fois comme orateur

(1) Plus exactement 1551, avant Pâques.—Voir sur ces faits tous les historiens d'Orléans, et en particulier : *Annales ecclesiæ Aurelianensis....* auctore Carolo Sausseyo (Charles DE LA SAUSSAYE), Parisiis, apud Hieronymum Drouart, 1615, in-4°, p. 630 et seq. — *Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans...* par François LE MAIRE, à Orléans, par Maria Paris, 1645, in-4°, p. 90. — *Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans*, par Symphorien GUYON, Orléans, chez Claude et Jacques Borde, 1650, in-fol., p. 379 et suiv. — *Les Évêques d'Orléans....* par V. PELLETIER, chanoine de l'église d'Orléans, etc. Orléans, Gatineau, 1855, in-18, p. 116 et suiv. — Sur Pierre du Chastel en particulier, indiquons en passant une étude historique fort complète, récemment publiée sous ce titre : *Pierre du Chastel de la Hovardrie,* successivement évêque de Tulles, de Mâcon et d'Orléans, Grand-Aumônier de France, par F.-F.-J. LECOUVET, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal de Gand. Gand, impr. Hebbelynck, 1859, in-8° de 64 p.

(2) « Vicarios generales in spiritualibus cooptavit. » *Annales*, etc., p. 631.

et comme écrivain, et originaire d'Orléans ; François du Bourg, évêque de Rieux, abbé commendataire de Saint-Euverte ; et Mathurin de la Saussaye, propre neveu de Morvillier, chanoine d'Orléans et archidiacre de Sully. Ce dernier était chargé spécialement du temporel. Tous les trois se partageaient dans le diocèse les devoirs du ministère sacré. En l'absence du prélat, les deux premiers, qui étaient évêques, administraient aux époques ordinaires les sacrements d'ordre et de confirmation. En 1556, l'évêque d'Albonne consacra les églises de Loury, de Creusy, d'Artenay, de Lumeau. Il purifia également la même année l'église paroissiale de la Chapelle-Saint-Mesmin, « qui avait été « polluée par effusion de sang. » Quant à Mathurin de la Saussaye, il institua solennellement, le 19 octobre 1558, les indulgences accordées, le 26 mars précédent, par le cardinal Trivulce, légat du Saint-Siége, à la confrérie du Saint-Sacrement établie dans l'église de Saint-Pierre-Ensentelée. Telle fut l'origine des processions mensuelles qui se faisaient à l'intérieur des églises en l'honneur du Saint-Sacrement, et dont l'usage est encore conservé dans quelques-unes des paroisses de la ville. Malgré les graves occupations qui le retenaient au

loin (1), l'évêque d'Orléans put néanmoins venir plusieurs fois dans son diocèse. Il aimait à protéger les savants orléanais, et parmi eux il distingua surtout le célèbre Gentien Hervet. Il avait, du reste, avec lui plus d'un point de rapprochement. Gentien Hervet, né à Olivet en 1499, après avoir fait ses études à l'Université d'Orléans, avait été quelque temps précepteur de Claude de l'Aubespine. Il avait ensuite beaucoup voyagé en Angleterre, en France et en Italie. Quand il revint définitivement au pays natal, c'est Morvillier, devenu alors son évêque, qui le décida à entrer dans les ordres, et il le pourvut de la cure de Saint-Martin de Cravant, près Beaugency. C'était en 1556, et Hervet avait déjà cinquante-sept ans. Cette même année, plein de reconnaissance pour son protecteur, il lui dédiait son *Basilicon* (2).

(1) On lit dans l'*Histoire des Chanceliers de France*, par TESSEREAU, t. I, p. 149 : « que Jean de Morvillier, estant évêque « d'Orléans, obtint, le 13 jour de may 1557, des lettres-patentes, « portant qu'il aurait séance et voix délibérative au Parlement, « tant aux jours de plaidoirie que de Conseil, comme conseiller « d'Estat, en conséquence de l'Édit fait en faveur de tous les « conseillers du Conseil privé, nonobstant les modifications qui y « avaient été apportées pour l'exclusion des jours de Conseil, les- « quelles lettres-patentes furent vérifiées au Parlement le 13 de « janvier suivant, à la charge de ne pouvoir présider en l'absence « du Président. »

(2) Le titre exact est : Libri VIII ΒΑΣΙΛΙΚΩΝ, id est Imperialium Constitutionum, Gentiano Herveto interprete.

En 1558, nous voyons l'évêque d'Orléans s'échapper de la Cour pour célébrer les fêtes de Pâques à Meung-sur-Loire. Il avait souvent désiré se mettre enfin par lui-même à la tête de son diocèse ; des événements indépendants de sa volonté ne le lui avaient jamais permis (1). Une circonstance toute spéciale, et assez singulière pour être racontée, avait aussi retardé la prise de possession officielle de

(1) Il s'occupait pourtant de temps à autre des intérêts orléanais. C'est ainsi que nous le voyons recevoir, « en son logis, » à Paris, au mois de juillet 1556, les avocats de la ville d'Orléans et un des échevins délégué, pour communiquer avec eux du procès pendant en la « court de Parlement entre les Échevins et habitans d'Orléans contre MM. du clergé de ladite ville pour raison de la nourriture des pauvres. » *Archives de la ville d'Orléans,* Compte de Forteresse de l'année 1556, signé : J. Deloynes. — Nous trouvons encore dans le même Compte les pièces manuscrites suivantes : 26 septembre 1556, « Remonstrances par les Eschevins au Clergé de l'augmentation qu'il fallait faire pour l'allyment des pauvres ; » 23 octobre, « Sommations aux Chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Aignan touchant le payement de deux mois de leurs offres pour la nourriture des pauvres. » — Cette affaire, qui se prolongea assez longtemps, avait pour origine les lettres-patentes de Henri II, données à Blois le 10 février 1555, par lesquelles le Roi centralisait, sous le titre d'Aumône générale, l'administration de toutes les maisons de charité établies en la ville d'Orléans. Cette administration était déléguée à une Commission de dix-sept membres nommée par les Échevins. Chaque hôpital devait être affecté à un service particulier. La Commission était chargée d'une gestion autrefois réservée au Clergé. De là vinrent de fréquents conflits. V. *Histoire et antiquitez d'Orléans,* par Fr. LE MAIRE, Orléans, 1645, in-4°, p. 519, chap. LXXXV : « Du Bureau et siége, dans l'Hostel commun de Mrs les commis de l'Ausmosne Généralle. »

son siége épiscopal. Il avait eu un grave différend avec le Chapitre de l'église cathédrale d'Orléans au sujet de la longue barbe qu'il portait, selon l'habitude des hommes politiques du temps. Les chanoines refusaient formellement de le recevoir, alléguant que l'usage traditionnel de leur église était de « n'en point avoir, pas même de toupet. » Ce qui rendait encore la question plus complexe, c'est que cette défense venait d'être reproduite dans des statuts tout récemment discutés, et sanctionnés de nouveau par un Chapitre général tenu le 3 novembre 1552. On parlementa longtemps, et Morvillier, voyant qu'il ne pouvait vaincre cette étrange résistance, obtint du Roi des lettres spéciales adressées aux chanoines. Un historien local nous en a conservé la teneur principale : « Par « ces lettres le Roi déclare que son intention est « de se servir de Monsieur de Morvillier pour des « négociations dans les païs étrangers, où il « lui est nécessaire de porter sa barbe; pourquoy « il enjoint au Chapitre qu'il ait à recevoir ce « prélat, sans s'arrêter à ce qu'il porte barbe et « sans qu'il soit tenu de la faire abattre (1). » Il

(1) *Description de l'entrée des Evesques d'Orléans* et des

ne fallait rien moins que cette haute intervention pour vider la querelle et terminer l'incident. Nous avons peine à croire que les chanoines de nos jours montrassent autant d'entêtement à maintenir leurs usages, et ils s'occuperaient sans doute beaucoup moins de faire la loi à leur évêque que de le recevoir avec empressement et soumission. Il y avait du bon cependant dans cette fière indépendance des corps constitués d'autrefois ; cette opposition, qui parfois prête à rire, devenait dans d'autres circonstances une garantie et un contrôle utiles, et la meilleure sauvegarde des intérêts locaux.

Il est encore un point sur lequel Jean de Morvillier dérogea à l'usage traditionnel de l'église dont il portait si glorieusement le nom. Le nouvel évêque était tenu, quarante jours avant son entrée, de faire publier « avec éclat et au son « des trompettes et tambours ladite entrée par « les carrefours et lieux publics de la ville (1) ; » et, le jour même, il jouissait de l'antique privi-

cérémonies qui l'accompagnent, par M. POLLUCHE. A Orléans, chez François Rouzeau, 1734, in-8°, p. 2 et 3.

(1) *Description*, etc., loc. cit. — *Antiquitez historiques de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans* (par R. HUBERT), à Orléans, chez Gilles Hotot, 1641, in-8°, Preuves, p. 71 : « Des archives de l'église de Sainte-Croix d'Orléans. »

lége de délivrer les malfaiteurs qui se trouvaient détenus dans la prison royale. Morvillier négligea de se soumettre à la publication solennelle prescrite. « Ce en quoy, nous dit-on, il avait été « empêché par ordre exprès du roy Henri II, suivant les lettres de ce prince adressées au chapitre de Sainte-Croix, données à Chambort le « 4 may 1556, et cela *en considération de la « perversité des tems... qui requiert plutôt que « l'on réprime l'audace et iniquité des malfaicteurs avec la rigueur de la justice, que d'user « envers eux d'impunité* (1). » En réalité, et pour s'exprimer plus clairement, le Roi craignait sans doute que cette publication faite si longtemps à l'avance n'amenât sous les verroux un certain nombre de repris de justice auxquels il eût été inutile, dangereux peut-être, de pardonner. Nous savons en outre que Morvillier avait sollicité lui-même cette défense.

Qu'on ne s'étonne point que nous insistions si

(1) Les termes cités ailleurs de la lettre de Henri II, du 4 mai 1556, sont encore plus explicites : « sans aucune publication précédente, d'autant, que tant moins qu'elle sera sceue, « moins il y aura de criminels et malfaiteurs qui se pourront « rendre ès prisons dudit Orléans, la veille de sa dite entrée, « pour jouyr du bénéfice d'iceluy privilége.... »

longuement sur l'entrée solennelle de l'Évêque dans sa ville épiscopale. Cette cérémonie était un des plus curieux usages de la vieille cité d'Orléans ; il s'y est fidèlement perpétué jusqu'à la Révolution. Des traités complets ont été écrits sur cette matière (1); elle est fertile en vieux souvenirs et mérite un instant d'attention.

Tout nouvel évêque nommé par le Roi, après vacance du siége, se faisait sacrer, puis commençait par faire prendre possession de son évêché par des procureurs qu'il choisissait à cet effet. Ce n'était que plus tard, et après avoir obtenu des lettres du Roi adressées aux principales corporations de la ville, qu'il s'occupait de fixer le jour de son entrée. Il fallait alors qu'il se soumît de point en point à un programme invariable et consacré par le temps, qui réglait minutieusement ses moindres actions pour trois jours entiers. La surveille, il devait se rendre dans un costume spécial à la célèbre abbaye de la Cour-Dieu, située à six lieues de la ville, dans la forêt

(1) *Description de l'entrée*, etc., par POLLUCHE, et les deux dissertations du même auteur qui suivent. — LE MAIRE, ch. XI à XIV du tome spirituel. — *Antiquitez historiques de l'église royale de Saint-Aignan,* liv. III, ch. I, p. 155-173.

d'Orléans (1). Le jour suivant il lui fallait, à son retour, s'arrêter quelque temps à l'abbaye de Saint-Loup et venir coucher à l'hôtel abbatial de Saint-Euverte. Le troisième jour enfin, les cérémonies commençaient à six heures du matin. Il y avait une magnifique procession où assistaient non seulement tous les représentants du clergé séculier et régulier, mais toutes les autorités civiles et militaires de la ville : le gouverneur, le maire et les échevins, les professeurs de l'Université, le bailli, les juges royaux, les notables bourgeois. Quatre barons étaient obligés de porter le prélat dans un grand fauteuil et de lui faire parcourir ainsi la plus grande partie des rues. C'étaient le baron d'Yèvre-le-Châtel, le baron, plus tard duc de Sully, le baron de Cheré, le baron d'Aschères et Rougemont. On retrouvait là la trace d'un ancien lien de vassalité, ces gentilhommes ayant dû dans le principe recevoir de l'évêque l'investiture de leurs terres. C'est à la même origine qu'il faut faire remonter l'offrande de cire, appelée

(1) Je pourrais renvoyer pour l'origine et les détails de cette cérémonie spéciale à l'excellente monographie publiée il y a quelques années par mon collègue et ami M. Louis Jarry : *Histoire de l'Abbaye royale de la Cour-Dieu,* etc. Orléans, H. Herluison, 1864, in-8°, p. 162 et suiv.

les Gouttières, dont les mêmes barons étaient également redevables. Enfin, après la messe, un repas solennel était offert à l'hôtel épiscopal ; mais il y avait des tables différentes où prenaient place séparément les représentants du clergé, les fonctionnaires de la ville, les gentilshommes et les amis du prélat. En outre, comme nous l'avons dit, l'évêque d'Orléans recevait du Roi le privilége de délivrer ce jour-là un certain nombre de prisonniers (1). Cette prérogative remontait jusqu'au cinquième siècle, au temps de saint Aignan, l'illustre défenseur de la ville contre les Huns, et elle s'était également perpétuée jusqu'à la fin du siècle dernier. La cérémonie même de la délivrance n'était pas une des moins bizarres. Il faudrait tout une dissertation pour relater ces détails avec exactitude. Quelques procès-verbaux d'entrées d'évêques ont été conservés, soit imprimés, soit manuscrits, et faciliteraient singulièrement la tâche ; mais nous ne trouverions là rien de particulier à Jean de Morvillier, et il n'y a pas lieu de nous arrêter plus longtemps.

(1) « Tous les prisonniers qui se trouveront ce jour-là ès prisons de la ville d'Orléans pour crimes et délits, » dit R. Hubert, *Antiquitez historiques,* etc.

Tout était déjà préparé et convenu pour l'entrée de l'évêque d'Orléans au mois de mai 1556; mais il y eut encore un retard de plus de trois ans, occasionné sans doute par le voyage de Morvillier en Italie à la suite des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Aussi la cérémonie définitive n'eut-elle lieu que le 26 novembre 1559. Morvillier l'accomplit dans toutes les règles ordinaires. Il fut porté par les quatre barons ou leurs procureurs, et nous savons qu'il délivra vingt-neuf prisonniers (1). C'est un nombre fort restreint, si on le compare aux cent quatorze de Jean d'Orléans, cardinal de Longueville, en 1552, ou aux huit cent soixante-cinq du cardinal de Coislin, en 1666. Il est vrai que Morvillier, comme nous l'avons vu, n'avait point fait de publication préalable de son entrée; son diocèse ne s'en plaignit pas, et sans doute même il s'en trouva mieux.

Dans les jours qui précédèrent et suivirent la cérémonie, l'Évêque administra le sacrement de confirmation dans un certain nombre de paroisses. Il sentait le besoin de s'occuper par lui-même de son diocèse; et plus d'une fois il avait dû être sin-

(1) Polluche, *op. cit.*, p. 38. — *Annales*, etc., p. 633.

gulièrement préoccupé du mouvement religieux qui se faisait alors dans les esprits. La ville d'Orléans y avait été particulièrement mêlée; de bonne heure les doctrines nouvelles, prêchées presque ouvertement et sans obstacle, avaient fait dans cette ville de nombreux partisans. Il existait dans toute la province un foyer calviniste très-ardent, qui ne laissait pas que d'être une grave menace pour l'avenir. Le zèle des prêtres catholiques semblait impuissant; et le nombre des Réformés augmentait chaque jour. Henri II étant mort, le 10 juillet 1559, les difficultés inséparables de l'avènement d'un roi enfant facilitèrent encore les menées du parti qui se formait. Morvillier resta à Orléans jusqu'à la fin de cette année, parcourant son diocèse pour réveiller la foi catholique, officiant lui-même la plupart du temps dans sa cathédrale (1). On ne le voit aucu-

(1) Dans la notice qui précède le recueil intitulé : *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, Paris, Imprimerie royale, 1841, 1 vol. in-4°, M. Louis Paris écrit que Sébastien de l'Aubespine, dont le frère aîné Claude avait épousé, en 1542, Jeanne Bochetel, propre nièce de Jean de Morvillier, « ne possédait ses bénéfices et dignités d'abbé, « de chanoine et d'évêque qu'à titre de commende (p. XXXVII). » Et il ajoute que « Morvillier, évêque d'Orléans (et d'autres qu'il « énumère), n'étaient dignitaires de l'église que de la même fa- « çon. » Ce fait est absolument inexact en ce qui regarde Jean de

nement figurer dans tous les événements qui se rattachent à la Conjuration d'Amboise et se passèrent, comme l'on sait, au mois de mars 1560.

Cependant il était vers cette époque retourné à la Cour. En effet, lors de la mort du chancelier Olivier, arrivée le 30 mars, la Reine-Mère et le cardinal de Lorraine voulurent lui confier ces hautes fonctions demeurées vacantes. Il résista à toutes les instances, avec une modestie qui n'avait rien d'affecté ; car s'il était toujours disposé à offrir ses services à la royauté, la responsabilité l'effrayait (1), et les historiens s'accordent à lui

Morvillier, puisque nous l'avons vu tout à l'heure, après avoir été nommé très-régulièrement à l'évêché d'Orléans, prendre solennellement possession de son siége, comme nous le verrons plus tard en être chassé par les Protestants en 1562, et puis s'en démettre parce que, voulant remplir consciencieusement sa mission, il se trouvera dans l'impossibilité de résider régulièrement dans son diocèse.

(1) « Morvillier s'effraya de la difficulté des temps, et refusa, » dit dans le même sens M. Villemain (*Études d'histoire moderne*, nouvelle édition, 1857, in-12, Vie du chancelier de l'Hospital. p. 348). — L'ambassadeur anglais, sir Nicolas Throckmorton, écrivant d'Amboise, le 6 avril 1560, à sa Souveraine, lui disait : « Le « 27 du mois dernier mourut le chancelier Olivier ; les Guise « et leurs adhérents lui rendirent les honneurs accoutumés. Mor- « villier, évêque d'Orléans, a refusé net ce poste, et à son défaut « M. l'Hospital, président de la Cour des comptes, sera nommé. » (Cité par M. Gustave Masson, dans un curieux article intitulé : L'histoire du Protestantisme français, étudiée au *Record-Office*,

refuser toute idée d'ambition personnelle. Il est, du reste, intéressant de voir comment son biographe inédit raconte ce trait de sa vie : « En l'année « 1560, sous le roy François, pendant la maladie « puis après la mort du chancelier Olivier, le « cardinal de Loraine luy toucha par deux fois « quelques paroles pour se faire requérir de ceste « dignité. Ce qu'il ne feit semblant d'entendre, « disant ordinairement qu'il ne falloit tenir ceste « charge que du Roi, joint qu'il ne l'ambitionnoit « aulcunement; et ainsi à son refus Monsieur le « Chancelier de l'Hospital fust nommé chancelier; « et, pendant son absence, car il estoit lors en Sa- « voye proche la duchesse Marguerite de France (1),

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, livraison du 15 novembre 1868, p. 552.) — Un historien contemporain raconte ainsi les faits : « Après le trespas de François « Olivier, les sceaux furent mis ès mains du seigneur de Mor- « villier, évesque d'Orléans, home bien expérimenté et versé aux « affaires d'Estat, et cependant à cause (comme l'on dit) qu'il s'ex- « cusa de prendre cette dignité, on envoya quérir messire Michel « de l'Hospital. » (*L'histoire de France, contenant les plus notables occurrences*, etc., *soubs le règne des rois très-chrétiens Henri et François II, Charles IX et Henry III à présent régnant*, par Émile PIGUERRE (Chartrain). Paris, 1681, in-fol., p. 366.) — Voir aussi *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 500.

(1) C'était la fille de François Ier, sœur de Henri II, mariée récemment au duc Emmanuel-Philibert, et dont l'Hospital était chancelier.

« Monsieur de Morvillier fust commis à la garde « des Sceaux jusques à son arrivée (1). »

Michel de l'Hospital fut donc choisi. Dès qu'il eut pris possession de sa charge, il essaya de réagir contre les tendances des Guise et voulut entrer franchement dans la voie de la conciliation. Il s'opposa à l'introduction de l'Inquisition en France et consentit à grand'peine à signer l'édit de Romorantin (mai 1560), par lequel on réservait la connaissance exclusive du crime d'hérésie à l'autorité épiscopale. Encore entendait-il que cette dérogation au droit commun ne pourrait durer toujours et que c'était un simple expédient pour attendre le prochain Concile National et la convocation des États-Généraux.

Mais l'Hospital arrivait à une époque où la modération et le respect des lois allaient devenir impuissants à empêcher une crise imminente. Il lui aurait fallu du temps pour accomplir ses projets, et les événements s'avançaient à grands pas. La Cour ne devait pas manquer d'être inquiète de l'agitation générale qui se manifestait et de la sourde inimitié qui, depuis la Conjuration d'Am-

(1) *La Vie ms.*, etc., — DE THOU, t. III, p. 497. — *Annales*, p. 650.

boise, régnait entre les plus grands et plus puissants seigneurs du royaume. On marchait tout droit à la guerre civile, et il aurait fallu bien de l'aveuglement pour ne point en apercevoir chaque jour les affligeants symptômes. Le jeune Roi était incapable de comprendre, encore plus de dominer la situation. Catherine de Médicis hésitait ; elle voulut demander conseil. Elle envoya chercher vers le milieu de juillet le chancelier de l'Hospital et l'amiral de Coligny. Tous deux furent d'avis qu'une réunion générale des princes, dans laquelle chaque parti pourrait exposer librement ses griefs, serait peut-être le moyen d'apaiser pour un temps les inquiétudes et de calmer les esprits. Il fut décidé qu'on convoquerait une sorte d'Assemblée de notables à Fontainebleau, pour le 15 août. Elle se tint seulement le 21 : le roi de Navarre et le prince de Condé avaient refusé d'y assister, craignant sans doute quelque surprise. Un grand nombre de personnages s'y rendirent et, outre ceux qui par leur naissance faisaient comme partie intégrante de la Cour, on remarquait : les maréchaux de Saint-André et de Brissac, Jean de Marillac, archevêque de Vienne ; Morvillier, évêque d'Orléans ; Monluc, évêque de Valence ; du Mor-

tier, d'Avanson, et la plupart des chevaliers de l'ordre (1). C'est là que l'Amiral présenta sa fameuse requête, en faveur des protestants de Normandie, qu'il se faisait fort d'accompagner au besoin de cinquante mille signatures. Chacun prit à son tour la parole et exposa longuement son opinion touchant les réformes qu'il était urgent d'introduire dans l'État. Ce fut l'avis de l'archevêque de Vienne qui prévalut. Se faisant l'interprète des vœux d'un grand nombre, il demandait la convocation d'un Concile National de toutes les provinces du royaume, puisque, disait-il, le Pape persistait encore à ne point vouloir d'un Concile général, et il insistait aussi pour que le Roi assemblât le plus prochainement possible les États-Généraux. Quelques jours après cette réunion, le 26 août, on donnait un édit qui fixait au 10 décembre la tenue des États à Meaux, et au 10 janvier la réunion de tous les évêques pour aviser à l'opportunité d'un Synode général de France.

Trois mois auparavant, le 23 mai, Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, avait été envoyé en

(1) *Mém. de Castelnau,* t. I, p. 46. — De Thou, t. III, p. 525. — Daniel, t. X, in-4°, n° 71.

Allemagne (1), comme ambassadeur du Roi auprès de l'empereur Ferdinand. Il devait dans ces circonstances difficiles chercher à s'assurer pour la France de l'appui d'un puissant monarque voisin, également attaché à la foi catholique, également aux prises avec de profondes dissidences religieuses. Ce Bochetel, un des plus habiles et des plus renommés diplomates du temps, était fils de la sœur aînée de l'évêque d'Orléans, Marie de Morvillier; il eut lui-même pour beaux-frères Jacques Bourdin et Claude de l'Aubespine, tous les deux secrétaires d'État sous les derniers Valois. Il n'était pas rare alors, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, de voir quelques familles se partager les plus importantes dignités et se faire comme un patrimoine privé des charges de l'État. C'était une des traditions que la vieille magistrature française se transmettait avec l'héritage des grands talents et de la plus haute probité. Il est probable que l'influence de Morvillier (2) ne fut pas étrangère à l'élévation de

(1) De Thou, t. III, p. 503. — Nommé évêque de Rennes en 1558, Bochetel se démit en 1565 et ne fut point sacré. (*Négociations sous François II*, etc., p. 501, note.)

(2) Lui-même avait été amené à la Cour par son beau-frère,

ses neveux. Toujours est-il qu'ils se chargèrent de justifier et la protection de leur oncle, et le choix d Souverain.

Bernardin Bochetel avait rempli fort jeune encore une mission importante en Suisse, vers 1554.

Guillaume Bochetel, ministre et ami de Francois I[er], mort de bonne heure en 1558. (*Mémoires de Castelnau,* t. III, p. 147.)

Nous devons fréquemment citer les *Mémoires de Castelnau,* et nous voulons rappeler une fois pour toutes ce que contient exactement ce célèbre recueil, en indiquant en même temps l'édition que nous avons choisie.

Les Mémoires proprement dits s'étendent de 1559 à 1570; ils ont été écrits par Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, pendant son ambassade en Angleterre, et sont dédiés à son fils. Ils ne furent publiés que près de trente ans après la mort de leur auteur, en un vol. in-4°, Paris, 1621. Une seconde édition parut en 1639; elle était accompagnée d'importantes additions dues à l'érudition de J. Le Laboureur, et ne comprenait pas moins de deux vol. in-fol. La troisième édition a été publiée à Bruxelles en 1731, chez Jean Léonard; elle se compose de trois vol. in-fol. et contient non seulement les travaux du savant commentateur, mais de nombreuses « pièces très-belles et très-curieuses, qui servent de preuves aux Mémoires, » comme dit l'éditeur, et qui étaient tirées de la riche bibliothèque des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés.

C'est cette dernière édition, de beaucoup la meilleure, que nous consultons toujours. Les sept livres de Castelnau ne remplissent même pas la moitié du premier tome. Mais en renvoyant à la page et au volume, nous n'aurons pas à indiquer à quelle partie de l'œuvre appartient en réalité la citation. Ce que nous avons été du reste particulièrement heureux d'y rencontrer, c'est moins les nombreux passages qui traitent du rôle de Morvillier dans les affaires du temps, et le long éloge que lui a consacré Le Laboureur, que les extraits authentiques de ses lettres' et particulièrement de sa correspondance avec son neveu Bernar-

De là il avait été nommé Maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et enfin promu à l'évêché de Rennes dont il n'eut jamais que le titre, car il ne tarda pas à résigner une fonction que ses devoirs d'homme d'État le rendaient incapable d'exer-

din Bochetel, évêque de Rennes, que nous regrettons de ne pas posséder plus complète, et dont nous n'avons pu retrouver aucun autre fragment.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs qu'on trouve dans le recueil des Mémoires de Castelnau tant de renseignements sur la vie de Jean de Morvillier. Castelnau avait épousé, en 1575, Marie Bochetel, fille de Jacques Bochetel et petite-fille de Guillaume Bochetel, seigneur de Sassy, secrétaire d'État, et de Marie de Morvillier, sœur aînée de Jean de Morvillier. Michel de Castelnau était donc, par sa femme, le propre neveu de l'évêque de Rennes et le petit-neveu de l'évêque d'Orléans. Les éditeurs ont dû trouver dans les archives de la famille beaucoup de papiers concernant notre Garde des sceaux. Ainsi Le Laboureur dit dans sa notice sur Morvillier (*Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 503) : « M. d'Ormesson, doyen du Conseil, m'a fait voir les lettres originales de « la main de ce Jean de Morvillier qu'il conserve chèrement et « qui mériteroient bien de voir le jour ; mais j'en ay tant d'autres « aussi escrites à Bernardin-Bochetel, évesque de Rennes, et à « Michel de Castelnau, S. de Mauvissière, que j'en ferois un volume. » Que sont devenues toutes ces lettres ? Nous avons trouvé quelques-unes de celles adressées à d'Ormesson (V. *Pièces Justificatives,* II) ; nous ne parlons pas de celles à Bochetel ; mais de celles à Castelnau, il n'y en a même pas vestige dans les trois volumes des *Mémoires.* — Nous avons rencontré seulement dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (Saint-Germ., Harlay, 222), une lettre de Michel de Castelnau à Morvillier, dans laquelle il est question du projet de mariage entre le duc d'Alençon et Élisabeth d'Angleterre, et qu'il faut rapporter au mois d'octobre ou de novembre 1575.

cer. Plus tard Conseiller au Conseil privé, il n'eût pas manqué de jouer un rôle fort important, si la mort ne l'avait enlevé dans toute la force de l'âge, en 1570. Mais il est resté de lui plus qu'un souvenir. Le Laboureur nous a conservé dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau* tout une Correspondance fort intéressante qui éclaire singulièrement sa vie, et fait connaître les négociations auxquelles il a été mêlé et les hommes avec lesquels il entretenait de fréquents rapports (1).

Les lettres que Morvillier lui adressait, et qui ont été retrouvées dans ses papiers, nous ont été plus d'une fois d'un grand secours. Bien des détails de la vie de l'oncle sont ainsi connus par ses relations avec le neveu.

Bochetel partait pour l'Allemagne avec de longues instructions de la Cour. Il avait là plus d'une

(1) On trouve là un certain nombre de lettres adressées par Jean de Morvillier à l'évêque de Rennes. Il parait qu'on en rencontrerait d'autres encore au *Record-Office* de Londres, dans la collection des *Calendars*. C'est du moins ce que nous apprend un récent rapport de M. le comte Hector de la Ferrière, publié dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*. — Voir aussi la Correspondance complète de Bochetel avec la Reine-Mère au sujet du Concile et du Colloque de Poissy. Bibl. imp., Ms. des Vc de Colbert, no 390.

mission difficile à remplir (1). Il lui fallût toute sa précoce expérience pour triompher des difficultés dont il se trouva bientôt entouré. La principale affaire était la négociation de ce fameux Concile général, aussi vivement désiré par l'Empereur que par le roi de France, toujours différé par le Pape. L'évêque de Rennes se servit pour l'obtenir de la crainte et des inquiétudes qu'éprouvait la Cour de Rome à la seule pensée de la réunion d'un prochain Concile National en France. Mais son habile insistance déplut à Pie IV, qui lui en tint grande rigueur, jusqu'à refuser même longtemps de délivrer les bulles de son évêché.

Le jeune ambassadeur instruisait fréquemment l'évêque d'Orléans des phases diverses que subissaient les graves intérêts dont il était chargé. « Jean de Morvillier, dit à cette occasion Le La« boureur (2), était un des principaux ministres « d'Estat, personnage d'une intégrité incorrup« tible, et qui faisoit profession d'une vie libre et « d'une franchise de cœur qui le faisoit admirer « dans la cour la plus servile et la plus sujette

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 459 et suiv. — DE THOU, t. III, p. 502.
(2) *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 471.

« du monde. Comme sa vertu, sa probité, son « sçavoir et sa profession le rendoient plus ca- « pable qu'aucun autre du soin des affaires de « la religion et du Concile, le Roy, la Reine et le « cardinal de Lorraine suivoient ses sentiments, « et s'en rapportoient à sa conduite, comme fai- « soit aussi l'évêque de Rennes qui le consultoit « soigneusement. »

Aucune lettre de ce dernier ne nous est pourtant parvenue. Nous ne possédons que les réponses de Morvillier; encore ne se trouvent-elles pas en bien grand nombre. C'est un motif de plus pour ne point négliger les informations qu'elles peuvent nous fournir.

Il écrivait de Saint-Germain, le 22 et le 30 septembre 1560 :

« Le Pape travaille de tous costez pour faire consentir les trois grands Princes, que le Concile se tienne à Trente, et le Roy d'Espagne luy a accordé, et a icy envoyé D. Antonio de Toledo, *Commendador Major,* pour nous détourner du Concile National, que nous serons contraints de faire ne pouvans avoir le Général : ce que le Pape déteste. Le Roy d'Espagne aussi le trouve mauvais, craignant que ses sujets tentent à nostre exemple quelque nouveauté ; et nous disent que ce sera commencement de schisme et division ; mais ils ne consi-

dèrent pas le mal qui nous presse. Vous aurez pu entendre que, par l'issue de l'assemblée naguère tenuë à Fontainebleau, on a résolu tenir les Estats ce mois de décembre, et assembler les Évesques et membres de l'Église au mois de janvier. C'est pour se préparer au Concile général, et pour aviser à la réformation des mœurs et abus de nostre Église, attendant que nous puissions avoir ledit Concile. Nous pensons à tous les remèdes qui puissent faire cesser les troubles, et sommes en grand danger de n'en trouver pas un suffisant, tant le mal est grand et se voit d'heure en heure empirer...

« Le Roy d'Espagne adhère entièrement au Pape, ayant plus de regard à son particulier qu'à l'universel de la Chrestienté. Et entre les disputes, nous sommes agitez de tourmente ; le danger de laquelle nous menace de plus en plus ; et si ne vois aucun port ny refuge qui nous donne espérance de salut..... On attend le Roy de Navarre de bref en cette Cour, ce que plusieurs désirent, espérans que sa présence auprès de la personne du Roy ostera l'occasion à plusieurs sinistres suspicions..... (1). »

Morvillier était alors auprès du Roi. Il dut quitter promptement Saint-Germain pour se rendre dans sa ville épiscopale, où plus d'une affaire importante réclamait sa présence. Les États-Généraux,

(1) *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 471 et 472.

d'abord convoqués à Meaux, devaient maintenant se tenir à Orléans. On avait fait choix de cette dernière ville, parce qu'elle était une de celles où l'hérésie s'était depuis quelque temps le plus développée, et que son importance stratégique pouvait engager le prince de Condé à s'en emparer. Le bailli lui-même, Jérôme Groslot, était un partisan déclaré des idées nouvelles et un ami dévoué des princes protestants. Le 12 octobre, Sipierre avait été envoyé avec quelques troupes pour s'assurer de la ville. Le 18, François II y faisait son entrée, suivi de toute la Cour. Une grande partie des députés des États étaient déjà arrivés. Nous n'avons point à raconter ici les cérémonies diverses auxquelles Morvillier fut forcément mêlé. L'évêque d'Orléans avait à jouer dans cette circonstance un simple rôle de convention et d'étiquette qui ne saurait rien fournir d'intéressant pour son histoire, ni d'utile pour sa renommée. Nous ne voyons même pas qu'il ait pris une part directe et personnelle aux grands événements qui s'accomplirent alors dans l'antique cité de saint Aignan et de Jeanne d'Arc.

Il raconte à son neveu, en simple spectateur et sans même paraître y attacher une très-grande

importance, la nouvelle de l'arrestation du prince de Condé. Évidemment il n'était point dans le secret des Guise. Cette grave décision avait été exécutée le 31 octobre. Le 1er novembre Morvillier écrivait à Bochetel :

«..... Nous avons consenty au vouloir du Pape ; au moins nous en sommes si prochains, qu'il n'en faut douter..... La venue de Monseigneur le cardinal de Tournon a adjousté grand poids à la balance du costé qu'il a incliné. On écrit de Rome que l'Empereur s'accommodera ou déjà s'est accommodé au vouloir du Pape pour le lieu du Concile. Je ne scay si nous nous le voulons ainsi persuader pour couvrir la légèreté de nos délibérations. Je voudrais qu'on eût attendu à se déclarer jusques à ce que nous eussions eu nouvelle dudit Empereur, puisque l'on vous avoit envoyé vers luy pour cet effet, et que son intention s'estoit trouvée conforme à la nostre..... Hier arriva le Roy de Navarre accompagné de Monsieur le prince de Condé, lesquels après avoir salué le Roy, et devisé avec luy et la Reine Mère, le Roy déclara audit Prince qu'il avoit grandement cause de mal-contentement, et vouloit qu'il se justifiât des charges qui se trouvoient contre luy. Somme qu'il le bailla à deux Capitaines des Gardes, qui le menèrent à son logis, et là le gardent ; dont le Roy de Navarre s'est fort ennuyé et ne peut estre autrement ; mais il s'asseure bien que le Roy ne fera que justice audit prince, et que là où il y auroit eu quelque faute de

jeunesse, que la clémence du Roy la lui remettra gracieusement. »

On sait les événements imprévus qui suivirent. Le dimanche 17 novembre, pendant les vêpres, le jeune roi fut pris d'une violente douleur de tête; il perdit connaissance, et on fut obligé de le transporter aussitôt à sa demeure. Un abcès se déclara à l'oreille gauche; la fièvre ne le quittait plus; bientôt les médecins désespérèrent de sa vie. Des prières furent ordonnées de toutes parts. Le 2 décembre on fit, de l'église de Sainte-Croix à celle de Saint-Aignan, une procession générale, à laquelle assistèrent Jean de Morvillier et le roi de Navarre, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs de la Cour (1). Trois jours après, François II mourait : son corps fut transporté à Saint-Denis; mais son cœur resta à la cathédrale d'Orléans où on le déposa avec beaucoup de solennité, au milieu d'une immense assistance.

A peine François II eut-il expiré que Catherine de Médicis chercha les moyens de s'assurer le pouvoir. Le lendemain, 6 décembre, elle assembla le Conseil privé sous la présidence d'un roi de

(1) Symphorien Guyon, p. 383.

onze ans ; et là, en présence du roi de Navarre, des grands dignitaires de la couronne, de cinq cardinaux, des évêques d'Orléans, de Valence et d'Amiens, elle s'attribua la régence, se faisant jurer obéissance et fidélité par tous les nouveaux sujets de Charles IX (1). Elle laissait pour la forme à Antoine de Bourbon le titre de lieutenant-général du royaume (2). Quelques jours après, le 13 décembre, s'ouvraient solennellement les États-Généraux. A l'heure indiquée, Charles IX fit son entrée dans la salle royale, accompagné de sa mère, de toute sa Cour, des membres de son Conseil. Au rang des prélats marchaient les évêques d'Orléans, de Valence et d'Amiens (3). Le Chancelier dans son discours annonçait comme un fait acquis la nouvelle organisation du gouvernement et les pouvoirs attribués à la Reine Mère. Les députés se montrèrent surpris qu'on eût ainsi réglé sans eux le

(1) Bibl. imp., Ms. de Brienne, vol. 256, f° 31. (*Négociations sous François II*, etc., p. 731.) — *Les Guises, les Valois et Philippe II*, par M. Joseph DE CROZE. Paris, Amyot, 1866, in-8°, t. I, p. 90.

(2) DE THOU, t. III, p. 579.

(3) Ils s'assirent sur un banc, du côté droit du bureau, ainsi que les autres membres du Conseil privé. — Ms. de Béthune, vol. 8676, fol. 6. (*Négociations sous François II*, etc., p. 789.) « L'Ordre et Séance gardez en la convocation et assemblée des trois Estats du royaume de France, etc. »

sort même de l'État. Il se fit quelques murmures : les partisans du roi de Navarre acceptaient difficilement de voir méconnus les droits du premier Prince du sang.

Catherine de Médicis, craignant qu'il n'y eût trace dans les remontrances des États de ce mécontentement presque général, sentit qu'il était nécessaire de faire une concession à l'opinion publique. Le 21 décembre, elle fit délibérer et adopter, dans un Conseil où elle avait appelé le roi de Navarre et les princes du sang, une sorte de réglement pour l'administration du royaume, dans lequel l'autorité semblait partagée entre elle et Antoine de Bourbon (1). Mais les attributions mêmes qu'elle laissait au Conseil (2) devaient être

(1) *Traité de la majorité des rois,* t. II, p. 43. — DE THOU, t. III, p. 579.

(2) Il était dit que cette assemblée se réunirait le mardi et le vendredi de chaque semaine « pour les requêtes des parties, » et le jeudi « pour les affaires d'État. » C'était le conseil d'État transformé en conseil de régence ; et comme ce corps fut appelé à jouer un rôle important durant les premières années du règne de Charles IX, il ne sera peut-être pas indifférent de savoir de quels personnages il était composé. En voici la liste exacte, telle qu'elle nous est fournie par un manuscrit du temps : « Le roi de Na-
« varre, Messeigneurs les Princes du sang, Messeigneurs les ré-
« vérendissimes Cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Bourbon,
« de Châtillon, de Guise et d'Armagnac ; Messeigneurs les ducs
« de Guise et de Nevers, d'Aumale et de Montmorency, conné-

une voie facile pour faire prévaloir en toute circonstance sa volonté.

Le chancelier de l'Hospital et l'évêque d'Orléans avaient été chargés de communiquer ce réglement aux trois Ordres. Il fut assez mal accueilli par les États. On regarda comme illusoires les garanties accordées par la Reine-Mère, et on critiqua vivement la composition du Conseil. Quelques-uns, prétendant que la mort du Roi avait vicié leur élection, demandaient une nouvelle convocation (1). Les opposants rédigèrent une protestation qu'ils remirent à l'évêque d'Orléans, commissaire au Conseil en cette partie. Mais loin de donner satisfaction à leurs plaintes, on ne leur fit pas même savoir quelle était sur ce point la décision prise par le gouvernement, et on se contenta de prier les trois Ordres d'achever la rédaction des cahiers qui devaient être remis au Roi le 1er janvier. A vrai

« table de France; M. le Chancelier, Mgneur le duc d'Estampes, « Mgneurs les maréchaux de Saint-André et de Brissac, M. l'Amiral, « le sieur du Mortier, l'évêque d'Orléans, le sieur d'Avançon, « l'évêque d'Amiens et le sieur de Pizes. » Bibl. imp., Ms. 119, fo 272. — *Histoire des Conseils du Roi,* depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à nos jours (1789), par M. DE VIDAILLAN, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien préfet. Paris, Amyot, 1856, 2 vol. in-8o, t. II, p. 56.

(1) Th. DE BÈZE, t. I, p. 269.

dire, la noblesse seule avait manifesté nettement son opposition à la Cour; le tiers-état était resté indécis, et quant au clergé, il ne pouvait qu'approuver une administration dans laquelle une si large place était faite à ses représentants.

Sauf cet incident qu'il était nécessaire de mentionner, parce qu'avant de juger à l'œuvre un gouvernement, il est indispensable de savoir de quels éléments il se compose et de quelle façon il fonctionne, nous n'avons plus à nous occuper ici des États-Généraux d'Orléans. Morvillier n'y prit aucune part importante. Dans une assemblée qui n'avait d'autre mission que de contrôler l'État et de lui faire, selon l'usage du temps, de sages doléances, il n'aurait pu figurer que comme représentant du pouvoir, dont lui-même faisait partie, et le chancelier de l'Hospital suffisait à cette tâche. C'est donc à ce dernier, plus qu'à tout autre membre du Conseil, qu'on attribue avec raison la gloire d'avoir rédigé la fameuse ordonnance d'Orléans qui suivit de quelques mois la tenue des États, et dont le plus grand mérite était de faire entrer dans la loi une partie des réformes demandées par les représentants de la nation.

Au commencement de février, la Cour quittait

Orléans. Elle laissait la ville en proie plus que jamais aux discordes intestines. Les événements mêmes dont elle venait d'être le théâtre, le long séjour des princes et des députés n'avaient fait qu'accroître l'effervescence des esprits. Durant le carême, les Protestants tinrent des assemblées dans leurs maisons. Aussitôt après Pâques, ils se mirent à prêcher publiquement leurs doctrines, faisant toujours accompagner leurs ministres de soldats bien armés (1). Ils injuriaient les prêtres, se moquaient tout haut des rites catholiques; et, le jour de la Fête-Dieu, ils troublèrent la procession et poussèrent l'audace jusqu'à tirer des coups d'arquebuse sur ceux qui assistaient à la cérémonie. Le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la ville, était impuissant à faire cesser de tels désordres, et ses remontrances devenaient inutiles (2). Il aurait fallu tout une garnison pour maintenir dans le devoir les dissidents. Le 12 octobre, ayant violemment chassé les Carmes de leur couvent, ils y installèrent un prêche. Le 19, ils vinrent enseigner ouvertement aux halles, et le 26,

(1) LA SAUSSAYE, *Annales*, etc., p. 636. — Symphorien GUYON, p. 388.

(2) LE MAIRE, p. 331.

jusque dans la cour du Châtelet. Une nuit, ils pénétrèrent dans le couvent de Sainte-Madeleine, de l'ordre de Fontevrault, et enlevèrent vingt-quatre religieuses. Les Catholiques souffraient ces injures et ces attaques sans se défendre ; seulement, un cordelier, docteur en théologie, nommé Philippe Picart, était arrivé récemment dans la ville et prêchait quatre fois la semaine pour affermir les fidèles dans l'orthodoxie.

Qu'était alors devenu le pasteur de ce pauvre roupeau, et comment l'évêque ne se trouvait-il pas au milieu de ses diocésains? Jean de Morvillier avait été obligé d'aller rejoindre le jeune Roi, peu de temps après que la Cour s'était éloignée d'Orléans. Le 7 mars, il était à Fontainebleau et donnait à son neveu des nouvelles de la politique générale :

« Je ne doute point que sa Sainteté ne fasse le plûtost qu'elle poura ouverture du Concile, afin de nous y embarquer et rompre toute autre entreprise qui put préjudicier à son autorité : mais j'ay peur que la fin ne répondra pas à son intention, et que telle forme de procéder engendrera plus grande confusion que s'il le refusoit du tout. Vous aurez bien-tost M. de Vieilleville, qui vous comptera de l'estat de nos affaires, mesme du fait de la Religion; en quoi la Reine Mère fait tout ce

qui luy est possible pour obvier aux troubles et séditions : mais il y a de toutes parts de si grands fols et si perturbez de passion, que les remèdes et conseils humains ne sont pas suffisans pour guérir la maladie ; et vous asseure que les plus clair voyans ne peuvent penser de l'avenir que choses tristes et ennuyeuses : Dieu est par dessus, de la miséricorde duquel ne faut désespérer..... Monsieur de Rambouillet va vers le Pape, pour le saluer de la part de nostre nouveau Roy (1)... »

Le 21 mars, il lui faisait sur l'état de la France des confidences du même genre :

« Je vous ay écrit au commencement de ce mois ce qui se présentoit, et nous semble depuis un an toujours même argument : esmotions, troubles et séditions de ce Royaulme, et selon que le peuple est excité par de malins esprits, ce feu s'allume, puis il s'apaise, et après se rallume, maintenant en ung lieu, après en ung autre, et où il y a plus de corruption et de licence, voit-on aussi les efforts plus tragiques. En plusieurs villes, le peuple a usurpé l'office du magistrat, car il s'est fait juge de ceux qui introduisoient nouvelle forme de religion, et en a tué et massacré avec grand scandale. En d'autres lieux, la nouvelle secte est plus puissante et en plus grand nombre ; elle veut commander et au magistrat et au reste du peuple (2)... »

(1) *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 480.

(2) Tiré du *Record-Office* et publié par M. de la Ferrière dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*.

D'autres graves questions avaient été agitées au Conseil du Roi. Le prince de Condé, mis en liberté après la mort de François II, ne voulait point rester sous le coup de la condamnation capitale dont une Commission extraordinaire l'avait frappé : il demanda à se justifier et exigea que le Roi en son Conseil le déclarât innocent par lettres spéciales. On se rendit à son désir, le 13 mars 1561. Mais cette réparation ne lui suffisait pas. Il voulut faire juger sa cause en plein Parlement; il en saisit lui-même la haute assemblée, toutes Chambres réunies, le 20 mars. Sa cause s'instruisit, et il fut de nouveau déclaré innocent, le 13 juin. Jean de Morvillier était alors à Lyon depuis le mois de mai. La Cour l'avait envoyé dans cette ville pour essayer de réaliser un emprunt (1). De là il écrivit à Bernardin Bochetel :

« Monseigneur le Prince de Condé a été déclaré innocent par Arrest de la Cour, des cas à luy imposez. L'Arrest prononcé en pleine Cour, les Chambres assemblées, tous vestus de robbes d'écarlate, assistans le Roy de Navarre, Messeigneurs de Montpensier, le Prince de la Roche-sur-Yon..... Il survient de jour en jour quel-

(1) *Négociations de la France avec la Toscane.* (Collection des Documents inédits sur l'histoire de France). Paris, Imp. imp., t. III, 1865, p. 453.

que tumulte à cause de la Religion, et doit-on faire une assemblée ce mois de juillet pour remédier aux séditions. Les Evesques y sont convoquez, mais je croy que n'est qu'afin de payer et aider le Roy à sortir de ses dettes (1). »

Il se tint en effet une assemblée vers cette époque, mais ce fut à Paris, au Parlement, le Conseil du Roi s'étant réuni aux magistrats et aux princes pour délibérer sur la manière dont on devait punir les hérétiques. Grâce à l'Hospital, le parti de la modération put, jusqu'à un certain point, triompher. De là sortit ce qu'on nomme l'Édit de juillet, simple compromis qui laissait à l'avenir le soin de trancher des difficultés tendant à s'aggraver de jour en jour. Les États de Pontoise, le Colloque de Poissy, furent de nouveaux essais de conciliation. On sait à quel résultat ils aboutirent. Ces efforts plus ou moins généreux ne pouvaient que retarder la crise. Ce qu'on a appelé le massacre de Vassy devait, l'année suivante, la faire éclater. Les documents particuliers nous manquent pour étudier à notre point de vue tous ces faits; et cette absence même de témoignages nous prouve que

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 704.

Morvillier y fut mêlé plutôt en spectateur qu'en acteur véritable. Nous savons pourtant qu'il assista au Colloque de Poissy, où il avait emmené, comme théologien, son savant ami, Gentien Hervet. L'humble curé du diocèse d'Orléans s'y distingua par son savoir et son éloquence, et obtint les bonnes grâces du cardinal de Lorraine qui l'attacha à sa personne.

Les troubles religieux devaient obliger Morvillier à retourner sans retard dans son diocèse. Il y était rappelé encore par la mort récente d'un de ses vicaires généraux, l'évêque d'Albonne. Il arriva à Orléans le 14 novembre 1561. Il chercha aussitôt à remédier aux maux de son église; et, sans vouloir aucunement persécuter les hérétiques, sans invoquer l'appui du pouvoir civil dont pourtant il faisait lui-même partie, il continua à ranimer la piété de ses diocésains par les offices et les prédications. Le jour de Noël, il célébrait solennellement les vêpres dans la cathédrale, et le peuple se réunissait en même temps dans la chapelle voisine de l'Hôtel-Dieu, pour entendre le sermon du père Picart, quand tout à coup les Protestants, rassemblés en grand nombre, se précipitèrent dans cette chapelle, et, triomphant par la force de la juste

résistance des Catholiques, les contraignirent à se retirer au milieu d'un tumulte inexprimable. Un marinier fut tué dans la lutte. On ménageait à tel point les Calvinistes que cette sédition resta impunie. Ils continuèrent à faire publiquement leurs prêches, au mépris des récents édits du Roi. Bien plus, ils renversèrent toutes les croix élevées de temps immémorial dans les principaux carrefours; ils poursuivaient chaque jour les moines et les prêtres de leurs injures, ils les accablaient d'outrages, et en vinrent jusqu'à les menacer de mort s'ils persistaient à demeurer dans la foi romaine (1).

Loin de nous la pensée de vouloir excuser par avance les représailles des Catholiques; mais quand on réfléchit sur les attentats et les désordres commis alors en pleine paix par les Protestants, on a quelque peine à comprendre les violentes récriminations dont ont été poursuivis les défenseurs de l'antique foi de la France. S'il est une observation qui frappe et qui étonne, c'est la facilité avec laquelle les doctrines de la Réforme purent être répandues et prêchées dans tout le royaume. Nous serions bien loin aujourd'hui d'une semblable li-

(1) LA SAUSSAYE. — Symphorien GUYON. — LE MAIRE, *passim*.

berté : le moindre apostolat politique ou religieux, la plus petite assemblée sur la place publique seraient immédiatement réprimés par une police ennemie de toute nouveauté et de toute apparence de désordre. Cette liberté de conscience, dont nous sommes si fiers, permet bien à chacun dans son for intérieur de professer telle doctrine ou tel culte qui lui convient ; mais qu'on s'essaie à faire plus ou moins ouvertement des prosélytes, aussitôt tout droit individuel disparaît devant les prétendues exigences de la sécurité générale. On l'a dit avec quelque raison : « Saint Pierre, aujourd'hui, « et Jésus lui-même, n'iraient pas loin, et seraient « arrêtés dès le début de leurs prédications (1). » Il n'en était pas ainsi aux premiers siècles de l'ère chrétienne, pas même au seizième. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu contre les Calvinistes des persécutions et des supplices. Ils durent ressentir les alternatives d'un pouvoir qui tantôt, comme sous François Ier, semblait parfois leur faire des avances et leur offrir des faveurs, tantôt, comme sous Henri II, faisait monter leurs chefs sur les bûchers. La politique vacillante du gouvernement à leur égard dénote

(1) M. B. Aubé, *Revue contemporaine* du 15 mai 1868.

bien plus une absence de principes que la volonté arrêtée d'empêcher la propagation de toute doctrine nouvelle.

Ce qui est plus étrange, c'est qu'on ait pu souffrir des actes notoires de rébellion, laisser violer les lois, permettre des outrages publics à la religion dominante. A Orléans, par exemple, les Protestants ne furent aucunement inquiétés pour les excès que nous avons signalés. On ne chercha ni à connaître, ni à poursuivre les coupables ; les représentants du pouvoir restèrent sans ordres et ne prirent par eux-mêmes aucune mesure de rigueur.

Les Catholiques, de leur côté, ne répondirent d'abord à ces provocations qu'en continuant à exercer paisiblement leur culte. Le carême de 1562 se passa sans incident notable. Les fêtes de Pâques furent célébrées avec la pompe accoutumée. Mais la guerre civile allait éclater, et c'était Orléans qui devait en ressentir les premières atteintes. Le 1er avril, qui était le mercredi de la semaine de Pâques, d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, s'emparait par surprise de la porte Saint-Jean, et bientôt de toute la ville. Le bailli Groslot et les habitants protestants avaient préparé et facilité ce coup de main. Innocent Tripier de Monterud, qui

commandait pour le Roi, en l'absence du prince de la Roche-sur-Yon, essaya de résister avec quelques soldats; mais bientôt écrasé par le nombre, il dut se retirer. Le lendemain, le prince de Condé, suivi de trois mille cavaliers, entrait dans Orléans (1). Cet acte manifeste de révolte devait être le signal de la lutte générale. La cité de Jeanne d'Arc allait devenir pour un temps le boulevart du protestantisme français.

Le jour même de son arrivée, le Prince avait assemblé les bourgeois, les assurant qu'ils n'avaient rien à craindre de lui, et qu'il n'était venu que pour rétablir l'ordre au nom du Roi. Mais le mois d'avril n'était pas encore achevé que, dans la nuit du 20 au 21, les Protestants commencèrent à envahir les églises, abattant les images des saints, s'emparant des ornements sacrés, des vases d'or et d'argent, des reliques et des objets précieux. Tout exercice du culte dut aussitôt cesser : les prêtres, un certain nombre d'habitants catholiques, furent obligés de s'exiler; l'Université fut chassée de la ville; Jean de Morvillier alla rejoindre la Cour à Paris.

(1) *L'Histoire Universelle du sieur d'Aubigné*, à Maillé, par Jean Moussat, 1616, in-fol., t. I, p. 134.

Le Roi et ses conseillers ne pouvaient se décider à engager la guerre civile : l'injure faite au pouvoir royal par la conduite des Protestants ne leur suffisait pas. Ils voulurent une fois encore recourir aux voies pacifiques.

De la part du Roi, et à plusieurs reprises, on députa M. de Gonnor vers le prince de Condé et ses amis, pour leur demander à quelles conditions ils consentiraient à déposer les armes. Ces ouvertures n'ayant pas abouti, Morvillier, qui dans son esprit de conciliation oubliait toutes les injures personnelles, se rendit le 24 avril à Orléans, accompagné de M. de l'Aubespine, secrétaire d'État, dans le but d'avoir une entrevue avec le Prince révolté et de lui faire des propositions de paix (1). A leur arrivée, l'Amiral et d'Andelot avaient feint d'être malades pour éviter toute occasion de rapprochement. Les deux négociateurs revinrent, le 2 mai, sans autres réponses que les précédentes. Condé avait persisté à exiger qu'avant tout essai d'arrangement pacifique, les Guise et le connétable de

(1) Ils partaient de Paris pour aller à Orléans « moyenner quelque voie d'accord. » *Journal de l'année 1562*. Ms. de DUPUY, vol. 944, in-4°, publié dans la *Revue rétrospective,* t. V, in-8°, 1834, p. 100 et 101.

Montmorency fussent éloignés de la Cour, et que l'Édit de janvier fût rigoureusement observé. Ils ne pouvaient que se retirer devant de semblables exigences. Ils durent seulement raconter avec émotion qu'ils avaient vu piller sous leurs yeux les églises et briser les statues des saints (1).

En effet, le dernier jour d'avril ou le 1er mai, les Huguenots, qui avaient déjà dévasté nombre d'églises et de couvents, pénétrèrent dans la cathédrale de Sainte-Croix; ils se saisirent de tous les ornements

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* t. III, p. 475 et 476: Niccolo Tornobuoni à Cosme Ier, Paris, 5 mai 1562. « Torno il vescovo d'Orléans ed il secretario l'Aubes-« pine. Il principe continua a domandare che i Guisi ed il Cones-« tabile vadino alle case loro, e che l'editto sia osservato... Ben « s'è inteso che, all' arrivo di M. d'Orléans, l'Ammiraglio e d'An-« delot si finsono malati, ed in sua presenza li feciono saccheg-« giare la chieza cattedrale, rubando calici ed altre argenterie « che vi erano per uso dé sacrificii. Il medesimo feciono ad altre « chiese, ed hanno cacciato via tutti i frati, ed i preti che vi sono « rimasti sono malissimo trattati, e mandati a lavorare a ceste « fortificazioni che fanno; tanto che chi puo uscirne se ne fugge... » Voir encore sur la mission de Morvillier à Orléans : *Mémoires de Condé,* 1743, in-4°, t. I, p. 83 et 84, Journal de Brulart; — Lettre écrite par le maréchal de Vieilleville à l'évêque de Rennes, *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 813; et *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* par Vincent Carlois, son secrétaire, Paris, 1757, in-12, t. IV, p. 367, note; — *Histoire des princes de Condé pen dant les XVIe et XVIIe siècles,* par M. le duc d'Aumale, 1863 t. I; *Pièces et Documents,* p. 357. « Throckmorton et Sidney à la reine Élisabeth, 8 mai 1562. »

qui s'y trouvaient, brisèrent les orgues renommées par leur beauté et la puissance de leurs jeux, arrachèrent les dalles du temple, brûlèrent le cœur du Roi François II, et, s'étant emparés du trésor de l'église, ils firent du sanctuaire une halle destinée aux équipages des reîtres récemment arrivés d'Allemagne. Tout ce qu'ils recueillirent en métaux précieux fut apporté à la Tour-Neuve et transformé plus tard en monnaie. Les historiens nous ont conservé l'inventaire dressé par les Protestants eux-mêmes de toutes les richesses dont ils se saisirent alors (1), et on ne peut penser sans regret à tant de produits de l'art, à tant de témoignages de la générosité de nos aïeux qui disparurent ainsi pour jamais. Mais il nous faut arrêter le récit de tous ces désordres, puisque Morvillier cesse d'en ressentir directement les atteintes.

Les insolences des chefs, les violences de leurs partisans rendaient toute tergiversation impossible :

(1) V. LA SAUSSAYE, p. 640; Symphorien GUYON, p. 394; LE MAIRE, ch. X du tome spirituel. — Ces faits de pillage et de violence sont racontés de même et à peine adoucis par l'historien protestant Théodore de Bèze : *Histoire des Églises réformées au royaume de France,* édit. de Lille, 1841, in-8o, t. II, p. 21. — V. aussi l'*Histoire Universelle du sieur d'Aubigné,* à Maillé, par Jean MOUSSAT, 1616, 3 vol. in-fol., t. I, p. 134.

la guerre commença sans plus de retard. Nous n'en suivrons pas les diverses péripéties. C'est une histoire trop connue, et on l'a si souvent racontée des deux parts, qu'il est devenu relativement facile de discerner la vérité. Nous ignorons, du reste, ce que devint Morvillier durant les premiers mois de la lutte. Il est probable qu'il ne dut guère quitter la Cour, où il resta chargé d'expédier les affaires ordinaires. Mais il nous faut juger sa conduite sur un plus grand théâtre, et nous avons maintenant à l'accompagner jusqu'au concile de Trente.

CHAPITRE V

DERNIÈRES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE

1562-1564

Tandis que la France était livrée à tous les malheurs d'une première guerre civile et religieuse, l'époque fixée pour la reprise des sessions du concile de Trente approchait. Cette assemblée célèbre, dans laquelle l'Église avait voulu chercher, avec l'aide de ses représentants les plus autorisés, un remède aux atteintes profondes subies en Europe

par le Catholicisme, avait fait du mot moderne de *réforme* le programme de ses travaux. Fortifier le dogme antique des apôtres, mais surtout réprimer les abus qui s'étaient glissés dans la discipline et dans les mœurs, tel avait été le but constant de ses efforts. Le temps troublé où l'on vivait, en rendant plus nécessaire encore une pareille œuvre, était loin d'en faciliter l'exécution. Les résistances se manifestaient tantôt du côté des souverains, tantôt de la part des puissances ecclésiastiques elles-mêmes, de telle sorte que l'assemblée réunie solennellement après de longs retards par le pape Paul III, en 1545, avait dû être plus d'une fois suspendue et reprise, au grand préjudice de tous les intérêts qui attendaient leur prompte et indispensable solution. Le Protestantisme pendant ce temps n'avait cessé de faire des progrès : il était devenu dans chaque état un parti puissant avec lequel on devait se mesurer même par les armes, car les lois étaient désormais impuissantes à le contenir.

Il y eut donc dans l'Église catholique un cri de bonheur et d'espérance quand on apprit que Pie IV venait de convoquer de nouveau le Concile pour les fêtes de Pâques 1561. C'était surtout la

France qui, grâce aux réclamations énergiques et persévérantes de ses représentants et du cardinal de Lorraine en particulier, avait obtenu de la Cour de Rome un acte que celle-ci regardait presque comme une concession et un danger. Craignant de compromettre les principes, le Saint-Père avait refusé de se rendre aux instances des Français et des Allemands qui, dans le but de tenter vis-à-vis des Protestants un dernier moyen de conciliation, demandaient que le Pape réunît un nouveau Concile qui ne parût pas la continuation nécessaire de celui par lequel les partisans des doctrines de la réformation avaient déjà été condamnés.

L'Assemblée, interrompue depuis dix années, ne s'ouvrit qu'au mois de janvier 1562, et elle tint aussitôt sa dix-septième session. La dix-huitième eut lieu le 26 février. Il y avait alors à Trente fort peu d'évêques français. Charles IX n'était même pas officiellement représenté au Concile : ses ambassadeurs ne furent envoyés qu'au mois d'avril. C'étaient trois personnages illustres à divers titres et fort capables de défendre auprès de l'assemblée les intérêts français : Louis Saint-Gelais de Lanssac, Arnaud du Ferrier et Gui du Faur de Pibrac. Ils partirent munis de longues instructions ; et, dès

le commencement de juin, nous les voyons correspondre régulièrement avec le Roi et lui envoyer de fréquents Mémoires, « pour luy faire entendre ce « qu'ils ont négotié depuis qu'ils y sont (1). » Si nous avions à raconter au point de vue français l'histoire de la fin du concile de Trente, il y aurait un très-curieux intérêt à dépouiller jour par jour la correspondance diplomatique des ambassadeurs avec la Cour durant les deux années 1562 et 1563. Cette correspondance nous est demeurée presque complète, soit dans les pièces manuscrites, soit dans des recueils imprimés ; et on y trouverait tout une suite de négociations délicates qui éclaireraient d'autant mieux l'histoire de ce temps, que les écrivains en ont assez peu usé jusqu'ici (2). Mais nous devons nous borner à étudier le rôle personnel de l'évêque d'Orléans et la part qu'il lui a été donné de prendre à ces graves événements.

Ce que les ambassadeurs s'efforçaient surtout

(1) *Actes du concile de Trente en l'an 1562 et 1563*, pris sur les originaux, 1607, in-12, p. 32.

(2) Voir entre autres les divers recueils anonymes intitulés : *Instructions et missives des roys très-chrétiens de France et de leurs ambassadeurs, et autres pièces concernant le concile de Trente*, pris sur les originaux, 1608, in-8°. — Les mêmes, 1613, in-4°.

d'obtenir depuis leur arrivée à Trente, c'était qu'on attendît les évêques français pour continuer les délibérations. Ces prélats devaient venir, en effet, conduits par l'illustre cardinal de Lorraine ; mais les difficultés nombreuses, que suscitait alors de toutes parts la première prise d'armes des Protestants, retardaient chaque jour leur départ. Puisque les deux partis étaient en présence, chacun était anxieux d'assurer aux siens la victoire, et l'Église catholique avait nécessairement son grand intérêt dans la lutte. Ce n'était pas, toutefois, pour exciter le fanatisme de ses diocésains que Morvillier était demeuré. Chassé brutalement, dès le premier jour, de son siége épiscopal, il était à la Cour, essayant de faire prévaloir au Conseil du Roi les idées de tolérance et de conciliation. Nous l'avons vu s'entremettre en vain pour arriver à un rapprochement et aller jusqu'à offrir lui-même au prince de Condé les bases d'un traité de paix. Le cardinal de Lorraine, de son côté, secondait les efforts de son frère, le vaillant chef des Catholiques et en même temps l'héroïque défenseur du trône d'un Roi enfant. Et pourtant, d'autres intérêts peut-être plus graves encore réclamaient la présence du Cardinal au Concile ; il fallait se décider à quitter la France.

On fut prêt à partir au mois d'octobre 1562. Le cardinal de Lorraine emmenait avec lui quatorze évêques entre les plus distingués de l'église de France, trois abbés, dix-huit théologiens, dont douze étaient docteurs de la Faculté de Paris (1). Parmi eux se trouvait Gentien Hervet (2), ami et protégé de Morvillier. Deux prélats étaient chargés plus spécialement de seconder le Cardinal de leur influence et de leurs conseils : l'archevêque de Sens, Nicolas de Pellevé, et l'évêque d'Orléans (3). Ils emportaient de la Cour un Mémoire longuement médité, rédigé avec toute l'habileté désirable et qui était en partie l'œuvre de Morvillier (4). On y exposait au nom du Roi tous les vœux de la France en même temps que l'état réel du royaume. Ce document était destiné à être mis sous les yeux

(1) *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au XVI[e] siècle*, par J.-J. GUILLEMIN. Paris, Joubert, 1847, 1 vol. in-8°, p. 318. — PALLAVICINI, liv. XVIII, chap. 17. — *His- de l'Église catholique en France,* par M[gr] JAGER, camérier secret de Sa Sainteté, ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne. Paris, A. Le Clère, t. XV (1868), p. 421 et suiv.

(2) Au retour du concile, le cardinal de Lorraine pourvut Hervet d'un canonicat de son église archiépiscopale, et le modeste savant mourut à Reims le 12 septembre 1584.

(3) « Jean de Morvillier, personnage qui jouissait en France « d'une haute considération, » dit Pallavicini (*Histoire du concile de Trente*, liv. XIX, ch. I, § 9.)

(4) DE THOU, *Histoire Universelle*, in-4°, 1734, t. IV, p. 565.

des Pères du Concile et des représentants des autres nations, et à servir en même temps de règle de conduite aux évêques français. Il commençait ainsi :

« Le Roy envoyant au Concile le sieur de Lanssac, chevalier de son ordre et Conseiller en son Conseil privé, pour y résider son ambassadeur, et avec luy les sieurs du Ferrier, président en sa Cour de Parlement de Paris; et de Pibrac, iuge-mage de Toulouze, leur fait bailler une bien ample instruction..... En quoy lesdits ambassadeurs se sont fort sagement et prudemment comportez. Cependant Sa Maiesté a eu un infiny regret, que comme Elle a esté des premiers à procurer ledit Concile, elle n'y a peu faire trouver ses Prélats des premiers. Mais, estans les occasions du retardement si congneües par toute la Chrestienté comme elles sont, Elle s'asseure qu'il ne luy est nécessaire d'en faire aucune particulière excuse envers Messieurs les légats et Pères assemblez au Concile, et qu'y voyant arriver Monseigneur le cardinal de Lorraine avec le grand et notable nombre de Prélats françois qui marchent avecques luy, ils iujeront que Sa Majesté faict en cela plus que l'iniure et calamités des troubles, guerres et divisions dont ce Royaume est encore pour ce jourd'huy infiniment agité et affligé, ne luy permettoit, si en chose de telle importance il ne préféroit un bien public et général, à la particulière commodité de luy et de sesdits Prélats. »

Avant de laisser partir les Prélats, le Roi avait réuni dans une assemblée solennelle la Reine sa mère, tout son Conseil, tous les grands du Royaume, pour discuter la teneur des instructions dont les évêques devaient être porteurs :

« Ce que ladite Dame, et tous les dessus-dits Princes et Seigneurs, ont fait avec grande et meure délibération, et toutes choses bien pesées, digérées et résolues, Leurs Majestez ont donné charge, et lesdits Princes et Seigneurs d'un commun advis, accord et consentement, ont instamment prié et requis mon dit sieur le cardinal de Lorraine et les archevêques de Sens et évesque d'Orléans, qui sont du corps dudit Conseil privé, de faire la proposition audit concile avec visve et chaude poursuite et instance de points et articles contenus, et déclarez en ceste présente instruction..... Et si, pour le faict de la réformation (de la Cour de Rome) demandée par le Roy, l'on insistait, que l'on particularisât les points que l'on requiert estre réformez, mon dit sieur le cardinal de Lorraine, et lesdits archevesques de Sens et évesque d'Orléans, Conseillers au Conseil privé, sçavent ce qui en a esté proposé audit Conseil par diverses fois, et les remontrances qui en ont été faictes aux États-Généraux de ce Royaume, tenus à Orléans : ioint l'expérience que chacun évesque en a en son diocèse, et ce qu'il y cognoist de nécessaire provision..... (1). »

(1) *Actes du concile de Trente,* etc., p. 81 à 85.

Puis venait une longue énumération de tous les griefs et de tous les désirs de la France. C'était d'ailleurs le résumé des idées personnelles que le cardinal de Lorraine avait fait prévaloir au Conseil du Roi. Il ne faut pas oublier, en effet, que ce même homme qu'on a voulu représenter comme le fougueux champion, non pas seulement du Catholicisme, mais de l'intolérance et des doctrines romaines les plus absolues, poussait si loin au contraire l'esprit de conciliation et de réforme, qu'il allait jusqu'à se faire l'ardent propagateur des plus radicales innovations dans la discipline antique de l'Église. Il ne demandait rien moins que de « corriger les cérémonies, retrancher les superstitions et tous les autres abus qui ne servent qu'à tromper le peuple ; » mettre un terme à la vie licencieuse des personnes ecclésiastiques et arriver, s'il le fallait, à concéder le mariage des prêtres ; permettre aux fidèles la communion sous les deux espèces, pratique de la primitive Église dont on demandait énergiquement le retour ; réclamer l'administration des sacrements dans la langue nationale, le rétablissement des prônes et des catéchismes ; rendre facultatif le culte des images et réformer les indulgences. Il voulait en outre qu'on

accordât de fait aux hérétiques tout ce qui était possible, comme de jouir légitimement des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés (1). Les instructions données par l'Empereur à ses représentants s'accordaient de tous points avec les idées des Français. Les Allemands mettaient même dans leurs prétentions plus de netteté, plus d'impérieuses exigences (2). Le Cardinal, qui connaissait leurs intentions et qui comprenait la force que lui fournissait leur appui, avait tenu à se rendre à Inspruck pour y saluer l'Empereur. Dans le but de faire sa cour à Ferdinand, il avait même été jusqu'à conseiller ouvertement aux administrateurs des évêchés de Metz et de Verdun de prêter serment comme feudataires de l'Empire. Morvillier, qui blâmait cette démarche peu patriotique, fit tous ses efforts pour empêcher le Cardinal de compromettre ainsi, même dans une question de pure formalité, les droits et les intérêts de la France. Il ne put y réussir et, se retirant de toutes les cérémonies officielles, voulut du moins

(1) *Le cardinal de Lorraine*, etc., p. 324-327.
(2) De Thou, t. IV, p. 339. — V. aussi l'*Histoire de la Papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, par M. Léopold Ranke, édit. française de 1838, t. II, p. 121 et 122.

rester étranger à une conduite qu'il ne pouvait approuver.

De Thou, qui rapporte cette particularité, loue avec raison « la prudence » de l'évêque d'Orléans; et cependant, ailleurs, il le juge fort sévèrement, le regardant comme un homme qui « devait son « élévation aux princes lorrains, » et que « sa « timidité naturelle rendait incapable d'une géné- « reuse résolution (1). » Ce sont là deux reproches que le fait que nous venons de citer réfute assez de lui-même, sans qu'il soit besoin d'insister.

Du reste, l'épisode cité par de Thou s'accorde assez mal avec une lettre de Morvillier annonçant à son neveu, l'évêque de Rennes, son départ pour Trente, et lui donnant des détails précis sur son voyage (2). La lettre est datée de Turin, du 6 novembre 1562. Nous en détachons quelques passages:

« Monsieur mon neveu, vous aurez esté pieçà bien

(1) Cf. De Thou, *Histoire universelle,* t. IV, p. 343; t. III, p. 497; et t. VII, p. 533.

(2) Il faut observer également que de Thou se trompe en faisant remonter le voyage du cardinal de Lorraine à Inspruck au mois de novembre 1562. L'époque véritable est la fin de février 1563. Cette négociation d'ailleurs resta toujours très-mystérieuse, et de Thou est le seul à dire que Morvillier y ait pris part.

averty de mon partement de la Cour pour venir en ce pays, et pourtant ne vous serez ébahy du long temps qu'avez esté sans recevoir lettre de moy. Or, pour vous informer plus certainement de mes affaires, vous diray que voyant l'estat où il a pleu à Dieu réduire le Royaume, et qu'il ne restoit espérance d'aucune pacification, je consideray qu'entre les armes je serois inutile, et ne pourrois à l'avanture supporter l'ennuy de ce qui se présenteroit chacun jour à mes yeux et à mes oreilles. Au moyen de quoy, pour ne me travailler à la Cour sans fruit, et ne me rendre odieux à qui je ne pourrois complaire, j'ay choisi comme des maux le moindre, m'éloigner du théâtre pour quelque temps : et sous l'occasion du Concile, en suis party avec congé et bonne grâce de la Reine, comme je croy. Ce fut dès le 14 aoust que je laissay la Cour et vins à Paris donner ordre à mes petites affaires. Estant là, je reçus lettre de la Reine, laquelle me commandoit avancer mon partement, afin de me trouver icy au plûtost qu'il me seroit possible avec M. de Bordillon, auquel on avoit envoyé Commission dedans laquelle j'estois nommé pour la restitution de Turin à Monsieur de Savoye. Suivant ce commandement, je montay incontinent à cheval, et arrivay icy dès le 28 de septembre, où j'ay trouvé merveilleux troubles et murmures de toutes sortes de gens, mal contens de ladite restitution..... Plusieurs autres difficultés sont aussy intervenuës, lesquelles ont empesché l'exécution jusques à présent, et ne pense pas qu'elle puisse estre parachevée devant la fin de ce mois. Ainsi ay-je de-

meuré en ce lieu ou à Fossan, auprès de Monseigneur et Madame de Savoye déjà six semaines entières, et doute de n'en pouvoir partir d'un mois. Je me suis embarqué sans y penser, et ne me suis pû retirer quand j'ay voulu.....

« Monseigneur le cardinal de Lorraine estoit à Fossan le jour de la Toussaints et faisoit compte d'arriver à Trente le 11 de ce mois..... Je délibère quand je pourray partir d'icy prendre mon chemin à Venise, si autre empeschement ne m'en garde, et là me rafraîchir quelques jours avec nos anciens amis. Aussi veux-je passer à Padoüe, où j'ay envoyé mon petit-neveu Guillaume de Laubespine, que j'ay amené jusques icy.....

« ..... Quant à l'estat de nostre pauvre Royaume, il est si déploré, que je n'ose ouïr les nouvelles qu'on en apporte, moins encore le pourrois-je escrire (1)... »

La négociation avec le duc de Savoie ne mérite guère de nous arrêter (2). Il nous faut revenir sans plus de retard au concile de Trente; et s'il n'entre pas dans notre sujet d'en retracer minu-

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 805.

(2) Rappelons seulement que la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg conserve un certain nombre de lettres adressées par Marguerite de France, sœur de Henri II et femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à MM. de Bordillon et de Morvillier. — *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, Manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789, par M. le comte Hector de la Ferrière. Paris, Imp. imp., 1867, in-8°, p. 57.

tieusement l'histoire, il importe, toutefois, d'en indiquer en quelques mots l'esprit général et les principaux incidents. Grande fut l'émotion de la Cour de Rome à l'arrivée des évêques français (1). Les propositions dont ils se faisaient les défenseurs avaient de quoi effrayer les congrégations, gardiennes jalouses de tous les anciens usages et systématiquement hostiles à toute nouveauté. Le Pape regardait presque le cardinal de Lorraine comme un ennemi. Sa principale occupation fut de trouver les moyens de résister sourdement à l'illustre prélat français et de mettre obstacle à ses projets. Le Souverain Pontife disposait d'une forte majorité dans le Concile; tous les évêques Italiens, et ils étaient fort nombreux, étaient dévoués à ses intérêts et adoptaient aisément ses opinions (2). Il voulut augmenter encore le nombre de ses partisans; il fit venir tous les prélats de sa dépendance, même les coadjuteurs et jusqu'aux évêques qui s'étaient démis de leurs siéges; en même temps il

(1) D'après tous les auteurs, c'est le 15 novembre 1562 que le cardinal de Lorraine fit son entrée à Trente, suivi des évêques français. Quant à Morvillier, il y arriva seulement le 17 janvier 1563, suivant Pallavicini (*Histoire du concile de Trente*, liv. XIX, chap. XV, § 2).

(2) Les Espagnols, d'autre part, maintenaient contre les Italiens l'intégrité des droits et des pouvoirs des évêques.

donnait des instructions à ses légats sur la manière de diriger les discussions.

Il y avait en effet, au Concile, deux grands partis en présence, reproduisant l'un et l'autre, dans des conditions égales de conviction et d'énergie, les deux tendances qui, avec quelques différences selon les temps, ont toujours divisé les plus fidèles soutiens du Catholicisme et de la Papauté. L'un était particulièrement représenté par les Italiens et les Espagnols : c'était le parti de la résistance inébranlable, de la lutte à outrance contre les hérétiques, de l'impossibilité théorique d'arriver jamais à une transaction ou à un accommodement. Appuyé sur le roi d'Espagne, le Pape croyait sincèrement qu'il lui était impossible de concéder le moindre point, de condamner le plus léger abus, sans ébranler l'autorité du Saint-Siége et compromettre le sacré dépôt que l'Église entière lui avait confié. L'autre fraction, moins nombreuse, peut-être moins profondément versée dans la science théologique, mais plus intelligente, plus active, plus pénétrée des besoins de l'époque, se composait en grande partie des prélats de France et d'Allemagne. Les malheureux événements dont ils avaient été témoins depuis un demi-siècle, les abus

dont ils demandaient la réforme parce qu'ils les reconnaissaient, sinon comme la cause, du moins comme le prétexte de la terrible révolution religieuse, leur avaient fait de la tolérance une nécessité plutôt qu'un principe, et ils n'hésitaient point à avouer qu'il était indispensable de relâcher quelque chose de l'ancien absolutisme légué par la tradition du Moyen-âge, et de corriger les abus qui s'étaient introduits dans l'exercice d'un pouvoir si longtemps incontesté. Ils se faisaient sans doute illusion en espérant, par ce moyen, ramener dans le sein du Catholicisme tant de peuples qui s'en étaient écartés; mais, jugeant inutile ou fâcheux l'emploi de la contrainte et de la violence, ils voulaient du moins enlever aux hérétiques l'occasion et le prétexte de la résistance. Parmi toutes les réformes qu'ils proposaient, ils en auraient volontiers abandonné quelques-unes, pourvu qu'on se fût montré disposé à les discuter librement et à ne point refuser systématiquement toute satisfaction à celles qui eussent été trouvées justes. Leur attachement aux principes catholiques était du reste si complet et si absolu, qu'ils cédèrent plus d'une fois avec soumission, mais non sans regret, aux décisions de la majorité, aux exigences même de la Cour

de Rome. Aussi, sans entrer dans toutes les particularités de leur opinion et de leur conduite, il est impossible de ne pas rendre un profond hommage à leurs grandes et nobles tendances, à l'élévation et à la droiture de leurs intentions.

Le cardinal de Lorraine, et les deux ou trois prélats français qui secondaient ses efforts, s'étaient mis promptement à la tête de ce parti. Mais l'influence même du Cardinal, son éloquence entraînante, son habileté d'homme d'État fortifièrent encore les défiances des représentants du Pontife romain. On se garda pourtant de le heurter de front, et on affecta même à son égard un respect et une déférence de bon goût. Mais lorsqu'il faisait une proposition déplaisante, on en écartait la discussion, soit en la soumettant à des Commissions composées par les légats, soit en la transmettant à Rome pour la faire préalablement étudier par les théologiens du Pape, et la renvoyer ensuite, avec un long retard, mutilée et dénaturée. Tous les efforts des légats tendaient à mettre le Pape au-dessus du Concile et à faire regarder à chaque instant son intervention comme nécessaire et ses décisions personnelles comme la loi suprême de l'assemblée. La politique vint bientôt prendre sa

part dans ces débats et mêler malencontreusement ses intérêts à ceux du dogme et de la discipline, de sorte que la position ne tarda pas à devenir fort difficile et décourageante pour les meilleurs esprits. Tant les préoccupations humaines, les questions de personnalités, les conflits de pouvoirs envahissent et compromettent souvent les institutions les plus parfaites et les plus respectées! Et il faut à la justice et à la vérité une bien grande force pour ne point être ébranlées par les secousses qu'elles subissent et pour reparaître sans cesse, malgré les éclipses et les défaillances, fières de leurs droits éternels et triomphants.

C'est au milieu de toutes ces difficultés et de toutes ces épreuves que le cardinal de Lorraine reçut à Trente la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise devant Orléans. Le but que poursuivaient les deux frères était le même : tous les deux, ils avaient glorieusement sauvé la France après le désastre de Saint-Quentin ; tous les deux, ils espéraient faire revivre l'autorité royale et l'unité religieuse si fortement ébranlées par les divisions et les luttes intestines ; tous les deux, ils comptaient bien aussi fonder sur ces glorieux succès leur influence personnelle et la grandeur de leur maison.

Le Cardinal s'était réjoui des victoires de son frère : le coup si imprévu qui venait l'atteindre, en même temps qu'il brisait pour jamais les liens d'une longue et précieuse affection, détruisait aussi subitement ses plus chères espérances. Le duc de Guise avait été frappé par Poltrot le 18 février ; il mourait le 25. Le cardinal de Lorraine mandait de Trente, le 16 mars, à Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'Empereur :

« Monsieur de Rennes, j'ay esté quelque temps sans vous escrire, estant détenu du juste deuil que j'avois de la perte de M. mon frère, et bien qu'entre nous deux il y eut une parfaite amitié fraternelle, comme vous sçavez, si est-ce que cela ne me l'a point fait tant regreter pour quelque affection particulière que je luy eusse, que pour le bien public et le service de Dieu et du Roy, ausquels il estoit en ce temps-cy grandement nécessaire... (1). »

Et quelques jours après, le 21 mars, Morvillier, touché des disgrâces sans nombre dont était accablé son maître et son ami, écrivait aussi de Trente, à son neveu, ce même évêque de Rennes :

« Monseigneur le Cardinal estoit allé vendredy à une

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 208.

maison à dix mille d'icy pour se désennuyer, et estoit avec luy M. de Lanssac et M. d'Évreux ; hier matin estant allé se promener à la Montagne, ses Gentilshommes et autres de sa suite s'exercitoient à gravir par les rochers. Les uns qui estoient déjà au-dessus firent couler, ou d'avanture, ou se joüans, quelques pierres. L'une qui estoit fort grosse rencontra en un lieu fort estroit le petit Romanoch, et luy rompit tout le test du cerveau ; de sorte qu'il s'en alla roulant aval jusques au bas, et est mort cette nuit : dont ledit Seigneur s'est fort attristé, luy semblant qu'outre le cas qui est de soy misérable, ce luy est présage d'autre malheur (1). »

Ce n'est là qu'un fait de fort peu d'importance pour l'histoire générale ; mais on comprend que dans un moment de découragement et de tristesse le Cardinal en ait été vivement impressionné. Sa politique, d'autre part, était loin de triompher au Concile. La Cour de Rome profitait de toutes les occasions pour faire naître des obstacles sous ses pas. Le premier légat, le cardinal de Mantoue, étant mort, le Pape avait nommé à sa place, et en hostilité directe avec Charles de Lorraine, le cardinal Jean Morone, qui était ainsi devenu président du Concile. Tout cela avait entraîné des lenteurs qu'on

(1) *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 211.

n'avait point cherché à abréger. C'est ce que nous apprend l'évêque d'Orléans par une lettre adressée de Trente à son neveu Bernardin Bochetel, le 23 avril :

« Nostre session, qui estoit au 22 de ce mois, a derechef esté prorogée, et devons cependant aviser à beaucoup de points concernant le fait de la réformation. Quand M. le cardinal Moron sera de retour, on commencera les Congrégations. A ce que j'ay vu de Rome, le Pape est merveilleusement irrité contre mondit S. le cardinal de Lorraine, et dit qu'il se fait, *Capo di parte,* pour ruiner le Siége Apostolique. Voilà comment le pauvre Seigneur est traité de tous costez, les Huguenotz le tiennent pour leur plus grand ennemy, le Pape ne l'aura moins odieux, s'il persévère à parler de réformation. Somme, que la vérité sera toujours chassée, voir, seulement son ombre (1). »

Six semaines après, en lui envoyant des nouvelles de France et en lui donnant quelques conseils sur les négociations pendantes avec l'Allemagne, il jugeait la situation d'une façon à peu près semblable et ajoutait ces paroles caractéristiques : « Je me doute que le Pape est de « tout bien averty par le nonce qu'il a en France, « et nous fera, comme de coûtume, joüer le Ba-

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 446.

« din à son profit et réputation, et au contraire à « nous (1). »

Si on ajoute encore la fameuse querelle de préséance qui se produisit quelques jours plus tard, le 29 juin, à l'occasion des honneurs inusités que le Saint-Père voulut faire rendre publiquement à l'ambassadeur d'Espagne, au mépris des droits reconnus de tout temps aux représentants de la France (2), et cette autre difficulté non moins grave, que suscita la présentation par les légats d'articles de réformation qui semblaient attentatoires aux droits des Princes, on avouera que les prélats français devaient se trouver à Trente dans une position difficile, également pleine d'incertitudes relativement à leurs devoirs envers leur religion et envers leur pays.

La Reine-Mère suivait avec un très-vif intérêt les diverses phases de ces événements. Elle avait tenu tout particulièrement à être à chaque instant informée de ce qui se passait au Concile, et elle entretenait une active correspondance, non seule-

(1) « Lettre de J. de Morvillier à l'évêque de Rennes, de Trente, du 12 juin 1563. » — *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 447.

(2) Morvillier, à la suite du cardinal de Lorraine, concourut à l'apaisement de ce différend.

ment avec les ambassadeurs, mais avec le cardinal de Lorraine et avec l'évêque d'Orléans (1). Nous avons pu retrouver deux lettres inédites de ce dernier, adressées à Catherine. Elles sont du mois d'août 1563. Elles confirment des faits déjà connus et ne présentent point de révélations bien remarquables. Elles sont intéressantes, toutefois, en ce qu'elles dénotent chez Jean de Morvillier cette pénétration d'esprit et cette habileté à embrasser d'un coup d'œil tout une situation que nous avons déjà eu lieu plus d'une fois de signaler.

« Madame, dit-il à la Reine, Votre Majesté verra, par le contenu du Mémoire que j'envoie, l'état des affaires de ce Concile et ce que je puis juger de l'issue dont pourrez estimer le fruit. On pense ici faire beaucoup de décider les points de la doctrine desquels il y a le plus de controverse pour confirmer les Catholiques en ce que

(1) Dans une lettre écrite de Venise à la Reine-Mère, le 14 avril 1563, Morvillier lui disait : « Je ne faudray tenir Votre « Majesté advertie des occurences. » Et en effet il lui apprenait que le cardinal Morone était arrivé à Trente ; que le cardinal de Lorraine était venu passer la semaine sainte à Venise, où « la « Seigneurie l'a honoré en toutes sortes » ; puis il félicitait la Cour de la conclusion de la paix. Cette lettre est imprimée dans les *Instructions et missives des rois très-chrétiens de France et de leurs ambassadeurs,* et autres actes concernant le concile de Trente, pris sur les originaux, tirés des Mémoires de M. D. (Dupuy). Paris, Séb. Cramoisy, 1654, in-4°, p. 410 et 411.

'Église approuve ou réprouve, et pour lever toute espérance de rien changer ou modérer. Les Espagnols et presque tous les autres persistent en cette opinion de ne rien laisser que l'on ne décide et condamner ceux qui disent le contre.... »

Il parle ensuite « de l'article concernant les « Princes, » disant que, malgré toute l'opposition des ambassadeurs, on aura bien de la peine à l'éviter; mais il ajoute qu'on aurait tort de le prendre au sérieux et de s'en effrayer outre mesure.

« On ne doit craindre les coups de ces canons-là, et ils ne sauraient mal faire, car la poudre est trop éventée. »

Les ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne ont l'air d'en faire peu de cas.

« Je crois qu'aussi peu le devez-vous craindre que les autres. Il y a de bonnes gens, lesquels voyant que les prières et oraisons ne leur profitent de guère, veulent essayer si leurs malédictions leur profiteront plus. »

Puis il aborde rapidement d'autres questions :

« Depuis le Mémoire écrit, l'on m'a dit que l'on voulait s'avancer de parler des abbayes, afin de frapper coup en faveur des moines d'avant qu'on le puisse em-

pècher. Les ambassadeurs du Roi ne sont pas hors de peine quant à ce qu'ils doivent faire pour le différend de la précédence ; car la lettre qu'on leur a dernièrement écrite ne leur donne résolution que générale de regarder à ne rien faire ni souffrir qui porte à la prééminence de Sa Majesté. Or, est-il certain que l'omission des cérémonies accoutumées y est préjudiciable, car on prive le Roi d'un honneur duquel il est de tout temps en possession..... Par quoi désireroient nos ambassadeurs savoir si l'intention du Roi est qu'ils s'abstiennent des sessions et autres actes où se fait solennel office avec cérémonies, ou s'ils dissimuleront. »

La lettre se terminait ainsi :

« Madame, j'ai bien considéré tout ce qu'il a plu à Votre Majesté me faire écrire et vous supplie croire que j'ai le plus diligemment qu'il m'a été possible observé jusques aux moindres choses. Mais je n'aperçois rien qui doive donner ombre que ici se mène pratique d'intelligence avec nos voisins. On remue ménage en ses affaires et ne dis pas que cela serve à pacification, mais aussi ne vois-je pas qu'il soit guère à craindre (1). »

Quant au Mémoire qui devait accompagner la présente lettre, il a été publié dans un des recueils

(1) Bibliothèque impériale, Ms. fr., 6619, f°s 61 et 62. — Comme cette pièce n'est qu'une copie, nous n'avons pas cru devoir reproduire l'orthographe irrégulière du temps.

de pièces diplomatiques relatives au Concile de Trente (1). Nous nous contenterons d'y renvoyer, après avoir indiqué toutefois les principaux points traités dans cet écrit.

Morvillier parle longuement des travaux qui ont signalé la première session à laquelle il a assisté, puis de ceux qui se préparent pour l'avenir. Si nous en croyons ses paroles, personne n'était plus ardent que lui pour la réforme des abus :

« J'ay quelquefois, écrit-il, mis le cardinal de Lorraine en propos sur ce poinct, et luy en ay dit mon advis, lequel n'est pas d'augmenter les moines, mais plus tost les réduire en moindre nombre, et si bien réformer et instruire ce qui demeurera, que chacun serve de quelque chose à l'Église de Dieu, et ne demeure personne d'eux oisif et inutile, comme ils sont presque tous maintenant. »

Il était également très-opposé aux commendes.

Prévoyant ensuite la clôture prochaine du Concile, il exposait à la Cour deux graves questions qui pouvaient, paraît-il, se poser et pour lesquelles il réclamait des instructions précises : le Pape de-

(1) *Instructions et missives des rois très-chrétiens*, etc., 1654, in-4°, p. 465 à 479. « Mémoire envoyé de Trente par M. de Morvillier, du 21 août 1563. »

mandera-t-il la formation d'une ligue entre les souverains catholiques pour détruire l'hérésie? Fera-t-il jurer obéissance aux décrets par les ambassadeurs des Princes, au nom de leurs Cours? Dans l'un et l'autre cas, la conduite que devraient tenir les représentants de la France ne laissait pas que d'être embarrassante. Sur le premier point, celui de la ligue générale des puissances catholiques, l'évêque d'Orléans ne croit pas « que le Pape « fasse pareille faute. »

« ..... Ceux de Rome, ajoute-t-il, n'ignorent pas le mal qui leur adviendroit d'inciter les Princes à telle guerre; mais spécialement le Pape, de sa nature, ne veut que jouir en repos de sa félicité, et éviter les occasions d'entrer en dépense. Or, scait-il qu'en telle ligue, il faudroit qu'il dansast et mist le premier la main à la bourse si avant, que tout son revenu, ny le crédit de l'Église n'y suffiroit pas. »

Les souverains, du reste, auraient peine à accepter un tel projet. Ils ne peuvent se brouiller ouvertement avec leurs sujets protestants; et Morvillier, avec une énergie qui fait honneur à son sens politique, insiste très-vivement pour que la Cour de France ne se laisse point engager dans une voie aussi pleine de dangers. Sur le second

point, celui de l'acceptation en quelque sorte officielle du Concile par les puissances temporelles, Morvillier est moins explicite. Il se contente de demander l'opinion de son gouvernement. Selon lui, il est probable que les ambassadeurs de l'Empereur prêteront le serment de faire publier les décrets; et les Vénitiens, dit-il, « suivront ce que « l'Empereur fera. » Peut-être y aurait-il moyen d'éluder la difficulté de façon à ne point compromettre le Roi? Enfin, le Mémoire développait les avantages qu'il y aurait à terminer le Concile dans le délai le plus prompt possible.

Nous ne saurions insister davantage. On comprendra qu'il nous ait été impossible d'étudier plus profondément les discussions diverses qui agitèrent la dernière période du concile de Trente. Tous ces événements sont connus et ont été maintes fois racontés; et il faudrait entrer dans trop de détails pour exposer chaque fait même important de l'histoire, dans lequel Jean de Morvillier a pris sa modeste part. Ce qui nous importe, c'est de recueillir et de mettre en relief ses observations personnelles et son jugement propre. Aussi nous ne reproduirons pas dans son entier la longue lettre autographe qui porte la date du « dernier

« d'aoust 1563. » A peine devons-nous en citer quelques mots qui nous semblent accentuer davantage l'opinion déjà connue de l'homme d'État : « Je congnoys de iour en iour, dit-il, que le Pape « n'a auctre voulonté que de se tyrer hors dudit « Concile et vivre en repos, et croy qu'il ne pense « pas à faire ligue des Princes catholiques, sachant « qu'ilz n'y sont pas disposés, au moings l'Empe- « reur ny les Vénitiens, et de sa nature aussi « craint toute despense et la guerre en Italye; « tout ce que ie voy et enten se conforme à « cela (1)... »

En même temps il signalait le désir clairement manifesté par tous les Prélats romains de terminer au plus tôt le Concile. C'était, à leurs yeux, un état permanent de libres discussions qui gênaient singulièrement l'autorité pontificale, et dont il aurait été bon de se passer. Les évêques étrangers, au contraire, les ambassadeurs, ceux de la France et de l'Empire en particulier, souhaitaient ardemment de voir trancher par l'auguste Assemblée les nombreuses questions pendantes qui étaient dans bien des États la source de tant de difficultés.

(1) Bibl. imp., Ms. fr., 6619, f[os] 63 et 64. Lettre originale « à la Reyne. »

Morvillier, du reste, ne devait plus demeurer bien longtemps à Trente (1). Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome le 18 septembre, afin de s'entretenir directement avec le Pape et de mettre fin aux querelles de préséance qui, en s'envenimant chaque jour, avaient fini par faire interrompre les réunions de l'assemblée elle-même. Beaucoup de prélats, que sa présence seule retenait au Concile, profitèrent de cette occasion pour retourner dans leurs diocèses. L'évêque d'Orléans fut de ce nombre. Sans parler de ses affaires personnelles qui, écrivait-il à son neveu, « vont assez « mal (2), » on réclamait ses services à la Cour; et il devait le premier rendre compte de vive voix à la Reine-Mère de tout ce qui s'était passé à Trente. Il éprouva dans son voyage quelque retard dont nous ignorons la cause (3). Du Ferrier et

(1) S'il faut en croire Pallavicini (liv. XIX, chap. xv, § 2), la Cour avait pensé un instant à remplacer Lanssac par Jean de Morvillier, qui aurait alors joué officiellement le rôle d'ambassadeur de France près le Concile. Mais il ne fut pas donné de suite à ce projet.

(2) Lettre du 12 juin 1563. *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 447.

(3) « Monseigneur l'évêque d'Orléans devait partir mercredi « pour Venise et de là pour France, » écrit le nonce Visconti, à la date du 29 août 1563. Peut-être Morvillier s'arrêta-t-il quelque temps à Venise où il avait conservé de nombreuses relations. — *Lettres, anecdotes et mémoires historiques* du nonce VISCONTI,

Pibrac, écrivant au Roi en date du 25 septembre 1563, lui parlaient « de la suspension du « Concile, de laquelle nous avons amplement es- « crit par le maistre d'hostel de Monsieur l'évesque « d'Orléans (1). » Et c'est seulement le 9 novembre que le Roi, répondant à la fois au cardinal de Lorraine à Rome et à ses ambassadeurs à Trente, leur parle du retour de l'évêque d'Orléans, en ajoutant : « Il est vray qu'il a demeuré par le « chemin plus longtemps que je ne pensay, ne « s'estant peu rendre en ce lieu qu'au commen- « cement de ce mois. » Il devait, continuait-il, leur donner maintenant de nouvelles instructions, « après l'avoir bien amplement ouï sur les affaires « du Concile (2). »

Ainsi, la mission que remplit Morvillier au Concile semble avoir été particulièrement diplomatique. On ne voit point qu'il y ait brillé par son éloquence ou qu'il y ait exercé une grande influence personnelle sur les délibérations. Mais, pour tout ce qui regarde les affaires politiques de France, sa part

cardinal préconisé et ministre secret de Pie IV, et de ses créatures au concile de Trente, publiés par M. Aymon. Amsterdam, 1719, 2 vol. in-12, t. II, p. 307.

(1) *Actes du concile de Trente,* etc., p. 168.

(2) *Actes du concile de Trente*, etc., p. 179.

de conseils et d'intervention fut beaucoup plus grande. Il avait su gagner la confiance comme l'amitié du cardinal de Lorraine, et dans plus d'une circonstance il le seconda puissamment. Représentant des idées françaises, plus encore que des volontés particulières de la Cour, il ne se séparait ni des évêques ses collègues, ni des ambassadeurs du Roi. Sa conduite, du reste, fut sans cesse guidée par un sentiment d'indépendance, de sagesse et de modération qu'il gardera peut-être moins fermement dans l'avenir. Et si ses jugements sur la Cour de Rome peuvent sembler durs, ils s'expliquent par ce soin jaloux des prérogatives de l'Église Gallicane, qui fut longtemps une des traditions les plus constantes du clergé français.

Le cardinal de Lorraine n'était revenu de Rome que pour être témoin, à Trente, de nouvelles difficultés qui devaient hâter la clôture du Concile. Il y demeura jusqu'à la fin, assisté seulement d'une dizaine d'évêques français. Le 3 décembre, s'ouvrit la vingt-cinquième session, qui fut la dernière. Aprés une cérémonie générale dans laquelle l'union et la concorde semblèrent enfin reparaître comme pour couronner la grande œuvre, tous les évêques se séparèrent, pressés de regagner leurs di-

verses patries. Mais une question, et ce n'était pas la moins importante, restait à résoudre : il fallait faire accepter par la puissance civile et politique les décrets émanés de l'autorité religieuse. Le cardinal de Lorraine avait promis, sous quelques réserves, d'y employer toutes ses forces; et c'est avec cette intention qu'il rentrait en France à la fin de décembre 1563. Il avait laissé le pays en proie à la plus affreuse guerre civile; il le retrouvait dans une tranquillité presque complète et dans une situation que Birague était venu dès le mois d'avril lui exposer à Trente, mais qu'on ne pouvait juger que sur les lieux. Les Catholiques, malgré la mort de leur illustre chef, avaient bien été vainqueurs; mais la Cour avait usé modérément de ses avantages, et elle s'était empressée d'accorder aux Protestants une paix fort avantageuse (1), sanctionnée par un édit qui leur assu-

(1) M. Louis Paris, dans la Notice qu'il a mise en tête du volume des *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II,* prétend, page XXVI, qu'après l'assassinat du duc de Guise, « les principaux articles (de la paix), préparés « par les frères l'Aubespine, Morvillier, Montluc et d'Oysel, furent « arrêtés dans la célèbre entrevue de l'Isle-aux-Bœufs. » Le fait historique est fort exact; mais quant à la part qu'y prit Morvillier, elle est absolument nulle, puisque, comme nous venons de le voir, l'évêque d'Orléans était à cette époque même au concile de Trente.

rait à peu près la liberté de conscience et leur donnait une grande partie des priviléges qu'ils avaient réclamés les armes à la main. On ne pouvait revenir sur ces garanties librement accordées, et pourtant il fallait bien avouer qu'elles ne semblaient pas se trouver en concordance avec les doctrines qui avaient prévalu au Concile.

Morvillier, revenu le premier en France, s'était rendu compte bien vite de cette source nouvelle de difficultés. Dès le 13 décembre, il écrivait de Paris à son neveu l'évêque de Rennes, qui l'avait instamment prié d'obtenir de la Cour son rappel d'Allemagne :

« Vous estes en bonne opinion envers la Reine, elle se fie de vous ; pour l'honneur de Dieu un peu de patience : et si vous puis asseurer que, si aviez esté deux jours par-deçà voyant l'estat des choses, vous jugeriez plus heureux ceux qui en sont loin que près.... »

Cependant il ajoutait :

« Quant à nos affaires, ils se vont me semble pacifiant : je ne scay si c'est le froid qui tempère nostre colère, ou que les maux nous rendent moins téméraires que n'estions devant que les sentir. »

Mais trois mois plus tard, la saison avait marché, l'opinion aussi, et il mandait à son neveu :

« Il semble que les humeurs frénétiques se ressuscitent avec le printemps. Les uns se sont émus de la conclusion du Concile, et se persuadoient que M. le Cardinal de Lorraine revenoit en intention de faire recevoir le Concile, contraindre par force tous les sujets du Roy à l'observation d'iceluy, et abroger l'Édit. Les autres désiroient aussi que cela s'exécutât ainsi ; de sorte que de part et d'autre les esprits sembloient disposez à tout mal. Ledit S. Cardinal à sa venüe a fait profession devant le Roy, la Reine et tous les Princes et Seigneurs du Conseil, qu'il estoit autant éloigné de trouble que Sujet du Roy, qu'il ne venoit que pour aider à maintenir la tranquillité publique et obéïr au Roy. Bien désiroit que comme il est permis à ceux de la nouvelle Religion suivre la Doctrine de leurs Ministres, que les Catholiques pussent aussi en toute liberté observer la Doctrine qui leur est baillée de l'Église. Et quant à l'observation de l'Édit, voyant à l'œil que le temps ne permettoit pas de rien altérer ny innover, luy-mesme conseilloit au Roy le faire observer, et que le premier qui le violeroit fust bien chastié. On a envoyé quérir les Présidens de la Cour et Gens du Roy pour voir les décrets du Concile, ce qu'ils ont fait, et la matière mise en délibération, le Procureur Général proposa au Conseil, que quant à la Doctrine ils n'y vouloient toucher et tenoient toutes choses quant à ce point pour saintes

et bonnes, puisqu'elles estoient déterminées en Concile général et légitime. Quant aux Décrets de la Police et Réformation, y avoient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits et prérogatives du Roy et Priviléges de l'Église Gallicane, qui empeschoient qu'elles fussent reçües ny exécutées. L'issüe de ladite délibération fut, que les Évesques iroient dans leurs Diocèses faire leur devoir, et par effet exécuter les Ordonnances du Concile, conformément aux anciens Conciles et Constitutions de l'Église. Au reste on regarde à tenir chacun en asseurance que le Roy ne veut rien innover quant à l'Édit, afin d'oster la défiance conçûë d'une part et d'autre..... On nous a dit que le Pape enverra bien-tost au Roy ledit Concile pour le faire recevoir, et voudrois qu'il ne se hastât pas tant, car telles Ambassades nous broüillent, et n'en advient aucun fruit au corps ny à l'âme (1). »

On a peine à comprendre les singulières prétentions à l'aide desquelles les Parlements et les légistes voulaient se mettre au-dessus de l'Église. Au contraire, les doctrines qui étaient à la fois celles du cardinal de Lorraine et de Jean de Morvillier n'avaient rien, ce semble, que de fort raisonnable. Elles indiquaient même parmi le haut

(1) Lettre de l'Évêque d'Orléans à l'Évêque de Rennes, de Fontainebleau, du 3 mars (1563) 1564. — *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 339.

clergé de cette époque des idées de tolérance, des vues justes sur la liberté de conscience, sur les droits réciproques des nations comme des individus vis-à-vis du pouvoir religieux. La liberté pour les Catholiques d'observer les prescriptions récemment formulées par l'Église, l'assurance sincère pour les Protestants que la royauté ferait respecter l'Édit, telles paraissaient être les deux conditions essentielles capables de sauvegarder la dignité comme la paix de tous. Malheureusement il n'en fut pas ainsi dans la suite. Les difficultés de la situation politique firent oublier de part et d'autre les droits des adversaires et la foi jurée. Les intrigues politiques, l'insistance excessive de la Chancellerie romaine, la répugnance des gens de robe exploitée suivant les circonstances et encouragée par la Cour, empêchèrent que les décrets du concile de Trente fussent librement reçus et publiés en France; et d'un autre côté, on laissa violer l'Édit accordé aux Protestants, on sembla vouloir porter atteinte à la liberté qu'on leur avait promise, à leur existence qu'on avait reconnue, et on leur fournit ainsi une occasion, qu'ils saisirent avec empressement, de recommencer la guerre civile.

Mais quatre années de prospérité apparente et de

paix relative nous séparent encore de la seconde période des dissensions religieuses ; et il nous faut examiner d'abord quel fut pendant ce temps la vie de Morvillier et ce que son action personnelle dans les Conseils de la couronne a pu laisser de trace dans l'histoire.

CHAPITRE VI

LES GUERRES CIVILES SOUS CHARLES IX

1564-1566

Pendant que les évêques français étaient allés assister à la fin du concile de Trente, d'importants événements s'accomplissaient dans le royaume. La guerre civile s'étant subitement terminée par la mort du duc de Guise et l'édit de pacification d'Amboise (19 mars 1563), la Reine Mère et le chancelier de l'Hospital avaient tenté de faire revivre enfin la concorde et le respect de l'autorité.

Pour cimenter cette réconciliation des partis, on résolut de réveiller le vieil esprit national, en réunissant contre l'étranger des forces tout à l'heure mortellement ennemies. N'était-ce pas le moyen d'effacer dans une gloire commune tous les griefs d'autrefois?

Un traité passé entre la reine Élisabeth et le prince de Condé, le 20 septembre 1562, avait abandonné le Hâvre aux Anglais, pour prix de leur alliance avec les Protestants de France. Il fallait revenir sans retard sur ce honteux marché. Chacun s'y prêta de bonne grâce. L'incapacité du général anglais vint fournir un nouveau secours. La ville capitula au bout de quelques jours de siége, le 28 juillet 1563, moins d'une année après qu'elle avait été livrée à l'ennemi. Ce fut un vrai triomphe pour la politique de Catherine de Médicis. Les hostilités se poursuivirent durant près d'une année, sans éclat comme sans importance; et au bout de ce temps, la reine d'Angleterre se montra disposée à traiter. La France ne le désirait pas moins. La Cour partait pour ce voyage depuis longtemps projeté qui, en faisant parcourir au jeune roi la plus grande partie de ses états, devait réconcilier le peuple avec la majesté souve-

raine. Elle avait besoin de se ménager une tranquillité durable.

Morvillier, pour s'adonner tout entier aux affaires de l'État, venait de donner sa démission du siége épiscopal d'Orléans, en priant le Roi de nommer à sa place son neveu Mathurin de la Saussaye, depuis longtemps déjà doyen du chapitre (1). Il écrivit à cette occasion au pape Pie IV pour l'assurer de son obéissance (2). La lettre, composée en latin, a été conservée par Charles de la Saussaye (3), qui la tenait lui-même d'Antoine Cocher, chanoine d'Orléans et ancien secrétaire de l'évêque. Elle est conçue dans les termes les plus élevés et les plus simples, en même temps que les plus soumis. Jean de Morvillier avait déjà écrit à Rome au cardinal de la Bourdaisière, son protecteur et son ami, pour lui annoncer l'intention qu'il avait de quitter son évêché, le priant de faire valoir auprès du Pape les raisons qui l'engageaient à pren-

(1) Il y avait déjà quelque temps que Morvillier désirait céder à son neveu son évêché; mais il paraît que Mathurin de la Saussaye était « suspect » à la Cour de Rome, et qu'on l'accusait de n'être pas « bon catholique. » V. *Lettres*, *anecdotes*, etc., du nonce Visconti, t. II, p. 211 et 309 (22 juillet et 29 août 1563).

(2) *Vie ms.*, etc.

(3) *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, p. 649.

dre cette détermination. La réponse ayant été favorable, il remerciait le Pontife de sa bienveillance et de ce qu'il avait daigné prendre en considération les motifs tout personnels qu'on lui avait exposés.

Depuis douze ans, d'ailleurs, Morvillier avait peu résidé dans sa ville épiscopale ; et, bien qu'il n'eût pas à se reprocher d'avoir négligé ses devoirs, peut-être au retour du Concile désirait-il donner l'exemple de l'obéissance la plus scrupuleuse aux saints canons? Son souvenir resta cher aux Orléanais ; ils le suivirent avec intérêt dans ses hautes fortunes et aimèrent à faire rejaillir sur eux quelque chose de la renommée de leur ancien évêque ; aussi ne songeaient-ils pas à se plaindre qu'on continuât à l'appeler sinplement : M. d'Orléans. Qnant à lui, redevenu simple conseiller d'État, mais toujours confident et ministre intime de la Cour, il s'était disposé à accompagner la Reine et le jeune Charles IX dans leur long parcours.

C'est ce que nous apprenons par ces mots qu'il écrivait de Fontainebleau à son neveu l'évêque de Rennes, le 3 mars 1564 : « Le Roy partira « bien-tost d'icy, va faire Pasques à Châlons en « Champagne et, incontinent après Pasques, à Bar...

« Je feray le voyage (1)... » Mais il fut choisi comme l'un des deux négociateurs français pour conclure la paix avec l'Angleterre. Le lieu des conférences était fixé à Troyes. Il écrit de là, le 3 avril, pour donner à son neveu des nouvelles de la Cour :

« Nous sommes icy venus faire la Feste, et en partirons sur la fin de cette semaine pour aller à Châlons... Nous sommes encore sur les arremens de la Paix avec les Anglois et ne sçavons qu'en espérer ; toutefois cela ne peut plus guère traisner..... La délibération du Roy est de visiter son Royaume, et passant en chacune Province redresser la justice et remédier aux désordres, qui sont grands à la vérité : et chacun jour entend-on chose qui déplaist de quelque costé ; à quoy l'on pourvoit le mieux que l'on peut..... (2). »

Les conditions du traité se discutaient en effet et trainaient un peu en longueur. « Les commis-« saires du Roy, pour traiter cette Paix, — nous « apprend Le Laboureur, — furent Jean de Morvil-« lier, Évesque d'Orléans, Conseiller du Roy en son « Conseil Privé, et Jacques Bourdin, S. de Villaines, « Chevalier, aussi Conseiller audit Conseil Privé

(1) *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 339.
(2) *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 309.

« et Secrétaire d'Estat: et ceux de la Reine d'An-
« gleterre, Nicolas Trokmarton, Chevalier, Gentil-
« homme de sa Chambre et son Conseiller, et Tho-
« mas Smyth, aussi Chevalier, son Conseiller et Am-
« bassadeur Résident en France... (1). » Les choses ne tardèrent pas à se conclure ; et huit jours après, le 13 avril, les plénipotentiaires signaient la paix de Troyes. Chacun des deux partis réservait vaguement ses droits et ses prétentions ; mais en réalité l'Angleterre renonçait implicitement à la restitution de Calais, promise par le traité de Cateau-Cambresis ; elle n'eut même pas le dédit de 500,000 écus convenu en 1559, et dut se contenter de 120,000. Castelnau fut chargé d'aller faire ratifier ces conditions par la reine Élisabeth (2).

Il nous faut passer rapidement sur les deux années qui suivirent, car nous n'avons aucune donnée sur la vie de Morvillier (3). Accompagnait-il

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. II, p. 310.

(2) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 169. — DE THOU, t. IV, p. 644. — FLASSAN, *Histoire de la Diplomatie*, t. II, p. 24. — LÉONARD, *Traités de paix,* t. II, p. 318. — H. MARTIN, *Histoire de France,* édit. de 1865, t. IX, p. 183. — Bibl. imp., Ms. fr., 3243, f° 10. « Paix du Roy avec la Reine d'Angleterre à Troyes, le 13 avril 1564, après Pasques. »

(3) M. L. Paris rapporte (*Négociations,* etc., Notice, p. XXVII) qu'au mois de juin 1564, ce furent deux graves évêques, tous deux membres du Conseil, Jean de Morvillier et Sébastien de l'Aubes-

la Cour dans ses longues pérégrinations? Resta-t-il à Paris chargé des affaires ordinaires du royaume? C'est ce qu'aucun document ne nous apprend. Nous ne voyons pas toutefois figurer son nom parmi ceux de la suite du Roi et de la Reine; et nous pouvons affirmer, par exemple, qu'il n'assista point à la fameuse entrevue de Bayonne, au

pine, qui furent chargés par Catherine de Médicis d'instruire le procès de la belle Isabeau de Limeuil, l'une de ses filles d'honneur, maîtresse avouée du prince de Condé, accusée par le comte de Maulevrier d'avoir voulu empoisonner le connétable de Montmorency et la Reine elle-même. Il parait que la fille fut déclarée innocente, et qu'il y avait là tout une intrigue contre le Prince. Nous n'avons point du reste à insister sur cet épisode, qui n'aurait pas suffi sans doute pour faire passer le nom de Morvillier à la postérité. Était-ce bien l'affaire de deux prélats d'avoir à juger ce singulier scandale? C'est sans doute parce qu'on n'avait jamais douté de leur vertu qu'ils furent désignés. — On trouverait les renseignements les plus précis sur cet incident dans l'ouvrage récemment publié de M. le duc d'AUMALE : *Histoire des Princes de Condé au XVIe et au XVIIe siècle,* t. I, p. 263-266, et *Pièces et Documents,* n° XVII. — Ce fut d'ailleurs la destinée de Jean de Morvillier que d'être mêlé aux fantasques amours du prince de Condé. Nous lisons en effet dans le même ouvrage une lettre adressée par le Prince à l'évêque d'Orléans, pour le prier d'intervenir dans le procès d'une autre de ses maîtresses, Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André. La pièce est assez curieuse. Nous ne pouvons qu'y renvoyer (*Histoire des Princes de Condé,* etc., t. I, p. 557. « A Monsieur de Morvillier, Conseiller du Roi Monseigneur en son Privé Conseil. » Condé, 17 mai 1568), d'autant plus que nous n'avons pu en retrouver l'original à la Bibliothèque impériale, d'après les indications sans doute fautives de M. le duc d'Aumale.

mois de juin 1565. De Thou cite presque tous ceux qui étaient présents; et il n'aurait pas oublié l'évêque d'Orléans (1). Mais ce sont là des conclusions purement négatives, que quelques correspondances authentiques auraient bien mieux éclairées.

Son influence dans les affaires reparaît à la plus prochaine époque de crise; et c'est encore comme conciliateur qu'il intervient. Revenue au commencement de décembre à Blois, la Cour était repartie le 14 pour le Bourbonnais. Le Roi, afin de répondre aux plaintes générales qu'il avait reçues, venait de convoquer à Moulins, pour le mois de janvier 1566, une Assemblée des Princes, des Grands Officiers de la Couronne, d'un certain nombre de Prélats et des Présidents des Parlements. L'évêque d'Orléans y assista, ainsi que ceux de Limoges et de Valence (2). Les principaux résultats de cette réunion, sans parler des réformes législatives qui furent particulièrement l'affaire de l'Hospital, avaient été la réconciliation sincère, en apparence, des Guise avec les Châtillon, et du cardinal de Lor-

(1) De Thou, t. V, p. 33 et 34.

(2) *Les guerres de Religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, par M. E. Bouchard. Moulins, 1867, in-8°, p. 17. — L'*Histoire de France*, etc. (par E. de Piguerre), p. 455.

raine avec le maréchal de Montmorency. Pourtant on était bien près du réveil plus acharné que jamais de toutes les passions hostiles (1).

Castelnau raconte dans ses Mémoires (2) qu'au mois d'août 1567, il fut envoyé par le Roi pour

(1) Nous donnons ici, pour suivre exactement l'ordre des temps, l'extrait ci-dessous des *Mémoires de Villeroy*, à cause de l'intéressant témoignage que nous y trouvons concernant Morvillier :
« I'eu cet honneur, quoy qu'indignement, mais favorisé de la
« protection de la feuë Royne mère du Roy, que Dieu absolve, et
« des services très-recommandables que feu M. de l'Aubespine,
« mon beau-père, avoit rendus à Sa Majesté, d'estre pourveu à
« l'aage de vingt-quatre ans par le feu Roy Charles, mon premier
« maistre, de l'office de Secrétaire d'Estat, qu'exerçoit ledit feu
« sieur de l'Aubespine, par la résignation qu'il m'en fit à sa sur-
« vivance, le vingt-cinquième iour du mois d'octobre 1567. Mes
« lettres furent séellées par feu Monsieur de l'Hospital, chance-
« lier de France, auquel feu Monsieur de Morvillier prit la peine
« de les présenter ; et le iour même feu mondit Sieur de l'Aubes-
« pine tomba malade dans le chasteau du Louvre, où il estoit logé,
« de laquelle maladie il trespassa l'unzième Novembre qui fut
« le lendemain que la bataille fut donnée, entre Paris et S.
« Denis, en laquelle feu Monsieur le Connestable même de Mont-
« morency fut blessé à mort.
« Ie commençay dès le lendemain à exercer ledit office ... es-
« tant certain que tout le bien que ie faisois lors au service de
« Sa Majesté ne procédoit de mon industrie : mais de l'instruc-
« tion et des bons records que ie tirois iournellement de feux
« Messieurs de Morvillier et de Limoges, lesquels avoient très-
« grande expérience et cognoissance des affaires du monde, et ne
« pensoient iour et nuict qu'à procurer le bien du Roy et du
« Royaume, comme ils ont faict tant qu'ils ont vescu. » (*Mémoires d'Estat*, par M. DE VILLEROY, etc., à Sédan, 1622, in-8°, p. 3 à 5.)

(2) T. I, p 196.

complimenter la duchesse de Parme et le duc d'Albe, récemment nommé au gouvernement des Pays-Bas. A son retour de Bruxelles, il apprit, de divers côtés, que les Protestants avaient formé secrètement le projet de s'emparer de la Reine Mère, du Roi son fils et de tout leur Conseil, voulant profiter de ce que la Cour était à Meaux, presque sans troupes, pour l'enlever par un coup de main. Il vint promptement faire part de ces bruits; mais sa dénonciation fut fort mal reçue par le Connétable et le Chancelier, qui l'accusèrent même hautement « de mettre le Roi en défiance « de ses sujets. » D'autres avis étant venus confirmer ces premiers soupçons, la Reine Mère fit appeler Castelnau au cabinet du Roi, où se trouvaient seulement « Morvillier et l'Aubespine, tous « deux grands Conseillers. » On jugea nécessaire de prendre au plus vite quelques informations précises. Castelnau s'offrit, ainsi que son frère, pour explorer les contrées voisines; ils partirent le 28 septembre, et revinrent aussitôt confirmer à la Reine et à toute la Cour le danger auquel on était exposé. Il fut décidé qu'on quitterait Meaux sans retard pour regagner Paris; et, grâce à ce mouvement précipité, qui ressembla presque à une

fuite, on put échapper aux Huguenots. C'était la guerre immédiate : les Catholiques ne durent pas perdre un instant pour s'y préparer. La tentative si audacieuse du prince de Condé fut en effet le signal d'une prise d'armes générale.

En deux jours, toute la France se trouva sur pied. Les Protestants s'emparèrent d'un grand nombre de villes. Ils recommencèrent avec plus d'acharnement encore les sauvages violences de 1562. A Orléans, le neveu ne fut point plus heureux que l'oncle : Mathurin de la Saussaye, chassé de sa ville épiscopale avec tout son clergé, dut abandonner les églises et les monuments aux barbares injures de fanatiques qui ne respectaient rien. En vain une députation fut envoyée aux rebelles, le 26 octobre, pour empêcher l'explosion de la guerre : elle se composait du maréchal de Montmorency, du marquis de Villars, de Morvillier et de l'Aubespine (1). En vain le chancelier de l'Hospital, accompagné de l'évêque d'Orléans, se rendit auprès du prince de Condé et de l'amiral

(1) « L'Hospital, Morvillier, Limoges et Sainct-Sulpice furent « depeschez vers le Prince à Sainct-Denis, le 3 octobre. » C'est la version donnée par l'*Histoire de France,* etc. (par E. DE PIGUERRE), Paris, 1681, in-fol., p. 464.

de Coligny (1): il n'y eut pas moyen de s'entendre (2). Les hostilités commencèrent; on se battit pendant cinq mois. Les Catholiques, vainqueurs à Saint-Denis, avaient perdu leur chef, le vieux connétable de Montmorency (10 novembre). Les Huguenots, forts de l'appui que leur prêtait le prince Jean-Casimir avec ses six mille reîtres, reprirent bientôt l'offensive. Il y eut, au mois de janvier, un nouvel essai de conciliation. Morvillier, accompagné de Lanssac, fut encore chargé de parlementer avec le cardinal de Châtillon. La conférence eut lieu le 17, au bois de Vincennes. Elle fut sans résultat. Les Protestants exigeaient qu'on leur accordât la liberté complète d'établir leurs Prêches dans le royaume. La Reine Mère ne fut pas plus heureuse que ses négocia-

(1) VILLEMAIN, *Vie du chancelier de l'Hospital*, p. 395.

(2) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III, p. 549. — *Histoire Universelle du sieur d'Aubigné,* édit. de 1616, t. I, p. 211. L'écrivain protestant raconte qu'au moment où les Réformés menaçaient de prendre Paris par la famine, on essaya de traiter avec eux, et qu'on leur envoya successivement le Chancelier, le maréchal de Vieilleville, Morvillier, l'évêque de Limoges. — M. le duc d'Aumale parle également de l'échec successif de deux conférences dans lesquelles figurait Morvillier : *Histoire des Princes de Condé*, etc., t. I, p. 299 et 300. — Voir aussi *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. F. Bourquelot dans la Collection des Documents inédits. Paris, Imprimerie imp., 1857, t. Ier, p. 447.

teurs (1). On continua à se battre. Le 23 février 1568, Condé, à la tête de nombreuses troupes, mettait le siége devant Chartres.

La Cour, inquiète pour cette ville, et redoutant l'effet moral que la prise d'une place aussi importante ne manquerait pas de produire en faveur des Protestants, fit aussitôt des ouvertures de paix, sous la médiation de Norreys, ambassadeur d'Angleterre. Le prince de Condé, malgré le conseil formel de Coligny, se montra disposé à les accueillir. On choisit Lonjumeau comme lieu des négociations. C'était une petite ville de fort médiocre importance, que ces événements ont rendue célèbre, et qui n'est guère qu'à sept ou huit lieues de Paris, à peu près dans la direction de Chartres. Les communications devaient donc être fréquentes entre la Cour et les négociateurs : c'est ce que nous voyons par les documents eux-mêmes. Les conférences ne tardèrent pas à s'ouvrir ; car, dès le 1er mars, la Reine Mère écrivait au duc de Montmorency une courte lettre des termes de laquelle on peut conclure que les pourparlers remontaient déjà à plusieurs jours. Comme elle est

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* t. III, p. 565.

demeurée jusqu'ici inconnue et qu'elle présente des renseignements de quelque importance, nous croyons devoir la rapporter ici :

« Mon cousin, nous avons entendu ce matin par Alluye, les choses qui se passèrent hier entre vous et ceux que le prince de Condé a députés ; et pour ce que cette après-dîner, le Roi Monsieur mon fils est allé dehors, nous avons remis à vous renvoyer demain au matin ledit Alluye, qui vous portera bien amplement de nos nouvelles ; de quoi il m'a semblé vous devoir avertir à présent, et dont vous ferez, s'il vous plaît, part aux sieurs de Morvillier et Évêque de Limoges. Et, me remettant au surplus jusqu'au retour dudit Alluye, je ne vous ferai plus longue lettre. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa Sainte Garde. — A Paris, le premier jour de mars 1568.

« Je vous prie, mon cousin, que y mettiez de votre puissance et selon la volonté que savons que vous avez au bien et repos de ce pauvre Royaume, de qui je désire la conservation plus que celle de ma vie (1). »

Une lettre également inédite de Charles IX, adressée le 5 mars « à Messieurs de Morvillier, de

(1) Biblioth. imp., Ms. fr., 3243 (anc. Béthune, 8752), f° 87. « Double d'une lettre de la Reyne à Monseigneur le duc de Montmorency estant à Lonjumeau pour la négociation de la paix, du 1er mars 1568. » — Cette lettre n'étant point originale, nous n'avons pas conservé la vieille orthographe, nous contentant de respecter scrupuleusement le style et la forme du temps.

« Limoges et d'Alluye, » achèvera de mettre immédiatement au courant de l'état des conférences et des difficultés pendantes :

« Messieurs, j'ai entendu déjà par plusieurs que l'armée du prince de Condé est devant ma ville de Chartres, et que lui-même et ceux de sa compagnie s'efforcent en toute façon de la vouloir prendre, l'abattant journellement, chose qui me déplaît beaucoup, pour l'assurance que j'avais que les deux armées n'entreprendraient rien pendant ce traité de pacification, dont la mienne a montré exemple la première. Et d'autant que ledit siége de Chartres serait capable, non seulement de tout rompre ce qui est en si bon chemin, mais en outre m'aigrir davantage à me ressentir du peu de respect qu'ils portent à ce qui se négocie par mes députés et les leurs, je vous ai bien voulu envoyer ce porteur en toute diligence, pour vous prier que incontinent vous fassiez entendre au cardinal de Châtillon et aux autres qui sont avec lui, afin qu'ils aient à y donner ordre et faire cesser ladite entreprise s'ils ne veulent empêcher un bien qu'ils disent avoir désiré tant, en quoi ils font connaître du contraire. Et vous m'avertirez de ce qui se sera passé pour cet effet. Priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa Garde.

« A Paris, au v Mars 1568. »

Signé : « Charles, »

Et au-dessous : « De l'Aubespine (1). »

(1) Ms. fr., 3243, f° 89.

Nous ne saurions affirmer que Morvillier ait pu ouvrir cette lettre de concert avec ses collègues, car il était à Paris ce jour même, écrivant au nom de Montmorency et au sien, et donnant justement à MM. de Limoges et d'Alluye des nouvelles de la Cour. Cette pièce, fort courte, ne présente, du reste, aucun détail intéressant. Morvillier dit simplement qu'il a soumis au Roi et à sa mère les points qu'il était convenu de trancher avec eux, et que « devant demain de bonne heure » il apportera lui-même à Lonjumeau la décision de Leurs Majestés (1).

Enfin, après des hésitations et des lenteurs qui dénotaient bien le peu de confiance que, de part et d'autre, on avait dans les intentions véritables des adversaires, une paix fort mal assurée fut signée le 23 mars; et les Protestants levèrent aussitôt le siége de Chartres (2). Le Roi pardonnait tout et promettait le maintien de l'édit d'Amboise, avec

(1) Ms fr., 3243, f° 83.

(2) Ces documents en quelque sorte officiels suffiraient pour rectifier l'erreur de beaucoup d'historiens qui, à la suite de de Thou, désignent les Seigneurs de Biron et de Malassise comme plénipotentiaires royaux à Lonjumeau, et donnent en même temps à la paix de 1568 le surnom de « boiteuse et de mal assise, » qui n'appartient évidemment qu'à celle de 1570. V. plus bas, p. 219. Cf. de Thou, t. V, p. 414 et t. VI, p. 27. — Le Laboureur,

abolition des diverses restrictions qui l'avaient modifié depuis 1563. Les auxiliaires allemands seraient congédiés, et leurs comptes soldés avec l'argent du trésor. On ne donnait aux Protestants ni places de sûreté, ni garanties, parce que, disait-on, la parole du Roi devait leur suffire. Les révoltés avaient réuni leurs forces en quelques jours ; ils les dispersèrent aussi promptement, à bout d'argent pour la plupart, et pressés d'aller rejoindre leurs familles qu'ils avaient abandonnées sans secours et sans défense.

Restait la question du paiement des troupes étrangères. C'est Morvillier, fort mêlé déjà à la précédente négociation, qui fut spécialement chargé avec le maréchal de Montmorency de terminer l'affaire pendante entre Jean-Casimir et le Roi. Il y avait bien encore là quelques difficultés. Les deux députés envoyèrent de Lonjumeau, le 25 mars,

quoi qu'en dise Anquetil (*L'esprit de la Ligue*, 1767, t. I, p. 245), ne tombe pas dans cette confusion.

On trouverait encore quelques détails fort précis sur cette paix de Chartres et sur « le faict des Reistres » dans les *Princes de Condé,* de M. le duc d'AUMALE, t. I, p. 331, et *Pièces et documents,* nº XXIV, p. 570-574, et t. II, p. 349-352. — V. aussi *Les Guise, les Valois et Philippe II,* par M. Joseph DE CROZE. Paris, Amyot, 1866, t. I, p. 156. *Mémoires de Cheverny*, édit. Petitot, 1823, in-8, p. 39.

par le sieur de Combault, un Mémoire contenant les conditions qu'il leur semblait convenable de faire accepter aux Allemands, suppliant le Roi d'homologuer sans délai leur projet, et de le renvoyer aussitôt par le même porteur. Charles IX le signa le 26, après l'avoir discuté en Conseil (1). On énumérait avec soin dans cette pièce le moyen de se défaire des reîtres le plus promptement possible; on traçait l'itinéraire qu'ils devaient suivre pour s'en retourner dans leur pays; on prenait des précautions pour les empêcher de piller en route le pauvre peuple des villes et des campagnes. Castelnau, qui dut s'aboucher plusieurs fois avec Jean-Casimir, fut presque obligé de le menacer de la guerre pour le faire partir. Le représentant du Roi finit même par céder sur la question d'argent, mais en promettant seulement de payer deux mois plus tard, à Francfort (2).

Les étrangers étaient à peine sortis de France, que la guerre civile recommençait. Il faut dire que des deux côtés le dernier édit avait été mal

(1) Ms. fr., 3243, f[os] 5 et 6. « Mémoire signé de la main du Roy qui avoit esté baillé au sieur de Combault par les depputez de Sa Maiesté, par elle respondu le XXVI[e] jour de mars 1568. »

(2) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 219 et suiv.

observé : les Catholiques étaient restés en armes ; les Protestants avaient refusé de rendre au Roi la plupart des villes du Midi, et en particulier La Rochelle. La Cour, qui ne pouvait oublier le danger auquel elle avait échappé à Meaux, résolut de prévenir les Réformés (1). Mais ce fut cette fois Condé qui trouva moyen de se sauver de Noyers où on voulait le surprendre et de se réfugier avec Coligny jusqu'à La Rochelle (25 août 1568). Les Protestants en appelaient encore une fois au sort des armes : leurs partisans se réunissaient de tous les points de la France, plus nombreux que jamais.

(1) Nous lisons à ce propos dans l'*Abrégé de l'Histoire de France,* par le P. S. DANIEL, in-12, 1731, t. VII, p. 139 et 140 : « Outre le Conseil où assistoient d'ordinaire les Princes du sang, « les ministres et quelques autres, le Roi s'en étoit formé un « qu'on appela le Conseil de cabinet, où il n'admettoit que cer- « taines personnes en qui il avoit le plus de confiance. C'étoient « le duc d'Anjou, le chancelier de l'Hospital, Louis de Lansac, « Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, Jean de Morvil- « lier, évêque d'Orléans, Henri de Mesme, le président de Bi- « rague et le secrétaire d'État Villeroi. On y délibéroit tous les « jours sur les moyens d'affermir la tranquillité du royaume, « qu'on voyoit à tous moments en danger de retomber dans de « plus grands troubles.

« Après avoir bien tout balancé, on conclut, ce qu'on avoit « pensé et projeté bien des fois, que l'unique voie étoit de se « saisir des chefs du parti, c'est-à-dire du prince de Condé et de « l'Amiral, parce que si on pouvoit une fois s'assurer de leurs « personnes, le reste se dissiperoit de soi-même, videroit le « Royaume, ou seroit bientôt dompté... »

Le chancelier de l'Hospital voulait essayer de parlementer ; il avait été un des principaux artisans de la paix de Lonjumeau et s'était plaint souvent que la Cour n'observait pas l'Édit. Le 27 septembre 1567, le Roi avait voulu éloigner de l'Université et des offices de judicature les membres de la Religion Réformée, et l'Hospital s'était refusé à sceller cet acte. Il ne pouvait maintenant se décider à la guerre, et, montrant au jeune Charles IX tous les maux qui allaient tomber sur le royaume, il lui recommandait l'indulgence à l'égard de ses sujets huguenots. « Il restait encore dans le Conseil « du Roi, écrit M. Villemain (1), trois hommes de « bien, Morvillier, évêque d'Orléans, d'un esprit « juste et modéré, joignant à la douceur de ses « mœurs l'érudition et l'habileté que l'on puisait « alors dans l'Église ; Henri de Mesme, magistrat « vertueux, nourri dans cette profonde connaissance « des lettres grecques et romaines qui donnait à « quelques hommes du XVIe siècle une gravité et « une liberté antiques ; enfin, l'Hospital, incor« ruptible soutien de la justice, au milieu des « factions de la Cour. Ces trois hommes étaient

(1) Vie du chancelier de l'Hospital, *Études d'histoire moderne*, p. 398.

« unis dans la pensée d'observer la paix, de garder « fidèlement les édits, et de résister au Protestan- « tisme par la pureté de mœurs, le savoir et la « doctrine du clergé catholique. » Mais leur influence diminuait chaque jour.

La Reine Mère, poussée par Birague et quelques autres créatures, ne put souffrir de voir le Chancelier battre ainsi en brèche tous ses projets. Elle représenta l'Hospital à son fils comme un ami des rebelles, et l'accusa d'avoir favorisé par des avis secrets l'évasion du prince de Condé et de l'Amiral : elle voulait l'éloigner à tout jamais des affaires ; elle y réussit. Le Chancelier prévoyait le coup; mais il ne fit rien pour le parer; il s'était retiré plein de tristesse à son domaine de Vignay, près d'Étampes, attendant patiemment les événements. Charles IX lui fit redemander les Sceaux par le secrétaire d'État Brulart, le 7 octobre. Il répondit sur le champ au Roi une lettre fort digne, dont la teneur n'a été retrouvée que récemment, et qui mérite d'être citée en partie :

« Sire, par vos lettres me mandez qu'il seroit fort incommode aux choses qui se présenteront à toutes heures où l'on aura besoin de vos Sceaux d'envoyer par devers moi qui demeure en ma maison éloigné de vous

durant ce voyage qu'avez entrepris. A cette cause me commandez les vous envoyer incontinent par Monsieur Brulart, secrétaire de vos finances. Sire, mon désir est comme a toujours été vous faire très-humble service toute ma vie, ne le quitter ou délaisser aucunement et ai grand regret que je ne puis faire ce voyage avec vous et vous servir en vos plus grandes affaires. J'ai mis suivant votre commandement les grands Sceaux de France et Dauphiné ès mains dudit sieur Brulart pour vous les porter, et vous en servir près de vous. Cependant je mettrai peine à recouvrer mes forces pour, à votre retour ou quand vous plaira, vous aller trouver et continuer le service que vous dois, vous suppliant très-humblement me vouloir tenir en votre bonne grâce qui m'est plus chère que nulle autre chose (1). »

Des lettres de décharge lui furent accordées le 6 février 1568, et elles furent enregistrées au Parlement le 11 mars suivant. Les Sceaux furent don-

(1) Archives de l'Empire, Ms. 231. — Cette lettre originale a été publiée en 1868, dans le recueil intitulé : *Musée des Archives de l'Empire* (Valois collatéraux, par M. G. Saige), vingtième livraison. Paris, H. Plon, 1868, in-4°, p. 385. Elle avait déjà été analysée dans Tessereau, t. I, p. 149. — En même temps l'Hospital avait envoyé au Roi et à la Reine un long Mémoire sur son administration, que nous trouvons publié pour la première fois dans un remarquable ouvrage sur le Chancelier, intitulé : *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les œuvres du chancelier de l'Hospital,* par A.-H. Taillandier, conseiller à la Cour de cassation. Paris, F. Didot, 1861, in-8° (tiré à trois cents exemplaires), chap. xiv, p. 200.

nés à Morvillier par lettre du 24 mai 1568. Il eut quelque peine à les accepter, et ne voulut même les recevoir qu'à titre provisoire. Durant tout le temps qu'il les conserva, il parut sans cesse sur le point de les remettre, et se garda de demander une nomination officielle ou des lettres de provision. Ce fut envers la Reine un acte de complaisance qu'il ne crut pas pouvoir refuser à un moment si critique pour l'État (1). Mais en succédant à

(1) Nous donnons ici, dans le seul but de ne rien omettre de ce qui a été écrit sur Morvillier, le paragraphe relatif à l'évêque d'Orléans, qu'on trouve dans l'Avertissement de l'*Histoire de Charles IX,* par Varillas, nouvelle édition, Cologne, P. Marteau, 1684 : « Morvilliers, évesque d'Orléans, s'estoit insinué dans l'es- « prit de Jacqueline de Longüy, Duchesse de Montpensier, au « point qu'elle n'agissoit que par ses conseils dans les affaires « d'importance ; et comme la Reine n'avoit que cette Duchesse « pour confidente, et que Sa Majesté ne prenoit pas volontiers « d'elle-même ses dernières résolutions, Morvilliers estoit à peu « près l'arbitre de sa conduite. Ce qu'il y eut de singulier en luy, « fut qu'il ne profita point de sa faveur indirecte, et que la Du- « chesse qui fit tant pour elle-même, et se procura cent mille « écus de rente, ne fit rien pour luy. Il y a de l'apparence qu'il « ne voulut pas s'élever davantage par modération, ou de crainte « de s'exposer plus en butte à ses ennemis. Il estoit déjà tant soit « peu suspect aux Catholiques du côté de la Religion, et s'ils l'eus- « sent vû pourvoir des premières dignitez de l'Église, ils se fussent « emportez contre luy, et appliquez à rechercher le détail de sa « vie qu'il vouloit cacher : c'estoit alors la mode de traiter de Cal- « vinistes les gens d'un sçavoir extraordinaire, surtout s'ils en- « tendoient les deux langues originales de l'Écriture sainte : « l'Hébreu et le Grec, et la règle estoit si générale, que per-

l'Hospital, il ne prétendait point inaugurer une politique nouvelle, ni se mettre en antagonisme personnel avec les doctrines de l'illustre Chancelier. Comme l'a dit fort justement M. Villemain, il était « son ami, et trop homme de bien pour avoir « souhaité d'être son successeur... (1) » On rap-

« sonne n'en fut exempt. Au reste il y a toûjours du bon sens « dans les Dépêches de Morvilliers; mais il seroit à souhaiter « que les disgressions trop fréquentes en fussent bannies. »

Il n'est pas besoin de faire remarquer les étranges assertions que renferme cet article. La valeur et l'autorité de l'historiographe célèbre de Louis XIV sont trop connues. Il mêle le vrai au faux avec une facilité qui n'a d'égale que son impudence. Ses conceptions imaginaires lui tiennent lieu de critique et de bonne foi. De telle sorte que son témoignage a du moins l'avantage de ne tromper personne. Mais comme il y a toujours un fond de vérité dans les choses les plus erronées, il faut ajouter quelques renseignements sur cette duchesse de Montpensier dont parle Varillas. Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier, né en 1513, gouverneur d'Anjou, de Touraine et du Maine en 1561, puis gouverneur du Dauphiné, mort en 1582, épousa en premières noces, vers 1538, Jacqueline de Longui, comtesse de Bar-sur-Seine. « Cette « duchesse était de grand esprit, courage et prudence. On estime « que si elle eût davantage vescu, les troubles et désordres qui « suivirent son décès, advenu à Paris le XXVIII d'aoust l'an 1561, « eussent esté assoupis. La Reine Catherine déférait beaucoup à « ses advis salutaires; comme lorsque par son moyen Michel de « l'Hospital, l'une des lumières de la France, fut élu à la dignité « de chancelier, pendant la minorité de François II. »

Cette citation peut d'ailleurs nous faire remarquer que ce n'est guère à la duchesse de Montpensier que Morvillier put devoir sa fortune, puisque cette princesse mourut en 1561, au moment où l'évêque d'Orléans cédait de son plein gré les Sceaux à l'Hospital.

(1) Vie du chancelier de l'Hospital, *Études*, etc., p. 401.

porte même qu'il espérait ainsi favoriser son prochain retour aux affaires et lui céder la place au moment propice. Toujours est-il qu'il demeura fort attaché au grand homme disgracié et ne cessa d'entretenir avec lui une très-intime correspondance (1).

L'Hospital lui écrivait au lendemain même de sa nomination :

« Monsieur, j'ay veue la letre que la Roine m'a escripte et entendue la créance de ce porteur (Brulard) qui m'a dict ladicte dame n'avoir communiqué ce propos à aultre que à vous dont je suis fort aise, pour l'asseurance que j'ay toujours eue de vostre amitié et que en cela vous vouldrez et pouvez beaucoup m'aider. Puisqu'il plaît à Leurs Majestez establir un Garde des

(1) N'oublions pas d'indiquer que dans le recueil de poésies latines de l'Hospital, il se trouve une pièce importante adressée à Morvillier : *Michaelis Hospitalii Galliarum cancellarii Epistolarum seu Sermonum libri sex,* Lutetiæ, apud Mamertum Patissonium, M.D.LXXXV, in-fol., Epist., lib. IIII, p. 220 à 234, AD IANVM MORVILLIERIVM. — Le même recueil, *editio a prioribus diversa et auctior,* Amstelœdami, apud Balthasarem Lakeman, 1732, in-8° (auctore Petro Vlamingio), p. 245. — *Poésies complètes du chancelier Michel de l'Hospital*, première traduction annotée, etc., par Baudy de Nalèche, Paris, L. Hachette, 1857, in-12, p. 222-236. L'auteur prétend que cette épître fut envoyée par l'Hospital à Morvillier, lorsque ce dernier partit pour les conférences de Cercamp, au mois d'octobre 1558, et qu'elle traite des « avantages de la guerre, » parce que l'Hospital était alors fort opposé à la paix.

Sceaulx, je ne puis ne veulx l'empescher : c'est raison qu'ilz soient servis de serviteurs et officiers qui leur soient agréables et à ceulx qui sont près d'eux, et qui soient convenables à ce temps et affaires qui se présentent. Reste à regarder à moy auquel ils entendent fere tel traictement ou meileur que n'ont faict leurs prédécesseurs en pareil cas aux officiers qui estoient excusez par maladie ou vieillesse. Vous savez, Monseigneur, que jamais à aucun excusé par office, maladie ou vieillesse furent ostez ou diminués ses gages..... S'ils veulent user de retranchement en mon endroit et commencer cette nouveaulté en ma personne, je prendray patience et agré comme toutes aultres choses venant de Leurs Majestez..... Vous savez comme l'on vit aujordui. J'ai neuf petits enfants. Vray est que pour leur nourriture le Roi m'a baillée l'abbaie de la Creste... Elle seroit d'assez bonne valeur si elle fut ès mains de quelque grand seigneur..... Je voudroys bien qu'il pluct à l'un de Messieurs les cardinaulx la prendre et me récompenser. Ce seroit leur prouffit et le mien ; mais de tout ce que dessus et aultres choses qui me touchent, je me remets à vous, Monsieur, vous priant faire comme vous avez apris et acoustumé cy-devant, en toutes mes affaires et en conférer avec Leurs Majestez. J'escris à la Roine bien au long : vous verrez les letres. Reste, Monsieur, que je délibère achever ici ma vie avec ma femme et enfans, pourveu que Dieu, le Roy et Roine me donent et maintiennent le repos, avec recognoissance perpétuelle des bienfaitz et plaisirs que j'ay re-

ceus de vous et de vostre amitié, que je vous prie continuer envers ma femme et enfans (1). »

En 1569, la Reine Mère ayant voulu donner à Morvillier la charge de Garde des Sceaux en titre d'office, elle envoya Pinart auprès de l'Hospital pour lui demander son consentement. L'évêque d'Orléans écrivit alors au Chancelier les 21 septembre et 20 octobre de cette année, lui donnant assurance « d'avoir retiré parole de Leurs Majestez « qu'elles ne délaisseroient jamais sa protection et « ne permettroient rien sur luy à ses malveillans, « et que pour son Estat et droicts qui y appartenoient, ils luy demeureroient entière la pension « de six mille livres, apparoissant par la mesme « depesche que l'inclination de la Royne alloit au « président de Biragues... »

« Sur quoy, — ajoute la Vie manuscrite, — ledict « sieur de Morvillier se résolut de suivre au voyage « du Roy de peur que s'il s'en excusoit comme il « eust désiré, il n'ouvrist une grande porte aux « pratiques des ambitieux, et qu'il n'ostat le loisir « à la Royne de bien penser au choix d'un per-

(1) Bibl. imp., Ms. DUPUY, vol. 194, fol. 12. — *Nouvelles recherches sur l'Hospital,* etc., p. 205-207.

« sonnage capable de tenir ce lieu qui ne depen-
« dist d'aultre que du Roy (1). »

Le rôle de Morvillier comme Garde des Sceaux sera du reste peu important. Homme d'affaires avant tout, très-capable de mener à bonne fin une négociation diplomatique, très au courant de la politique extérieure, Jean de Morvillier, ainsi que le remarque Castelnau, hésitait en France sur la conduite à tenir vis-à-vis des partis civils et religieux. Après avoir entrevu dans la liberté de conscience la solution la meilleure, il inclinait maintenant pour le soutien exclusif du Catholicisme, et allait jusqu'à accepter la guerre comme moyen de faire triompher l'unité religieuse. Ces grandes questions n'étaient pas du reste de celles sur lesquelles il devait avoir à se prononcer durant le temps qu'il exerça la charge de chancelier de France.

(1) *La vie de messire Jean de Morvillier*, etc.

CHAPITRE VII

JEAN DE MORVILLIER, GARDE DES SCEAUX DE FRANCE

1568-1571

Chose singulière ! Pendant les deux années que l'évêque d'Orléans fut pourvu du poste le plus important de l'ancienne monarchie, son influence se manifesta beaucoup moins que lorsqu'il était simple membre du Conseil. Nous le voyons sans cesse préoccupé de se mettre à l'écart. Le caractère de Morvillier se prêtait peu, en effet, à ce rôle de ministre dirigeant, et il n'était pas homme à prendre

la responsabilité générale du gouvernement, surtout à une époque si difficile et si troublée. Il s'effaça devant l'intervention de plus en plus dominante de la Reine Mère, et se contenta de gémir sur les maux du royaume, sans avoir la force et la résolution d'y remédier.

Il ne semble donc point avoir été mêlé à aucun des grands événements de cette époque; il se borna à expédier les affaires courantes et à présider le Conseil du Roi. Le Conseil d'État fut, du reste, singulièrement réduit, après la retraite du chancelier de l'Hospital. Six conseillers seulement conservèrent leurs charges, et on renvoya « ce « grand nombre que le désordre du temps y avait « introduit (1). » Ceux qui demeurèrent furent : « les sieurs de Morvillier, de Lanssac, de Pellevé, « l'évesque de Limoges, le président Birague » et Henri de Mesme, « le dernier venu, » l'ami et l'élève de l'Hospital, longtemps maître des requêtes au Parlement sous son administration, et qui était passé, en 1568, au Conseil du Roi. C'est cet Henri de Mesme, seigneur de Malassise, qui, à cause de ses grandes qualités, fut désigné, en 1570, avec

(1) *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 776.

Biron, depuis maréchal de France, pour négocier, avec les chefs protestants, le traité de Saint-Germain. Cette paix, qui termina, le 8 août, la troisième période de nos guerres civiles, resta célèbre, comme l'on sait, par la qualification trop justifiée de « paix boiteuse et mal-assise » que lui valurent primitivement l'infirmité d'un des plénipotentiaires de la Cour et le nom même de l'autre (1).

Cependant, dès le mois de février 1570, Morvillier paraissait singulièrement fatigué des fonctions publiques. On lit dans les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, que « le sieur de l'Aubespine « l'ayant un jour trouvé séelant à Montargis, il luy « dit : Mon neveu, voicy un pénible mestier, vous « estes du bois de quoy on fait les Chanceliers et « les Gardes des Sceaux, qu'il ne vous en prenne « jamais envie, ce n'est pas celuy d'un homme de « bien. En effet, il estoit bien difficile alors, à « cause du désordre des affaires, et il fait bien « voir, en quelques lettres à ses amis, qu'on n'y « faisoit que des ingrats ou des ennemis, à moins « que d'accorder tout ce qu'on demandoit, mais « il ne se soucioit ny de l'un ny de l'autre. » Et

(1) Voyez plus haut la note de la page 204.

Le Laboureur ajoute malicieusement : « Le prési- « dent de Birague, Garde des Sceaux après luy, y « fit mieux ses affaires (1). »

Son neveu d'Ormesson lui ayant écrit au sujet de deux ou trois questions personnelles, il répond brièvement à ses demandes, puis il ajoute :

« Je faics estat quand j'auray litière d'en user et laisser ce charriot, m'appercevant qu'il fault doresnavant vivre comme vieil et caducq et laisser le travail, aultrement bien tost je demeureray soubz le faiz. Vous m'advertirez s'il vous plaist s'il se trouve de bons mullets à Paris propres pour litière, car s'il n'y en avoit point de là, je regarderois icy au maîstre des mullets du Roy et de ses Princes.

« Je vous diray que le Roy, pour fournir promptement une grosse somme de deniers nécessaires pour payer aux Reystres qui ont esté à son secours, montant à une excessive somme, nous a tous taxez, chacun à mil escus de prests, dont l'on sera après remboursé sur les deniers qui proviendront des parties casuelles. J'ay promis de fournir les miens, c'est-à-dire deux mil cinq cens livres ès mains de Maral, dedans le premier du mois prochain, sur quoy j'escris à Monsieur de Lezeau, le priant de satisfaire à cela et retirer un récépissé du

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 501. — La même anecdote est rapportée dans la *Vie ms.* de M. DE LEZEAU, où, pour le dire en passant, le savant éditeur de Castelnau a puisé plus d'une de ses informations.

dit Maral de la somme et du jour. Nous avons faict ce voyage et faisons encore une dépense insupportable, telle que chacun mois pour mon ordinaire passe mil livres, et ne scaurois dire comment, sinon par ceux qui payent à prix excessif, et la pluspart ne payent rien du tout, pourquoy je vous prieray, avec la commodité que vous aurez, m'envoyer deux mil francs de l'argent qu'avez à moy, dont je bailleray le récépisssé à celuy qui me les fournira (1). »

Ainsi, sa bourse ne suffisait pas plus que ses forces; et c'était par une sorte de contrainte qu'il tardait encore à se donner un repos après lequel il aspira continuellement sans pouvoir jamais l'obtenir. Mais les affaires l'entraînaient malgré lui. La grande réputation qu'il s'y était acquise n'était peut-être point faite pour l'en éloigner. Ce sont là

(1) « D'Angers, ce XI févrıer 1570. » — Il a été conservé douze lettres de Morvillier à d'Ormesson : elles se trouvent à la suite d'un bel exemplaire de la Vie manuscrite, dont nous devons communication à la gracieuse obligeance de M. l'abbé Desnoyers, membre de la Société Archéologique de l'Orléanais. Nous citerons ceux de ces documents qui présenteront quelque intérêt. (Voir *Pièces Justificatives,* II, n°s 1 et suiv.) — Olivier Le Fèvre, seigneur d'Ormesson et d'Eaubonne, Conseiller du roi, trésorier général de France et Picardie, plus tard président en la Chambre des Comptes de Paris, était l'ami intime de Jean de Morvillier. L'évêque d'Orléans lui avait fait épouser sa petite-nièce, Anne d'Alesso. « Il le connoissoit, dit Le Laboureur, par une longue « expérience de Cour, et admiroit en luy la force et la beauté de

des séductions auxquelles l'amour-propre résiste avec quelque peine, même quand la raison est décidée à les repousser.

Il y avait alors comme ambassadeur de France auprès de la reine Élisabeth un des diplomates les plus distingués de l'époque et tout à fait à la hauteur du poste important qu'il occupait. C'était Bertrand de Salignac de la Mothe Fénelon, dont toutes les dépêches nous ont été conservées, si bien qu'on peut encore aujourd'hui le juger à l'œuvre. Il était un peu plus jeune que Morvillier et avait en quelque sorte appris la diplomatie à son école. Aussi le traitait-il avec une grande déférence; et de son côté, l'ancien évêque d'Orléans se permettait quelquefois de lui adresser des con-

« son esprit, mais principalement son extrême probité et son « intelligence dans les Finances; et on remarqua sur ce sujet « que ce ministre assez retenu dans tout ce qu'il proposoit au « Conseil, fit un effort en sa faveur qu'on n'attendoit point de « luy, au Conseil tenu à Moulins pour la suppression de plusieurs « officiers comptables. Il fut d'avis que la fonction de toutes ces « charges fust donnée par commission au sieur d'Ormesson, et « dit tout haut en présence de la Reine que c'estoit un homme « de bien, et qu'il en répondoit corps pour corps. Cela fit dire « à la Reine au sortir du Conseil, où tout se fit comme il avoit » proposé : Il faut que M. de Morvillier aime bien M. d'Ormesson, « et qu'il ait une grande asseurance de sa preudhomie, car il n'a « pas accoutumé de se tant avancer. » *Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 164.

seils. Une lettre de ce genre nous est parvenue. Elle traite avec quelque développement des devoirs de l'ambassadeur, tout en faisant du caractère de la Mothe Fénelon un éloge digne de remarque. C'est au 3 mars 1570, au moment où des pourparlers de paix commençaient avec les Huguenots de France. La Cour était à Angers. Un courrier partant pour l'Angleterre était chargé de remettre à l'ambassadeur quatre dépêches datées du même jour : une du Roi, une autre de Catherine de Médicis, une du cardinal de Lorraine, et la dernière de M. de Morvillier. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai veu, despuys que vous estes en ceste charge, que vous avés tousjours traicté les affaires d'une façon merveilleusement louable, et de laquelle me semble qu'un homme réussit tousjours à son honneur : c'est de ne dire ni faire chose que les Princes, avec lesquels on a affaire, puissent arguer de mensonge, déguisement ou malice; et qu'un ambassadeur, en toutes ses actions, soit cogneu sincère, et procédant rondement. Il y en a toutes-fois qui pensent que, pour estre habile homme, il faut tousjours aller masqué, laquelle opinion j'estime du tout erronée, et celluy qui la suit grandement déceu. Le temps m'a donné quelque expérience des choses; mais je n'ay jamais veu homme, suivant ces chemins obliques, qui n'ait embrouillé les affaires de son maistre, et, luy, perdre beaucoup plus

qu'acquérir de réputation ; et au contraire ceux qui se sont conduits prudemment, avec la vérité, avoir, pour le moins, rapporté de leur négociation ce fruict et l'honneur d'y avoir faict ce que les hommes, avec le sens et jugement humain, peuvent faire.

« Je vous diray, Monsieur, sans flaterie, que, tant plus je vois de vos dépesches, plus je loue le chemin que vous tenez ; et espère que, le continuant, les affaires que vous maniés succéderont à bonne fin, au contentement du Roy, et sans offense de la Princesse près de laquelle vous estes.

« Au reste vous entendrés par la dépesche du Roy et ce que vous dira le présent porteur, l'intention de Leurs Majestez sur tous les poincts de vos précédentes. Et vous diray seullement que bien heureux seroient les rois et monarques de la Chrestienté, si, de bonne foy, se voulloient ensemble réconcillier et se conforter les uns les aultres à maintenir leur juste autorité dessus leurs subjectz ; lesquels on voit de toutes parts ne tendre en autre fin qu'à secouer le joug et se dellivrer de toute subjection. Ils autorisent souvent des mauvais exemples dont ils souffrent ordinairement à leur tour (1). »

Voilà de belles et justes pensées ; et, avec ce style même qui rappelle naturellement l'époque,

(1) *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Mothe Fénelon,* publiée pour la première fois sur les manuscrits conservés aux Archives du Royaume (par M. A. Teulet). Paris et Londres, 1840, in-8°, t. VII (Supplément), p. 97 et 98.

le portrait du bon ambassadeur peut passer pour un fort beau morceau. Ces conseils, Morvillier les suivait pour sa part; et cette franchise, qui semble quelquefois un défaut aux gens de sa profession, il la regardait avec raison comme la première et la plus profitable des qualités.

Sa renommée avait pénétré jusqu'en Angleterre. On savait y apprécier son esprit large et conciliant, son jugement sûr et sa grande expérience. L'année suivante, au mois de décembre 1571, un réprésentant officiel d'Élisabeth, nommé Smith, envoyé en France au sujet des démêlés de la Reine avec Marie Stuart, regrettait de ne plus trouver à la cour de Charles IX les ministres de l'Aubespine et Bourdin; mais il désirait, — disait-il à la Mothe Fénelon, — entre tous les membres du Conseil du Roi, « de pouvoir tretter « avec Messieurs de Morvillier, de Limoges et de « Foix (1). »

Ce sont là des témoignages qu'il est précieux de recueillir. S'ils n'ajoutent rien à ce que nous savons déjà, toujours est-il qu'ils dénotent, d'une

(1) *Correspondance diplomatique*, etc., t. IV, p. 311. — Voir aussi, t. I, p. 265, une dépêche de Londres où il est question de Morvillier, à la date du 16 mars 1569.

manière fort peu suspecte, le véritable crédit dont jouissait l'ancien ambassadeur de Venise et la haute estime que lui avait méritée sa longue et loyale pratique des affaires publiques.

Il ne paraît pas, comme nous l'avons déjà remarqué, que Jean de Morvillier ait en rien participé à la conclusion du traité de Saint-Germain (1). Mais peu de temps après, justement à l'occasion de cette paix, il adressait aux gouverneurs des provinces une longue Instruction, que nous lisons dans les *Mémoires d'Estat*. Cette pièce, très-modérée quant à la forme, indique d'une façon fort précise quelles étaient alors les vues de la Cour et celles du premier ministre. Morvillier, au nom du Roi, charge les gouverneurs d'engager vivement « ceux de la Religion » à se convertir. Les querelles religieuses n'ont causé que malheurs et séditions, et le Roi avertit ses sujets qu'il ne prétendra jamais conserver deux religions dans son royaume; ses serviteurs ne peuvent être que catholiques; les catholiques seuls ont sa confiance pour remplir les charges publiques; il regardera les dissidents comme des rebelles, « ayant éprouvé, répète-t-il

(1) De Thou, t. VI, p. 59.

« en terminant, que jamais les discords et guerres « civiles ne cesseront en un état où il y aura di- « versité de religion, et qu'il est impossible à un « Roi maintenir en un même Royaume cette ré- « pugnance de religion qu'il ne perde la bienveil- « lance et obéissance de ses sujets (1). »

Voilà qui est peu fait pour rassurer sur la manière dont le gouvernement entendait garder l'Édit que le besoin de repos l'avait forcé à accorder aux Protestants. Une seconde pièce, qui remonte sans doute à la même époque, mais qui ne nous est parvenue que fort mutilée, est empreinte de plus de justice et de modération. Il paraît qu'éxagérant encore les secrets sentiments de la Cour, quelques gouverneurs ne se gênaient pas pour traiter les Protestants en ennemis vaincus. Morvillier se plaint « que, malgré les édits du Roi, et par des gens « qui se disent même porteurs de ses brevets, les « Réformés sont tous les jours pillés, persécutés « et leurs biens confisqués. » On ne saurait, ajoute-t-il, « souffrir une telle injustice, d'autant plus « qu'elle fait à l'étranger un tort grave à la « France, faisant croire que le Roi a deux poli-

(1) Mémoires d'Estat, f° 6, « Instruction envoyée aux Gouverneurs de province. »

« tiques et qu'il est impossible de se fier à sa « parole (1). »

C'était bien là malheureusement ce qui arrivait. Et ces deux documents, en quelque sorte contradictoires, ne démontrent que trop l'incertitude qui régnait dans l'esprit du Roi et de ses conseillers. S'il est vrai qu'on doive faire remonter à Catherine de Médicis la responsabilité de cette politique, on voit clairement combien elle avait réussi à fausser en France les consciences, à paralyser les honnêtes esprits, à accroître singulièrement les difficultés dont souffrait tout le royaume. L'embarras et le désordre des finances étaient aussi une des plaies de l'époque. Morvillier en gémissait et en souffrait plus qu'un autre, et il aurait voulu y remédier. Il ne pouvait voir sans indignation les déprédations auxquelles se livraient bon nombre d'agents du Trésor avec d'autant moins de scrupule que le triste état des affaires permettait de pêcher en eau trouble. Pour lui son désintéressement n'avait pas de bornes. « Il ne se soucioit pas « d'enrichir, dit son neveu Lezeau, et estoit si « esloigné de faire certains proffficts, qu'aulcuns

(1) Mémoires d'Estat, f° 6, v°. « Mémoire concernant ceux de la Religion prétendue Réformée. »

« trouveroient raisonnables et aultres en doubte-
« roient, que mesme il avoit peyne de recevoir les
« légitimes. Un trésorier luy apportant quatre
« mil livres de ses appoinctemens ordinaires, il le
« renvoya, sans les prendre, disant qu'il scavoit
« bien que Sa Majesté avoit des dépenses à faire
« plus pressantes (1). »

« Ce fut dans ce généreux sentiment, » rapporte encore Le Laboureur, « qu'il consentit l'an 1560 « qu'on rayât les pensions des évesques du Conseil ; « et la Reine en cette considération et pour le « récompenser de la sienne, luy fit donner l'ab- « baye de Saint-Pierre de Melun, vacante par la « mort de Charles de Marillac, archevesque de « Vienne (2). »

Plus d'une fois Jean de Morvillier, qui connoissait la loyale honnêteté de l'Hospital, avait pris le Chancelier disgracié comme confident de ses difficultés et de ses inquiétudes. Nous le voyons s'adresser encore à lui, le 29 octobre 1570, pour démentir la nouvelle sottement répandue que le désir qu'avait l'évêque d'Orléans de garder les Sceaux empêchait seul le retour aux affaires de

(1) *Vie manuscrite*, etc.
(2) *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 503.

l'Hospital. Voici l'analyse de cette lettre d'après l'*Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, par Tessereau (1).

« Morvillier après luy avoir rendu compte de « l'ordre qu'il tenoit pour se garentir des fraudes « qui se commettoient au Sceau, et des clauses « qui s'inséroient malicieusement dans les Lettres, « se plaignoit de l'imposture d'un bruit qui cou- « roit qu'il s'opposoit à son retour afin de tenir « toûjours sa place, dont il témoignoit être fort « piqué, disant que personne ne désiroit plus son « retour et son rétablissement en son estat et di- « gnité que luy, tant pour le service du Roy que « pour son bien et le repos de son esprit, ajoutant « avec serment, que si, avec la bonne grâce de « Leurs Majestez et sans blasme et lascheté de « cœur, il eust pu se décharger, il eust abandonné, « et le feroit encore, biens, honneurs, parens, pays, « pour se délivrer de ces entraves et n'attendre « pas que la foiblesse de l'âge, ou une grande « maladie le contraignissent à ce qu'il désiroit « faire en santé. »

Ce serment, il le tint promptement, car il ne

(1) T. I, p. 149. — Cette pièce est également relatée dans la *Vie manuscrite* et dans les *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 500.

demeura Garde des Sceaux que jusqu'au commencement de l'année suivante.

« Se voyant attaqué de plusieurs maux, depuis un « grand catherre qui sur la fin de l'an 1569 estoit « tombé sur luy, » — dit un de ses biographes, — il avait, plusieurs fois déjà manifesté le désir de se démettre de sa charge, et toujours il était resté, cédant aux instances du Roi et de Catherine de Médicis. Il résolut enfin de se retirer irrévocablement; et, pour n'avoir pas l'ennui de maintenir lui-même sa décision, il se rendit secrètement à son abbaye de Saint-Pierre de Melun, aux approches des fêtes de Pâques. Il avait chargé M. de Villeroy de notifier à la Cour sa retraite. Et le 16 avril 1571, il écrivait à M. Pinart, secrétaire d'État, une longue lettre, dans laquelle il lui exposait les raisons particulières qui l'avaient engagé à remettre les Sceaux. Il le priait en même temps de demander au Roi de lui accorder sa décharge, « pour tesmoignage d'honneur et de con« tentement du maistre. » Bien qu'elle ne soit pas entièrement inédite, la lettre toutefois mérite d'être citée, comme reflétant à merveille le caractère et les idées de Jean de Morvillier (1) :

(1) Nous la donnons d'après un ms. de la collection Dupuy,

« Monsieur, je me sentirois trop ingrat, voire indigne d'estre au nombre des hommes si je faisois la moindre faulte au service que je doibz et que je pourrois jamais faire à leurs Ma^ez^ Roy^es^, dont fermement s'il vous plais^t^ que la volonté ne me faudra jamais ny ne mesloigneray de peur de la peine. Mais je les suplieray très-humblement ne me donner doresnavant plus de charges que je n'en puis porter, cognoissant que ce seroit le dommage de leur service et ma honte que je veux éviter, car je suis à la fin du dernier acte de la comédie qu'il fault, s'il est possible, asseurer avec honneur, ou pour le moins sans blasme, Dieu m'en face la grâce, comme aussy je le prie de me donner un peu de temps et plus de repos que n'a esté ma vie passée pour le recognoistre. Il me desplaist que la Royne ayt pris opinion qu'aucuns par intimidation de ma santé m'ayent persuadé de me retirer hors de la Cour pour les causes que m'escrivez, non que je veuille justifier leurs intentions, pensant qu'il y a plus de dissimulation que de vérité aux parolles de la pluspart des hommes. Mais aussy ay-je assez servy la Cour pour cognoistre que les plus petitz font ombre à quelqu'un, et que tel pleure mon indisposition soubz espece d'amitié qui en son cœur s'esjouira de me voir par indisposition esloigné, parquoy s'il vient à propos je vous prie, sans faire cognoistre que m'en ayez escript ny que je vous aye là dessus respondu, vouloir de vous-mesme asseurer Sa Maj^té^ que les accidents qui m'ont

vol. 31. *Mémoires des droits et honneurs apartenans aux Chanceliers et Gardes des Sceaux de France,* f°s 64 et 65.

assailly depuis un an que j'eu ce grand catherre, m'ont contraint de penser à moy non sans regret, car j'ayme d'estre près de la lumière du soleil, non pas vivre en ténebres ny solitude, toutesfois quand l'aage et indisp[on] me contraindront à laisser la Cour, je me veux aussy résoudre à le porter patiemment, et louer Dieu qu'il m'ayt fait la grâce de servir longuement avec fidélité leurs Maj[tez] et leurs prédécesseurs; au demeurant la cause qui m'a meu à demander une descharge, a esté ce que j'en ay apris du bon homme Mons[r] de Soissons, lequel avoit eu par deux fois la garde des Sceaux entre la mort d'un Chancellier et la provision du successeur. Il disoit qu'il falloit tousiours prendre la descharge pour tesmoignage d'honneur et du contentement du maistre. J'ay gardé les Sceaux deux ans et trois mois avec tout le soing et diligence qu'il m'a esté possible sans volonté d'offenser personne. Mais je sçay qu'on ne sauroit manier ce baston là que l'on n'aquiere des ennemis, car chacun veult avoir ce qu'il demande, tous veulent honneur et proffit à quelque despens que ce soit, et qui refuse, encore que ce soit justement, est tenu pour ennemy, et si on ne luy peut rien faire, on le tire en envye et soubzon envers le monde, toutesfois puis-je dire avec vérité que j'ay tenu peu de conte de telles choses, n'ayant autre but que mon debvoir, auquel si j'ay failly ce a esté par . . . . . (1) non par volonté; ce sont les causes qui me meuvent de prier Monsieur de Villeroy de dire un mot à Leurs Ma[ez] de ma descharge,

(1) Mot illisible.

outre que je considérois que jamais homme n'eust la garde des Sceaux sans tiltres si longuement ny en si mauvais temps que j'ay eu, au moyen de quoy me sembloit raisonnable que lad. garde m'a esté donnée par auctorité du maistre et la descharge avec sa bonne grace, chose qui me feroit plaisir de dire comme le sachant de moy devant mon partement, sy voyez que la Royne fut en doute à quelle fin jay requis lad[e] descharge. Mais aussy désiré-je qu'elle cognoisse que je ne pourray plus suporter le faiz affin qu'en soy mesme il luy plaise prendre là dessus résolution, chose que je vous prie ne communiquer à personne vivant.

« De l'abbaye de Saint-Père de Mellun, le lendemain de Pasques 1571 (1). »

Mais, si l'on en croit l'ambassadeur Florentin, Cavriana, les motifs que donne Morvillier pour expliquer sa brusque retraite n'étaient pas les seuls. Il paraît qu'au commencement de l'année, la détresse financière du Roi l'avait poussé à chercher de nouveaux moyens de se procurer de l'argent. On avait proposé d'établir une contribution sur les grands et les nobles : les princes étaient taxés à

(1) Cette pièce, qui est intitulée dans le ms. de Dupuy : « Coppie « de la lettre qu'a escripte feu Monsieur de Morvillier, à Mon- « sieur Pinart, secrétaire d'Estat, quand il quitta les Sceaux vo- « lontairement, » se trouve en partie dans la *Vie ms.*, et elle a été publiée par Hilarion de Coste, *Histoire catholique*, p. 430.

cent écus, les simples gentilshommes à dix. Le Conseil avait approuvé cet impôt extraordinaire. Mais il s'était élévé de grandes rumeurs chez la petite noblesse, fort épuisée d'argent, qui prétendait ne pouvoir accepter une telle violation des antiques priviléges du royaume. On semblait même craindre à ce propos quelque grave difficulté (1). L'affaire avait besoin de l'intervention du Chancelier : et Morvillier sentant le poids qui allait peser sur lui, mit en avant des raisons de santé pour renoncer immédiatement à son office. Les Sceaux furent donnés le 2 mars au président Birague, personne n'ayant voulu les accepter, parce qu'en dehors des mécontentements que le nouvel impôt ne devait pas manquer d'attirer sur la personne du chancelier, on tenait pour certain que l'Hospital ne tarderait pas à être rappelé à la Cour et rétabli dans toutes ses charges. Aussi M. de Foix, ancien ambassadeur à Venise, fort protégé par la Reine Mère, avait-il refusé la succession de Morvillier (2).

Telle est du moins la version qui nous est donnée

(1) « *Finchè questo boccone sarà difficile a divorare.* »
(2) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, p. 643.

par la dépêche florentine. Le Laboureur indique un autre motif à la retraite de Jean de Morvillier. « S'appercevant, écrit-il, du dessein de la reine « Catherine d'abandonner la souveraineté du duché « de Bar au duc de Lorraine, il ne vouloit pas « que le blasme en tombast sur luy (1). » Bernier dit plus simplement, dans son *Histoire de Blois* (2), que Morvillier donna sa démission, « voyant que beaucoup de choses n'allaient pas à « son gré. » Enfin, M. de Lezeau dit avec non moins de vérité : « Voyant les difficultez qu'il y a en « cette charge, il estoit fort content de s'en de- « mettre, disant qu'il aymoit mieux demeurer « Doyen au Conseil du Roy le reste de ses jours « que d'estre Chancelier ou Garde des Sceaux « pour un temps (3). »

Quoi qu'il en soit de ces raisons diverses, qui sont loin de s'exclure, l'occasion dût paraître bonne à Jean de Morvillier pour quitter enfin sa charge, et il n'y a rien là qui ne soit à son honneur. Son successeur, René de Birague, était, du

(1) *Mém. de Castelnau,* t. I, p. 500.
(2) *Histoire de Blois,* par Jean BERNIER, in-4°, 1682, p. 481 et suiv.
(3) *Vie ms.,* etc.

reste, une âme damnée de la Reine Mère, un Italien sans hésitations ni scrupules, disposé à accepter les plus délicates missions. Il faisait partie depuis quelque temps du Conseil privé; mais quand il fut nommé Garde des Sceaux, Morvillier n'en conserva pas moins sur lui la préséance, et ce fut toujours l'ancien évêque d'Orléans qui présida le Conseil en l'absence du Roi (1). Il ne perdit donc aucunement son influence, et, comme le dit un historien, « il ne laissa pas de suivre la Cour « et d'avoir la principale direction des affaires, et « cela jusqu'à sa mort. »

Vers le milieu de juillet de cette même année, le Roi ayant convoqué une sorte d'assemblée de notables, pour essayer de porter remède aux difficultés de la situation, ce fut Jean de Morvillier qui composa le discours prononcé par Charles IX dans cette circonstance. Cette harangue se rapproche beaucoup de celle adressée par le Roi au Parlement quelques semaines plus tôt, lors de son entrée dans Paris (2). La forme en est toutefois

(1) TESSEREAU, p. 149. — La question de préséance se posa même à l'entrée du roi dans Paris, le 6 mars suivant, et elle fut résolue contrairement aux prétentions de Birague.

(2) DE THOU, t. VI, p. 266.

moins solennelle, et la franc... ...e façon
pouvoir considérait la si... ...période de
noter. Charles IX rappel... ...sommes qu'au
de tristesse les misères... ...ités vont sans
le pays depuis le com... ...n approchera du
les attribue à sa pr...
rience, et il veut...
d'en prévenir le...
sujets à la paix
« dit-il, des m...
« les troubl...
« la coulp...
« m'être i...
« je n'a...
« mal...
« cin...
« Y...
Il s...
S...
d...

« Vous oyez, comme moi, ajoute-t-il, les plaintes qui viennent de tous les endroits de mon Royaume, des foulées et oppression que souffre mon pauvre peuple, principalement des gens de guerre, lesquels gâtent et pillent partout où ils passent, comme si mes sujets étaient leur butin. Vous entendez aussi les malversations par toutes manières..... Voyant donc le mal pénétrer si avant que les remèdes ordinaires et accoutumés y sont inutiles.... je pense très-nécessaire — dit-il en terminant — que vous, Messieurs les Maréchaux, à la mi-août, vous partiez pour aller faire vos chevauchées chacun à son département, faisant châtier en toute rigueur ceux qui auront délinqué.....; et pensez pareillement aux moyens qui se pourront inventer pour remplir le fond de mes finances et fournir aux dépenses ordinaires et forcées de mon État, car le revenu qui entre en mes finances ne peut satisfaire aux deux tiers de l'année de mes dépenses ordinaires, que j'ai néanmoins retranchées le plus qu'il m'a été possible (1). »

Ce sont là des aveux qu'un gouvernement ne doit faire que dans une bien pressante extrémité. Il fallait que la position fût singulièrement compromise, pour qu'on n'eût pas pu s'opposer à un mal qu'on était si loin de se dissimuler. Jamais

(1) *Mémoires d'Estat* de J. de Morvillier, f°s 2 à 4. « Ce qui fut « proposé par le Roy Charles IX en l'assemblée qu'il fit des princes « et seigneurs qui étaient près de sa personne l'an 1571. »

l'impuissance du pouvoir n'a éclaté d'une façon plus frappante que dans cette triste période de notre histoire. Et pourtant, nous ne sommes qu'au début d'une crise dont les difficultés vont sans cesse s'accroître, à mesure qu'on approchera du dénoûment.

CHAPITRE VIII

UN PROJET D'INTERVENTION AUX PAYS-BAS

1571 - 1572

Il n'y avait pas encore un an que Jean de Morvillier s'était démis de ses fonctions de chancelier, quand, au printemps de 1572, une grave conjoncture vint mettre tout à coup sa personnalité en évidence. Jamais peut-être affaire plus importante ne s'agita dans les conseils de la royauté dont il fut pendant trente années l'un des fidèles serviteurs.

Aussi, avant d'essayer de juger la conduite qu'il tint alors, est-il nécessaire d'appeler brièvement l'attention sur l'état précis de la politique française à cet instant solennel. Un dessein considérable, quels que soient les mobiles qui l'aient suscité, demande, pour être consciencieusement apprécié, qu'on le replace au milieu des circonstances multiples qui peuvent seules faire connaître son véritable caractère, son opportunité, ses chances de succès.

Il n'est guère d'historiens qui n'aient consacré au moins quelques pages à l'examen de ce grand projet de guerre en Flandre qui fut durant plusieurs mois la préoccupation unique du gouvernement et du pays. Aussi, tout en essayant d'étudier à notre tour cet intéressant épisode, nous n'avons point la prétention d'apporter au débat quelques-uns de ces documents ignorés qui en puissent modifier les bases essentielles. Nous voudrions seulement, puisque l'occasion s'offre ici, sans sortir des bornes mêmes de notre sujet, préciser quelques détails et mettre ainsi en relief deux puissantes individualités de ce temps, en indiquant quelle fut leur part respective de responsabilité dans les événements qui suivirent.

Depuis le traité signé à Saint-Germain-en-Laye avec les Protestants, le Roi était entré franchement dans des idées d'apaisement et de conciliation. Il avait même marché avec tant de fermeté dans cette voie, qu'on pouvait l'accuser de favoriser trop ouvertement ceux qui naguère se montraient les ennemis si acharnés de sa couronne. Mais il n'est plus permis d'admettre aujourd'hui qu'il y eut dans cette conduite un profond calcul de fourberie, une longue suite de dissimulation et de ruse. Ce n'était pas seulement à l'intérieur que la Cour agissait de la sorte : sa politique avec les puissances étrangères portait les traces évidentes d'une unité de direction, d'une largeur de vue qu'on retrouverait difficilement à toute autre période du gouvernement des derniers Valois. L'esprit intrigant et mobile de Catherine de Médicis semblait pour un temps s'être retiré des affaires ; ou plutôt, elle et ses amis n'étaient point en faveur. Ils n'en persistaient pas moins à défendre leur politique. « La Reine Mère, » écrivait, le 7 octobre 1571, l'ambassadeur Petrucci à François de Médicis, « est très-résolue à ne pas « rompre avec l'Espagne, et c'est aussi l'opinion « du comte de Retz, des Guise et de Morvil-

« lier (1). » Charles IX, au contraire, dont les instincts n'étaient pas dépourvus de grandeur, se montrait disposé à suivre les conseils de l'Amiral et de son parti. En même temps, il se laissait inspirer par les premiers et illustres représentants de cette belle école de diplomatie française qui commençait alors à se faire jour, et s'honorait au dehors par ses patriotiques et prévoyantes entreprises.

Nos ambassadeurs avaient su, en effet, donner partout à la France un prestige considérable, qui dépassait presque sa puissance réelle ; et, s'appuyant sur ces illusions habilement entretenues, ils étaient en train de nouer un faisceau d'alliances qui pouvait être la source d'une ère nouvelle de gloire et de prospérité. Le plan s'était en quelque sorte formé de lui-même, tant il semblait répondre à la situation et aux divers intérêts en présence. Maintenir l'ordre à l'intérieur en faisant respecter les droits nouveaux accordés aux Réformés, et chercher au dehors à lutter énergiquement contre la puissance envahissante de la maison d'Autriche, de l'Espagne en particulier, tel paraissait être le

(1) *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* t. III p. 716 et 717.

but constant des efforts de tous. Le Roi était entré avec une grande perspicacité dans cette politique : il s'était mis vraiment à la tête de ses affaires avec une assiduité dont on ne l'aurait pas cru capable ; il correspondait lui-même avec ses représentants à l'étranger et leur indiquait nettement la conduite à tenir. C'est ainsi qu'il mandait à M. du Ferrier, son ambassadeur à Venise, le 24 septembre 1571 :

« Je ne faicts doubte qu'avant la réception de cette lettre la nouvelle ne soit venue à vous de l'arrivée icy de l'Admiral, et ne soit en bouche d'un chascun pour en discourir avec autant de façons qu'il se trouve de différentes passions. Mais outre que vous pouvez juger de l'occasion de sa venue par la connoissance que vous avez de mes affaires, j'ay bien voulu vous toucher particulièrement ce point. Vous scavés que ce Royaume est tombé aux schisme et division où il est encore. Je n'ay oublié aucune des receptes que j'ay pensé servir pour le guarir de cette playe et ulcère, tantost y employant les doux remeddes, tantost la cauterre, sans y espargner ny ma personne ny ceulx que nature m'a recommandés pour les plus chers, avec les moyens que Dieu m'a donnez, assisté d'infiniz bons serviteurs et autres forces, estimant par ce moyen gagner le dessus de ce mal. Mais enfin ayant connu que le temps et non autre en seroit le modérateur, et que ceulx qui estoient

à la fenestre estoient bien aises de veoir jouer le jeu à mes dépens, j'ay eu recours à la première voye, qui est de douceur, ayant par bon advis faict et arresté mon édict de pacification, qui est le sceau de la foy publicque que j'ay baillé à tous mes subjects, soubs le bénéfice duquel la paix et le repos se sont restablis parmi eulx.

« Depuis iceluy, m'ayant ledict Amiral infinies fois faict supplier et requérir de luy permectre qu'il peust venir par devers moy me baiser les mains, je ne luy ai pas voulu desnier cette requeste, pour estre prince qui a toujours aimé la conservation de mes subjects, et ouvrir la porte à chacun de mériter ma bonne grâce, oster la deffiance parmi eulx et les nourrir à l'obéissance qu'ilz me doibvent, ny ayant personne qui ayt plus senty le mal de la division que moy, aussy, par mesme moyen, qui puisse mieulx juger le remède, combien que mes ans soient encore jeunes. Mais vous scavez que l'expérience couste et vault beaucoup : aussy il fault que je vous die que le principal faict que j'esperois de sa dicte venue commence desjà à bourgeonner, d'aultant que la pluspart de mes subjetz qui vivoient pour les choses passées en quelque deffiance, se sont par ceste démonstration tellement asseurez sur ma bonté et humanité, que l'on juge à l'œil que toute partialité et faction commence à se faner ; et m'oserois bien encore promettre que beaucoup d'entre eulx en reprendront le chemin de leurs pères, qui est ce que j'ay toujours désiré, et le seul moyen de remettre ce Royaume en sa première grandeur et splendeur. C'est,

en effet, la cause de son arrivée, car de penser qu'il y ait autre subject et diminution de l'ardent zèle que j'ay tousjours eu à la propagation de nostre saincte foy et religion, ceulx qui entreroient en telles imaginations s'abuseroient par trop, remarquans mal mes œuvres, par dessus lesquelles, si le cœur et l'intention se pouvoient marquer et recognoistre avec l'œil naturel, ilz en jugeroient bien autrement, et trouveroient que mes vœux et oraisons ne tendent à autre but que d'estre assisté de la grace de Dieu, et soubz l'adresse d'icelle continuer l'obéissance que j'ay rendue jusques icy et voue encore pour le reste de mes jours à la vraie Esglise catholique : qui est tout ce que j'ay à vous dire sur ce propoz (1). »

Deux mois auparavant, à la fin de juillet, Louis de Nassau, alors à La Rochelle, avait été mandé par la Cour : il était venu presser vivement le Roi de soutenir les Néerlandais contre le joug odieux du duc d'Albe. Ce dessein, que Coligny appuyait de tout son pouvoir, tentait singulièrement l'âme intrépide et ardente de Charles IX, qui brûlait de se distinguer à son tour sur ces champs de bataille où son frère le duc d'Anjou venait d'obtenir tant de gloire. Mais il sentait bien qu'une telle entre-

(1) E. CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 199, 200 et 201.

prise, d'où pouvait sortir bientôt la guerre générale, demandait à être sagement méditée, et avant tout appuyée sur de solides alliances. C'est dans ce but qu'il avait envoyé de divers côtés d'habiles diplomates chargés de faire adopter par les Cours amies les vues nouvelles de la France. On négociait une alliance avec la reine d'Angleterre. L'évêque de Dax, François de Noailles, avait été envoyé à Constantinople pour conclure avec le Grand-Seigneur un traité d'alliance offensive contre l'Espagne (1). La Porte avait accueilli sans peine ces ouvertures, et elle s'était engagée à mettre l'année suivante une partie de sa flotte à la disposition du roi de France. Gaspard de Schomberg avait été dirigé vers l'Allemagne pour décider les Electeurs et autres petits Princes de l'Empire, toujours

(1) C'est bien l'occasion de mentionner ici une fort intéréssante étude sur l'évêque de Dax et ses ambassades, intitulée : *Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax,* publiées par Philippe Tamizey de Larroque. Paris, A. Aubry, 1865, in-8°. — Il y est parlé (p. 8 et suiv.) de la mission de François de Noailles en Orient. — Ce même évêque de Dax avait été ambassadeur à Venise dix ans après Morvillier. —Voir à ce sujet un ouvrage tout récent et du plus haut intérêt pour l'histoire de la diplomatie : *Les Archives de Venise, Histoire de la Chancellerie secrète,* etc., par M. Armand Baschet, dont nous avons signalé déjà les savants travaux. Paris, Plon, éditeur, 1869, in-8°, p. 429.

disposés à se tourner du côté de la France, à signer une ligue défensive et offensive contre Philippe II. C'était un homme d'esprit et de cœur, bon capitaine et diplomate très-habile, qui, par la connaissance qu'il avait des affaires allemandes, rendit à son pays des services signalés. Enfin, à cette même époque, s'ouvrait la longue et délicate négociation qui, en faisant élire le frère de Charles IX au trône des Jagellons, allait unir pour un temps trop court la France et la Pologne (1).

Toute cette politique, dont l'idée générale n'est pas difficile à saisir, n'avait d'autre but que de faire échec à l'influence espagnole. Les principes sur lesquels elle s'appuyait étaient entièrement opposés à ceux de Philippe II. La liberté de conscience loyalement octroyée aux sujets hérétiques, des alliances contractées sans scrupule soit avec l'ennemie acharnée de Marie Stuart, soit avec les infidèles de Constantinople, soit avec les princes protestants d'Allemagne, les Pays-Bas

(1) Ces divers projets, et surtout celui de Pologne, se trouvent fort bien exposés dans le remarquable ouvrage de M. le marquis de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572,* 1867, 3 vol. in-8°, chapitre II et *pass.*

encouragés dans leur insurrection contre l'autorité despotique d'un puissant maître, tel semblait être le système nouveau qui prévalait dans les récents actes de la France. Il y avait là chez quelques hommes d'État de l'époque comme une prévision instinctive de la conduite raisonnée qui, mise en pratique par le génie de Henri IV, devait au commencement du siècle suivant être la source de tant de gloire et de grandeur. Mais on se tromperait si on voulait dès ce moment ériger en théorie incontestée ce qui n'était encore que le résultat des besoins de l'heure présente, la conséquence fortuite de quelques circonstances qu'on n'avait point contribué à faire naître.

Les événements ultérieurs, qui malgré nous se pressent dans notre esprit, nous éclairent singulièrement sur le jugement que nous prétendons porter sur tel ou tel fait, dont trois cents ans aujourd'hui nous séparent. On se prend à regretter que les destinées de la France n'aient point été tout à coup avancées d'un demi-siècle ; on voudrait éviter à son pays les malheurs par lesquels il a dû passer pour arriver à un terme qui était d'avance presque atteint, et auquel on aurait pu peut-être parvenir sans tant de fautes et de

crimes ! On suppose aux contemporains la clairvoyance que la longue expérience de l'histoire nous a donnée, et on est tenté de leur trouver un manque de sagacité et de prudence. C'est qu'il est impossible de ne pas prendre un haut et puissant intérêt à des faits qui semblent se rapprocher, à mesure qu'on les étudie d'une façon plus complète et plus sûre. Et, pour rappeler un exemple tout près encore de nous et tant de fois invoqué, combien d'honnêtes et sages esprits, en repassant dans leur mémoire ou en écrivant pour la postérité les divers épisodes de la Révolution française, en mettant en regard des progrès accomplis les injustices et les horreurs qu'il a fallu subir, voudraient, eux aussi, supprimer d'un trait de plume ces odieux spectacles, pour arriver sans tristesse et sans remords aux seules conquêtes estimables, celles que la nation était sur le point d'obtenir par ses vœux légitimes et pacifiques, celles qui n'avaient pas besoin de prendre naissance dans les troubles et le sang! Mais les hommes ne sont souvent que les faibles instruments d'un avenir qui leur échappe au moment où ils se croient plus près de le saisir. Une idée qui semble mûre est quelquefois de longues années encore avant de

s'épanouir au grand jour et de conquérir sa place dans le monde. Ne faut-il pas un demi-siècle pour que les utopies de quelques génies deviennent les communes vérités de tous? Et, chose triste à dire, la sagesse de l'heure présente ne consiste-t-elle pas quelquefois à combattre au nom du bon sens ce que plus tard la raison devra s'efforcer de faire triompher à son tour? C'est là ce qui rend si difficile le rôle de l'historien, de celui qui veut se mettre au-dessus d'un étroit esprit de parti ou de mesquines rancunes ; car il faut, d'une part, appliquer aux hommes d'un même temps des principes de justice tempérés par la connaissance précise des circonstances au milieu desquelles ils se sont trouvés, et de l'autre, juger les événements à l'aide des lumières que les âges nouveaux nous ont fournies.

Charles IX n'en poursuivait pas moins avec ardeur des desseins dont la portée ne lui était pas sans doute entièrement apparue. Les circonstances elles-mêmes se pressaient de seconder ses désirs. Dans les Pays-Bas, la révolte, qui se préparait depuis longtemps, venait soudain d'éclater. La surprise de la Briele par Guillaume de la Marck (1er avril 1572) avait été le signal d'une

prise d'armes générale. Le prince d'Orange s'était mis aussitôt à la tête des Hollandais. L'Angleterre se montrait disposée à soutenir les rebelles : si bien que la situation des Espagnols put sembler un moment gravement compromise. En France, les gentilshommes huguenots levaient ouvertement des troupes, et se préparaient à marcher au secours de leurs coréligionnaires. Louis de Nassau, sur le point de passer la frontière avec ses amis, se montrait plein de confiance, et il ne semblait pas douter de l'entier assentiment du Roi. Toute la politique de Charles IX était en effet favorable à la révolution qui s'accomplissait aux Pays-Bas. Un traité de défense mutuelle avait été signé avec l'Angleterre, le 29 avril 1572, grâce à l'habileté active du maréchal de Montmorency. Le Roi en avait ressenti un vif plaisir. Il écrivait à l'évêque de Dax, son ambassadeur à Constantinople, le 11 mai suivant :

« Toutes mes fantaisies sont bandées pour m'opposer à la grandeur des Espagnols, et délibère m'y conduire le plus dextrement qu'il me sera possible. Regardez aussi de votre costé de bien jouer votre personnage, étant chose certaine que des résolutions que vous prendrez par delà dépend le bien ou le mal des affaires des

dits Espagnols..... Vous scaurez aussi, pour le dire au dict Grand-Seigneur et vous en servir par delà en toutes occasions, que j'ay faict équipper ès portz et havres de mon Royaulme ung bon nombre de vaisseaulx de façon que j'ay dressé une armée de mer de douze ou quinze mil hommes qui sera preste à faire voile où on voudra dedans la fin de ce mois, soubz prétexte de garder mes havres et costes des déprédations, mais en effect en intention de tenir le Roy Catholique en cervelle et donner hardiesse à ces gueulx de Païs-Bas de se remuer et entreprendre ainsi qu'ils ont faict, aiant jà prins toute la Zélande et bien esbranlé la Hollande..... J'ay conclu la ligue avec la reyne d'Angleterre et envoie mon cousin le duc de Montmorency audict païs pour cet effet, ce qui met les Espagnols en une merveilleuse jalousie et pareillement l'intelligence que j'ay avec les Princes de la Germanie (1). »

Ces menées, trop nombreuses pour être tenues secrètes, n'échappaient pas aux agents que Philippe II entretenait près les Cours étrangères. Aussi le roi d'Espagne faisait-il des préparatifs, s'attendant à voir prochainement éclater ouvertement la guerre, car il ne se fiait en aucune

(1) Extrait des dépêches reçues et envoyées par Mgr François de Noailles, évêque de Dax, publiées par M. le marquis de Noailles, d'après les archives du château de Maintenon. — *Henri de Valois,* etc., t. I, p. 9.

façon aux assurances pacifiques que lui transmettait l'ambassadeur de France à Madrid. Le duc d'Albe, de son côté, avait envoyé près de Charles IX le sieur de Villerval, pour lui demander de ne souffrir aucun secours de la part des Français en faveur des Pays-Bas, et le député avait rapporté les déclarations les plus amicales. Cependant une petite troupe était partie, conduite en Flandre par Louis de Nassau, le capitaine Gustave de La Noue et Genlis. Le 24 mai, le frère du prince d'Orange, à la tête des Français, surprenait la ville de Mons. Mais, pressés par les troupes Espagnoles, les vainqueurs étaient obligés, pour garder leur conquête, de renvoyer Genlis en France, afin de chercher des renforts (1).

Ces nouvelles n'avaient pas manqué d'émouvoir l'opinion ; et la question d'une intervention directe et immédiate s'agitait vivement à la Cour. Tout semblait prêt pour l'exécution de ce grand dessein. Parmi l'entourage de Charles IX, nul ne le

(1) Les diverses péripéties de l'insurrection de 1572 sont fort bien exposées dans un ouvrage récent, auquel nous devons nous contenter de renvoyer : *Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination Espagnole,* par Théodore Juste, membre de l'Académie royale de Belgique. Paris, Didier, 1868, in-8°, t. I, liv. I et II.

soutenait plus énergiquement que Coligny. C'était en quelque sorte son œuvre. Il avait quitté dans ce seul but sa retraite de Châtillon-sur-Loing, sans écouter l'avis des nombreux amis qui lui conseillaient la défiance et la crainte. Admis dans les bonnes grâces du Roi, fêté et choyé comme l'étaient alors tous les princes protestants, il s'était efforcé d'employer ce crédit nouveau à défendre la politique extérieure dont il était l'ardent promoteur. Un jour on avait appris que le duc d'Albe assiégeait Mons; Coligny, en plein Conseil, avait dit au Roi qu'il disposait de trois mille gentilshommes, et qu'il allait les faire marcher au secours de la ville. Il y avait eu plus d'un opposant dans l'assemblée, car à la Cour il ne manquait pas de sages esprits qui faisaient tous leurs efforts pour empêcher la guerre. Les partisans de la paix étaient représentés principalement par Morvillier et Tavannes; et ce dernier avait combattu de tout son pouvoir un projet si favorable aux amis des Réformés. L'Amiral, néanmoins, ne cessait d'intriguer dans le but d'assurer le succès de ses rêves les plus chers. Il s'était lié avec les agents de l'Angleterre et s'efforçait de les rallier à sa politique. Il ne projetait rien moins que le partage des

Pays-Bas entre Charles IX et Élisabeth ; c'était dans la pensée d'une conquête si facile et si avantageuse qu'il aurait voulu voir les deux nations intimement unies. Mais ce projet même, trop ouvertement divulgué, ne souriait guère aux ministres Anglais, et ils se montraient singulièrement refroidis, dans la prévision d'une guerre qui pourrait valoir à la France un accroissement notable de territoire vers le Nord. Aussi, une longue conférence politique, tenue par l'Amiral avec un certain Henri Middelmore, avait-elle complètement échoué.

Quelques jours après cette infructueuse tentative, le 26 juin, Charles IX réunit un grand Conseil, où les avis écrits de ses principaux capitaines lui furent successivement communiqués. Coligny, alléguant l'occupation de Mons et la révolte des villes Hollandaises, proposa de rompre sans plus de retard avec le Roi catholique. Dans les derniers Conseils, le duc d'Anjou n'avait-il pas exprimé l'opinion que, avant de se déclarer, il fallait posséder quelques villes sur la frontière ? Or, Mons et une douzaine d'autres villes étaient désormais au pouvoir des insurgés. Coligny ajouta même qu'il comptait, par ses intelligences, sur une révolte universelle et prochaine. Adversaire inébranlable

de la guerre d'Espagne, le duc d'Anjou n'eut garde de ne point signaler la pénurie d'argent et la misère du peuple. D'après cet avis, dicté par le maréchal de Tavannes, il ne fallait point, prêtant l'oreille aux vagues assurances de proscrits exaspérés, rompre la foi promise et exposer l'État aux périls les plus évidents. Tavannes, opinant après le duc d'Anjou, développa avec force et habileté les objections déjà mentionnées dans le Mémoire du frère de Charles IX. Mais le jeune Roi goûta médiocrement ces raisons. De son côté, Catherine de Médicis éprouvait une grande répugnance à se séparer irrévocablement de l'Espagne pour s'allier étroitement à l'Angleterre et enlever en commun les Pays-Bas à Philippe II (1).

L'entourage le plus intime de Charles IX n'était pas seul à le supplier de renoncer à une entreprise dont les conséquences pouvaient être terribles. Venise s'était émue à la pensée de voir la paix de l'Europe pour longtemps sans doute compromise. Le 5 juillet, le Sénat avait décidé qu'il serait envoyé aussitôt deux ambassadeurs extraordinaires, l'un en France, l'autre en Espagne ; il avait voté

(1) *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, etc., t. I, p. 37.

les instructions dont ils devaient être porteurs près des deux Cours rivales. Le diplomate que les suffrages de l'Assemblée désignèrent comme devant se rendre en France fut Giovanni Michieli. Il avait déjà résidé trois ans auprès de la Cour, au temps de Henri II et de François II, et avait acquis une certaine influence sur l'esprit de Catherine de Médicis. Il partit de Venise le 10 juillet, et fut le 21 du même mois à Paris (1). Rarement pareille diligence avait été déployée. Mais la Reine Mère était en Lorraine et le Roi à ses chasses, et Michieli ne put tout d'abord mettre à profit son zèle empressé. L'absence même un peu prolongée de Catherine avait permis à Coligny de peser plus vivement sur la décision de Charles IX.

Cependant Genlis avait de nouveau passé la frontière à la tête de troupes considérables. Il marchait au secours de Mons, dont il voulait s'efforcer de faire lever le siége, pour opérer ensuite sa jonction avec Louis de Nassau et s'avancer de là vers Bruxelles. Mais le jeune fils du duc d'Albe, don Fadrique, était prévenu de l'arrivée des Français. Par une résolution énergique, il quitta subitement

(1) Armand BASCHET, *La diplomatie vénitienne,* 1862, in-8°, p. 531 et suiv.

la ville assiégée et vint surprendre la petite armée d'invasion, en lui présentant la bataille au moment où elle se croyait encore à quelques jours de l'ennemi. Genlis et les siens se défendirent avec une rare valeur; mais leur corps de bataille ayant cédé, il fallut se replier, et bientôt la défaite se changea en une déroute complète. C'était le 17 juillet 1572. A peine cinq cents fantassins et une centaine de cavaliers réussirent-ils à entrer dans Mons. Genlis, fait prisonnier, fut traité par les chefs espagnols avec la dernière rigueur : la plupart de ses compagnons eurent un sort effroyable. Deux ou trois cents furent rôtis dans une grange, où on les avait enfermés tout nus (1).

La défaite de Genlis, les inutiles cruautés dont la fit suivre le duc d'Albe fournirent des raisons nouvelles à Coligny pour presser Charles IX d'entrer lui-même en armes dans les Pays-Bas : il fallait venger l'honneur français; le moment était venu d'agir sans retard; qu'y avait-il maintenant à ménager? On avait réussi par la torture à arracher aux prisonniers l'aveu que le roi de France s'était plu à encourager lui-même leur tentative.

(1) *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, etc., t. I, p. 47.

« L'Amiral, dit Michieli, se servit habilement de cette occasion, et jeta le Roi dans une telle indignation, qu'il ne connaissait plus de limites, et qu'il ne se trouvait pas avec un de ses confidents sans lui dire avec l'expression de la plus vive colère : Savez-vous que le duc d'Albe me fait mon procès? De telle sorte que cela, et les termes insolents et furieux dont usa le Duc auparavant à l'égard de l'agent du roi de France, qui résidait auprès de lui, termes des plus étranges et intolérables (comme le dit alors la Reine elle-même), il ne fut pas difficile à l'Amiral, en l'absence de la Reine, pendant qu'elle était allé rencontrer la duchesse de Lorraine, d'amener de nouveau le Roi à vouloir la guerre. Pendant quatre ou cinq jours continus, la guerre fut regardée dans Paris comme déclarée : on en parlait publiquement. A toute heure on faisait des engagements de troupes de cavalerie et d'infanterie. Tel ou tel gentilhomme s'offrait, l'un avec cinq cents chevaux, l'autre avec mille, chacun selon ses moyens, et le tout à ses risques et dépens. Ainsi l'Amiral avait habilement su faire cet ouvrage..... »

Mais la Reine Mère ne tarda pas à revenir. Dissimulée et irrésolue, elle n'avait point d'idée politique ; mais elle s'aperçut avec terreur de l'ascendant de plus en plus marqué chaque jour que prenait Coligny sur le Roi son fils ; elle comprit le crédit que donnerait à l'Amiral une guerre décidée

d'après ses conseils, conduite et commandée par lui et ses amis. Un tel résultat eût été la chute irréparable de son pouvoir ; elle chercha dès cette heure à mettre en œuvre tous les moyens pour l'empêcher, et fit cause commune avec les partisans de la paix. Charles IX, de son côté, malgré la confiance qu'il témoignait à Coligny, malgré l'énergie apparente de sa capricieuse volonté, flottait incertain entre des influences si diverses, et cherchait à gagner du temps. Son esprit troublé aurait voulu faire peser sur tous la responsabilité de cette grave détermination; et, désirant donner à l'affaire la solennité et la mûre réflexion qu'elle méritait, il demanda à l'Amiral de rédiger un Mémoire dans lequel il exposerait les avantages de son plan, les moyens de l'exécuter, les chances de succès qu'il présentait. Ce serait la base d'une nouvelle délibération du Conseil.

Coligny possédait à l'ordinaire une chaleur d'improvisation et une énergie de langage capable de rallier à son opinion plus d'un suffrage. Ses avis étaient en outre marqués au coin de la pratique et du bon sens. Mais, homme d'épée avant tout, il n'avait jamais acquis le talent de l'écrivain. Il avait auprès de lui un jeune homme, âgé seule-

ment de vingt-trois ans, qui devait plus tard être l'un des plus célèbres appuis du parti protestant, et dont le génie commençait alors à se déployer. Il revenait justement d'un voyage dans les Pays-Bas, qu'il n'avait pas accompli sans courir de graves dangers, et il se trouvait à même de donner sur l'état de l'insurrection les détails les plus précis et les plus certains; il avait déjà communiqué à Coligny plus d'un renseignement que celui-ci avait fait passer sous les yeux du Roi. C'était Duplessis-Mornay. L'Amiral le chargea de la rédaction du Mémoire (1). Il lui exposa ses idées et ses projets, lui indiquant en même temps les objections contre lesquelles il fallait répondre d'avance. Il est, du reste, facile de voir d'un premier regard que tout le travail de composition porte la marque évidente de la dictée de Coligny. Ce n'est pas qu'on rencontre dans cet écrit de grandes vues sur la politique, ou des raisons bien entraînantes. Il semble même qu'il n'eût pas été difficile de tracer d'une main plus ferme et plus élevée le plan général d'une entreprise qui ne pouvait être

(1) *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, 1824, in-8°, t. I. — *Mémoires de Mme de Mornay sur la vie de son mari*, p. 36 et 37.

avantageuse pour la France qu'autant qu'elle aurait fait partie d'une ligne de conduite sagement combinée et appuyée sur des principes incontestables.

L'auteur commence par rappeler au roi de France qu'il n'a pas de plus grand ennemi que le roi d'Espagne; que, même lorsqu'on est en paix, il ne cesse d'entretenir à son profit les factions qui divisent le royaume. Tôt ou tard il faudra reprendre la lutte ouverte, et l'occasion est si favorable aujourd'hui, qu'il serait déplorable de la laisser échapper. La France n'a jamais eu d'armée si forte, si aguerrie, si facile à réunir ; l'Espagne, au contraire, se dépeuple chaque jour, forcée qu'elle est par ses ruineuses conquêtes d'entretenir des garnisons dans le monde entier, car, « qui acquiert païs et non force, se ruine. » Elle se trouvera dans cette guerre sans alliés et sans soutiens : les princes d'Allemagne sont avec nous, l'Angleterre n'est point l'amie de l'Espagne, et quant à l'Empereur, « pour estre beau-frère « de tous deux, il se pourra en cet endroit mon- « trer neutral. » Cette dernière considération devait sembler moins concluante, et Coligny avec prudence n'insiste pas. Il est plus fort lorsqu'il

s'agit d'exposer les moyens de la guerre et la manière de la conduire :

« Il ne fault faire la guerre qu'en ung lieu..... Il fault, Sire, entreprendre sur les Pays-Bas, où le peuple vous appelle, où l'occasion vous invite, où la division vous ouvre les portes des villes, et vous faict bresche raisonnable pour donner l'assaut à tout le païs. »

Mais voici qui peut paraître plus singulier :

« Justement irés-vous sur les justes prétentions qu'avés sur Flandres, Artois et Hainaut, ausquelles la seule adversité a faict renoncer à vos prédécesseurs et en viendrés facilement à bout, aiant l'ennemi loin et distraict, et vos forces et vos alliés tout à l'entour... »

Et plus loin :

« En somme vous acquérés un païs auquel n'avés province qui se puisse comparer en grandeur, beauté, richesse, peuples, villes et commodités tant de mer que de terre, et dont, sans fouler personne, vous pourrés chacun an tirer un million d'or (1). »

Mais des malheurs de la Flandre, des droits des

(1) *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, édit. compl., Paris, 1824, in-8°, t. II, p. 20-37. « Discours au roy Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas. »

peuples écrasés par la tyrannie du duc d'Albe, de la juste revendication qu'ils font de leurs libertés et de leur indépendance, pas un mot. Etait-ce donc la peine d'entreprendre une guerre de cette importance, pour n'aboutir à d'autre résultat que de faire changer de maître les Pays-Bas et de leur donner à la place du despotisme Espagnol le gouvernement français des Valois? Etait-ce le désir d'acquérir une nouvelle province, ou l'appât de riches impôts, qui devait pousser Charles IX à engager une lutte dont le principe devenait contestable du moment qu'elle n'avait d'autre but que de satisfaire une mesquine ambition? Etait-ce bien ainsi que le prince d'Orange et ses partisans auraient voulu entendre les choses, et accueilleraient-ils les Français comme des libérateurs, s'ils pouvaient craindre de voir en eux des conquérants? On aurait attendu plus de générosité de l'esprit de Coligny, ou du moins on aurait voulu le voir parler avec plus de franchise. Il n'est guère douteux qu'il ne travaillât pour le compte de ses amis les Huguenots des Pays-Bas; mais alors, pourquoi s'efforcer de séduire le Roi par de dangereuses illusions? De quelque façon qu'on interprète son langage, il faut avouer que l'ha-

bileté politique lui manqua dans cette circonstance.

Dès que Charles IX eut reçu ce Mémoire, toujours fidèle au système de temporisation que lui avait enseigné sa mère, il voulut donner la parole au parti contraire et faire discuter mûrement les idées de l'Amiral. Il ne manquait pas autour de lui d'amis dévoués et convaincus de la paix, d'adversaires déclarés de toute grave entreprise capable de compromettre la sécurité du royaume. Mais parmi eux nul n'avait plus d'autorité que Morvillier. Son âge et sa capacité, dit de Thou, l'avaient mis au premier rang. Il n'avait quitté ses fonctions de Garde des Sceaux que pour se consacrer plus à loisir à l'examen des grandes affaires politiques. Ce fut lui que Charles IX chargea de répondre à Coligny (1). Il composa à cet effet un long Mémoire, qui nous a été conservé (2), dans lequel il suivait de point en

(1) « Pour l'autre opinion, dit d'Aubigné, le Roi fit escrire Mor« villier, vieil Conseiller d'État, docte et expérimenté, ennemi de « toute nouveauté, et qui faisoit prudence de crainte... Il im« pugna toutes les raisons de l'Amiral... » *L'histoire universelle du sieur d'Aubigné,* édit. de 1616, t. II, p. 9. — Voir aussi *Les Guise, les Valois et Philippe II,* par M. Joseph de Croze, t. I, p. 184.

(2) La plupart des historiens ont parlé avec quelques détails

point l'argumentation de son adversaire et ne laissait aucune de ses assertions sans réplique. Ce n'est point un morceau de pompeuse éloquence, ni un vaste programme de politique générale ; c'est un avis sagement motivé sur le seul fait de l'opportunité d'une guerre avec l'Espagne. Mais pas plus

des deux Mémoires opposés de Coligny et de Morvillier. Nous venons de voir que les *Mémoires de Duplessis-Mornay* publient le discours de l'Amiral. Seul, de Thou, dans son *Histoire Universelle,* a donné la réponse de l'évêque d'Orléans. Encore, comme l'on sait, c'est en latin qu'il écrit son récit, ainsi que les documents dont il l'accompagne. Mais il nous reste le texte manuscrit des deux discours; et, chose remarquable, l'exactitude et la fidélité de de Thou est telle, que la version française de son histoire est absolument conforme pour le sens général et presque pour l'expression aux copies authentiques qui nous sont parvenues. C'est une confrontation qu'il était bon d'essayer; elle fait d'ailleurs honneur à l'historien.

Nous indiquerons ici aussi complètement que possible les diverses copies de cet important Mémoire conservées dans nos dépôts publics : *Advis donné au Roy suivant son commandement sur la guerre qu'il voulut faire aux Pays-Bas,* 1572, dans les *Mémoires d'Estat,* etc. Bibl. imp., Ms. fr., 5172, f° 32 à 43. — *Remonstrance faicte au Roy par Monsieur de Morvillier sur le faict de Flandres du temps du duc Dalve,* Ms. Dupuy, 753. f° 149. — *Avis de Mr de Morvillier au Roy Charles IX contre la proposition de porter la guerre dans les Pays-Bas,* Portefeuilles Fontanieu, 322-323. — *Remonstrance sur le faict de Flandres de Mons. de Morvillier,* Vc de Colbert, vol. 35, in-fol. parchem. — *Discorso di Mons. Morvillier al Rè di Francia,* Ital. 1277. — Et deux manuscrits de la Bibliothèque de Troyes : *Réponse à un discours exhortant Charles IX à la guerre d'Espagne,* n° 985, recueil 5, 7. — *Morvilliers (Giovanni di), Riposta al sudetto discorso fatta per commendamento del Re Christianissimo.*

que l'Amiral, l'ancien évêque d'Orléans ne prétend s'occuper de l'avenir et prévoir de loin les événements. Le présent suffit à ses perplexités ; il le dit lui-même dès le début de son écrit, ajoutant avec un ferme accent de droiture et de bons sens :

« Car ainsy que les choses humaines, surtout celles de la guerre, dépendent en partie de la fortune, il advient quelquefois que les affaires résolues avec sage conseil ne succèdent pas heureusement, et au contraire que les conseils téméraires rencontrent la bonne adventure, dont advient que le monde (qui juge les choses par les événements plus que par raison) pour un sinistre accident blasme et condamne souvent le sage conseil, et louera le téméraire pour un heureux..... Par quoy me semble bon que tout homme appellé pour donner conseil doibt dire franchement son advis, suivant tousjours la raison et vérité des choses, et se remettre des événements à la providence divine, le jugement de laquelle nous est secret et caché. »

Et, sans autre préambule, il entre aussitôt en matière. Une guerre d'intervention aux Pays-Bas ne lui semble pas d'abord s'appuyer suffisamment sur la justice et le droit, et c'est pour lui déjà un obstacle capital :

« Outre que celuy qui a la raison pour soy, dit-il,

est tousjours accompagné de bonne espérance, il poursuit sa querelle plus courageusement, plus assurément il s'expose aux hazards, et ses subjets plus volontiers le servent et secourent de leurs facultez, bref en tout accident, la justice le console..... Or laissant ces questions en arrière, poursuit-il, je viendray aux autres considérations de la facilité ou difficulté de cette guerre, de l'utilité que l'on y peut attendre, des inconvénients aussy que l'on doibt craindre et des moyens que l'on a de la faire et continuer. »

Sur ce terrain plus pratique, il n'a pas de peine à montrer le côté faible de bien des raisonnements de Coligny. Serait-il sage d'abord de se fier aux prétendues dispositions des Pays-Bas à l'égard de la France?

« L'on ne peut nier que les subjects des Païs-Bas se sentants repressez des vigoureux et durs traittemens du duc D'Albe et des Espagnols ne leur portent grande haine et qu'ils ne taschent par tous moyens qu'ils pourront à se délivrer de ce joug. Mais qu'ils ayent affection ny volonté de se soubsmettre en l'obéissance du Roy, il y a beaucoup de causes pour croire le contraire, et aussy n'en voit-on, ce semble, aucun signe ny apparence. »

Les droits du roi de France sur ces provinces sont-ils vraiment justifiés?

« Et, partant encores que l'exécution de la conqueste fût facile, la conservation d'icelle se rendroit très-difficille et d'insupportable dépense à la foule et charge de ce Royaume. »

Ne serait-ce point un éternel sujet de guerre avec l'Espagne ? Et les malheurs que les dernières luttes de François Ier et de Henri II nous ont attirés, ne pourraient-ils pas se renouveler plus terribles encore ? On dit que nous avons de nombreux et fidèles alliés ; mais serait-il sage de compter sur l'amitié que la reine d'Angleterre vient de nous jurer ?

« Elle a faict ce dernier traitté d'alliance avec le Roy pour s'appuier et s'assurer contre la défiance qu'elle a des conspirations suscitées par les intelligences de la Royne d'Escosse et du duc d'Albe avec ses subiectz d'Angleterre mal contentz, parquoy ne fault croire qu'elle regarde ny désire l'accroissement de cette couronne, mais son seul profict et seureté. . . . . On doibt présumer qu'aussi-tost que ceste guerre sera ouverte le Roy d'Espagne taschera par tous moyens de lever la deffiance que la Royne d'Angleterre pourroit avoir prise de luy et de ses ministres, luy fera toutes offres d'advantage et de seureté qu'elle voudra, et ne fault pas doubter que très-volontiers, elle ne les accepte. . . . . Au regard des princes d'Allemagne, poursuit-il, je confes-

est tousjours accompagné de bonne espérance, il poursuit sa querelle plus courageusement, plus assurément il s'expose aux hazards, et ses subjets plus volontiers le servent et secourent de leurs facultez, bref en tout accident, la justice le console..... Or laissant ces questions en arrière, poursuit-il, je viendray aux autres considérations de la facilité ou difficulté de cette guerre, de l'utilité que l'on y peut attendre, des inconvénients aussy que l'on doibt craindre et des moyens que l'on a de la faire et continuer. »

Sur ce terrain plus pratique, il n'a pas de peine à montrer le côté faible de bien des raisonnements de Coligny. Serait-il sage d'abord de se fier aux prétendues dispositions des Pays-Bas à l'égard de la France?

« L'on ne peut nier que les subjects des Païs-Bas se sentants repressez des vigoureux et durs traittemens du duc D'Albe et des Espagnols ne leur portent grande haine et qu'ils ne taschent par tous moyens qu'ils pourront à se délivrer de ce joug. Mais qu'ils ayent affection ny volonté de se soubsmettre en l'obéissance du Roy, il y a beaucoup de causes pour croire le contraire, et aussy n'en voit-on, ce semble, aucun signe ny apparence. »

Les droits du roi de France sur ces provinces sont-ils vraiment justifiés?

« Et, partant encores que l'exécution de la conqueste fût facile, la conservation d'icelle se rendroit très-difficille et d'insupportable dépense à la foule et charge de ce Royaume. »

Ne serait-ce point un éternel sujet de guerre avec l'Espagne ? Et les malheurs que les dernières luttes de François Ier et de Henri II nous ont attirés, ne pourraient-ils pas se renouveler plus terribles encore ? On dit que nous avons de nombreux et fidèles alliés ; mais serait-il sage de compter sur l'amitié que la reine d'Angleterre vient de nous jurer ?

« Elle a faict ce dernier traitté d'alliance avec le Roy pour s'appuier et s'assurer contre la défiance qu'elle a des conspirations suscitées par les intelligences de la Royne d'Escosse et du duc d'Albe avec ses subiectz d'Angleterre mal contentz, parquoy ne fault croire qu'elle regarde ny désire l'accroissement de cette couronne, mais son seul profict et seureté. . . . . On doibt présumer qu'aussi-tost que ceste guerre sera ouverte le Roy d'Espagne taschera par tous moyens de lever la deffiance que la Royne d'Angleterre pourroit avoir prise de luy et de ses ministres, luy fera toutes offres d'advantage et de seureté qu'elle voudra, et ne fault pas doubter que très-volontiers, elle ne les accepte. . . . . Au regard des princes d'Allemagne, poursuit-il, je confes-

seray bien qu'ilz ont en haine les Espagnolz pour estre du tout contraires à leur naturel et autres plusieurs causes, ny ne les peuvent voir sans regret sy près d'eulx, regnant et foullant aux piedz par manière de dire les Pays-Bas, craignant aussi que leur domination si intolérable se peust estendre encore plus près d'eulx; mais pour tout cela ne fault penser qu'ilz facent déclarâon de guerre ouverte ni qu'ilz veuillent à bon escient contribuer à la dépence de qui le voudra faire. Ce sont princes qui n'ont pas accoustumé de se mouvoir témérairement ny mettre la main à la bource. . . . . puis le respect de l'Empereur peult assez pour les asseurer, et garder que lesditz princes ne se déclarent. »

Quant à l'Empereur, Morvillier n'avait pas la même foi que Coligny dans sa neutralité. N'est-il pas, disait-il, très-lié d'amitié avec le roi d'Espagne, « et est vraysemblable que s'il veoit les « Pays-Bas en danger de se perdre, il s'entre« mettra plus avant qu'il n'a faict jusques icy « pour les conserver. » On ne peut nier que ces observations ne dénotent un esprit sensé et prudent. Il s'y rencontre à la fois une grande connaissance des affaires du temps et une vue juste sur les gouvernements et les peuples, sans illusions comme sans fausses craintes. Ami enfin de la tranquillité au-dedans comme à l'extérieur, l'évêque d'Orléans s'éle-

vait avec puissance contre cette opinion souvent répétée par Coligny, et qui ressemblait à une menace :

« Que si le Roy n'emploie au dehors la noblesse dont est plein ce Royaume et les gens de guerre de toutes qualitez, il ne les pourra garder qu'ils ne s'entrebattent dedans, et sera le danger de revoir bientost les troubles s'allumer en ce Royaume, lequel est comme un corps trop plein de sang, dont il est besoin d'en tirer dehors, autrement par la trop grande abondance il se tourne en corruption. »

Il faut avouer que l'image devait paraître peu flatteuse, et pour la France qui figurait ici le corps malade, et pour le Roi dont le rôle était de veiller au maintien de la bonne harmonie et de la prospérité de ces parties si souvent troublées, et qu'il espérait avoir guéries par ses soins.

Le Mémoire ainsi rédigé fut présenté à Charles IX, au château de Boulogne, près Paris, à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août. L'affaire cette fois semblait instruite ; tout nouveau retard devenait impossible. Morvillier avait lui-même supplié le Roi de mettre un terme à ses longues hésitations.

« De cette perplexité et irrésolution, lui disait-il,

voit-on venir non moindre inconvénient que d'un mauvais conseil, car cependant qu'un prince demeure irrésolu, il ne se prépare à la guerre et néantmoins faict à l'adventure des choses préjudiciables à la paix, lesquelles engendrent à ses voisins deffiance de son intention, dont s'ensuivent quelquefois les mesmes effects que d'une ouverte déclaration. »

Le Roi, toujours fort inquiet, sentait bien aussi qu'il fallait prendre un parti ; mais en proie à des influences diverses, mal renseigné sur plusieurs points, il avait peine à sortir d'une position assurément fort délicate.

Les prévisions de Morvillier n'étaient point du reste exagérées. Quelques-unes ne tardèrent pas à se justifier d'une façon éclatante. C'est ainsi que l'Angleterre, qui avait d'abord promis de marcher de concert avec la France, l'abandonnait maintenant ouvertement au moment d'engager la lutte, malgré les nombreuses instances de son propre ambassadeur à Paris, fort partisan de la guerre. C'est ce que nous apprenons par la correspondance de ce diplomate à la date du 10 août 1572 :

« Pour ce qui est des affaires de Flandres, le Roi se serait hautement déclaré, s'il n'avait pas reçu avis d'Angleterre que Sa Majesté a dessein de rappeler ceux

de ses sujets qui sont à présent dans les Pays-Bas. Sur cela, ceux du Conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand peur à la Reine Mère, en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvait que misérablement échouer sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui était autrement fort résolu. Le courage de l'Amiral est invincible ; bien loin de se déconcerter dans ce revers, il représente au Roi ce qu'il a à craindre si le prince d'Orange succombe (1). »

Ces dispositions sinon malveillantes, du moins fort hésitantes de l'Angleterre ne laissaient point en effet que d'effrayer Charles IX. La confiance un peu présomptueuse de Coligny ne suffisait pas à le rassurer. On trouve les sentiments de la Cour à cette époque très-clairement manifestés dans les instructions données à M. de Schomberg et datées également du 10 août 1572 :

(1) *Mémoires et Instructions pour les ambassadeurs,* ou *Lettres et Négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. Amsterdam, 1700, in-4°, p. 275. — Voir aussi : *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon,* ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée par M. Teulet. Paris et Londres, 1838-40, in-8°, t. VIII, p. 303. — C'est ce même Walsingham qui écrivait de Paris au lord de Leicester, le 12 août 1571 : « Le fier Espagnol, dont Dieu s'est longtemps servi de verge « pour sa colère, j'espère grandement aujourd'hui qu'il va être « jeté au feu et connaîtra ce que c'est que de s'en prendre à « Dieu. »

voit-on venir non moindre inconvénient que d'un mauvais conseil, car cependant qu'un prince demeure irrésolu, il ne se prépare à la guerre et néantmoins faict à l'adventure des choses préjudiciables à la paix, lesquelles engendrent à ses voisins deffiance de son intention, dont s'ensuivent quelquefois les mesmes effects que d'une ouverte déclaration. »

Le Roi, toujours fort inquiet, sentait bien aussi qu'il fallait prendre un parti ; mais en proie à des influences diverses, mal renseigné sur plusieurs points, il avait peine à sortir d'une position assurément fort délicate.

Les prévisions de Morvillier n'étaient point du reste exagérées. Quelques-unes ne tardèrent pas à se justifier d'une façon éclatante. C'est ainsi que l'Angleterre, qui avait d'abord promis de marcher de concert avec la France, l'abandonnait maintenant ouvertement au moment d'engager la lutte, malgré les nombreuses instances de son propre ambassadeur à Paris, fort partisan de la guerre. C'est ce que nous apprenons par la correspondance de ce diplomate à la date du 10 août 1572 :

« Pour ce qui est des affaires de Flandres, le Roi se serait hautement déclaré, s'il n'avait pas reçu avis d'Angleterre que Sa Majesté a dessein de rappeler ceux

de ses sujets qui sont à présent dans les Pays-Bas. Sur cela, ceux du Conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand peur à la Reine Mère, en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvait que misérablement échouer sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui était autrement fort résolu. Le courage de l'Amiral est invincible ; bien loin de se déconcerter dans ce revers, il représente au Roi ce qu'il a à craindre si le prince d'Orange succombe (1). »

Ces dispositions sinon malveillantes, du moins fort hésitantes de l'Angleterre ne laissaient point en effet que d'effrayer Charles IX. La confiance un peu présomptueuse de Coligny ne suffisait pas à le rassurer. On trouve les sentiments de la Cour à cette époque très-clairement manifestés dans les instructions données à M. de Schomberg et datées également du 10 août 1572 :

(1) *Mémoires et Instructions pour les ambassadeurs*, ou *Lettres et Négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. Amsterdam, 1700, in-4°, p. 275. — Voir aussi : *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon,* ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée par M. Teulet. Paris et Londres, 1838-40, in-8°, t. VIII, p. 303. — C'est ce même Walsingham qui écrivait de Paris au lord de Leicester, le 12 août 1571 : « Le fier Espagnol, dont Dieu s'est longtemps servi de verge « pour sa colère, j'espère grandement aujourd'hui qu'il va être « jeté au feu et connaîtra ce que c'est que de s'en prendre à « Dieu. »

« Le Roy et la Reyne ont donné charge au S. de Schomberg de faire entendre aux princes d'Allemaigne qu'il y a deux occasions qui ont principalement enguardé le Roy de ne se déclarer ouvertement pour le prince d'Orange. La première est la division de ses subjects non pas encores si bien réunis qu'il désire; mettant les Catholiques en avant et remonstrant à Sa Majesté que le moyen que le Roy donnoit à ceulx de la Religion de travailler et ruiner, s'ils pourroient, le roy d'Espagne, c'estoit les remettre à la guerre cy après, quand ils se verroient la main forte. La seconde est que le prince d'Orange n'a, ny devant ny durant son entreprise, adverty le Roy mesme de son intention et de ce qu'il avoit volonté et moyen de faire..... Sa Majesté a donné charge audict Schomberg, d'asseurer lesdicts princes qu'il est résolu de se gouverner à l'endroict du prince d'Orange et des Pays-Bas, ainsi qu'eulx se gouverneront. Si les princes qui doibvent entrer en l'intelligence dont il est question se veulent déclarer ouvertement, Sa Majesté se déclarera ouvertement. S'ils veulent par dessous main fournir argent ou hommes, que Sa Majesté fournira argent ou hommes semblablement (1). »

Ainsi quand Coligny disait au Roi : « L'Allemagne, qui le temps passé nous battoit, nous

(1) Instruction à M. de Schomberg. — Bibl. imp., Mss. Colbert, 400. (Cité par M. le marquis de Noailles dans *Henri de Valois*, etc., t. III, Documents et pièces justificatives, p. 286 et 287).

« preste aujourd'hui la main, et nous présente « une ligue, qui oste d'un costé les forces de l'Es- « pagnol, et de l'aultre double les nôtres; » il parlait bien haut d'une alliance qui alors n'était même pas encore conclue.

C'était cette situation, sur tant de points fort indécise, qui embarrassait singulièrement la marche des événements.

Le Roi pourtant se décida à convoquer un dernier Conseil, dans lequel il voulut appeler tous les hommes influents et connus par leurs services passés, résolu à se laisser éclairer par la libre discussion et à s'en remettre à la décision de l'assemblée. On a souvent raconté les détails de cette solennelle délibération; mais dans les discours rapportés, chacun des auteurs de Mémoires ne se donne point le plus humble rôle. Nous n'essaierons pas de puiser la vérité à ces sources diverses, et nous nous contenterons de donner le récit de l'ambassadeur vénitien Giovanni Michieli, envoyé justement en France, dès le commencement du mois de juillet, pour empêcher la guerre de Flandre (1).

(1) « *Destinarmi in Francia in posta, per dissuader quella maestà dalla guerra,* » comme il le dit lui-même, au début de sa relation.

Particulièrement intéressé dans cette grande affaire, fort à même d'être renseigné par les relations si nombreuses qu'il entretenait à Paris, il doit être à la fois exempt de ces petites rivalités de personnes qui ne pouvaient manquer de se manifester dans l'esprit des acteurs eux-mêmes. Il prévient du reste son gouvernement que les particularités qu'il rapporte ont été sues par lui en haut lieu et qu'elles sont dignes d'être connues :

« Le Roi avait prévenu Coligny qu'après s'être entretenu avec sa mère et son frère, certaines choses d'importance, qu'on avait d'abord négligé de prendre en considération, l'obligeaient à vouloir que la question fût traitée en leur présence dans le Conseil. L'Amiral, en entendant nommer le Conseil, répondit qu'il valait tout autant n'en pas parler, le Conseil étant composé de gens de robe longue qui tous, soit par humeur, soit par profession, étaient opposés à toute guerre, et que pour lui il n'aurait pas le courage de discuter de telles questions avec de tels gens. A quoi le Roi dit que dans ce Conseil il n'appellerait pas des gens de robe longue, mais quelques seigneurs rompus aux choses des guerres, nommant aussitôt trois ou quatre d'entre eux, ainsi : le duc de Montpensier, Ludovic de Gonzague, frère du duc de Mantoue et alors duc de Nevers, le maréchal de Cossé et un autre. L'Amiral ne sut ou ne voulut pas alors s'y opposer : il les tenait d'ailleurs pour

personnages trop peu habiles pour être capables de répondre à ses propositions et les contredire. Mais il en fut tout autrement qu'il ne l'avait espéré. Le Conseil réuni, le Roi, la Reine Mère et d'Anjou présents, et l'Amiral ayant exposé ses desseins avec autant d'habileté que d'éloquence, chacun des conseillers appelé à donner son avis fit une vive opposition et répondit avec une singulière fermeté. Ce furent ceux mêmes que l'Amiral avait estimés les plus faibles qui se montrèrent les plus osés. Le vote étant donc unanime à réprouver ses projets, il se tourna vers le Roi et lui dit : Sire, puisque Votre Majesté, de l'avis de ceux qui sont ici, est entraînée à ne pas saisir une occasion aussi fortuite pour son honneur et son service, je ne puis m'opposer à ce qu'Elle a fait, mais j'ai l'assurance qu'Elle aura lieu de s'en repentir. Et il ajouta : Mais Votre Majesté ne trouvera pas mauvais si, ayant promis au prince d'Orange tout secours et toutes faveurs, je m'efforce de sauver mon honneur avec l'aide des amis, des parents, des serviteurs que j'ai, et à faire service de ma propre personne s'il en est besoin. Puis, se tournant vers la Reine Mère : Madame, dit-il, le Roi renonce à entrer dans une guerre; Dieu veuille qu'il ne lui en survienne une autre, à laquelle, sans doute, il ne lui sera pas aussi facile de renoncer (1). »

(1) *Relazione di Francia* di Giovanni Michiel, ambasciatore straordinario, 11 nov. 1572. — *Le Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato* durante il secolo decimosesto, raccolte ed illustrate da Eugenio Albèri, Serie I, volume IV. Firenze, 1860, p. 284 : « Onde il re, per l'officio e autorità della madre, mutato parere,

Ces derniers mots blessèrent et effrayèrent à la fois Catherine de Médicis : dès ce jour, la perte de Coligny fut décidée dans son esprit; et de conséquences en conséquences elle fut amenée à méditer et à accomplir avec son fils, le duc d'Anjou, la terrible catastrophe dont ils sont les deux premiers et plus grands coupables. Quoi qu'il en soit, Coligny avait gâté sa cause en ne la soutenant que comme une affaire de parti, à laquelle tout patriotisme était étranger. Il s'était attiré en plein Conseil cette verte réponse de Tavannes :

« Laissons donques l'entreprise si iniuste, mal fondée et qui nous est si dangereuse, maintenons nostre ré-

« et guadagnato da quella (per non lasciar di riferire a Vostra « Serenità alami particolari avuti da gran loco, degni, al mio « giudicio, di sua notizia), non ardi di dirlo liberamente all'am- « miraglio, tanto rispetto gli avea, ma gli disse solamente che « dopo aver parlato con la madre et col fratello, essendogli state « considerate alame cose d'importanza, non considerate prima, « voleva che se ne parlasse alla presenza loro e nel consiglio. « L'ammiraglio sentendo nominar in consiglio... »

L'ambassadeur raconte qu'on lui donna audience dès son arrivée, et que tous les ambassadeurs étrangers vinrent le voir chez lui. Puis il ajoute : « Nè tacero che con dimostrazione inso- « lita vi vennero anco da loro, per officio privato, monsignor il « presidente Birago, custode del sigillo regio, che exercita il « grado et autorità del gran cancelliere, *et mons. Morvillier,* « *già vescovo di Orleans, e stato ambasciator qui capo del* « *consiglio di stato, e di suprema autorità appresso quella* « *maestà.* »

putation envers Dieu et les hommes et la paix avec un chacun, surtout avec nostre peuple, leur tenant la parole pour la Religion, et reprenons haleine, en nous laissant décharger par nos ennemis, car c'est toute la nécessité de ceste Coronne et de l'Estat (1). »

Le projet de guerre en Flandre fut définitivement repoussé : soutenu par le seul Coligny dans l'intérêt exclusif de ses coreligionnaires, il avait échoué, comme nous venons de le voir, devant l'opposition et la répugnance universelles. Ce n'était pas la royauté absolue qui avait arrêté les desseins de l'Amiral; on l'avait laissé au contraire développer ses vues à loisir et préparer ses plans en toute liberté et pour ainsi dire au grand jour. Mais il avait succombé devant l'avis sincère et unanime d'une assemblée composée de ce que le pays avait de plus éminent et de plus éclairé.

N'est-ce point un spectacle digne de remarque que de voir un jeune roi, auquel l'histoire n'a point fait une réputation de sagesse et de prudence, agir dans cette grave conjoncture comme le feraient aujourd'hui les monarques les plus ha-

(1) *Mémoires de M. Gaspard de Saulx, mareschal de Tavannes*, in-fol., p. 402. — Advis du sieur de Tavannes.

bitués à n'engager l'avenir des peuples qu'après avoir consulté, par toutes les voies que présentent nos constitutions modernes, les sentiments et les dispositions du plus grand nombre? Avant de prendre une décision de cette portée, Charles IX sent bien qu'il ne peut assumer sur lui seul la responsabilité de ses actes : il veut avoir l'opinion des divers partis, il leur donne successivement la parole, il rend les débats aussi publics que les temps le permettaient. Et quand il s'agit d'arrêter enfin un parti, il se détermine contre son propre sentiment, contre son amour instinctif des aventures et de la gloire, pour suivre l'avis des vieux et fidèles conseillers de sa couronne. Les deux Mémoires de Coligny et de Morvillier, se réfutant l'un l'autre et formant la base même de la discussion, c'est comme le tableau d'une grande lutte parlementaire que le Roi préside et dont la nation est juge.

Si, en effet, nous avons longuement insisté sur ce mémorable épisode de notre histoire, c'est que là plus qu'ailleurs, à une époque qui est pourtant fertile en actes odieux et arbitraires, il apparaît clairement que le despotisme n'était ni la seule ressource, ni la seule habitude de l'ancienne monarchie. Le Roi tenait par moments à s'entourer

de conseils. Il ne décidait pas toujours les affaires de cette manière secrète et mystérieuse qui fait qu'un peuple se trouve engagé malgré lui dans des entreprises désastreuses qu'on ne connaît que lorsqu'il est trop tard pour s'en retirer avec honneur. Il y avait alors, au milieu de passions indomptées, des caractères fortement trempés, conservant à un haut point leur personnalité et leur indépendance, fort jaloux d'exercer leur influence dans les affaires et peu disposés aux allures des courtisans. Tous ces éléments se sont perdus, il est vrai, faute d'institutions capables de les protéger contre les irrésistibles entraînements d'un pouvoir habile à cacher, par une apparence de gloire et de grandeur, de tristes et dangereuses faiblesses. Mais la chaîne sans cesse interrompue des traditions ne demande qu'à se renouer, et elle finira sans doute un jour par se mettre à l'abri de toute nouvelle violence.

CHAPITRE IX

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET LA POLITIQUE FRANÇAISE

1572-1574

Il ne nous appartient pas de raconter, après tant d'autres, le terrible drame du 24 août. Morvillier n'en fut point un des acteurs. On sait au contraire quelle part principale prirent à la décision du massacre la Reine Mère, le duc d'Anjou, Tavannes, Birague, le comte de Retz, le duc de Nevers. L'o-

dieuse mesure n'a pas été proposée, discutée, résolue en Conseil, sous la présidence du Roi. Ce fut une sorte de conspiration, tramée sous les ombrages solitaires des Tuileries et arrêtée en quelques heures par un nombre fort restreint de personnages dont l'histoire a conservé les noms. Il est impossible de trop le répéter, parce que c'est aujourd'hui un fait démontré de la façon la plus évidente : la Saint-Barthélemy fut une véritable surprise, « un conseil né de l'occasion, » comme l'a écrit Tavannes, qui devait le savoir. Beaucoup ne s'y trompèrent pas, même parmi les contemporains, qui assistèrent aux événements en simples spectateurs. Le nonce du Pape, Salviati, après avoir annoncé précédemment, en quelques mots, les faits imprévus qui venaient de se passer, cherchait à en pénétrer les causes ; et il écrivait, le 2 septembre, au cardinal Parigi :

« Depuis que l'Amiral était revenu à la Cour, il avait pris tant d'empire sur le Roi qu'il le gouvernait presque, et que la plupart des affaires se décidaient selon son avis, au déplaisir de Morvillier, du comte de Retz et des autres, et à la grande jalousie de la Reine Mère qui s'entendit secrètement avec Madame de Nemours (la mère du duc de Guise), et elles réso-

lurent, pour sortir d'embarras, de faire assassiner Coligny..... (1). »

Le coup ayant manqué, on résolut de comprendre l'Amiral dans le massacre général de ceux de son parti. Il fallut arracher péniblement à Charles IX son consentement; on fit à la hâte les préparatifs les plus urgents : et cela suffit pour que la nuit du 23 au 24 août 1572 restât marquée pour jamais en traits lugubres et sanglants dans l'histoire du royaume de France. Les conseillers ordinaires du trône, les confidents et les amis du prince ne furent donc ni prévenus, ni consultés. Aussi, Jean de Morvillier, bien qu'à coup sûr il n'aimât point l'amiral de Coligny, demeure-t-il complètement hors de cause. Aucun historien ne le désigne parmi les complices ou les exécuteurs de la Saint-Barthélemy. L'absence de témoignages

(1) « Mentre l'amiraglio è stato a la corte, si era con arte et im« perio tanto ingerito con il Rè, che quasi governava, resolven« dôsi la maggior parte de le cose quasi secondo il suo parere, « con dispiacere di Morviglerio, conte di Res et altri, et grandis« sima gelosia di Madama la Regente, che segretamente trat« tando con Madama di Nemours delibero di uscire di affanni, et « di farlo amazzare... » *Annales Ecclesiastici,* quos... ab an. M.DLXXII ad nostra usque tempora continuat Augustinus Theiner. Romæ, 1856, t. I, p. 331. — Cifra di Monsig. Salviati al medesimo cardinale Parigi, 2 settembre 1572.

est ici trop précieuse, pour qu'on ait la pensée de réclamer contre le silence ou l'oubli de l'histoire. S'il n'était équitable d'avoir égard aux misères de l'époque, peut-être quelques consciences délicates trouveraient-elles que, dans un pareil moment, il ne suffisait pas à un évêque, à un honnête et vertueux citoyen de se tenir prudemment à l'écart, et que le premier devoir d'un conseiller intime du Roi aurait été de désavouer hautement, par sa retraite, un acte que le plus fidèle serviteur du pouvoir ne saurait accepter. Quoique le niveau des caractères n'ait point, ce semble, notablement monté depuis cette époque, il serait difficile pourtant aujourd'hui de se soustraire à cette sorte de protestation ; et il n'y aurait même pas un héroïsme bien grand à agir ainsi. Mais si nous nous reportons par la pensée trois siècles en arrière, et si nous calculons les perplexités et les embarras sans nombre dont l'esprit le plus sage devait alors être troublé, nous serons obligés de reconnaître qu'il faut maintenir notre jugement aussi loin d'un blâme sans réserve que d'une entière approbation.

Ne nous étonnons donc pas de voir bientôt Morvillier reparaître dans les Conseils de la Couronne;

et puisque les historiens prononcent son nom deux jours seulement après la Saint-Barthélemy, examinons à l'occasion de quelle difficulté politique on le fait personnellement intervenir. Aussi bien, il y a là un point d'une certaine importance à éclaircir : nous avons à chercher la vérité parmi des récits divers et des versions qui semblent contradictoires.

Le massacre n'était pas encore achevé dans Paris, que la Cour commençait à être étonnée de sa propre audace. Quelle conduite tenir vis-à-vis de la France inquiète, vis-à-vis de l'Europe surprise et indignée ? Les conseils des plus fins diplomates, des hommes d'État les plus expérimentés n'étaient point de trop. Le jour même de l'action, le Roi avait écrit aux Gouverneurs des provinces et aux Ambassadeurs près les Princes protestants, pour rejeter sur « ceux de Guise » et la mort de l'Amiral et tout le tumulte qui avait suivi. Afin de mieux donner le change à l'opinion, on devait prier les chefs de la maison de Lorraine de quitter immédiatement Paris, pour se soustraire à la prétendue colère du Roi. M. Louis Paris prétend que Sébastien de l'Aubespine et Jean de Morvillier émirent cette pensée dans le but de « décharger

« Charles IX d'une partie de la haine que cette « barbarie devait faire retomber sur lui (1) ; » et il cite comme preuve à l'appui les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*. Il y a là tout un système d'interprétation qu'il semble difficile d'accepter. Les *Mémoires de l'Estat de France* disent bien qu'il avait été décidé à un « secret Conseil, » auquel assistaient Morvillier, Limoges et beaucoup d'autres, qu'aussitôt « que l'Amiral et les Huguenots se- « royent despeschez » on rejetterait la chose sur « le duc de Guise et ceux de sa maison (2) ; » mais rien n'indique que cet avis ait prévalu par l'influence de l'Évêque d'Orléans. Bien plus, nous allons voir Morvillier, d'après le témoignage unanime des historiens, soutenir une opinion complètement différente.

En présence de cette prétention de la Cour, les Guise avaient vivement réclamé et déclaraient ouvertement qu'ils ne quitteraient point Paris. Charles IX comprit que cette première manière d'expliquer les faits devenait impossible. « M. de « Morvillier l'empescha, — rapporte M. de Lezeau

(1) *Négociations sous François II*, Notice, etc., p. XXXIII.
(2) *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, Meidelbourg, t. I, 1589, fol. 228.

« dans sa *Vie manuscrite,* — disant au Roy que cela « luy concilieroit la malveillance des catholicques, « ce qu'il falloit esviter ; et ainsy qu'il ne seroit « bien ny d'un costé, ny d'autre. Et sur ce, il fust « par luy donné conseil au Roy d'authoriser ceste « action par les procès faicts au corps mort de « l'Amiral ou à sa représentation, ensemble à « Cavagne et Briquemault en leurs personnes ; ce « qui fust exécuté, après qu'il en eust communic- « qué par l'ordre du Roy au premier Président de « Thou qui l'approuva..... (1). »

En effet, le 26 août, le Roi tint un lit de justice au Parlement, dans lequel il déclara que les événements accomplis avaient été exécutés par son ordre et qu'il n'avait trouvé d'autre moyen de prévenir « une maudite conspiration » tramée par l'Amiral et les principaux Huguenots contre son pouvoir et sa vie. Le président Christophe de Thou, dans « un discours accommodé au temps, » comme

(1) *La vie de messire Jehan de Morvillier,* etc. — Voir aussi une Note absolument conforme dans un autre manuscrit de la Biblioth. imp. : FONTANIEU, portef. 324-326. — Comment, du reste, l'évêque d'Orléans, qui avait été le confident du cardinal de Lorraine, qui était toujours resté l'ami politique des Guise, aurait-il pu se faire le défenseur d'un conseil si contraire à l'honneur et aux intérêts de leur maison ?

dit habilement l'historien son fils, approuva très-haut la conduite prudente du Roi, et enjoignit à la Cour de commencer aussitôt les informations sur la conjuration de Coligny et de ses complices (1).

D'Aubigné dit de même que ce fut l'Évêque d'Orléans qui suggéra à la Cour l'idée « de faire « aux morts quelque sorte de procès. » Enfin de Thou, qui ne saurait passer pour favorable à Morvillier et au parti catholique, dont l'Évêque d'Orléans était un des soutiens les plus modérés, résume ainsi tout l'incident avec une mesure et une équité qui nous ont semblé dignes de remarque :

« On croit que celui qui conseilla au Roi de faire informer de la conjuration fut Jean de Morvillier, qui s'étoit démis de son évêché d'Orléans pour s'attacher à la Cour, homme habile, modéré, aimant la justice, et incapable de donner un conseil sanguinaire. Mais comme ce Prélat ne pouvoit pas empêcher que le massacre ne fût fait, il crut important pour l'honneur du Roi et la tranquillité de l'État d'aviser aux moyens de décharger le Prince d'une partie de la haine que cette barbarie faisoit retomber sur lui, puisqu'il n'étoit pas possible de l'en décharger entièrement. Ainsi,

(1) De Thou, t. VI, p. 418-419. — Henri Martin, t. IX, p. 333-336.

quoique l'affaire fût consommée, et qu'on ne pût entamer qu'une procédure contraire à l'ordre naturel, néanmoins il porta le Roi et la Reine à avoir recours aux règles ordinaires de la justice, et à faire ramasser les preuves de la conjuration, dans la vüe de rendre un jugement contre les coupables. Ce fut aussi l'avis du premier Président, que Morvillier consulta là-dessus par ordre du Roi (1). »

Que pourrait-on dire de plus pour expliquer et justifier en quelque manière l'expédient, assez peu digne, approuvé alors par la plus haute magistrature de France et par les quelques hommes honnêtes qui, en répudiant toute participation aux faits accomplis, étaient bien obligés pourtant de les accepter aux yeux de l'opinion? Après être sortie de l'initiative de quelques esprits pour lesquels la politique n'était qu'un habile jeu placé forcément au-dessus de la morale, la sanglante réaction du mois d'août 1572 était devenue jusqu'à un certain point le crime de la France entière; car on était peu disposé alors de part et d'autre à l'oubli des injures et au dégoût de la vengeance. Sauver l'honneur du trône en essayant de faire comprendre la

(1) De Thou, t. VI, p. 420.

nécessité d'un tel acte et en lui ôtant l'odieux d'une inutile préméditation, tel pouvait être le seul souci des hommes qui dirigeaient alors les affaires. Il fallait se garder à la fois de l'énergique réprobation des uns, de l'enthousiasme compromettant des autres. C'est la tactique qu'on adopta à l'égard des gouvernements étrangers ; et on avouera qu'il n'y en avait guère d'autre à suivre.

En effet, la Cour s'empressa d'envoyer à ses représentants des instructions presque identiques, conçues en des termes qui pouvaient s'adresser aussi bien à Philippe II et à la chancellerie Romaine qu'à la reine Elisabeth et aux Princes protestants d'Allemagne. On y parlait un peu vaguement d'une révolte imminente des Huguenots qu'il avait fallu prévenir, d'un tumulte populaire à Paris au milieu duquel le Roi avait dû rétablir son autorité un instant compromise. C'était, exposée sous ses diverses faces et entourée du langage diplomatique habituel, l'explication arrêtée au Conseil. Morvillier avait rédigé une grande partie de ces dépêches. Il n'existait point alors de ministre des Affaires Étrangères, pas même de secrétaires d'État chargés spécialement de ce département. C'était toujours au nom du Roi qu'on expédiait

les Instructions ou la Correspondance : toutes les lettres étaient signées de lui et contre-signées par son secrétaire ordinaire; les auteurs véritables variaient.

Nous devons, à regret, nous interdire d'examiner l'effet produit sur les Cours étrangères par ces graves nouvelles, qui causèrent tout d'abord une surprise inexplicable en Espagne comme à Londres, à Rome comme en Turquie. Les rapports des divers ambassadeurs rendent admirablement compte des sentiments de l'Europe et de la façon dont la politique de la France fut alors presque universellement jugée. On pourrait retrouver la plupart des pièces authentiques : aucune étude ne serait plus instructive et plus frappante. L'habileté de nos diplomates eut à sauver plus d'une position singulièrement compromise; et rien ne démontrerait mieux quel tort moral font aux nations et à leurs chefs les mesures illégales et violentes, les coups d'État de tous les genres, que la conscience publique se refuse justement à sanctionner.

Parmi les représentants de la France qu'on dut avertir sans retard des derniers événements de Paris, il s'en trouvait un qui n'avait quitté la Cour que depuis quelques jours, et qui se rendait en

Pologne accomplir une des plus singulières missions qui se soit vue. C'était Jean de Monluc, le célèbre évêque de Valence. Il s'agissait d'aller briguer pour le duc d'Anjou, frère de Charles IX, le trône antique des Jagellons. Nous avons garde d'aborder ici, même incidemment, l'histoire de cette intéressante négociation. Elle a été récemment écrite avec un talent et un luxe de recherches qui ne laissent place ni à la critique ni au commentaire (1). Morvillier, du reste, ne fut mêlé que très-incidemment à cet épisode, dans deux circonstances qu'il nous suffira d'indiquer en quelques mots. Ce fut lui en effet qui, selon la *Vie manuscrite*, fut nommé commissaire du Roi avec le chancelier de Birague, Cheverny, Bellièvre et Pibrac, afin de traiter avec les ambassadeurs polonais venus en France au mois d'août 1573 pour annoncer au duc d'Anjou sa nomination au trône des Jagellons (2).

(1) *Henri de Valois et la Pologne en 1572,* par M. le marquis de NOAILLES. Paris, 1867, Michel Lévy, 3 vol. in-8°. — Voir aussi la longue étude que nous avons consacrée à ce bel ouvrage dans le *Contemporain,* Revue d'économie chrétienne, livraison du 31 janvier 1868.

(2) *Mémoires de Cheverny,* p. 51; BERNIER, *Histoire de Blois,* p. 484. — Ce dernier auteur ajoute même que l'intervention de Morvillier dans cette circonstance « obligea le roy de Pologne à luy en faire un remerciement écrit de sa propre main. »

Nous trouvons en outre, dans les *Mémoires d'Estat* de l'Évêque d'Orléans, le texte du discours prononcé par Charles IX au Parlement, lors du départ de Henri de Valois pour la Pologne. C'est donc à Morvillier qu'il en faut attribuer la composition. Ce morceau a d'ailleurs un certain intérêt : il nous découvre à merveille la fausseté ordinaire de ces pièces officielles dont l'histoire est remplie. On sait le peu de goût que le Roi avait pour son frère ; il était jaloux de ses victoires, jaloux de sa liaison si intime avec la Reine Mère, jaloux de son influence. Il le voyait s'éloigner avec un singulier plaisir ; il avait même hâté autant que possible son départ. Cependant il s'exprime ainsi :

« Messieurs, mon frère le Roy de Polongne est prochain de son partement pour s'acheminer au royaulme où il a pleu à Dieu par la voix de toute la noblesse du pays l'apeler. Nostre mutuelle amitié et le regret d'une si griesve séparation ne me permettent de perdre sa compagnie sinon le plus tard que je pourré. Pourtant ay-ie délibéré de le conduire jusqu'à la frontière de mon royaulme, où par mesme moyen je donneré ordre à plusieurs choses. Je ne suis voulu partir sans venir premièrement en ce lieu tenir mon lict de justice, et vous recommander le debvoir de voz charges sur lequel je me repose de la distribution de la justice, qui est la

principale partie de laquelle Dieu me rend debtenu envers mes subjects. »

Puis le Roi signalait d'importantes réformes à opérer dans la justice; il faisait part au Parlement des plaintes fréquentes qu'il recevait sur les désordres et la corruption des magistrats; il les priait de lui indiquer les remèdes efficaces, les conjurant de s'efforcer de ne donner prise, à Paris surtout, à aucun grief. « Votre compagnie, disait-il, est « comme le patron sur lequel les autres juges « prennent l'exemple. »

Enfin il soumettait au Parlement quelques dispositions relatives à la succession au trône, à l'occasion du départ pour l'étranger de l'héritier présomptif de la couronne :

« Je ne suis pas de ceux, — disait-il avec une certaine grâce naïve, — qui, par une vaine et superstitieuse opinion, craignent d'entrer en propos des accidents qui leur pourroient contre leur espérance advenir, cuidant que parler de telles choses soit présage de malheur. J'estime au contraire que c'est office d'homme bien advisé préveoir de loing les inconvéniens ausquels tous hommes sont subiectz et y pourveoir à temps (1). »

(1) *Mémoires d'Estat,* de Jean de MORVILLIER. — Bibl. imp., Ms. fr., 5172, fº 18.

Mais quittons la Pologne pour revenir aux événements qui intéressent plus directement encore la politique de la France (1). Il nous faut même, dans ce but, remonter quelque peu en arrière.

Les historiens sont à peu près unanimes sur la manière dont fut accueillie, à Rome, la nouvelle de la Saint-Barthélemy. Qu'il y ait eu ou non des médailles frappées en souvenir de cet événement, qu'on ait fait ou non de joyeuses processions, toujours est-il qu'on s'accorde à dire que la Cour romaine ne vit pas sans plaisir la politique française s'accuser, à l'apparence, d'une façon si nouvelle et prendre enfin parti ouvertement contre les hérétiques.

Le cardinal de Lorraine était alors en Italie près du Pape; et ses ennemis du moins ne l'accuseront pas d'avoir pris part à l'acte sanglant du 24 août. C'est assez qu'ils puissent raconter la joie non douteuse qu'il en ressentit et qu'il ne craignit pas de manifester. Il faut ajouter que le Cardinal ne

(1) Une lettre écrite par Morvillier « à Monsieur Viart, con« seiller du Roy, Me des Reqtes ordres de son Conseil et président « à Metz, » en date du 18 juillet 1573, quelques jours seulement avant le départ du roi de Pologne, n'a pas assez d'importance pour être reproduite ici. C'est une pièce autographe qui se trouve à la Bibl. imp., Ms. fr., 3365, fo 31. Morvillier donne des conseils à son cousin, M. Viart, pour une certaine mission dont il avait été chargé par le Roi.

connaissait pas le véritable mouvement de l'opinion en France, et qu'il se faisait de loin illusion sur les vues de la Cour. Il ne devait pas manquer de s'apercevoir promptement de sa méprise.

Quelque temps après la Saint-Barthélemy, le Pape députa en France le cardinal des Ursins pour féliciter le Roi de sa nouvelle politique à l'égard des Huguenots. Le Cardinal s'arrêta en chemin à Avignon ; et déjà il avait pu voir que le royaume n'était point dans cet état de prospérité dont on s'applaudissait à Rome. La guerre civile rallumée dans une partie de la France, l'inquiétude et l'irrésolution qui se manifestaient dans beaucoup de provinces, faisaient un devoir à Charles IX de garder la plus grande prudence vis-à-vis de ses sujets protestants. L'arrivée du Légat ne laissait pas que de gêner singulièrement la politique royale. Un instant, on parla à la Cour de ne point recevoir l'ambassadeur de Rome et de lui interdire l'entrée de la France. On ne s'arrêta que devant la crainte de se brouiller avec le Pape et de faire une trop grave injure personnelle à un prince de l'Église, qu'on savait très-dévoué aux intérêts français. Seulement Morvillier avait insisté au Conseil des ministres, pour qu'on engageât très-nettement le Légat à se montrer

aussi modéré que possible et à ne point soulever inutilement les irritantes questions religieuses (1).

Des Ursins ne tint aucun compte de ces avis : reçu à Lyon avec les plus grands honneurs, il complimenta hautement les bourgeois du zèle qu'ils avaient déployé pour la Religion en massacrant les hérétiques. Sur tout son parcours il ne cessa de faire l'éloge des vertus de Charles IX et de la courageuse résolution qu'il avait eu la gloire d'accomplir. A Paris, il fut reçu par le Parlement et les grands Corps de l'État avec la magnificence accoutumée : il alla loger à l'évêché. Dans l'entrevue qu'il eut avec le Roi, il lui fit de vives instances pour l'engager à publier enfin, par toutes les Cours du Royaume, les décrets du concile de Trente qu'on avait, depuis neuf ans, différé de recevoir, au grand scandale de la Chrétienté. Il proposait aussi l'établissement d'une sorte de tribunal de l'Inquisition en France. Ce serait, disait-il, le couronnement de l'œuvre commencée et le seul moyen

(1) D'Aubigné dit à ce propos : « Le cardinal Ursin avoit esté « dépesché Légat, portant la croix d'or pour apporter félicita- « tion... Il fut receu et instruit par Morvillier de l'estat du « Royaume, que chacun détestoit la mauvaise journée... Il n'en « tint compte et continua ses félicitations. » (L'*Histoire Universelle,* du sieur d'AUBIGNÉ, édit. de 1616, t. II, p. 71.)

de détruire l'hérésie. L'occasion ne saurait être plus propice, et c'était, ajoutait-il, le cardinal de Lorraine qui l'avait engagé à la saisir. Des Ursins présentait un Mémoire à l'appui de ses demandes.

Le Roi chargea Morvillier de répondre par écrit aux propositions du Légat; cette pièce importante nous a été conservée. Elle est adressée directement au Pape. C'est une lettre très-ferme et très-digne, dans laquelle le Roi expose en quelques mots la situation de ses affaires et les nécessités de la politique. Il assure le Saint-Père de son zèle pour la Religion, mais il refuse de faire publier encore le concile de Trente :

« Car la publication, dit-il, n'apporterait en cette saison autre fruit que de troubler mes affaires, croistre la défiance de plusieurs Princes, mes voisins, et les émouvoir comme si je leur avais ouvertement dénoncé la guerre. Je ne vois pas non plus, ajoutait-il, qu'il soit expédient d'introduire nouvelle forme d'inquisition dans mon Royaume. Il terminait en disant qu'il tiendrait la main à ce que les évêques résidassent dans leurs diocèses et qu'il promettait de les aider autant que possible pour dépurger toute infection d'hérésie (1). »

(1) *Mémoires d'Estat*, de Jean de MORVILLIER, f° 4, v° : « Réponse faite par le Roi sur les articles que lui avait proposés par « écrit le cardinal Ursin, légat. »

C'était une fin de non-recevoir absolue, qui avait du moins le mérite d'être conçue dans une forme respectueuse. Le cardinal des Ursins dut retourner à Rome après avoir vu échouer complètement son ambassade. Le Pape en fut d'autant plus mécontent que, pour ce qui regardait la publication du Concile, il avait presque la parole du cardinal de Lorraine que la chose ne souffrirait pas de difficulté. Charles IX, pour réparer les contre-temps de la politique, nomma peu de mois après, comme ambassadeur à Rome, Nicolas d'Angennes, homme d'une capacité reconnue et qui était personnellement agréable au Souverain-Pontife (1).

Ainsi le Roi continuait à jouer double jeu, se tenant à égale distance du Pape et des Protestants, et compromettant son influence tantôt par témérité, tantôt par indécision. Quand on avait vu le Légat arriver en France, on avait craint un rapprochement avec l'Espagne. La manière dont l'envoyé de la Cour de Rome fut reçu dut rassurer les esprits les plus disposés à s'inquiéter. En même temps (2), Charles IX avait fait partir de nouveau

(1) De Thou, t. VI, p. 532-535 et 538.
(2) Ou plutôt vers la fin de février de l'année suivante (1573).

Gaspard de Schomberg pour l'Allemagne, avec mission d'expliquer aux Princes protestants la portée véritable de la journée du 24 août (1). L'habile ambassadeur devait justifier les mauvais bruits qui couraient sur le Roi, réfuter les libelles diffamatoires qu'on avait répandus de toutes parts, et s'efforcer de resserrer encore les liens de l'antique alliance qui unissait à la France les petits potentats de la Germanie. Il avait même ordre de leur communiquer la réponse de Morvillier aux demandes de des Ursins, pour faire valoir à leurs yeux l'indépendance que le Roi avait montrée vis-à-vis des prétentions du Pape (2). Ces petites habiletés diplomatiques étaient destinées à préparer de plus grands projets.

Une année, en effet, ne s'était pas écoulée depuis la Saint-Barthélemy, que les deux influences qui se disputaient la politique française se trouvaient une fois de plus en présence et allaient être vivement disputées dans les Conseils de la Couronne. Il semblait pourtant que la trop énergique résolu-

(1) Voir, sur l'ambassade de Schomberg en 1572, et l'effet produit par la Saint-Barthélemy en Allemagne, deux intéressants documents originaux publiés par le *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français,* t. XVI (1867), p. 546.

(2) De Thou, t. VI, p. 590.

tion de la soirée du 23 août aurait dû entraîner pour quelque temps la monarchie dans la voie de la protection absolue des intérêts catholiques. C'était l'inauguration, funeste selon les uns, tardive selon les autres, trop soudaine de l'avis de tous, du système de Philippe II; mais le temps des hésitations et des compromis devait être passé, et il fallait renoncer à tenir la balance égale entre les deux partis. Le Roi, malgré lui peut-être, s'était enfin déclaré : il avait même, après coup, assumé hautement la responsabilité d'actes dont certainement il n'avait pas eu l'initiative. Du reste une révolte nouvelle des Protestants de France, conséquence forcée de l'agression brutale qu'on avait dirigée contre eux, en obligeant la Cour à une guerre de répression immédiate, lui avait encore ôté tout moyen de revenir sur le passé et d'adoucir l'effet de la terrible mesure dont, sans doute, on n'avait pas d'abord calculé les inévitables conséquences. C'était là du moins l'opinion des principaux représentants du parti catholique, et elle avait pour elle la logique, sinon le bon droit.

Et cependant, tandis que le propre frère de Charles IX, le glorieux vainqueur des Réformés

dans la dernière guerre, était devant La Rochelle à la tête des troupes royales, tandis qu'on poursuivait en France l'anéantissement du parti Huguenot, la Cour, après avoir favorisé sous main une récente révolte des Pays-Bas, entretenait ouvertement des relations avec les princes de la maison d'Orange, semblait disposée à les soutenir de ses forces et de son argent et renouait en même temps, comme nous venons de le voir, ses alliances avec les Protestants d'Allemagne. D'un côté, elle regardait en France les dissidents comme des rebelles et ne dissimulait pas ses intentions d'exterminer l'hérésie ; de l'autre, elle soutenait contre la catholique Espagne ces mêmes Réformés et les encourageait dans leur insurrection contre leur seigneur et maître, l'implacable Philippe II. Etrange contradiction, qui ne pouvait avoir pour prétexte que l'hostilité traditionnelle contre l'Espagne, et la vieille rivalité de la France avec la maison d'Autriche, mais qui n'était pas à coup sûr le signe d'une politique ferme et loyale, solidement fondée sur des principes raisonnés et constants !

Toujours est-il qu'un certain Frégoze avait été envoyé dans les Pays-Bas, au commencement de l'année 1573. Il ne semble pas avoir eu de mission

bien définie, ni d'instructions bien formelles du gouvernement français. Il n'existe pas du reste d'historien qui ait mentionné cet événement avec quelques détails, et le négociateur même était resté à peu près inconnu. Il s'appelait sans doute Galéas Frégoze, et devait être fils de ce César Frégoze, souvent chargé de négociations importantes par François Ier, et qui avait fini par mourir si tragiquement, le 3 juillet 1541, assassiné par ordre du marquis du Guast, gouverneur de Milan pour Charles-Quint, tandis qu'il se rendait à Venise, en compagnie d'un autre agent français nommé Rinçon (1). Ce même Galéas Frégoze avait déjà reçu l'année précédente une mission presque semblable. C'était au moment où le Roi semblait adopter la politique de Coligny et où il cherchait à susciter en Europe des ennemis au roi d'Espagne. Tandis que Schomberg partait pour l'Allemagne, Frégoze s'était rendu auprès du duc de Florence (2).

Frégoze était de retour en France dans les premiers jours d'avril. La Reine Mère, qui avait été

(1) Cet attentat, commis au mépris de toutes les règles du droit des gens, avait été la cause de la guerre célèbre terminée trois ans plus tard par la victoire de Cérisoles et la paix de Crépy (18 septembre 1544).

(2) De Thou, t. VI, p. 334 et suiv.

l'instigatrice de cette singulière ambassade, avait chargé Morvillier de demander au négociateur le résultat de ses démarches et de donner ensuite un avis détaillé sur l'état de l'affaire et la conduite à tenir. L'évêque d'Orléans s'était conformé de point en point aux ordres de Catherine de Médicis ; et il lui adressait quelques jours après un Mémoire complet qui est pour nous, dans cet épisode, presque le seul élément d'information. Nous ne saurions donc nous dispenser de l'analyser minutieusement (1). Morvillier commence ainsi :

« Madame, le sieur Frégoze passa ici le 7, qui me communiqua amplement de paroles et par écrit ce qu'il a négocié en son voyage, dont à la vérité me semble bien qu'il rapporte des choses de grand prix et de difficile résolution..... Il me semble en premier lieu, que de tous les discours dudit Frégoze et de ceux qui sont contenus en la dépêche du sieur de Schomberg l'on

(1) Cette intéressante pièce inédite ne pouvait pas d'ailleurs échapper à nos recherches. En dehors des *Mémoires d'Estat,* où elle a été recueillie, f°s 9 à 14, elle se trouve encore, et cette fois en original, dans un manuscrit de l'ancienne collection Dupuy, coté aujourd'hui FR, 3318, fol. 16 à 27. La lettre, écrite tout entière de la main de Morvillier et signée de lui, porte cette suscription : « A la Royne, mère du Roy ; » elle est datée « de « Bloys, le XI d'avril 1573. » L'identité absolue des deux documents serait encore une preuve de plus de l'authenticité et de l'exactitude du recueil des *Mémoires d'Estat* de Morvillier.

peut connaître un passionné désir qu'ont ces princes là d'allumer une forte guerre entre le Roy et le Roy d'Espagne..... »

C'était, en effet, la question de l'intervention française aux Pays-Bas qui se posait de nouveau comme à la veille de la Saint-Barthélemy. L'évêque d'Orléans n'avait aucune envie de favoriser le retour de cette politique. Les raisons qu'il expose sont peut-être plus sages et plus logiques encore que celles que nous l'avons vu développer en 1572 contre Coligny. Les choses n'étaient pas du reste au même point, et, après l'événement du 24 août, on ne pouvait guère se bercer encore de l'espoir de rallier autour de la Couronne tout le parti protestant. N'était-on pas en guerre ouverte avec lui? La ville de La Rochelle, assez mollement assiégée par les Catholiques, n'était-elle pas devenue le boulevard de plus en plus imposant de la Réforme? Une rupture ouverte entre la France et l'Espagne n'aurait-elle pas servi de diversion favorable pour les Huguenots et leurs amis étrangers? Une alliance avec les révoltés des Provinces Unies et avec les petits princes d'Allemagne n'entraînerait-elle pas forcément une paix désavantageuse avec les Pro-

testants de France? Quelle confiance pouvait-on avoir dans la bonne foi de gens qui cherchent avant tout leur intérêt?

« Ceux qui sont en l'État du prince d'Orange et de ses frères, disait Morvillier, ne sauraient souhaiter mieux pour avancer leurs affaires qu'une déclaration d'ouverte hostilité entre le Roy et celui d'Espagne, soit qu'ils poursuivent leurs desseins par les armes, ou qu'ils veuillent entendre à partis d'accord, s'ils leur sont offerts avantageux et honorables..... En somme ils estiment la guerre entre ces deux puissants rois être le repos, la grandeur et la sûreté d'eux et le moyen d'établir partout leur religion..... »

Puis en examinant si, comme quelques-uns le prétendaient, la guerre était vraiment inévitable entre Charles IX et Philippe II, l'habile diplomate ajoutait :

« Je crois aussi que le Roi n'a point de volonté d'y entrer s'il n'y étoit contraint. Quant au Roy d'Espagne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusques à présent, je ne me saurois persuader qu'il commence, non que je l'attribue à bonne volonté en notre endroit, mais à sa providence du profit ou dommage qu'il n'y en adviendroit. L'état de ses affaires est tel, qu'ores qu'il eut pacifié les troubles des Pays-Bas, contenté le prince d'Orange et ses frères, il n'a

moins besoin de paix que le Roy pour assurer et affermir ce qu'il auroit fait, ni ne doit-on faire ce semble fondement sur un propos qu'on rapporte avoir été tenu par le duc d'Albe, que le Roi avoit suscité à son maître les troubles des Pays-Bas, dont il se ressentiroit bientôt aux autres menaces; car quand ainsi serait que le duc d'Albe l'auroit dit, voire son maître même, ce sont paroles ou de colère, ou de braverie qu'on ne ramène pas si facilement à effet, comme on les prononce..... »

Mais il n'était pas nécessaire de rompre ouvertement. On pouvait, comme cela s'était plus d'une fois pratiqué, encourager secrètement les ennemis de l'Espagne, les soutenir au besoin, et garder pourtant avec la cour de Madrid les relations officielles les plus cordiales. Morvillier, avec raison, repoussait énergiquement ce misérable expédient; il était de la dignité, comme de l'intérêt de la France, de faire les choses noblement et au grand jour :

« Quant à contracter avec lesdits princes ou leur bailler argent sous main, je doute de beaucoup d'inconvénients et qu'enfin on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. Premièrement je ne vois pas qu'on puisse rien faire si secrètement avec eux, quand ores on ne mettrait par écrit les conditions, qu'il ne soit incontinent divulgué. Le roi

d'Espagne même le saura, et lesdits princes à l'aventure ne le voudraient pas autrement, encore qu'ils vous disent le contraire, car il faut pour eux que le roi d'Espagne connaisse qu'ils sont appuyés et soutenus du Roi; il faut, pour leur crédit envers les sujets des villes et places qu'ils tiennent en Hollande et autres de leur intelligence, et leur donneront cœur sous la fiance d'un tel appui, le semblable envers les Reîtres qu'ils paient plus souvent de paroles que d'argent comptant. Si donc cela vient en évidence, le roi d'Espagne le prendra comme déclaration d'hostilité d'aider ses sujets rebelles à lui faire la guerre, car il répute lesdits princes comme sujets, et se plaindra que ce soit en une cause qui ne doit être moins odieuse au Roi qu'à lui.

« Davantage, quel fondement peut-on faire sur les promesses de gens qui n'ont jamais aimé le Roi ni son État, qui se sont joints à ses sujets quand ils lui ont fait la guerre et encore aujourd'hui tiennent secrètes pratiques avec eux de les venir secourir ou leur envoyer forces, par le moyen desquelles intelligences la rebellion desdits sujets se nourrit et maintient comme l'on voit.

« Je ne doute point qu'ils n'accommodent leurs affaires si on leur offre parti, et si faut croire qu'on le leur offrira, car enfin, il n'y a point si obstinés qui ne se lassent de la guerre..... »

Quelle réponse fallait-il donc faire au comte Louis de Nassau avec lequel Frégoze venait d'en-

gager, sur l'ordre de la Cour, de nouvelles négociations? Morvillier n'était pas d'avis de rompre avec lui : il avait toujours été l'ami de la France; le Roi avait eu à plusieurs reprises des relations personnelles avec lui; il fallait lui continuer « toutes « démonstrations de bonne volonté. » Mais comme, d'autre part, ni lui, ni ses frères, ne veulent s'engager à cesser leurs relations avec leurs coreligionnaires révoltés contre le Roi, qu'ils continuent même à leur envoyer des renforts, il serait par trop impolitique de fournir des armes contre soi-même, et d'être au dehors l'allié fidèle de ceux qui soutiennent les ennemis de l'intérieur. Il était facile d'éconduire habilement le comte, de répondre d'une manière évasive à ses propositions. On peut lui dire, par exemple, « que, quelque parti qu'il « prenne, ou de continuer la guerre, ou de s'ac- « commoder avec le roi d'Espagne, Sa Majesté le « favorisera et aidera toujours de ses bons moyens, « se confiant aussi que ledit Comte lui correspon- « dra de même volontiers; mais que le Roy ne le « veut amuser de paroles ni rien promettre qu'il « ne soit de cette heure bien assûré de pouvoir « accomplir à jour nommé..... » On peut s'appesantir sur les embarras financiers du Roi, sur les

nombreuses dépenses qu'il a eues sur les bras depuis sept ans, sur les sommes considérables qu'il doit encore en Allemagne aux colonels des Reîtres et dont il désire s'acquitter :

« L'on pourra dire qu'il n'est expédient de montrer le Roi fort pauvre, comme Frégoze par son discours m'en a touché quelques mots avec bien apparente raison. Je confesse que l'on le doit le plus que l'on peut éviter ; mais il y a moins de mal à faire connaître aux amis que le refus qu'on leur fait vient faute de moyens et commodité que de bonne volonté; outre qu'il ne semble à propos de dire au Comte chose qui le fasse penser que le Roi soit mû de crainte ou de respect d'amitié dudit-roi d'Espagne. La résolution que prendra ledit Comte en cette négociation de Frégoze (1) dépend de deux points, l'un du succès de leurs affaires avec le roi d'Espagne, l'autre de l'issue des vôtres avec vos sujets de leur religion..... »

Il est encore un autre point que Morvillier traite dans ce Mémoire et qu'il est intéressant de relever : c'est l'état des pensions que le Roi faisait à

(1) De Thou prétend que quelques mois plus tard Schomberg, séjournant à Francfort, fut chargé par la Reine Mère de continuer, avec Louis de Nassau traitant au nom du prince d'Orange, la négociation entamée par Galéas Frégoze. Une convention secrète fut conclue, ajoute-t-il; et il va jusqu'à en donner les principaux articles. (*Histoire Universelle,* t. VI, p. 593.)

quelques princes d'Allemagne et qui grevaient depuis longtemps, et sans grand profit, les finances de la France. L'un de ces pensionnaires, le duc Jean Guillaume, venait de mourir, et chacun s'apprêtait à se disputer un subside qu'on regardait en quelque sorte comme un héritage. C'était si bien passé en usage, que les ambassadeurs de France en Allemagne, et le sage Schomberg lui-même, se servaient de ces pensions comme d'un moyen d'influence.

« Vos Majestés, dit l'Évêque d'Orléans, seront importunées de plusieurs endroits de prendre nouveaux serviteurs en Allemagne, et chacun, pour vous persuader selon ses affections, sait bien prendre et colorer la qualité des personnes qu'il veut introduire. Mais je vous supplie très-humblement croire que le plus grand mal qu'on pourrait faire pour le service de Vos Majestez est d'en multiplier le nombre ; et pleut à Dieu qu'il fut beaucoup moindre qu'il n'est, car les malcontentements, les jalousies et envies de ces gens là nuisent à la réputation du Roi et de ses affaires plus qu'on ne saurait dire. Ils ne se meuvent la plupart d'honneur, de raison, ni de vérité qu'on leur puisse montrer ; ils n'ont devant les yeux que leur avarice. Votre Majesté sait à quelle somme reviennent les pensions que le Roi donne aujourd'hui en Allemagne sans comparaison excédentes celles du temps du roi François votre beau-père, car pour dix

mille livres il y en a maintenant cent mille; et si ne les faut plus appeler pensions mais tribut, car depuis qu'elles sont une fois accordées, quelque faute de finance qu'ait le Roi, il les faut paier et quoiqu'on leur fasse, ne les peut-on jamais contenter. »

Voilà de hardis et prudents conseils qui ne dénotent guère un vulgaire courtisan. Ce n'est point la seule fois que nous voyons Morvillier tenir à la Cour ce franc langage au sujet des criants abus contre lesquels il avait si fort raison de s'élever. On trouve dans ses *Mémoires d'Estat* une autre pièce intitulée : *Remontrance sur les déportements des Princes protestants d'Allemagne envers le Roy*. Elle remonte à peu près à la même époque et expose avec plus de développement les arguments qui n'étaient qu'indiqués en passant dans le discours sur la négociation de Frégoze. L'évêque d'Orléans rappelle au Roi quelle a été la conduite invariable des Princes protestants à l'égard de la France : favoriser la Religion prétendue réformée et détruire le Catholicisme, tel a été le but constant de leurs efforts, tel a été le motif avoué de toutes leurs ambassades. Ils se sont fait hautement les protecteurs des sujets révoltés contre l'autorité légitime de leurs princes; ils leur ont fourni

des armes, des soldats, de l'argent à toute occasion. Quel est donc le cas qu'on peut faire de leur alliance ?

« Pour ce je dis, ajoute-t-il, qu'étant passées les choses en ce Royaume comme elles sont depuis la Saint-Barthélemy, ayant le Roy abrogé l'Edit de pacification en ce qui touche l'exercice de la Religion prétendue, il ne faut penser que lesdits Princes lui portent sincère amitié, mais au contraire l'on doit craindre tous mauvais effets de leur volonté et qu'ils désirent voir cet état troublé, voire plutôt renversé, que la nouvelle religion en soit extirpée (1). »

Ainsi les idées de Morvillier ne sont guères douteuses : il repousse tout compromis, toute alliance suspecte ; il ne conçoit pas qu'on puisse en même temps combattre les Huguenots à l'intérieur et soutenir énergiquement leurs frères au dehors. Il voudrait voir l'autorité de son maître restituée sur ses bases antiques ; il voudrait assister à l'anéantissement des Protestants comme parti politique et religieux ; mais, inclinant par tempérament à la modération et à l'indulgence, déplorant plus qu'un autre les malheurs dont souffre la France, il est

(1) *Mémoires d'Estat*, f° 14.

[illegible] guerre civile. [illegible] dont le [illegible] hésitation dans [illegible] souvent [illegible] part [illegible] ont [illegible]

[illegible] constater d'après [illegible] nous faut [illegible]

CHAPITRE X

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI III

1574-1576

L'étude des documents n'aurait qu'un médiocre intérêt, si elle se bornait à fournir quelques nouveaux détails sur des points plus ou moins importants de l'histoire; mais elle acquiert aussitôt une vraie valeur dès qu'elle peut nous donner des lumières sur la nature de certains faits, sur la conduite politique de certains hommes, dès que,

l'adversaire non moins ardent de la guerre civile. Son honnêteté se refuse à aller jusqu'au bout de ses principes ; et de là une sorte d'hésitation dans sa ligne de conduite, que nous avons eu souvent à signaler et qui n'apparaît nulle part d'une façon plus frappante que dans les années qui vont suivre.

C'est ce qu'il nous sera facile de constater d'après un certain nombre de ses écrits qu'il nous faut maintenant examiner.

CHAPITRE X

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI III

1574-1576

L'étude des documents n'aurait qu'un médiocre intérêt, si elle se bornait à fournir quelques nouveaux détails sur des points plus ou moins importants de l'histoire; mais elle acquiert aussitôt une vraie valeur dès qu'elle peut nous donner des lumières sur la nature de certains faits, sur la conduite politique de certains hommes, dès que,

surtout, elle nous présente la physionomie vivante de tout une époque. C'est aux moments de crise et de révolution qu'il est particulièrement nécessaire d'interroger le témoignage des contemporains, de savoir comment ils jugeaient les événements qu'ils avaient sous les yeux. Si le témoin est honnête et éclairé, on l'écoutera avec d'autant plus de plaisir, on attachera un prix plus grand à ses opinions.

C'est ce qui arrive pour Morvillier : cela même attire l'attention sur ceux de ses écrits relatifs à la période, critique entres toutes, qui précéda de quelques années seulement l'avénement de Henri IV. Ministre de Charles IX, l'Évêque d'Orléans resta dans les Conseils de Henri III. Il était l'ami de la Reine Mère, qui ne devait pas perdre immédiatement, sous le règne de celui de ses fils qu'elle avait toujours particulièrement aimé, son influence prépondérante sur les affaires. Mais comment l'honnêteté de Jean de Morvillier pouvait-elle s'arranger des pratiques si équivoques, le plus souvent, de Catherine de Médicis? Il n'est pas difficile de le comprendre : serviteur, dès l'enfance, des Valois, l'Évêque d'Orléans avait toujours regardé comme son premier devoir l'énergique soutien du trône; pour lui, la royauté était en

quelque sorte infaillible, et si parfois il ne lui ménageait pas les conseils, jamais il n'avait osé lui refuser ses services. Ajoutons qu'il ne connaissait pas toujours les secrets desseins de l'astucieuse Italienne, et que plus d'un événement s'accomplit dans le gouvernement en dehors de sa participation. Souvent il avait à réparer des fautes dont il n'était pas l'auteur; quelquefois il exposait au Conseil des avis qui ne devaient pas être suivis. Il n'en gardait pas moins son opinion et ses doctrines, s'inquiétant peu si la Cour adoptait une autre manière de voir, et si elle changeait de tactique selon l'occasion.

Pour ce qui est de la question religieuse, la plus importante à coup sûr, puisqu'elle était alors la cause première de tous les troubles dans l'État, il ne varia guère de politique. Un moment peut-être avait-il espéré vaincre la Réforme par la tolérance et la conciliation; mais cette illusion n'avait pas été de longue durée, et s'il s'interposa constamment pour la paix entre les deux partis, ce fut plutôt par haine pour la guerre civile que dans l'intérêt de la liberté de conscience. Conséquent avec lui-même, nous l'avons vu, avant comme après 1572, repousser énergiquement, malgré le secret

désir de la Cour, tout projet d'alliance avec les Protestants d'Allemagne ou avec les révoltés des Pays-Bas. Il était en cela le représentant des idées du plus grand nombre, et il se faisait l'écho de cette opinion populaire qui regardait les sujets protestants d'un roi catholique moins comme des citoyens que comme des rebelles.

Un jour, c'était au commencement du règne de Henri III, on lui demanda un avis motivé sur la manière dont il fallait se conduire à l'égard des hérétiques. Il se mit à l'œuvre, et ce fut pour lui l'occasion de passer en revue les diverses péripéties de l'histoire de la Réforme. Cet écrit, qui n'a pas moins de quarante pages, est intitulé : *Discours pour scavoir s'il est expédient d'arrêter par les armes le cours de la nouvelle religion en ce Royaume* (1). Il n'y faut point chercher des vues très-neuves ou de curieuses révélations. C'est un exposé raisonné des premières guerres religieuses et de leurs conséquences, qui n'a d'autre intérêt que de nous faire pénétrer dans les pensées intimes de Morvillier, en nous donnant comme le résumé de ses convictions personnelles. Il ne sera pas

(1) *Mémoires d'Estat*, f[os] 43 à 63.

inutile, à ce titre, d'en faire connaître quelques passages.

Son point de départ est qu'il semble impossible d'avoir la moindre confiance dans les Protestants et qu'il faudrait vouloir être dupe pour leur faire des concessions dont ils ne manqueraient pas d'abuser. C'est en ce sens qu'il dit, dès les premières lignes, « que se voyant lesdits Huguenots augmen-« tés, ils ne se contenteraient de chose qui leur « eût été accordée; car, quand ils auraient une « fois obtenu la liberté de leur religion, ils vou-« draient après donner la loi aux autres. » Ce qu'ils désirent en réalité, ce n'est point vivre avec les Catholiques sur le pied de l'égalité, c'est écraser et détruire l'ancienne religion. Puis il passe en revue les événements accomplis depuis le commencement du règne de Charles IX, et il n'a pas de peine à montrer qu'on a toujours fait la paix et la guerre à contre-temps. Aussi, en présence du misérable état du royaume, lui qui aurait voulu voir les Protestants anéantis, il conclut à la paix, par une sorte de contradiction dont on ne saurait lui faire un bien grand grief, et principalement par horreur de l'appel fait à l'étranger.

« C'est folie, écrit-il, de s'adresser à l'Espagnol ou au Pape, pour avoir des secours contre ses propres sujets; comme l'on dit des viandes qu'on baille aux malades qui sont justement pour les garder de mourir de faim et non pour les nourrir et fortifier, ou bien comme l'argent que l'on prête peu après à ceux qui perdent au jeu, qui ne sert le plus souvent que de les y enfoncer davantage.... Que si le Roy ne met fin à ces troubles ainsi par une amiable réconciliation, il se trouvera toute sa vie empesché de tant de difficultés, entouré de tant de défiances, ouvert à tant d'invasions et subiect à tant de supercheries qu'il n'aura jamais lieu ne repos dans son royaulme ne moyen d'exploiter aucune chose d'honneur au dehors..... »

Ailleurs il démontre clairement que les luttes à main armée n'ont jamais été profitables à la Couronne :

« L'on a, dit-il, recommencé trois fois la guerre et trois fois on a été contraint de venir à la paix, voire la rechercher..... Les traités de paix ont été de plus en plus désastreux pour le Roi..... L'obéissance et le respect s'en vont. Catholiques et Huguenots finiront par se liguer contre le Roi. Pour sauver le Royaume, il faut se résoudre du tout à la paix quoiqu'elle coûte..... et dire pour conclusion que qui conseille la guerre fait plus pour les Huguenots que celui qui conseille la paix, car

la guerre les agrandira et détruira du tout la religion catholique (1). »

Ainsi, quand il reconnaît l'impossibilité de supprimer les hérétiques, il voudrait au moins qu'on s'arrangeât pour vivre en paix avec eux. C'est ce qui ressort clairement des nombreux avis donnés par lui au Conseil du Roi, que nous retrouvons dans ses *Mémoires d'Estat*. En février 1574, il propose, pour arrêter la guerre civile, un expédient qui aurait pu avoir son utilité, si tous les moyens d'assurer la tranquillité n'avaient pas été maintes fois usés :

« Je suis d'advis, dit-il, que les gouverneurs ou lieutenants du Roy en province fassent appeler les gentilshommes qui ne sont pas encore entrés en campagne et qui ont ci-devant été de la Religion, pour leur faire faire serment solennel de fidélité au Roy. Après leur serment le gouverneur, au nom du Roi, leur donnera toute protection pour eux et leur famille, et les menaçant comme punition de leur perfidie, le cas échéant, que leurs biens seraient confisqués (2). »

Au mois d'avril, dans un discours prononcé devant le Roi, il insiste très-vivement en faveur de

(1) *Mémoires d'Estat*, f° 78.
(2) *Mémoires d'Estat*, f° 67.

la paix, rappelant l'état déplorable du royaume et le tort énorme que fait la guerre aux finances publiques déjà si délabrées (1).

Le 29 août, il représente plus énergiquement encore au Roi la pénurie complète dans laquelle se trouvent ses affaires.

« Dix mille livres, lui dit-il, vous sont plus malaisées à trouver que n'estoient cent mille, il y a trois ans. La pauvreté est telle et la faulte du crédit, que les plus grands de la suite du Roy ne trouvent, à quelque intérêt que ce soit, argent pour fournir à leur ordinaire despence. »

De là des exactions nombreuses auxquelles se livraient les gens de guerre et les propres chefs de l'armée royale, malgré toutes les défenses du gouvernement, abus déplorables contre lesquels Morvillier s'élève avec autant d'énergie que de raison :

« Ces choses démontrent un commencement de mal qui se forme auquel, s'il prend une fois racine, le Roy ne pourra après remédier; c'est que les sujets s'accoûtumeront à faire d'eux-mêmes ce qui ne se doit ni ne

(1) *Mémoires d'Estat,* fº 65.

peut entreprendre. Les capitaines et soldats s'accoutument à imposer sur le peuple et à vivre sur luy..... Si cela se permet, les gens de guerre usurperont l'autorité du Roy..... (1). »

Le temps n'était pas encore bien éloigné où les déprédations, les vexations sans nombre commises par les grandes Compagnies avaient été une des plaies les plus difficiles à guérir de l'ancienne France.

Les conseils de l'Évêque d'Orléans furent enfin écoutés, et Henri III se décida à chercher les moyens de faire cesser la guerre civile. Une longue tentative de pacification fut faite par la Cour au mois de mars 1575. Le prince de Condé et Montmorency-Damville, que le mécontentement avait jeté dans le camp des Réformés, consentirent à répondre à l'appel du Roi et à envoyer leurs députés à Paris. Les conférences s'ouvrirent en présence de Henri III, de sa mère et de tout le Conseil, le 11 avril, dans la propre chambre du Roi. Morvillier dut soutenir tout le poids de la discussion et faire assaut d'éloquence avec les représentants des Protestants. Son active intervention dans ces débats

(1) *Mémoires d'Estat*, f° 68.

ne dura pas moins de dix jours consécutifs. Condé et Damville, au nom « des associés de l'une et « l'autre religion, » firent remettre à la Cour des propositions qui comprenaient quatre-vingt-douze articles. Les confédérés ne demandaient pas moins que l'exercice public de la Religion réformée par tout le royaume, « avec égalité absolue entre ladite Religion et la Catholique Romaine ; » des Chambres de justice mi-parties ; le châtiment des massacreurs ; l'annulation des sentences rendues contre les victimes du massacre ; la mise en liberté et la déclaration d'innocence des maréchaux prisonniers ; le paiement, par le Roi, de l'arriéré que les Protestants devaient à leurs auxiliaires Allemands, avec deux cent mille écus pour solder leurs autres dettes ; l'exemption de tous impôts pour six ans aux provinces du Poitou, de l'Aquitaine, du Languedoc et du Dauphiné ; la réunion prochaine des États-Généraux ; la remise aux confédérés de deux places de sûreté, outre les villes qu'ils occupaient déjà (1).

Il fut répondu, le 5 mai, de la part du Roi, à ces propositions fort peu conciliantes. Henri III

(1) La Popelinière, t. II, f°s 271-280.

voulait bien céder sur quelques points, mais il ne pouvait accepter de si hautaines exigences. Il consentit à offrir la liberté de conscience dans tout le royaume; quatre places de sûreté; l'érection de nouvelles Chambres dans les divers Parlements, où seraient appelés un certain nombre de Conseillers huguenots; l'annulation générale des arrêts rendus à l'occasion de la Religion; la restitution des biens et honneurs aux enfants de l'Amiral. Les députés des princes refusèrent d'accepter les conditions de la Couronne, et la lutte continua.

Ce sont là, du moins, les faits saillants qu'on tire du volumineux procès-verbal de ces conférences, tel qu'il a été publié dans les *Mémoires du duc de Nevers* (1). Bien que le rôle de Morvillier ait été fort considérable dans cette affaire, une plus minutieuse analyse entraînerait d'inutiles développements. On peut se contenter sans regret de renvoyer aux documents eux-mêmes et à leur source bien connue.

On était retombé en pleine guerre civile; et les moindres choses pouvaient avoir de l'importance. La frontière de l'Est se trouvait, comme toujours,

(1) T. I, p. 308 à 434. — C'est donc en tout cent vingt-six pages in-folio qui sont consacrées à cette matière.

plus particulièrement menacée : il y avait dans ces régions un homme qui rendait de grands services au Roi et qui constituait à lui seul un poste avancé du côté de l'Allemagne. C'était le Président de Metz, M. Viart, Maître des requêtes de l'Hôtel-du-Roi. Malheureusement il se faisait vieux et avait à pourvoir à l'éducation d'une nombreuse famille. Il demandait vivement son rappel. Morvillier était chargé de lui répondre de la part du Roi et de faire tous les efforts possibles pour le détourner de cette pensée de retraite. Nous possédons encore la lettre de l'évêque d'Orléans; mais elle ne semble point avoir un intérêt assez général pour être rapportée ici (1). Elle est écrite de Paris, du 28 août 1575. Il paraît qu'elle produisit tout l'effet désirable, car M. Viart resta à Metz. C'est du moins ce que nous apprenons par d'autres lettres qui lui furent particulièrement adressées au même lieu.

Morvillier, il est aisé de le constater, ne cessait donc point de prendre part aux importantes affaires du royaume. Lorsque au mois d'août 1575, Henri III vint pour la première fois visiter le

(1) On la trouve dans le Ms. fr., 3365 (anc. Béthune, 8868), fol. 45, ainsi qu'un grand nombre de lettres adressées par divers personnages à ce même M. Viart.

Parlement de Paris, ce fut l'Évêque d'Orléans qui composa le discours que le Roi devait prononcer dans cette circonstance. C'est encore une de ces pièces d'apparat qu'il faut regarder comme un simple exercice oratoire et par laquelle on aurait tort de juger le véritable caractère du fils de Catherine de Médicis. Les paroles chez lui valaient mieux que les actions. On sait dans quelle futile oisiveté il passa les premières années de son règne : il semblait prendre plaisir à continuer, depuis la mort de son frère, la conduite insensée qui venait de lui faire perdre le trône de Pologne. Il n'avait pas encore daigné mettre le pied dans sa capitale. Aussi, commence-t-il par dire aux magistrats combien il regrette « que la multiplicité des af« faires l'ait toujours empêché de venir au Parle« ment. » « J'ai estimé, ajoute-t-il, que le retar« dement de mon entrée ne devait être cause de « différer plus longuement ma venue en ce siége « principal et plus honorable de la Justice de « mon Royaume. » Puis se plaignant des malheurs causés par les troubles intérieurs : « Com« bien plus heureux, s'écrie-t-il, ont été mes prédécesseurs ! »

Il donne enfin à la magistrature d'excellents

conseils, l'engageant, avec sagesse, « à garder le « droit aux pauvres comme aux riches (1). »

Tout le reste est de ce ton; et on se prendrait à être touché par cette haute raison, si on ne savait combien le pauvre Roi était indifférent aux belles paroles que son ministre lui faisait débiter.

D'autres pièces postérieures nous ramèneraient aux idées politiques de Jean de Morvillier sur les luttes religieuses (2). Nous y trouverions toujours une égale antipathie contre les Protestants, une égale haine pour les tristes résultats de la guerre civile. Ce fut là, en effet, l'éternelle contradiction par laquelle l'Évêque d'Orléans prétendait résoudre les difficultés d'une situation, dont il comprenait à merveille tous les périls. Mais il ne voulait point voir que la modération n'était pas un expédient ni un remède sous un gouvernement aussi vacillant et aussi peu fidèle à sa parole que celui du dernier Valois. Son honnêteté, trop faible pour s'imposer au Roi, avait fini par obtenir un résultat entièrement contraire à celui qu'il poursuivait. Son influence et celle de ses amis s'effaçait chaque

(1) *Mémoires d'Estat,* f° 19. « Remonstrance faicte par le Roy à sa Cour de parlement au mois d'août 1575. »

(2) *Mémoires d'Estat,* f°s 74 à 95.

jour devant les intrigues de Cour, et on allait jusqu'à couvrir de leur popularité et de leur réputation sans tache les actes les plus impolitiques et les plus honteux.

Le gouvernement de Henri III en était arrivé en peu d'années à cet état qui semble le dernier que puisse supporter une monarchie, quelque glorieusement assise qu'elle soit dans le passé, à savoir l'impossibilité pour les gens de bien de lui continuer leurs services. De même que la persécution religieuse, plus ou moins ouverte, avait servi de prétexte au soulévement des Protestants contre l'autorité royale; de même le besoin de défendre la foi et les antiques traditions, qu'on s'était habitué à voir protéger par le pouvoir, donna naissance à la Ligue, dès que les Catholiques comprirent qu'il ne fallait plus compter sur la royauté. Mais cette période nouvelle n'appartient plus à notre sujet. Morvillier n'eut pas à prendre parti pour ou contre les Ligueurs; et une année seulement nous sépare du terme de sa carrière.

CHAPITRE XI

LES ÉTATS DE BLOIS ET LA MORT DE MORVILLIER

1576-1577

Les événements marchaient avec une incroyable rapidité. Chaque jour voyait s'affaiblir la puissance et le prestige de la royauté. Le dernier traité, appelé justement la paix de Monsieur (15 mai 1576), avait établi au profit du duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, un véritable démembrement de la France. De toute part on entreprenait sur l'autorité d'un souverain trop faible, et surtout trop irrésolu, pour

se défendre. Henri III, le principal auteur de la Saint-Barthélemy, venait d'accorder publiquement tout ce qu'exigeaient de lui les Réformés; il trahissait par là même les intérêts les plus chers des Catholiques. Ces derniers résolurent de chercher ailleurs leur point d'appui et de choisir un autre défenseur.

De cette pensée naquit la Ligue; et cela seulement suffirait à sa grandeur. Chercher dans l'initiative privée, dans l'association libre et spontanée, des garanties que les caprices d'un pouvoir absolu était incapable d'assurer, combattre soi-même pour sa propre cause, sauvegarder l'indépendance religieuse des générations futures et l'antique foi des ancêtres, c'était là une pensée vraiment française, et que les excès qui suivirent ont trop souvent fait méconnaître. Née en Picardie, encouragée par les Guise et leurs puissants amis, soutenue par la majeure partie du clergé, une grande Union catholique répondait si bien au désir de tous qu'elle s'organisa en un instant.

Ce mouvement général des esprits ne disposait guères les habitants des provinces, aussi bien que leurs gouverneurs, à faire observer le nouvel édit de pacification à l'égard des Protestants. Ceux-ci

en profitèrent pour recommencer la guerre civile, (septembre 1576). Ils n'attendaient même pas « la « réunion des États-Généraux dedans six mois » qu'ils avaient exigée du Roi comme un remède nécessaire à la situation.

En effet, Blois avait été indiquée comme la ville où l'Assemblée devait se tenir au 15 novembre. Les élections ayant été faites sous l'influence directe de la Ligue, le Roi inquiet différa de quelques jours la réunion des États. La Cour ne vint s'installer au château de Blois que vers le 18 novembre. Morvillier, comme toujours, faisait partie du cortége. Il était même arrivé quelques jours plus tôt, comme on peut le voir par une lettre qu'il écrivait de Blois, dès le 4 novembre, à M. d'Ormesson. L'Évêque d'Orléans parle à son neveu de sa terre de la Sourdière, située près Blois, qu'il affectionnait particulièrement, et il lui donne quelques nouvelles du moment :

« .....Si maistre Loys passe par icy, je luy feray veoir ma maison de la Sourdière, non pour y faire despence, car celle que j'y ai faicte n'est que trop grande, mais pour agencer quelques choses. J'ay grande envie de la vous monstrer, encores qu'il n'y ay rien qui vaille. Néanmoins si elle estoit aussy près de Paris que de

cette ville, je la trouverois la plus belle de France. Et si Dieu me donne plus longue vie, et que l'on séjourne à Paris, véritablement je seray contrainct d'avoir quelque petite maison qui soit en bel air. Car le long séjour que nous avons faict à Paris m'a de beaucoup empiré la santé. Si vous ne venez par deça des premiers je vous escripray..... Je suis en grand soucy de la maladie de Monsieur Bellièvre, pour son regard premièrement, et puis pour les affaires des responses ès quelles il est enveloppé, et ny peuct donner l'ordre qu'il feroit, n'estoit son indisposition. Je me recommande à vostre bonne grâce et de tous mes nepveux, priant Dieu, Monsieur, vous donner ce que plus désirez. De Blois, le IIIIe novembre 1576.

« Monsieur, frère du Roy, a cette nuit couché en cette ville, où je luy ay baisé les mains; il s'en va saluer le Roy, avec ferme intention de se conformer entièrement à sa volonté, dont toutes gens de bien doivent louer Dieu (1).

Cependant les États se réunirent avec un grand appareil, le 6 décembre (2), dans la belle salle du

(1) Neuvième lettre de Morvillier à d'Ormesson, tirée du manuscrit de la *Vie de Morvillier*, faisant partie de la belle collection de livres Orléanais donnée à la bibliothèque publique de la ville d'Orléans par M. l'abbé Desnoyers. — Voir *Pièces justificatives*, II, nº 5.

(2) Morvillier figure dans tous les Conseils de cabinet tenus à Blois avant l'ouverture des États. A un petit Conseil il fut décidé, le dimanche 2 décembre, que le Roi, « suivant la requeste que

Château (1). Le Roi présidait la séance : il l'ouvrit par une harangue solennelle, débitée avec ce ton prétentieux et cette éloquence un peu fardée qui lui étaient habituels. Il avait de bonne heure étudié les lettres à la manière italienne ; il s'était garni l'esprit d'une foule de connaissances plus légères que profondes, et aimait, à l'occasion, faire montre de ses talents. Le mérite de ces élégantes compositions ne revenait pas du reste à lui seul. Il se faisait aider par un de ses ministres ou par quelque écrivain de ses amis. Cette fois encore, c'était Jean de Morvillier qui avait composé le discours : on s'accorde généralement à le dire (2) ; et, bien que nous n'ayions pas retrouvé la pièce dans les *Mémoires d'Estat* de l'évêque d'Orléans, on a tout droit de penser qu'il mit, ce jour là, sa plume complaisante et facile à la disposition du royal disciple d'Isocrate. Les paroles prononcées par le dernier des Valois nous ont été conservées par de Thou, avec

« les trois Assemblées luy feroient de luy permettre qu'il n'y « eust qu'une Religion dans son Royaume, qu'il l'accepterait. » (*Mémoires de Nevers,* t. I, p. 166.)

(1) Morvillier avait été élu député du Clergé du diocèse d'Orléans. — *Histoire de Blois,* par J. Bergevin et A. Dupré, t. II, p. 597.

(2) De Thou, t. VII, p. 448. — *Mémoires de Castelnau,* t. I, p, 509.

le zèle scrupuleux que l'illustre historien tenait à déployer pour la partie oratoire de son œuvre. C'est un morceau assez vulgaire, conçu dans ce langage majestueux et vide, qui sied si bien dans la bouche des rois. On dirait un discours d'ouverture d'une de nos grandes Assemblées modernes. Henri III jetait gravement un coup d'œil sur la triste situation du royaume. C'est pour remédier à ces maux qu'il avait voulu convoquer les représentants de la France. Comparant son règne à ceux de son père et de son aïeul, il se prenait à déplorer son sort et semblait dégoûté de son métier de Roi. Pénétré de chagrins et d'inquiétudes, il avait souvent souhaité de mourir plutôt à la fleur de son âge, que de se voir obligé d'être témoin des malheurs qui affligeaient le royaume; « il se soutenait pourtant par cette pensée, que Dieu ne l'avait pas élevé sur le trône, qu'il ne lui avait pas mis la couronne sur la tête pour faire la désolation de son peuple, qu'il ne lui avait pas remis aux mains le sceptre comme une verge de fer pour devenir l'instrument de sa colère, mais plutôt pour procurer sa gloire, en faisant couler ses bienfaits et ses grâces sur ceux qu'il avait confiés à ses soins. » Sa conscience d'ailleurs ne lui reprochait rien :

durant la jeunesse de son frère, il avait vaillamment combattu au péril de sa vie les hérétiques rebelles; depuis qu'il était sur le trône, il avait fait tous ses efforts pour arrêter les troubles religieux; enfin, pour subvenir aux dépenses qu'exigeait le malheur des temps, il se voyait encore obligé d'établir de nouveaux impôts et de demander des subsides. Tout était dans ce dernier mot : comme les princes incapables de gouverner, il ne savait que demander de l'argent.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces premiers États de Blois. C'est un sujet que les historiens sont loin d'avoir épuisé; mais il ne faudrait rien moins qu'une étude spéciale, et nous devons passer rapidement, en rappelant seulement les faits essentiels à la suite du récit.

Deux lettres inédites de Morvillier vont nous donner quelques détails sur l'impression générale produite par les événements. Il écrivait de Blois, le 9 décembre, à son neveu, M. d'Ormesson :

« Jusques à l'heure présente, on n'a rien faict pour les finances en présence de Leurs Majestez. Car elles ont estées trop occupées en aultres affaires... Messieurs des finances se sont quelques fois assemblez avec Monsieur de Bellièvre... L'on n'oze mestre

le nez au fond, tant on craint de veoir le mal quel il est... (1). »

Retenu à Paris par des affaires personnelles, M. d'Ormesson n'avait pu rejoindre ses collègues à Blois; il avait chargé son oncle de l'excuser près du Roi. Morvillier lui rendait compte, le 26 décembre, de ce qui se passait en son absence.

« Monsieur, il fault, puisqu'avez pris tant de peine après vos juges, veoir la fin de votre procès. Il vault mieux que soyez arresté de cette affaire que de maladie, toutes fois, comme je vous ay escrit, il est expédient d'alléguer icy vostre indisposition. L'on se trouve fort empesché comme pouvez penser, croissant à toutes heures les affaires et diminuant les moyens, dont je doubte que nous tombions à un coup en si grande confusion, que les maistres se trouveront estonnez, et les serviteurs en grande peine. Je ne scay quel repos Dieu nous donnera l'année prochaine, car on voit beaucoup de mescontents qui menassent de nouveaux orages. Les Estats n'ont encores proposé ny présenté leurs cahiers; ce sera pour le commencement de l'année en bonne estime. Je me recommande à vos bonnes grâces et prie Dieu vous donner ce que plus désirez. De Blois, le XXVI décembre. *Et au bas :* Vostre meilleur oncle et amy, J. de Morvillier. »

(1) Voir la lettre tout entière aux *Pièces justificatives,* II, nº 7.

Ainsi, la situation était loin de se montrer sous un jour heureux. D'autre part, la juste opposition des États venait encore susciter de nouveaux embarras à l'autorité royale. Henri III, à force de mensonges et de contradictions, ne savait plus bien qui des Huguenots ou des Catholiques étaient en réalité ses plus grands ennemis. Cependant, comme le parti de l'ancienne religion semblait disposé plus que jamais à s'organiser et à se défendre, et que les députés qui le représentaient aux États s'imposaient chaque jour par leur énergie et leur audace, le Roi résolut de se tourner ouvertement du côté du plus fort; et, par une détermination qui ne manquait pas d'habileté, en prévision des dangers que la Ligue pouvait faire courir à son trône, il se décida non-seulement à la reconnaître, mais à s'en déclarer le chef. C'est encore Morvillier qui lui avait donné ce conseil (1). En agissant ainsi, l'ancien évêque d'Orléans avait sans doute obéi autant à son dévoûment au prince qu'à ses scru-

(1) De Thou, t. VII, p. 459. — Varillas, *Histoire de Henri III.* Paris, 1694, in-4°, t. I, p. 357 à 359. — M. de Varillas, le célèbre historiographe de France sous Louis XIV, auquel malheureusement on ne peut ajouter qu'une très-médiocre confiance, fournit les détails les plus circonstanciés sur la manière dont Morvillier, contre l'avis de tous ses collègues, décida le roi à adhérer à la

pules personnels, et au désir de voir le Roi arborer franchement la bannière catholique, dont il était un des partisans les plus convaincus.

Mais Henri III, fort mécontent au fond de l'attitude des Catholiques, voulut exploiter cette réaction de l'opinion en l'exagérant encore; il alla au-devant des vœux des États, en approuvant hautement la déclaration qu'ils venaient d'adopter, à savoir : « que dans la suite on ne souffrirait qu'une « seule religion dans le royaume, la Religion catho- « lique, apostolique et romaine. » C'était violer de la façon la plus complète les édits qu'on venait de rendre en faveur des Protestants et susciter en même temps une lutte nouvelle. Comme tous les esprits irrésolus, dès que le sentiment de son danger personnel le dominait, le Roi ne connaissait plus que les extrêmes.

Il fallait maintenant examiner les conséquences d'une telle déclaration. Henri résolut de con-

Ligue et à se mettre résolument à sa tête. Il donne même le résumé du discours prononcé par l'évêque d'Orléans dans cette occasion, et rend d'une façon assez vraisemblable la physionomie de l'assemblée. Le fait en lui-même ne saurait être douteux; mais comme l'historien a bien pu imaginer des circonstances et une sorte de mise en scène, qu'aucun document authentique ne vient appuyer, nous nous abstiendrons de reproduire ici son récit.

sulter tous les membres ordinaires de ses Conseils. Il demanda à chacun un Mémoire sur l'opportunité d'une guerre destinée à anéantir définitivement les Protestants. Les avis furent donnés par écrit au commencement de janvier. Il y en a jusqu'à quinze qui nous ont été conservés dans les *Mémoires du duc de Nevers* (1).

On croyait le Roi sincère; son opinion nouvelle flattait singulièrement les vœux secrets de son entourage (2). Personne ne plaida ouvertement la cause de la paix, du respect des traités, de la liberté de conscience. Tout au plus, quelques-uns essayèrent-ils de représenter et les maux de la guerre, et les difficultés de trouver l'argent nécessaire. Morvillier fut de ce nombre. Son avis, que nous allons rapporter en partie, est d'une âme honnête, mais faible, et peu disposée dans des circonstances difficiles à prendre une grave et inébranlable résolution. La douceur, la vertu eût été pour lui un principe immuable, s'il n'avait fallu trop de fermeté pour ne s'en écarter jamais. Aujourd'hui il acceptait malgré lui, et avec des restrictions sans

(1) *Les Mémoires de Monsieur le duc de Nevers*, etc. Paris, 1665, 2 vol. in-fol., t. I, p. 179.

(2) De Thou, t. VII, p. 462 et 463.

nombre, la reprise d'une lutte armée dont nous l'avons vu souhaiter si énergiquement la fin. L'avis de Morvillier ne vient qu'en huitième ou dixième ordre; il commence ainsi :

« Sire, puisqu'il a pleu à Votre Majesté de nous prononcer de sa bouche la résolution qu'elle a prise sur le fait de la Religion, je n'entrerai pas en connaissance de cause, et je me contiendray dans les bornes de son commandement, suivant lequel je diray, que pour faire observer son ordonnance, il y a deux voies, l'une de raison et de persuasion, et l'autre de contrainte. Si l'on pouvait par la première parvenir à votre intention, cela serait le plus grand bien que nous pourrions demander à Dieu pour le salut de ce Royaume..... (1). »

Tout cela est très-sage sans doute, mais il n'y a point là de quoi sauver une situation. L'évêque d'Orléans ne veut la guerre qu'autant qu'on aura d'abord épuisé les moyens de conciliation. Pourtant, il se résigne à ce qu'il croit être la volonté arrêtée du Souverain. Il se trouve plus à l'aise, quand il s'agit de développer les conditions les plus raison-

(1) « Advis de Monsieur de Morvillier, fait par le commandement du Roy, le 2 janvier 1577. » *Mémoires de Nevers,* t. I, p. 262. — Ce document a été reproduit par Bernier dans son *Histoire de Blois,* Pièces, p. XV.

nables d'une lutte à laquelle il faudra bien se résigner :

« Pour déduire ce qu'il m'en semble, il y a selon mon petit jugement, trois points où l'on doit principalement tendre. Le premier, c'est de faire tout ce que l'on pourra afin que la guerre ne soit pas longue ;

« Le second, que les soldats soient bien disciplinés, et ne foulent pas le peuple, comme ils ont accoutumé ;

« Le troisième, sans lequel les deux précédents, ny les autres exploits de guerre ne se peuvent effectuer, c'est de pourvoir à l'argent. Qu'il n'y en ait point de faute. Et de plus qu'il vienne à temps. »

Il donne de bons conseils sur la manière de faire la guerre, surtout de la préparer. Quant à la question financière, le Roi doit demander de l'argent aux États pour « le secourir en une si urgente nécessité. » Son Mémoire se termine ainsi :

« J'ay touché les inconvénients que selon mon opinion l'on doit éviter; parce que l'expérience du passé me donne tousiours de la crainte pour l'advenir....

« Je confesse ingénuement, Sire, que cette délibération passe mon entendement. Toutefois... je diray selon mon faible jugement, que s'il faut en venir aux armes, on se doit résoudre comme à iouër le coup où il y va de tout le reste..... Si les affaires se conduisent avec l'ordre et selon la raison, ainsi qu'il convient, tous nos

sujets prendront une bonne résolution, et auront courage de nous bien servir. C'est le vray moyen pour une heureuse fin de vos entreprises.....

« Quant à moy, Sire, qui me sens autant obligé à vous rendre service que pas un autre de vos très-humbles suiects et serviteurs, ie vous supplie très-humblement de croire que ie n'y obmettray iamais rien de mon devoir. Il est bien vray que ie seray désormais comme un arbre devenu si sec de vieillesse, qu'il ne porte plus de fruit, de fleurs, ny de feuilles. Mais en quelque sorte que ce soit, i'acheveray ma vie, et ie mourray très-fidelle serviteur de Votre Majesté, et n'auray iamais rien de si cher en ce monde que votre prospérité, et le bien de vos affaires, que ie prie Dieu de gouverner et de conduire à bon port. »

N'était-ce la distance qui sépare les hommes et les temps, on songerait involontairement à Bossuet, qui, dans son oraison funèbre du prince de Condé, parle si éloquemment à propos de lui-même « des « restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui « s'éteint. »

C'est presque là, en effet, le dernier acte public de la vie de Morvillier. Mais, à la différence du grand évêque de Meaux, ce n'est point un de ceux qui honorent le plus sa mémoire. La condescendance dont il fait preuve ici ne devait même pas lui pro-

fiter aux yeux du Roi. Comme le dit le duc de Nevers dans ses *Mémoires :* « Tous ces avis si « contraires et ces raisonnements problématiques « ne changèrent point la résolution que Henri III « avait prise. Il se contenta d'avoir connu les « sentiments de ses principaux officiers, et aima « mieux par la confirmation de la paix se récon- « cilier avec ses ennemis déclarés, que de mettre « sa personne et ses armes entre les mains de ses « ennemis couverts (1). »

Dans le même temps (6 janvier 1577), Henri III, toujours hésitant, envoyait des députés au roi de Navarre, au prince de Condé et au duc de Damville, pour tâcher de les amener à la concorde en amoindrissant à leurs yeux la déclaration contre les Réformés si hautement proclamée par les États. Il faut dire du reste que les trois ordres avaient refusé au Roi tout nouvel établissement d'impôts, s'opposant même à une aliénation quelconque du domaine, et qu'en présence de leur résistance,

(1) *Mémoires de Nevers,* t. I, p. 289. — Voir aussi, sur cette sorte de consultation faite par Henri III, de curieuses pages d'un vieil historien qui passe en revue ce qu'il appelle « les antithèses pour la paix et contre la guerre de l'an 1577. » (*Histoire des derniers troubles de France,* etc. Imprimée en l'an de grâce 1599, f° 10.)

Henri, épuisé d'argent, n'avait de ressource possible que dans la paix. Mais il fallait la conquérir les armes à la main. Le duc d'Anjou fut mis à la tête de ce qui restait de troupes royales et chargé de pousser énergiquement les rebelles, en reprenant les places dont ils s'étaient saisis dans l'Auvergne, la Saintonge et le Poitou.

La campagne ne tarda pas à être favorable aux Catholiques. Le duc d'Anjou s'empara le 30 avril de La Charité, le 12 juin d'Issoire. Mayenne n'avait pas remporté moins d'avantages dans les provinces Poitevines. En Languedoc, dès les premiers jours de mai, le maréchal de Damville s'était séparé de ses alliés les Huguenots, et avait pris vivement le parti du Roi.

A la nouvelle de ces succès réitérés, la Cour avait quitté Blois, pour se rendre à Poitiers, au mois de juillet. Le Roi se mit à suivre de loin l'armée, emmenant avec lui ses Conseillers et toujours prêt à traiter. Morvillier, bien que souffrant, ne put se dispenser de ces fatigants voyages.

Les Protestants, battus, abandonnés par leurs anciens amis, devaient se résoudre à négocier. Ils acceptèrent enfin les propositions de la Cour. La paix fut signée à Bergerac, le 17 septembre; elle

n'était guère moins favorable aux Huguenots que celle de 1576 ; et elle dut singulièrement mécontenter les Catholiques aux victoires desquels on la devait. Un édit donné à Poitiers (1) réglait avec quelques détails la situation des Réformés dans le royaume.

Peu de temps après, vers le commencement d'octobre, la Cour s'éloigna du Poitou pour retourner à Blois, et de là à Paris. Morvillier, comme toujours, voyageait à la suite du Roi. En passant à Tours (2), il tomba malade et fut obligé de s'arrêter dans cette ville. On crut d'abord à une simple indisposition ; mais bientôt le mal s'aggrava ; et l'évêque d'Orléans lui-même ne se fit plus d'illusion sur son état.

(1) Les *Mémoires de Nevers* donnent le texte de cet édit, t. I, p. 290.

(2) Et non pas à Blois, comme le prétend de Thou, t. VII, p. 533. — Le continuateur de Fleury (*Histoire Ecclésiastique*. Paris, 1737, t. XXXV, p. 380) reproduit la même erreur ; et, après quelques lignes assez peu exactes sur Jean de Morvillier, il ajoute : « Quoiqu'il eût de la probité et de la prudence, sa timi« dité naturelle l'avoit toujours rendu incapable des grandes ré« solutions. » Le témoignage est assez peu flatteur ; mais nous devions le donner pour ne rien omettre. Moins sévère, Sainte-Marthe, — le grand Scévole, comme l'appelait Balzac, — place l'évêque d'Orléans « *inter illustria Gallicæ gentis ornamenta.* » (SCŒVOLÆ SAMMARTHANI, *Gallorum doctrina illustrium... elogia.* Lutet., ap. Durand, 1616, in-12, p. 119 : *Ioannes Moruillerius.*)

Il avait accepté l'hospitalité du Lieutenant-Général, Nicolas Le Clerc de Courcelles, son petit-neveu par alliance. D'Ormesson était accouru aussitôt pour le soigner.

Le 12 octobre il voulut faire son testament dans toutes les règles (1), et choisit pour exécuteur testamentaire, son ami le plus intime, — bien qu'il fût notablement plus jeune que lui, — Pomponne de Bellièvre (2).

Pendant les onze jours qui lui restèrent à vivre, Morvillier attendit la mort avec une douceur, une résignation, un courage dignes d'admiration. Un chanoine de Mâcon, Jacques Binet, prêtre d'une piété éprouvée, vint lui apporter les dernières consolations de la Religion. Il reçut les sacrements avec beaucoup de dévotion, tenant à faire lui-même

(1) Voir ce testament et les pièces qui l'accompagnent, à la suite de la *Vie ms.*, — Bibl. imp. Ms. fr., 18288.

(2) « Il goustoit merveilleusement la solidité, rare vertu et « capacité de Mr Pomponne de Bellièvre. Et comme la Reyne « Mère lui demandoit pourquoy il l'amenoit toujours avec luy au « Conseil du Roy, pour avoir part et communication des affaires « plus secrettes de l'Estat, il luy dit : « Madame, quant Votre « Majesté cognoistra la bonté de son esprit, Elle en fera grand « cas, » ainsy qu'il est arrivé, et ses vertueuses actions n'ont pas « esté oubliées dans le cours de nos histoires. » (*Vie ms.*, etc.) Né à Lyon en 1539, Bellièvre était Surintendant des Finances depuis 1575 ; il fut Chancelier en 1599, et mourut en 1607.

tous les préparatifs nécessaires pour l'Extrême-Onction; et, « encore qu'il prévît son extrémité, — « dit un de ses biographes, — il ne voulut la re- « cevoir que dans sa chaise (1). »

Il mourut en pleine connaissance, ne cessant d'invoquer la protection de Dieu, le 23 octobre 1577, sur les dix heures du soir. Il était âgé de soixante-dix ans.

Ce fut d'Ormesson qui dut porter au Roi la nouvelle de la mort de Morvillier. Henri III sembla très-peu touché de cet événement. Depuis quelque temps il ne pouvait plus supporter les sages conseils de l'évêque d'Orléans; la vue des honnêtes gens lui était devenue intolérable, et il s'abandonnait de plus en plus à ces amitiés douteuses qui déshonorèrent la fin de son règne. Il est certain que si Jean de Morvillier eût vécu, il eût été promptement compris dans la disgrâce dont ne tardèrent pas à être frappés les plus fidèles serviteurs du trône, dont Sébastien de l'Aubespine, l'ami particulier de l'évêque d'Orléans venait d'être victime (2). D'Ormesson, — ajoute M. de Lezeau, — « prenait à

(1) *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 505.
(2) Louis PARIS, *Négociations,* etc., Notice, p. XXXVII.

« mauvais augure du règne de ce prince de ne « point sentir la perte qu'il faisoit d'un si grand « personnage (1). »

Catherine de Médicis au contraire se montra fort affligée : elle voulut témoigner sa douleur à Michel de Castelnau, petit-neveu, lui aussi, de Morvillier, et qui était alors ambassadeur en Angleterre; et elle terminait ainsi une lettre datée d'Olinville, du 28 octobre :

« Estant intervenu à mon grand regret le trépas du feu S. de Morvillier, j'ay fort volontiers accordé en vostre faveur l'abbaye de S. Pierre de Melun, suivant ce qu'il a désiré de son vivant : et me seront ses grands et notables services si souvent devant les yeux, que j'en porteray aux siens toute bonne volonté, pour estre recommandez en toutes occasions (2). »

La Reine Mère avait du reste trop d'obligations à l'évêque d'Orléans et à sa famille pour ne pas lui rendre au moins ce témoignage.

On transporta le corps de Jean de Morvillier à Blois, et on l'inhuma, comme il l'avait demandé, dans l'église des Cordeliers, où reposaient déjà son

(1) *Vie ms.*, etc.
(2) *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 505.

père et son grand-père. Pomponne de Bellièvre fit mettre sur sa tombe une épitaphe latine qui nous a été conservée (1). Il s'était chargé du soin de faire ériger un monument à son maître et à son ami (2). Le sépulcre s'élevait au milieu du chœur, et il était surmonté d'un magnifique buste de l'évêque d'Orléans, sculpté par le célèbre Germain Pilon; il était entouré de quatre pleureuses placées aux angles (3). Le monument subsista intact jusqu'à la Révolution, et il faisait l'admiration des voyageurs. En 1794, il ne put échapper à la dévastation générale (4); cependant rien ne fut dé-

(1) On la trouvera à l'*Appendice*. Elle a du reste été souvent déjà publiée, et on peut se reporter à la *Vie ms.;* aux *Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 506; au *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1485; aux *Annales Ecclesiæ Aurel.*, p. 652, etc.

(2) De Thou dit même que le jour des obsèques, il prononça sur sa tombe un éloge funèbre; mais ce morceau ne nous est point parvenu. Ajoutons que Mathurin de la Saussaye, qui avait succédé à son oncle sur le siége épiscopal d'Orléans, fit célébrer pour lui un service solennel dans la cathédrale, le 28 octobre. L'oraison funèbre fut prononcée par le frère Maurice Hilaret, franciscain. (*Annales,* etc., p. 666. — Voir aussi BERNIER, *Histoire de Blois,* p. 481.)

(3) V. *Histoire de Blois,* par L. BERGEVIN et A. DUPRÉ, 2 vol. in-8°, 1840-47, t. I, p. 528.

(4) L'église des Cordeliers fut démolie en 1806, pour agrandir les prisons. Ses caveaux servaient de sépulture privilégiée à plusieurs familles de Blois. (*Histoire de Blois,* par L. BERGEVIN et A. DUPRÉ.)

truit. Le cercueil de plomb qui contenait les restes du chancelier de France fut déposé dans les caveaux de la Cathédrale. Le beau buste de bronze a été transporté à l'évêché d'Orléans, où on peut le voir encore aujourd'hui, à l'entrée de la grande salle synodale. Enfin les pleureuses se trouvent dans le cimetière de Blois (1).

Quelques jours avant sa mort, Morvillier, comme nous l'avons dit, avait fait ses dernières dispositions. Le testament est daté de Tours, des 12 et 13 octobre 1577. Cet acte annulait naturellement un premier testament autographe fait au château de Meung-sur-Loire, le 19 mars 1573, et qui était également contre-signé par deux notaires. Ces deux pièces authentiques sont conservées dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (2). Les dispositions en sont du reste très-peu différentes. Morvillier, on le sait, avait chargé Pomponne de Bellièvre, qu'il qualifie de « singulier ami, » de surveiller toutes les affaires de sa succession. Ses

(1) Elles entourent la tombe de M. Bergevin, vice-président du tribunal, qui les avait sauvées de la destruction. (*Histoire de la ville de Blois,* par L. DE LA SAUSSAYE, de l'Institut. Paris, 1846, 1 vol. in-12, p. 298.)

(2) Le Ms. si souvent cité dans cette histoire : Fr. 18288.

biens, dont il fait minutieusement l'énumération, « ne se montoient en argent comptant et en rentes « qu'à quatre-vingt-trois mille livres, en sa maison « de Paris rue des Bons-Enffans ; sa maison de « Saint-Germain-en-Laye et Fontayne-Bleau ; sa « terre et quelques autres petites terres et métay- « ries, lesquelles estoient de petites conséquences. » « Il est vray, — ajoute son neveu de Lezeau, — qu'il « jouissait du revenu de ses bénéfices et des pen- « sions qu'il avoit du Roy, qu'il employait libé- « ralement à sa despence ordinaire, n'ayant aul- « cunement l'inclination à l'avarice. »

Il donnait à sa nièce de Lezeau « la somme de « dix mille livres, en considération de ce qu'elle « m'a tousiours esté fort affectionnée. » A sa nièce, « veufve de Monsieur Bourdin, à présent mariée à « Monsieur d'Eslandes, il ne donne que cent écus, « attendu qu'elle s'est remariée contre sa vo- « lonté. »

Plus loin il ajoutait :

« Quant à Messieurs de l'Aubespine et de Vil- « leroy, mes très-chers neveux, je ne les scaurois « assez dignement recognoistre selon l'obligation « que je doibs à eux et à leurs prédécesseurs et « à la cordiale amitié qu'ils m'ont toujours portée;

« mais Dieu leur a donné tant de biens et à moy « si peu, que je n'ay rien digne de les recon- « noistre; partant, les priant d'avoir esgard à ma « volonté, je leur donne ma maison de Paris avec « les meubles estant dedans, hors ma vaisselle « d'argent; je leur donne ma maison de Fontaine- « bleau et celle de Saint-Germain. Ils sont si bons « frères qu'ils se scauront bien accommoder. »

Citons encore le paragraphe qui regardait Mathurin de la Saussaye :

« Item, à mon nepveu l'évêque d'Orléans quy « est le plus ancien de mes nepveux, je le prye « de se contenter de sept mille livres en deniers « comptans qui luy seront paiez promptement. Il « a des pauvres parens, il les saura bien distri- « buer. »

Enfin, il traitait les pauvres avec sa générosité ordinaire, et laissait cinquante livres de rente à l'église de Sainte-Croix d'Orléans pour faire célébrer son anniversaire, et cent-quarante livres aux Franciscains de Blois, pour dire chaque jour une messe à son intention (1).

Ces dispositions, sur lesquelles nous n'avons

(1) *Annales*, etc., p. 653.

point à nous étendre, sont marquées au coin d'un esprit droit et juste; et Jean de Morvillier apporta dans ce dernier acte de sa vie toute la sagesse et la prudence dont il avait donné tant d'exemples. Le testament fut pourtant très-vivement attaqué par des arrière-neveux qui se prétendirent lésés et voulurent recourir à toutes les voies de la procédure. Les pièces de ce procès existent encore : c'est un amas « d'inventaires, de remonstrances, de re« questes, de demandes, de responses, » qu'il est sans doute très-inutile de chercher à débrouiller (1). L'affaire se termina par une sentence arbitrale prononcée par le président de Bellièvre, le 13 février 1578. Mais le compte de l'exécution testamentaire ne fut définitivement rendu que le 9 juin 1579.

Telle fut la vie, telle fut la mort de Jean de Morvillier. On a vu quelle influence il exerça sur les affaires de son pays pendant près de quarante ans, influence que sa douceur et sa modestie na-

(1) Elles se trouvent à la fin du Ms. fr. 18288.

turelles rendaient bien discrète, pas assez voilée cependant pour pouvoir échapper à l'équitable témoignage de l'histoire. Esprit modéré, juste, honnête, il n'avait pas cette supériorité qui impose, cette fermeté de décision qui se met résolument à la tête des situations difficiles. Souvent au contraire sa conscience craintive et une certaine timidité venaient paralyser ses plus généreux efforts. Il excellait non pas à prendre les grands partis, mais à corriger l'effet des déterminations téméraires ou coupables, de celles mêmes qu'il n'avait pas su réussir à prévoir et à empêcher. Homme de tradition et de devoir, pour lui l'autorité royale était tout : il fallait la respecter, la soutenir, et fermer les yeux sur les fautes et les crimes de ses légitimes représentants. Tel fut le secret de ses faiblesses, si on peut appeler de ce nom un dévoûment constant et désintéressé à la royauté et à la patrie. Ce n'est point qu'il n'ait quelquefois résisté au pouvoir et donné à l'occasion de sévères conseils. Mais les hésitations d'une vertu mal sûre d'elle-même arrêtèrent trop souvent ses meilleurs desseins. Comme beaucoup de ses contemporains, il manquait essentiellement de doctrines politiques; et, sans comprendre ni apercevoir les vraies et né-

cessaires conditions de la société nouvelle qui s'ébauchait dès lors sous ses yeux, il ne songeait à s'appuyer que sur les exemples du passé et cherchait plutôt des expédients que des principes. Aussi était-il avant tout éminent conciliateur, et l'homme le mieux fait pour conclure et rédiger des traités de paix; mais il savait mieux les accommoder aux exigences de l'heure présente qu'aux besoins de l'avenir.

Esprit cultivé, il aimait les lettres et les pratiquait. Nous connaissons ses relations intimes avec les savants de l'époque, Amyot, Gentien Hervet, Marc-Antoine Muret. Il avait également connu Ronsard. « Nonobstant ses grandes occupations dans « les affaires, — dit M. de Lezeau, — il s'adonnait « volontiers à l'estude des bonnes lettres. Il sca« voit tout son Horace par cœur et affectionnait « fort cest autheur pour ce qu'il est fort senten« tieux, prudent et judicieux. Il aymoit les hommes « de lettres et leur faisoit du bien, non-seulement « aux François, mais mesme aux Estrangers, et « principalement aux Italiens, aulcuns desquelz « ont aussy faict honnorable mention de luy en « leurs escripts, en mémoire de ses bienfaits. »

Il entretint toute sa vie une nombreuse corres-

pondance, qui n'a pas été tout entière perdue. Nous avons pu juger à l'occasion de la netteté de son esprit et de son habileté à saisir et à exposer les points délicats d'une affaire. Il ne se préoccupe pas du style ni de l'élégance; mais malgré les incorrections nombreuses, si difficiles à éviter dans un siècle où la langue était à peine formée, sa pensée est toujours claire et sa plume trouve souvent le mot heureux. Ses dépêches diplomatiques avaient de la réputation dans leur temps. Ministre intime des derniers Valois, il eut à composer en leur nom un nombre considérable de harangues, de discours, et il fut longtemps chargé de ce qu'on pourrait appeler la correspondance d'État. Les Mémoires manuscrits de l'évêque d'Orléans nous ont permis d'étudier la plupart de ces pièces; et elles nous ont fourni d'utiles renseignements sur les affaires auxquelles il fut particulièrement mêlé. On dit qu'il avait « aussy laissé par escript quelques « Instructions et Advis, par le moyen desquels la « France peult prendre grand advantage sur les « autres Royaulmes et nations, qu'il réduict à faire « valloir le Labourage et la Marchandise (1). » Il

(1) *Vie manuscrite*, etc.

nous a été impossible de retrouver la trace de ces derniers travaux.

Quoi qu'il en soit, Morvillier avait de son vivant la réputation d'un écrivain; et, comme il s'était toujours trouvé très au courant des secrets de la politique, ses amis voulurent plus d'une fois lui « persuader d'escrire l'histoire de son temps. » Mais lorsqu'on le mettait sur ce sujet, il ne manquait pas de répondre : « Je suis trop serviteur de « nos Roys pour escrire leur histoire (2). » Ce mot le peint tout entier. Trop serviteur de nos rois, telle fut la cause qui paralysa sans cesse ses idées les plus justes, ses intentions les plus louables.

Prélat d'une intégrité irréprochable, il sut garder des mœurs nobles et pures, et un caractère au-dessus de toute attaque, dans la Cour la plus remplie de désordres qui fut jamais. Aussi, il eût été à la fois digne et capable des fonctions de premier ministre, s'il eût vécu à une de ces époques de gloire et de sécurité, où la connaissance des affaires et la ferme intention de les conduire avec honneur suffisent à maintenir au dedans et au dehors une position acquise, en la préservant sans

(2) *Vie manuscrite*, etc. — *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 504.

cesse des hasards inhérents aux choses humaines. Mais dans un temps où la religion, l'autorité, les mœurs publiques se trouvaient si violemment troublées par l'invasion d'idées inconnues, par les haines acharnées des factions rivales, par l'indécision d'une royauté dégénérée, il aurait fallu un génie supérieur au sien pour tenir haut et ferme, au milieu de tant de désordres et de ruines, le drapeau de la France.

Ce génie ne s'est point rencontré. Aux heures de crise et de révolution, quand les lois et les institutions deviennent impuissantes, ce n'est guère, en effet, un homme qui peut seul sauver la nation : c'est la nation qui doit se sauver elle-même; c'est la réunion des initiatives individuelles, c'est le courage et l'énergie de tous qui peuvent s'opposer aux violences de quelques-uns et faire triompher librement les légitimes désirs et les sages opinions du plus grand nombre. Mais quelle longue éducation ne faut-il pas à un peuple pour connaître ainsi l'étendue de ses devoirs sociaux et se montrer capable de les remplir? Dans quel temps les gens de bien auront-ils enfin le courage d'user de leurs droits et ne penseront-ils plus que la vertu consiste à laisser le champ libre aux méchants, pour

reconnaître ensuite, malgré eux, des faits auxquels ils sont forcés de donner cette sanction suprême que ne refuse jamais l'honnêteté vaincue et résignée?

Tel est, ce semble, l'enseignement que nous devons puiser dans la vie de Jean de Morvillier, tout en faisant largement la part des circonstances au milieu desquelles la Providenee l'avait placé. Ce n'est point là causer quelque tort à sa mémoire; les qualités et les vertus, qui l'ont distingué parmi tant d'autres, n'en sont pas moins dignes de l'estime et du respect de la postérité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LETTRES A DIVERS PERSONNAGES, ÉCRITES DE VENISE PAR JEAN DE MORVILLIER (1)

(Octobre 1546 à Janvier 1548.)

N° 1.

A Monseigneur le Dauphin (2).

Du vingt-uniesme octobre (3) mil cinq cens quarente-six.

Monseigneur, je suis depuis si peu de temps en ce lieu, que je n'y ay encores apris chose qui me donne

(1) Sur l'origine et l'authenticité de ces pièces, voir plus haut, chapitre II, p. 24-26.

(2) Henri de France, né en 1518, d'abord duc d'Orléans, dauphin de France à la mort de son frère ainé François, en 1536, duc de Bretagne depuis 1539, et qui sera bientôt le roi Henri II.

(3) Cette lettre et les quatre suivantes étaient portées en

suffisant argument de vous escrire. Toutefois, pour ne faillir à l'obéissance que je doy à vostre commandement, je n'ay voulu laisser passer cette occasion sans vous advertir de ce que je sais pour le présent, qui est que ces Seign[rs] démonstrent avoir grande affection et vouloir envers le Roy, et de n'obmettre rien de leur devoir pour se maintenir en sa bonne grâce et amitié, laquelle aussi jestime pour leur prudence qu'ils connoissent plus seure et utille à la conservation de leur estat et grandeur, que nulle autre. Au surplus, Monseigneur, venant icy, j'ay passé par Ferrare et salué de la part du Roy et de la vostre, Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse, auxquels j'ay fait vos bien affectueuses recommandations, dont ils vous rendent très-humblement et infinies grâces; vous suppliant très-humblement les avoir en vostre amitié; Madame la Duchesse m'a donné charge expresse de vous faire entendre que le plus grand bien et honeur qu'elle puisse avoir en ce monde luy procède du Roy et de vous, et qu'à ceste cause vous supplie et requiert très-humblement et très-affectueusement la rendre tant heureuse et satisfaite que souvent elle puisse apercevoir qu'avés mémoire et souvenance d'elle.

(Bibliothèque impériale, Ms. fr., 2957, fol. 1.)

France par le même courrier que la dépêche diplomatique dont nous avons donné un extrait, page 27.

Nº 2.

A Monseigneur l'Admiral d'Annebault (1).

Du vingt-un^{me} octobre mil cinq cens quarente-six.

Monseigneur, j'écris présentement au Roy de mon arrivée en cette ville et lui rend compte de tous les advis concernans son service, que j'ay peu recueillir de puis ce peu de temps que je suis icy, qu'il vous plaira veoir par la lettre que je lui envoie, qui me gardera de vous en faire redicte, y adioustant seullement que j'ay receu une grande consolation à cette entrée en la charge qu'il a pleu aud^{t} S^{r} me donner par deça, d'avoir veu les démonstrations que ces Seig^{rs} ont faites de l'affection qu'ils luy portent, laquelle mecteray peine tant qu'il me sera possible d'accroistre et encliner de plus en plus à désirer la prospérité de ses affaires. Et de tout ce que succédera, Monseigneur, et que je penseray estre digne de vous en donner advis, je ne feray faute de le vous escrire, vous suppliant très-humblement, puisqu'il vous a pleu me faire ce bien et honneur de me recevoir à vostre protection, de m'y voulloir maintenir et continuer, comme celui qui n'a plus grand désir en ce monde que de vous faire service agréable.

(Ms. fr., 2957, fol. 3.)

(1) Claude Annebaut ou Annebaud, baron de Retz, maréchal de France, créé amiral par François Ier en 1543, disgrâcié à la mort de ce monarque, et mort en 1552.

N° 3.

A Monseigneur le Cardinal de Tournon (1).

Monseigneur, vous verrez par la dépesche que j'envoie maintenant au Roy, ce que je lui escris de mon arrivée en ce lieu, et des advis que jay peu apprendre en ce peu de jours qu'il y a que j'y suis, auquel puis dire avoir sa veu grandes démonstrations d'une bonne affection de ces princes et Sénat envers ledit S[r], ce qui m'a esté à grande consolation pour les avoir, ce me semble, de première arrivée, trouvés si bien disposés à désirer la prosperité de ses affaires; toutes fois je ne voudrois dire d'y avoir si tost compris rien de certain, et entre personnages si avisés ; mais de jour en jour je metteray peine de faire l'un et l'autre. C'est à sçavoir de m'esclaircir de leurs intentions, et les attirer à la dévotion de Sa Majesté, à laquelle et à vous aussi, Monseigneur, je ne faudray de donner continuellement advis des effets que j'en pourray retirer, et de toutes autres occurences appartenantes au service d'Iceluy.

(1) François de Tournon, cardinal d'Ostie, mort en 1562, successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch et de Lyon, cardinal depuis 1530, ministre d'État, habile négociateur, qui a joué dans toute cette période un rôle fort important, et dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler dans le cours de cette histoire.

N° 4.

A Monseigneur le Prince de Melfe (1).

Monseigneur, j'envoye cette dépesche au Roy pour l'advertir de mon arrivée en cette ville, et de la bonne disposition en laquelle j'ay trouvé ces Seigneurs envers Sa Majesté, telle qu'on ne la pourroit désirer meilleure, si l'on en peut faire certain jugement par les démonstrations extérieures, qui est tout ce que je puis vous escrire de nouvelles de ce lieu, s'y je ne voullois vous mander des advis d'Allemagne, qui sont jà si vieux que ie me tiens asseuré que devant la réception de la présente en aurez eu beaucoup de plus frais, car il ny en a point derniers que du IX[e] de ce mois. Mais de tout ce que cy après viendra en ma connoissance digne de vous estre escrit, je ne faudray, Monseigneur, à vous en faire participant, suivant la promesse que je vous en feis, passant par Turin, que m'a recordée celle que j'ay receue de vous du huictiesme de ce mois ; et au demeurant, je tiendray tousjours à grand honneur que me commandiés tout ce que je puisse faire pour vostre service.

(Ms. fr., 2957, fol. 7.)

(1) Jean Caraccioli, prince de Melphe, d'une famille napolitaine bien connue, ayant embrassé le parti de la France, reçut le bâton de maréchal en 1544, puis devint gouverneur du Piémont, et mourut à Suze en 1550. C'est à Turin que Morvillier lui adressait cette lettre.

N° 5.

A Monsr de Termes (1).

Monsr, je n'ay voullu faillir d'accompagner la depesche, que j'envoie présentement à la Cour, de ce mot de lettre adressant à vous, que je vous escris plus pour satisfaire à ce que je vous promis passant par Turin, de ne obmettre aucune commodité qui se presenteroit de vous escrire, que pour avoir souhait de ce faire ; car quant j'ay fait ceste dite despêche, nous n'avions plus frais advis d'Allemagne que du IXe, que vous devez avoir sceuz plus tost que nous ; et l'ay envoyée seullement pour advertir le Roy de mon arrivée en ceste ville, et des grandes démonstrations que ces Seigneurs ont fait de l'affection qu'ils portent aud^t S^r. Quant il vous semblera qu'il soit temps que je m'emploie envers eux pour l'affaire dont me parlastes, vous me trouverés aussi prest et prompt que je vous vais présenter mes bien humbles recommandations, priant Dieu, Monsr, qu'il vous doint en...

(1) Paule de la Barthe, seigneur de Thermes, maréchal de France, avait coopéré à la première conquête du Piémont. Il ne fut nommé maréchal qu'en 1557, et mourut en 1562.

N° 6.

A Madame la Duchesse de Ferrare.

Du dix-huictiesme octobre mil cinq cens quarente-six.

Madame, j'ai ce jourd'huy receu le pacquet qu'il vous a pleu m'envoyer par ce porteur, et suivant vostre mandement, ay ouvert la lettre que escrivez au Roy, laquelle je luy envoieray par la première depesche qui sera ceste semaine, et l'accompagneré de tous les propos qu'il vous a pleu me dire pour amplifier la créance contenue en icelle, et feray par mesme moyen tenir le pacquet à Monsieur de Maison, vostre escuyer, vous advisant au surplus, Madame, que je n'ay oy nouvelles de la Cour depuis Turin : lors on me mandoit par une lettre que mes Damoiselles Bastisse et Onarty, filles de la Roine et des plus belles de la Court, estoient fort malades et en danger. Autre chose n'ay entendu ; mais incontinent qu'il m'en viendra, que je attens d'heure en autre, je ne faudray, Madame, par homme exprès à vous advertir de tout ce qui sera venu à ma connoissance, et me tiendré bienheureux que, en cela et tout autre endroit, ayés mon très-humble service agréable.

(Ms. fr., 2957, fol. 11.)

N° 7.

A Monseigneur le Prince de Melfe.

Seconde Dépesche du vingt-sixiesme octobre mil cinq cens quarente-six.

Monseigneur, je n'estois pour envoyer dépesche si tost après celle que je feis le vingt-uniesme de ce mois, si la commodité de ce porteur ne m'eust invité de faire la présente et escrire ce qui s'offroit sur l'heure; c'est que depuis que le sieur Pierre Strozy est en cette ville, où Monsr le comte de St-Second est pieça résidant, les querelles et différents qu'ils avoient, à ce que jay entendu couvertement, entr'eux se renouvellent et mettent sus; de sorte que s'il ne plaist au Roy y interposer son authorité, je n'en puis esperer, sinon une fin prejudiciable au service dud^t S^r; et, quant aux particularités, je ne vous en en diray rien, Monseigneur, pour autant que ne les ayant entendues que de personnages qui sont amis de l'un ou de l'autre; je n'oserois vous asseurer de dire chose sur la foy de leurs parolles.

(Ms. fr., 2957, fol. 13.)

N° 8.

A Monsieur le Chancelier.

Du 14 nov. 1546.

..... Mess^re Paulo Manucio, fils d'Alde, homme très-

docte et scavant, et qui suit la vertu du père à bien mériter de la chose publique et des lettres, y a longuement employé son talent et ses estudes pour commenter les Espistres de Ciceur ad Atticum (1), et esclaircir les lieux et passages obscurs d'icelles. De présent, il a parachevé l'œuvre et est prest de la faire imprimer; mais il doute que l'ayant mise en lumière, les imprimeurs de France la facent aussy imprimer à Paris ou à Lyon, et qu'il demeure par ce moyen privé du fruict de son talent et de la despense par luy faite à l'impression dud. livre, pour ce qu'en France l'impression se fait à beaucoup moins de frais que par deça; dont ensuivera que ceux qui auront imprimé lesd. livres les pourront donner à trop meilleur marché, et pour ceste cause en auront prompte despesche, et demeureront aud. Manucio, sur ses bras, ceux qu'il aura imprimés; il demande pour ces raisons qu'il plaise au Roy luy donner privilége de dix ans, et que pendant led. temps il soit inhibé et défendu à tous imprimeurs de ne imprimer ny faire imprimer lesd. Épistres et commentaires sur les peines accoustumées. Sy c'est chose qu'il vous semble raisonnable, je vous supplie très-humblement,

(1) Paul Manuce, de l'illustre famille des Alde, né à Venise en 1511, mort en 1574, était alors dans tout l'éclat de sa renommée d'imprimeur et d'érudit. On connait ses nombreux travaux sur l'antiquité classique, sur Cicéron en particulier. La première édition de son Commentaire sur les *Lettres à Atticus* date justement de cette époque; elle est ainsi indiquée dans Brunet (*Manuel du Libraire*, 1861, in-8°, t. II, p. 48): *In Epistolas Ciceronis ad Atticum Pauli Manutii commentarius.* Venetiis, apud Aldi filios, 1547, in-8°. Il a été souvent depuis réimprimé.

Monseigneur, voulloir octroyer ledit privilége aud. Manucio pour le temps q[il] demande ou tel autre que le voudrez modérer, vous asseurant que led. Manucio est digne de grâce, car, outre sa doctrine, il a tousjours esté enclin et très-affectionné envers nous.....

(Ms. fr., 2957, fol. 35.)

N° 9.

A Monsieur de Montluc (1).

Novembre 1546.

Monsieur, sy, lors que je fus depesché pour venir en ce lieu, le plus grand de mes désirs eust esté accomply, on vous eust donné la peine de retourner pour instruire ou introduire vostre suscesseur *more maiorum*, comme il me semble qu'il estoit nécessaire pour le bien des affaires du Roy, et pour moy très-honorable d'estre présenté par la main de celuy à qui je succédois et duquel la vertu et l'estime acquise par ces Seigneurs me pouvoit laisser beaucoup de grâce et de faveur envers eux par sa parolle et recommandation..... Monsieur jé à vous remercier non seullement des offres, mes des honnestes offices, recueil et plaisirs que m'ont faits à mon arrivée vos parans et amis et serviteurs..... Ces Seigneurs en public et particulier ont, en parlant de

(1) Jean de Montluc, le célèbre évêque de Valence.

vous, porté si honnorable tesmoignage de vostre vertu et des bons offices qu'avés faits en ceste charge, que vos successeurs sy debvront tenir heureux s'ils peuvent parvenir ou encores approcher à semblable estime. Et spéciallement le jour que je presentay vos nepveux, ausquels le Duc, pour l'honneur et mémoire de vous, feyt tout le recueil et la faveur qu'on scauroit désirer, plusieurs desd. sieurs, suivant les propos du Prince, testifièrent publiquement la bonne opinion et estime en la quelle ils vous tenoient, et à cet acte assistèrent Messieurs de Chastillon et Fumée.

(Ms. fr., 2957, fol. 39.)

N° 10.

A Monsieur l'Admiral.

Du 26 nov.

Monseigneur, je fais response à la depesche que jé receue par le gentihomme qui est passé outre ; et pour vous dire ouvertement la vérité, je doute que les choses ne soient à présent encores disposées pour les faire réussir à telle fin que je désire ; car ces Seig^rs ne craignent rien tant que d'entrer en jeu, et il y a beaucoup de raisons pour faire croire qu'ils ne se réuniront jamais s'ils ny sont contraints par nécessité.....

(Toute la fin de la lettre est consacrée à une demande

instante d'augmentation de traitement, fondée sur ce que sa fortune ne peut suffire aux dépenses croissantes qui lui sont imposées.)

(Ms. fr., 2957, fol. 49.)

N° 11.

A Monseigneur le Chancelier.

14 décembre.

Monseigneur, ceste Seigneurie envoie un nouvel ambassadeur devers le Roy, leq[l] partit il y a environ trois sepmaines. Personnage qui sera en mon advis très-agréable pour ses qualités et que vous puis dire estre très-estimé entre ces Seigneurs : outre ce qu'il est de race noble et ancienne, il me dist à son partement qu'il ne désiroit rien tant en France après la bonne grâce du Roy, que de pouvoir acquérir la vostre, et qu'en tout endroit où il auroit moyen de s'aprocher de vous, il s'efforceroit de se faire connoistre plus familièrement que ne font communément les ambassadeurs.....

(Ms. fr., 2957, fol. 59.)

N° 12.

A Monsieur l'Evesque de Sens.

Du 18 décembre 1546.

Monsieur, la charge de vos continuels affaires et l'inquiétude de la Court vous excusent assés envers vos amis, s'ils ne reçoivent de vos nouvelles si souvent comme ils désirent; mais moy qui vins il y a deux mois en ce lieu avec autant d'oysiveté et de repos que vous de travail et de peine à la Court, je ne scay quelle cause je trouveré qui me puisse envers vous excuser, que ne m'estimiés nonchallant de satisfaire à mes obligations et promesses, s'il ne vous plaist considérer que ceux qui arrivent en nouveau monde sans guide ne conduite, sont si empeschés pour leur commencement à contempler ce qui leur est inconnu... qu'ils sont tous retenuz et occupez en cela.....

(Ms. fr., 2957, fol. 63.)

N° 13.

A Monsieur l'Admiral.

Du quinziesme janvier.

..... Ces Seigneurs ne tendent l'esprit ne les oreilles

à chose quelconque si dilligemment que pour scavoir et ouyr si le Roy délibère de faire entreprise de soymesme ou se joindre avec les Allemans, affin que s'ils peuvent connoistre assez de moyens pour empescher l'Empereur, sans se mectre de la partie, ils se conservent en ceste neutrallité, laquelle ils maintiendront le plus qu'il leur sera possible.

Je vous supplie, Monseigneur, ne prendre importunité, si je vous recorde la prière que je vous ay par cydevant faite de m'ayder envers le Roy, à ce qu'il Luy plaise, ayant considération à ma petite fortune et à la grande dépense que je suis contraint faire par deça, augmenter ma pension jusques à mil escus, ou au moins me faire quelque grâce ou bienfait pour ceste première année, attendant que sa libéralité me donne meilleure moyen de supporter ladite despense et m'entretenir dignement en la charge qu'il luy a pleu me donner.

(Ms. fr., 2957, fol. 85.)

N° 14.

A la Reine de Navarre (1).

Du 14 février 1547.

Madame, la plus heureuse et agréable nouvelle que

(1) Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, l'auteur de l'*Heptaméron*.

je puisse entendre a esté celle de vostre brief retour auprès du Roy, où estimant qui soyés de présent, je nay voullu faillir de vous faire très humblement la révérance et vous supplier, Madame, de me tenir tousjours sous la protection de vostre faveur et bonne grâce, laquelle m'est aussi nécessaire que le soleil à la vie pour continuer le commencement qu'il vous a pleu donner à ma petite fortune.....

(Ms. fr., 2957, fol. 125.)

Nº 15.

A Monseigneur l'Admiral.

Du 24 janvier.

Il le remercie « très-humblement et très-affectueusement » de ce qu'il lui a écrit « avoir demandé pour lui une abbaye au Roi ; » puis il ajoute :

Car si de vous je ne suis aidé en mon absence, je n'espère pas retourner avec plus de biens que je suis venu, ce que je comporterois facilement, si j'avois suffizamment pour m'entretenir pendant que le Roy me fera cette grâce et honneur de m'employer à son service; mais certainement, entre les autres parties qui me défaillent pour soustenir une si digne charge que celle en laquelle il a pleu aud[t] S[r] me mettre, je connois que

ma fortune est trop petite, ne pouvant honorablement servir à ce théâtre sans despense beaucoup plus grande que celle de mon estat, à quoy le bien que j'ay davantage est si petit, qu'il ne me peut faire grand secours. J'ay à vivre en un lieu où la splendeur et l'apparence acquiert plus d'estime que la vertu mesme et où il n'est rien tant mesprisé que pauvreté ; je suis en une charge en laquelle on fait beaucoup d'honneur pour la grandeur du maistre, lequel honneur il faut aussi que le serviteur maintienne de son costé, autrement il viendroit à diminution et décadence avec le préjudice des affaires de son maistre ; il me seroit très-grief d'encourir ce malheur et aymerois mieux vendre, s'il estoit honnestement permis, et office et bénéfice pour m'entretenir dignement.....

Je suis arrivé en ce lieu, auquel le Roy n'avoit eu ambassadeur plus d'un an devant, qui ne m'a esté peu de préjudice, car les affaires d'un Prince, par cette longueur de temps, perdent l'estime et la faveur. Ceux avec lesquels on a eu intelligence et pratiques, ne se voians entretenus, perdent l'affection qu'il ont eue de servir et se retirent ailleurs, en sorte que, jusques à présent, je ne voy encores en qui je me doy, ne puisse fier en ce lieu ; la foy de ceux que j'ay trouvez qui ont eu praticques et conversations avec les autres ambassadeurs m'est suspecte, entre les autres causes, pour ce qu'ils sont mal contens et satisfaitz ; et incessamment me viennent faire leurs plaintes des promesses qu'on leur a faictes, sous lesq[lles] ils ont employé leur temps et

leur service, ont acquis plusieurs inimitiés, se sont mis en danger, et de tout n'ont recueilly aucun fruict.....

..... Outre ces choses, le malheur advenu du temps de Monsieur de Montpellier me prive de plus grand bien et félicité qu'eussent les ambassadeurs, lesquels auparavant estoient fréquentés de gentilshômes Véniciens, et par cette fréquentation pouvoient par honnestes offices gagner le cœur et la bienveillance de ceux qu'ils estimoient vertueux et utiles, devisant et parlant familièrement. Ils pouvoient estres advertis et sonder les volontés, les délibérations, les desseings de ces Srs; maintenant il n'y a gentilhomme ny autre citoyen aiant qualité notable qui osast venir en ma maison, ne me recevoir en la sienne sans expresse permission. Je suis forclos de toute conversation; et si, nous est demeuré une tache de la mémoire de ce malheur-là, qu'on nous estime très-légiers et inconsidérés, qui ne pouvons céler notre secret: et pour ceste cause, les plus sages et advisés refusent d'entrer en intrinsèque amitié avec nous, se deffians de nostre sens et de nostre constance; il faut entendre que ces deffenses sont si estroitement observées, que chacun jour ils font la loy plus rigoureuse, connoissans la nature de leurs hommes, inclinés à l'avarice et à se laisser corrompre, ils ne peuvent mieux obvier que par ces rigueurs au demeurant de ce que gist en apparence. Et aux choses extérieures, ils s'en acquittent avec si grand honneur, qu'un ambassadeur ne peut rien souhaiter davantage; tellement que quant il suffiroit d'entretenir les amitiés et considérations en

l'estat qu'elles sont, sans voulloir d'eux recueillir plus grand fruict, on ne sauroit désirer plus heureuse ne paisible demeure.....

(Ms. fr., 2957, fol. 117-121.)

N° 16.

A Monsieur du Mortier.

Du 2 avril.

Monseigneur, vostre dernière lettre du vingt-sixiesme du passé m'a esclarcy tous les doutes auxquels j'estois, ayant par icelle amplement entendu les termes ausquels vous estes avec Sa Sainteté et vostre advis sur ce que je doy faire de ce costé, en quoy je me conduiray le plus dextrement que je pourray. Mais entendez, Monseigneur, que ce ne m'est chose ne facille ne possible de praticquer avec ces Seig^rs, particulièrement quant je veux, car il n'y a celuy d'eux, pour bien estimé qu'il soit, que, s'il estoit sceu qu'il eust discouru avec moy et dit son advis de telles matières, qu'il ne fust en danger de tout perdre : tant sont en grande jalousie et deffiance les uns des autres, et ont loix rigoureuses qui leur deffendent les communications avec nous qui sommes tenuz de ce bien à ceux qui ont abusé des grandes commodités et intelligences qu'ils avoient en ce lieu. Et partant, croyez que tout ce que je puis négocier sous main est avec merveilleuse difficulté. Toutefois, ay-je moyen de faire sentir et gouster la nécessité de ceste Ligue et les raisons à

ceux que je connois inclinz et bienveillans à leur République et nos affaires en commun, l'utilité desquelles me semble être si conjoincte qu'on ne la peut diviser. Il y en a d'autres plusieurs, que je scay ou aliénez de nous ou partisans, qu'il me seroit très-dangereux de rechercher, car de la moindre parolle qu'ils pourroient entendre partir de moy, ils yroient déclarer et publier qu'on fait praticques sous mains, et tasche de gagner leurs hommes et publiroient les propos que moy ou autres leur auroient tenuz.....

..... Ces Seig[rs], non sans cause, sont en quelque deffiance du Turq, car à ce que me comptoit dernièrement Monsieur Daramon, il ne leur porte aucune bonne volonté et ne demande sinon occasion de rompre avec eux. Mais ils font ce qui leur est possible pour faire croire au monde que leur amitié est asseurée de ce costé là...

(Ms. fr., 2957, fol. 173-177.)

N° 17.

A Monseigneur l'Admiral.

Du 5 avril 1547.

Monseigneur, si de la griesve et incomparable perte advenue je ne souffrois tel regret et ennuy que homme peut porter, je serois le plus ingrat et desloial serviteur qui vive, m'ayant Dieu fait cette grâce d'avoir servy un

si grand Roy, connu sa vertu, sa bonté et reçeu de sa libéralité plus de bien et d'honneur que ne peut mériter le travail de toute ma vie : certainement, Monseigneur, trop ingrats et indignes de vivre seroient ceux qui l'ont servy, s'ils ne le pleuroient perpétuellement et n'accompagnoient vostre deuil qui ne peut recevoir consolation que de Dieu et de la vertu qu'il vous a donnée ; car nul n'est qui ne connoisse la bonté de vostre nature, qui ne juge vostre regret infiny et inconsolable pour le lien d'honneur, de grâce et d'authorité qu'avez tenu auprès du Roy vivant, lequel vous a porté si parfait amour, a tant eu de fiance en vous que, par son jugement et élection, vous a préféré à la superintendance de ses affaires, en l'administration desquels vous vous estes si dignement comporté, usant de vostre faveur au bénéfice de tous, que chacun vous en doit louange.....

(Ms. fr., 2957, fol. 191.)

Nº 18.

A Monseig^r le Chancelier.

Du 14 avril.

Monseigneur, la connoissance de vostre vertu, l'expérience des effets de vostre bonne volonté envers moy m'asseurent que vostre opinion et l'affection que m'avés jusques icy portée ne changeront jamais sans ma coulpe,

et que je trouveray toujours en vous l'ayde et faveur que de vostre grâce m'avés fait cy-devant..... Combien à présent plus que jamais m'est nécessaire vostre support en ceste adversité de la mort du Roy advenue, laquelle m'est commune avec tous ses autres bons et loyaux serviteurs.....

(Ms. fr., 2957, fol. 197.)

Nº 19.

A Monsieur du Mortier.

Du 23 avril.

Monsieur, par la depesche du Roy qu'il vous a pleu m'envoyer avec vostre derniere lettre, ledit Sr m'escrit que je ne mette rien en avant par deça et que l'on laisse les choses en leur entier ; qu'il espère avec l'ayde de Dieu donner si bon ordre et provision à ses affaires, qu'il aura moyen de soy mesme, non seulement ce qu'il a pleu à Dieu mettre entre ses mains, mais d'ayder et secourir ceux qu'il aura conneuz et connoistra ses amis. Je suis merveilleusement aise de le veoir entrer en cette bonne opinion de se voulloir apuyer et prendre aide de sa vertu. Car à dire la vérité le secours de ces gens icy : *Suave nomen potius quam vires in auxilium adfert.....*

(Ms. fr., 2957, fol. 203.)

N° 20.

A Monseigneur le Connestable.

Du 27e de may.

Monseigneur, le porteur est arrivé ce jourd'huy depesché par Monsieur Daramon pour aller rendre compte au Roy et à vous du succès des choses de Levant, et avons esté dadvis qu'il allast par le long chemin, de paour qu'il ne luy advint quelque inconvenient, car encores qu'il eust peu passer par Millan sans sa depesche que l'on eust mandée par autre voye, toutesfois estant connu comme il est pour avoir plusieurs fois fait ce voyage, nous avons eu créance qu'on l'arrestast ou qu'on lui fist pis en quelque endroit. Il partit de chez Monsieur Daramon le quatrme de ce mois, lequel come je pense estre asseuré, receut le jour mesme les lettres que je luy avois escrites pour obvier à l'estonnement qu'il pourroit avoir des nouvelles que l'on feroit courir de la mort du feu Roy.....

(Ms. fr., 2957, fol. 219.)

N° 21.

A Monsieur du Mortier.

Du 21e j. de may.

Monsr, si l'Empereur faisoit la guerre contre les Al-

lemans à ceste intention de les reduire à meileure et plus seine opinion et seullement pour les ramener en union et obéissance avec les autres fidelles, ce decret de rendre grâces et faire feu de joye auroit fondement plus soustenable. Mais il me semble, pour la prudence et grandeur de ceux qui l'ont fait, que c'est trop avant montrer sa crainte et peu considérer ce que le monde en estimera voyant les colomnes de l'Église faire feu de joye, *ex miserabili strage propianorum*. Je ne voudrois aprouver leurs opinions, mais je crois que les oraisons de l'Église les convertiroit plus tôt que le tranchant de l'espée. A vous dire librement ce que je pense, ces choses là me sont un présage, *Iliadis malorum impendentis, atque utinam sum falsus vates.....*

(Ms. fr., 2957, fol. 223.)

N° 22.

A Monsieur le Connestable.

Du 22 may.

Monseigneur, j'escris au Roy les derniers advertissements venus de Levant à ces Seigrs, lesquels, à ce que l'on peut connoistre, désireroient bien que les entreprises par terre de ce costé là fussent plus vivement poursuivies affin d'empescher l'Empereur en Allemagne et le garder de venir en Italie, comme l'on dit icy qu'il

desseigne de faire le plus tost qu'il pourra, et au plus tard à la fin de cet esté.....

(Les nouveaux ambassadeurs de Venise sont sur le point de partir pour la France. — Morvillier recommande à Montmorency de les bien recevoir).

..... Je vous ay escrit par mes dernières lettres la qualité des deux. L'un est Mre Victor Grimani, frère du feu cardinal Grimani, que l'on a connu très-enclin et affectionné à l'honneur et prospérité de France, comme aussi tous ceux de leur maison. L'autre est Messire Matheo Dandolo, qui estoit ambassadeur devers le feu Roy l'an mil cinq cens quarante et quarante-un.

(Bibl. imp., ms. fr., 2958.)

N° 23.

A Madame la Duchesse de Ferrare.

Du 25 may.

..... J'ay prendray maintenant la hardiesse de vous supplier tant et si humblement que je puis qu'il vous plaise employer vostre faveur en mon aide envers le Roy et Monseigneur le Connestable, m'asseurant, Madame, que une simple recommandation de vostre bouche me peut rendre agréable, qui est le bien sur tout autre de

moy désiré, lequel aiant par le moyen de votre grâce, je me devré, ce me semble, asseurer de la fortune qui jusques icy ma toujours conduit sous son espérance; et cependant, pour l'entretenir, ay semé une partie de la substance que m'ont dellaissé mes pères et mères, dont je n'ay encores recueilly le fruict..... Je vous prie d'intercéder pour moy, afin qu'il plaise au Roy m'aider et me faire quelque advantage jusques à ce que sa bénéficence ayt ampliffié ma fortune de quelque bénéfice en l'Église. Quant je fuz envoié en ce lieu, toutes choses me défavorisèrent : je sortois d'une grande et griesve malladie lorsque le Roy me fit mander, je ne fuz plustost arrivé à la Court qu'il me commanda partir soudainement et ne peuz obtenir de lui plus long terme, encore que je ne fusse du tout guery; je n'avois lors à la Court aucun de ceux qui m'ont tousjours porté amitié, lesquels sans aucune difficulté m'eussent procuré quelque advantage pour me disposer, mettre en ordre et meubler en ce lieu, ce que j'ai esté contraint de faire avec excessive despense.....

(Ms. fr., 2958, fol. 9.)

N° 24.

A Monsieur le Connestable.

Du 28 may.

Monseigneur, celuy qui vous porte ceste lettre est fils

de feu Monsieur le Président de Selve et frère de feu Mons[r] de Lavaur. Il a demeuré quelque temps en Italie pour se habiliter et acquerir la suffisance de pouvoir faire service au Roy comme ses prédécesseurs, et a si bien employé sa jeunesse jusques icy (come j'en puis rendre témoignage véritable pour l'avoir connu de longtemps et spécialement qu'il s'est tenu avec moy depuis que je suis par deçà), qu'il s'est rendu capable de tout ce que l'on peut commettre à personne de son aage et de sa qualité. Au moyen de quoy, Monseigneur, estimant pour l'honeur et dévotion que vous ont portés ses père et frère, tant qu'ils ont vescu, et l'affection qu'il vous a pleue leur montrer, que ce dit porteur ne vous peut estre que bien agréable, je lui ai conseillé, retournant en France, de vous aller faire très-humble révérence et vous demonstrer le désir qu'il a de suivre les pas de ses prédécesseurs au service du Roy et au vostre, s'il vous plaist lui faire tant de grâce que d'estendre la main de vostre faveur à son ayde; vous osant bien asseurer, Monseigneur, que, s'il vous plaist en aucune charge faire preuve de luy, vous connoistrez qu'il ne dégénère de la vertu des siens.

(Ms. fr., 2958, fol. 13.)

N° 25.

A Monsieur le Connestable.

Du 27 juing.

..... Monseigneur, outre ce que j'écris au Roy, des choses qui s'offrent à présent, il m'a semblé vous devoir faire entendre un bruit que l'on a fait courir par deçà et qui est parvenu jusques aux oreilles de ces Sieurs : que le Roy avoit présenté de grandes et gracieuses offres à l'Empereur, pour avoir paix assurée avec luy; jusques à dire qu'il le recherchoit très-instamment. J'ai respondu là-dessus, à ceux qui m'en ont parlé, que l'Empereur ayant envoié devers le Roy un gentilhome des siens pour se condoloyer de la mort du feu Roy et s'esjouir aussi avec luy de son advénement à la couronne, il n'avoit peu faire moins que envoyer de sa part devers l'Empereur un gentilhomme des siens pour user d'honnesteté correspondante; mais que le Roy, n'ayant doutte ne crainte que l'Empereur lui face la guerre, tant pour ce qu'il n'en a juste cause que quant il le voudroit, le Roy, de son costé, n'est despourveu de magnanimité ne de forces pour se deffendre mieux qu'il ne seroit assailly, il n'a aussi besoing ne voulloir de rechercher l'Empereur avec tant d'offres ne si grande instance ; et que, c'est chose facille à juger à ceux qui ont entendement, que ce bruit est sans fondement de vérité

et controuvé par artifice de ceux qui veullent mestre ces Seigneurs et autres amis du Roy en suspicion et défiance.

(Ms. fr., 2958, fol. 88.)

N° 26.

A Monsieur le Chancelier.

Du 7 juillet 1543.

Monseigneur, par la première dépesche je vous feray plus amplement entendre l'estat des choses de deçà, n'ayant à présent oportunité ne loisir de vous escrire, sinon pour vous remercier, autant humblement et affectueusement que je puis, du bien que m'avez fait en l'accroissement de mon estat, duquel je ne vous eusse importuné s'il ne m'eust esté nécessaire. Aussi connois-je, Monseig^r, par vostre bonté, que mes prières ont eu lieu envers vous, que je supplie très-humblement estimer de mon courage et de ma volonté, autant que peut très-humble et affectionné serviteur. J'ai receu les quatre cens escus de ceste année par les mains de Monsieur de Carles, qui arriva mardy cinquiesme en ce lieu, et ce jourd'huy sommes allés saluer la Seign^e, de laquelle il a esté merveilleusement bien veu et recueilly. Hier vindrent icy nouvelles d'Allemagne, que l'Empereur avoit fait mettre le Lansgrave prisonnier, dont chacun

s'estonne, et la pluspart trouvent la chose si estrange qu'ils ne la veullent encore croire véritable.

(Ms. fr., 2958, fol. 49.)

N° 27.

A Monsieur le Chancelier.

Du 19 juillet.

Monseigneur, tant plus on connoist le gouvernement de ceste République et les honneurs de ces Seigneurs, tant moins on trouve d'espérance que l'on puisse, pour le temps où nous sommes, recueillir fruict de leur amitié et les rendre capables d'aucune praticque, bien qu'ils confessent ne ignorer pas où tend l'embition de l'Empereur, et que ceux d'entr'eux qui ont sain jugement estiment que eux-mesmes devroient rechercher ce qu'on les prie de faire et qui tend plus à leur conservation que de nul autre estat. Mais la plus grande partie de ce corps est tombée en lestargie; et de tant plus que le mal va croissant, moins elle le sent, de sorte qu'ils ont les oreilles et tous les sens de l'esprit estouppés aux raisons qu'on leur met en avant et aux présages qui les menassent; et au contraire les veines espérances qu'ils ont fondées au bénéfice du temps et mutations qui peuvent advenir, la grande crainte d'offencer l'Empereur et le rendre ennemy ouvert, leur pusillanimité et le désir

qu'ils ont de jouir du repos présent qui leur oste le soing des choses advenir, plusieurs respects de particuliers proffits dans lesquels ils mesurent l'utilité publique, les rendent tous obstinés à se maintenir en neutralité qu'ils n'entendront jamais à aucun parti sy l'extrême nécessité ne les y contraint, c'est-à-dire si l'Empereur ne leur commance la guerre. Toutes fois, par la response qu'ils ont faite à ce que Monsieur de Carles leur a proposé de la part du Roy, ils nous veullent laisser en quelque espérance affin de ne mal contenter le Roy, auquel à la vérité ils se sentent très-obligés de l'honneur qu'il leur fait, et aussi pour se réserver tous jours moyen de renouer ceste praticque, s'ils se voyent ou menacés ou assaillis de l'Empereur ; mais ils éviteront de l'offencer et se maintiendront avec luy tant qu'il leur sera possible, et croy, Monseigneur, que l'on ne doit faire aucun fondement sur leur amitié pour aide ne secours : mais bien l'entretenir, pour ne les mettre en desfiance de nous, et qu'ils n'estraignent davantage celle qu'ils ont avec l'Empereur. Aucuns de ceux que je connois par deçà très-affectionnés à la prospérité du Roy et de ses affaires n'estiment pas que l'on se doive tant déclarer pour le Pape, que nous prenions la protection de ses querelles, soit pour cause de ce Concille ou des autres mal contentemens qui sont entre l'Empereur et luy.....

(Ms. fr., 2958, fol. 53.)

N° 28.

A Monsieur le Connestable.

Du 19 juillet.

..... Il est bien plus seurt de se préparer à tous les dangers qui peuvent advenir, comme sans espérance de leur aide et secours; voiant, Monseigneur, que d'insister outre pour le présent seroit perdre temps, et que nostre plus longue poursuitte ne produiroit aucun fruict, mais tourneroit plustost au préjudice de la réputation des affaires du Roy, et au contraire donneroit faveur à ces Seigneurs envers l'Empereur. Il nous a semblé ne devoir faire autre instance envers eux, après leur responsé receue, laquelle ils ont accompagnée de toutes les démonstrations d'honneur, d'observance et affection envers le Roy que l'on scauroit faire de parolles, et ne doutte point qu'ils ne se sentent à luy très-obligés, et que en leurs cœurs ils ne souhaittent sa grandeur et prospérité; mais ils ont tant de craintes et respects qu'ils ne se ausent déclarer.....

(Ms. fr., 2958, fol. 61.)

N° 29.

A Monsieur le Connestable.

Du 25 juillet.

..... Il n'est rien survenu depuis la dépesche que nous avons dernièrement faite, Monsieur de Carles et moy, le dix-neuf[me] de ce mois, sinon que ces Seigneurs se sont assemblés en leur Conseil de Pregay, auquel n'ont assisté ceux qu'ils appellent papalistes, que l'on tient suspects d'incliner à la part du Pape pour intérest de bénéfices et bien d'Église que tiennent leurs enffans, frères ou autres prochains parans; lesquels furent aussi exclus dud. Pregay à ladite délibération qu'ils firent pour respondre sur ce que leur avoit proposé Monsieur de Carles; et pour ceste cause on interprète que, aud. Pregay, ils consultèrent encores sur le fait de la Ligue, et spécialement comment ils se devront conduire si le Pape et le duc de Plaisance, ou avec eux ou sans eux, se déclarent d'y entrer avec le Roy, ainsi qu'il en est quelque bruict soit vray ou faux. Je m'éclaireré de la vérité pour en donner plus certain advertissement au Roy et à vous.....

(Ms. fr., 2958, fol. 69.)

N° 30.

A Monsieur le Connestable.

Du vingt-septiesme juillet.

Monseigneur, par ma dernière lettre que je vous escrivis lundy vingt-cinquiesme de ce mois, je vous mandois comme ces Seig[rs], depuis le partement de Monsieur de Carles, s'estoient assemblés en leur conseil de Pregay (1), et les causes que l'on en disoit; ce que depuis j'ay compromis par autres rencontres estre véritable, et sceu pour certain qu'ils se sont assemblés deux fois : surquoy l'on interprette qu'ils consultent encores sur le fait de la Ligue; mais la pluspart m'ostent l'espérance qu'ils ayent volonté de rien faire, bien qu'aucuns par coniecture, plus en mon advis que pas autre scavoir, disent que le Pape leur a fait quelques offres, comme de leur mettre entre mains Ravenne et d'autres terres de l'Église s'ils voulloient entrer en ligue, chose que les ministres de Sa Sainteté nyent ouvertement quant on leur en parle ; et ceux qui ont jugement ne le trouvent vraysemblable; si seroit-ce un grand moyen pour les induire que de leur proposer tels partis, car il n'y a rien dont ils soient plus convoitant que d'acquérir près d'eux

(1) On appelait *Pregadi* (ceux qui sont priés, convoqués), c'est-à-dire le sénat de Venise, ou grand Conseil de la cité, corps composé de trois cents principaux citoyens, et qui, institué au XIII[e] siècle, subsista jusqu'à la fin de la République.

et accroistre leurs confins. Hier, parlant avec l'ambassadeur du duc d'Urbin, il me dit que tant plus on descouvre les volontés de ces ditz Seigneurs, moins on les trouve disposez pour le présent; et que, depuis le partement de Mons[r] de Carles, aucuns d'eux estoient entrés en propos avec luy sur le fait de ladite Ligue, et luy avoient dit franchement qu'ils ne ignorent pas que l'Empereur n'aspire à la Monarchie; et pourtant ennemy du repos de tous les autres Princes et Estats de la Chrestienté; et spéciallement quant à eux, ils scavent qu'en son cœur il ne leur porte bonne volonté, ne douttant point que s'il n'avoit d'autres objets et desseins qui le touchent de plus près qu'il ne s'attachast à eux et ne renouvellast les anciennes querelles d'entre ceste seigneurie et la maison d'Autriche; outre qu'il ne leur demandast Bresse, Véronne, Ligougne et autres lieux que l'on prétend estre du duché de Millan; qu'il ne voullust aussi mettre en exécution les menasses qu'il leur a faites pour raison de Maran; et de tant qu'ils connoissent l'Empereur et son intention, se veullent-ils garder s'il leur est possible de l'irriter et advancer ce qu'ils craignent, et peut advenir sur eux; mesmement qu'ils ne voient utilité ne seureté en aucun parti que on leur ayt proposé.....

(Ms. fr., 2958, fol. 75.)

N° 31.

A Monsieur le Connestable.

Du dernier juillet.

Monseigneur, depuis ma dernière lettre du vingt-septième, ces Seigneurs se sont encores assemblez une fois en leur Conseil de Pregay; et excluz d'iceluy les papalistes; au moyen dequoy nulle ne fait doutte qu'ils n'ayent traité d'affaires où le Pape a interest; mais qui cest, je n'en puis rien sçavoir certainement; je fus hier visiter le légat de Sa Sainteté et le mis en propos de coniecture et discours qu'on en faisoit, que je vous ay aussi escrit par ma dernière lettre, surquoy il me respondit comme de chose trop esloignée de foy à gens de bon jugement, me disant qn'il estoit de sa part en aussi grande peine que nul autre pour en découvrir la vérité; laquelle il ne scavoit; mais luy avoient dit aucuns, soit par coniecture ou autrement, que cesd. Seigneurs sachans bien que l'Empereur seroit adverti de la venue de Monsieur de Carles en ce lieu et des causes d'icelle, consultoient sur les instructions qu'ils envoyeroient à leur ambassadeur résident près de luy, pour respondre là dessus, quant il sera enquis tant pour luy lever toute suspicion et doutte en laq[lle] il pourroit entrer de leurs volontés, que pour me dire aussi chose dont le Roy et le Pape se puissent mal contenter.....

(Ms. fr., 2958, fol. 87.)

N° 32.

A Monsieur Du Mortier.

Du sixiesme aoust mil cinq cens quarente-sept.

Depuis ma dernière lettre jay reçu une autre dépesche de Levant, de mesme substance et effet que la première ; j'espère que bientôt le Roy y envoiera quelqu'un pour instruire ses ministres de ce qu'ils auront à faire, et vous asseure qu'il en est bien besoing ; car l'Empereur fera de son costé ce qu'il pourra et n'espargnera rien pour avoir trèves avec le grand Seigneur, affin de s'assurer de cette part-là, et que ce pendant led. Seigneur face entreprise contre sophy, scachant bien que quant il sera embrouillé contre un si fort ennemy, il ne se démellera pas comme il voudra. Par les dernières lettres reçues de Monsieur Daramon, il m'escrit qu'il a bien connu par les propos que luy a tenuz Monsieur de Fumeil, que le Roy ne se veut plus servir de luy, et mande l'affection et ennuy qu'il en souffre, n'ayant offensé ne forfait. Je ne scay que lui peut avoir dit led. Fumeil, mais je croy que ce n'est pas chose résolue de lever led. Aramon, et me semble qu'il seroit maintenant hors de saison et de temps de le retirer, car ceste négociation là requiert un homme exercité ; et serois de ma part merveilleusemeot déplaisant qu'on le revoquast sans meilleure et plus honneste

occasion, car cela redonderoit au dommage et desestime du service du Roy, comme au deshoneur dud. Aramon ;... *Sed graves et infensos habet adversarios ;* je ne vous les nomme point, car vous les connoissez.

(Ms. fr., 2958, fol. 101.)

N° 33.

A Monsieur le Connestable.

Du 19 aoust.

Monseigneur, les Conseils de Pregay tenuz par ces Seigrs, dont je vous ay par cy-devant escrit, n'estoient que pour instruire leur ambassadeur vers l'Empereur, de ce qu'il avoit à dire sur le propos de la Ligue : cela est sceu de plusieurs endroits, et le tiennent aussi pour certain ceux qui estoient en peine comme moy pour en scavoir la vérité. Quant à l'instruction qu'ils ont envoiée, je n'en ay peu rien entendre à quoy l'on doive adjouster foy, sinon en termes généraux qu'elle porte d'asseurer l'Empereur de leur bonne volonté.....

(Ms. fr., 2958, fol. 107.)

N° 34.

A Madame la Grand Sénéchalle (1).

Du 28e aoust.

Madame, Mr Guillaume Lorloger (2) ayant esté dépesché par Monsieur de Fumeil pour aller devers le Roy, tomba mallade entre Raguse et cette ville, où toutesfois, quant il y arriva, ne tenoit compte de son mal, estimant n'estre sinon las et travaillé du long chemin, des challeurs et de la tourmente qu'il avoit endurée sur mer; et pensoit qu'à sa guérison ne luy soit besoing sinon d'un jour ou deux de repos; à ceste cause ne voulloit-il ayde ne conseil de médecin; mais le jugeant à sa foiblesse et contenance plus mal qu'il

(1) C'est, — est-il besoin de le rappeler, — la célèbre Diane de Poitiers, alors au plus beau temps de sa faveur et qui, femme de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, Grand Sénéchal de Normandie, devait être, l'année suivante (1548), créée duchesse de Valentinois par Henri II.

(2) Ce Guillaume l'Horloger était un favori de Diane, qui avait été envoyé dans le Levant avec M. de Fumeil. Il venait apporter au Roi des nouvelles de la négociation, quand il fut surpris par la mort. Morvillier, qui assista à ses derniers moments, raconte ailleurs que, le voyant fort mal, il avait essayé de savoir de lui l'objet précis de son voyage en France; mais qu'il n'en pût tirer que de vagues renseignements sur les dispositions politiques de la cour Ottomane. — V. *Négociations de la France dans le Levant*, par E. CHARRIÈRE, t. II, p. 29. — Lettres de M. de Morvillier à Henri II, des 19 et 29 août 1547.

ne disoit, j'en envoyay quérir un très-suffisant, lequel après avoir veu led. Mr Guillaume, et considéré tous les signes de sa maladie, la jugea dangereuse, et y ayant quelques indices de fievre pestillencieuse, bien que depuis trois ou quatre jours il semblast aller en amendement : et mesmes le jour avant qu'il mourust, les médecins m'en parlèrent comme le voyant hors de tout péril ; et ce pauvre homme disoit ne sentir aucun mal, ny ne voyoit-on aussy chose en luy qui donnast mauvais présage, toutesfois il deceda la nuit suivante, dont j'ay receu très-grand déplaisir, et de tant plus qu'il est mort en mon logis, où je l'ay faict traicter et penser le plus soigneusement qu'il m'a esté possible. Je vous écrits, Madame, ce que dessus, sachant qu'il vous reconnoissoit pour maistresse, et qu'avez perdu en luy un bien affectionné serviteur ; car le jour qu'il arriva devers moy me compta la longue et ancienne servitude qu'il avoit à vous et à vostre maison, en laquelle il espéroit continuer toute sa vie, que la fiance de vostre bonne grâce l'avoit fait entreprendre ce voyage, espérant avec l'aide de vostre faveur trouver quelque honneste moyen pour demeurer dès à présent ou se retirer bientost en France ; il avoit admené un jeune garçon esclave, aagé de douze ou treize ans, en intention comme il me dist de le vous prêter, l'ayant connu de bonne nature et serviable : je l'ay retenu, et le vous envoyré, s'il vous plaist de l'accepter ; il avoit au surplus apporté avec luy plusieurs besongnes que jay toutes fait mettre par inventaire, et les feray fidellement garder jusques à ce que

je sache entre les mains de qui on les doit rendre; aucunes d'icelles estoient pour faire présens, ainsy que dit son petit esclave. Toutesfois la force de la malladie l'a surpris si soudainement qu'il n'a rien disposé, ne fait testament ; d'argent n'avoit-il que six ou sept-vingtz escus, partie de laquelle somme luy-mesme fit employer durant sa malladie pour achepter quelques besongnes, espérant bientost se mettre en chemin. J'ay fait escrire en un petit mémoire cy enclos, s'il vous plaist le veoir, tout le principal et meilleur de ce qu'il avoit apporté avec luy; on dit qu'il a son père, toutesfois je ne luy delivreré rien, ne à autres ses parans, que ce ne soit par mandement du Roy.....

(Ms. fr., 2958, p. 113.)

Nº 35.

A Monsieur le Connestable.

Du seiziesme jour de septembre.

Monseigneur, les nouvelles de la mort du duc de Plaisance ont esté griefves à ces Seigneurs pour la façon et conséquence d'icelle ; mais ils sont davantage merveilleusement estonnés et marris en leurs courages de veoir lad. ville entre les mains de l'Empereur ; aussy ne pouvoit-il advenir chose qui approche le danger plus près de leur estat, outre l'exemple que ce leur est pour

connoistre les moyens avec lesquels l'Empereur et ses ministres parviennent à leurs intentions, ayant pour certain que la conjuration et ce qui en est ensuivy est pratique de don Ferrant; je doutte néantmoins que cet inconvénient ne les rende encores plus foibles de cœur et moins pourveuz de bon conseil. Pour n'obmettre rien, Monseigneur, de ce que lon discourt sur tous ces événemens, plusieurs estiment que le Pape fera tous ses efforts pour tirer le Roy à son ayde, et aussi gagner ces Seigneurs par les moyens qu'il a d'aucunes terres de l'Église qui leurs sont voisines et commodes, car de faire la guerre seul seroit-ce travailler en vain et plustost empirer ses affaires; cependant aucuns des siens et de ses serviteurs essayeront d'autre costé d'appaiser l'Empereur et de le faire condescendre à remmettre l'estat de Plaisance entre les mains du duc Ottavio, et par ce moyen paciffier tous les différends, tant du Concile que autres entre Sa Sainteté et led. Empereur; ou, pour le moins, l'induire de donner quelque bonne espérance à Sad. Sainteté, laquelle toutesfois, comme l'on croit, ne se laissera pas abuser de promesses, sachant par expérience ce que l'on en doit attendre. Ceux qui dépendent de Sadite Sainteté et le pensent mieux connoistre, disent qu'elle est si magnanime, que, sans nul autre respect ne dissimulation, elle s'efforcera de venger la mort de son fils, et ne craindra de mettre au hazard le surplus de son Estat pour remettre en sa maison ce que l'on en a osté pour une telle machination.

(Ms. fr., 2958, fol. 131.)

N° 36.

A Monsieur le Connestable.

Du 12 oct. 1547.

Monseigneur, j'estime que par plusieurs advertissements avez esté certifié de ce que je vous escrivis en doute par mes dernières lettres : qu'on a contrainct par force de gesne et tourment Apollonio, principal secrétaire du feu duc de Plaisance, à confesser plus qu'il ne scavoit, chose que l'on trouve merveilleusement inhumaine : forcer en telle manière un serviteur à reveller les secretz de son maistre, qui estoit prince et seigneur non subjet de l'Empereur ne son ennemy. Ces Seigneurs, comme j'écris au Roy, ont depuis huict jours fait un *proveditor* de terre ferme ; et, pour lever l'opinion de ceux qui de cela font argument de quelque crainte, qu'ils n'ont jamais accoustumé de créer ce magistrat sinon en temps suspect de guerre ou danger, ils disent que, deux ans y a, ilz avoient dessigné de ce faire, et n'en restoit que l'exécution seullement pour donner meilleur ordre et provision à toutes leurs villes de terre ferme, et délibèrent doresnavant d'en faire un tous les ans.....

..... Monseigneur, Monsieur de Carles m'a escrit qu'au retour de son voyage, vous tenant propos que jé peu de bien et que j'aspirois à l'église, il vous a pleu

luy dire que vous ne me oubliriez, dont je vous remercie tant et si trés-humblement que je puis; et vous supplie m'avoir en vostre souvenance et protection, comme jà m'avés donné cause d'y avoir fiance. Jusques icy, par mon industrie et labeur, je n'ay rien acquis et ne puis espérer mieux à l'advenir s'il ne plaist au Roy m'en donner par sa libéralité, sous l'espérance de laquelle vivent tant d'hommes.....

(Ms. fr., 2958, fol. 151.)

N° 37.

A Monsieur le Chancellier.

Du 12 octobre 1547.

Monseigneur, usant envers vous de la liberté qu'il vous a pleu me permettre, je vous diray le doute et crainte où je suis que, ne promettant par toutes mes lettres ne fruict ne espérance de ces Seignrs, on en impute quelque partie de la faute à l'insuffisance du ministre, qui ne scait conduire les choses avec telle dexterité qu'elle est requise. Mesmement que le Pape et ses ministres en ont par cy devant donné bonne espérance au Roy; et que par son induction le d. Sieur envoya en ce lieu Monsieur de Carles; mais, pour vous dire la vérité, je croy que Sa Sainteté nous vouloit lors faire tenter le gué pour servir à ses affaires, ne se

souciant pas que le Roy prejudiciast à sa réputation sans recueillir aucun fruict depuis la perte de son fils et de Plaisance ; il a commencé à jouer de bon, et a tenté tous les moyens par lesquels il a pensé pouvoir incliner les volontés de ces Seigneurs à son intention, leur offrant advantageux partis ; je ne voy jusques icy qu'il ay rien proffitté, bien que Monsieur de Gye m'escrive que Sa Sainctelé luy a dit en avoir espérance, mais je vous puis asseurer que son Légat mesme icy résident, qui conduit cet affaire, ne connaist jusques à présent apparence ne démonstration dont il se puisse rien promettre : chose de laquelle il est en peine et fascherie extresme ; connoissant l'estat où sont réduitz les affaires de son Me. Je ne scay ce que apportera le temps, et ne veux pas témérairement juger de l'advenir ; mais de ce que je voy et connois pour l'heure, je ferois contre vérité, ma conscience et ma foy d'en promettre aucune chose ; il est certain qu'il y a de trop suffisantes raisons et causes pour inciter cesd. Seigneurs, non seullement à accepter, mais à rechercher ce qu'on leur offre ; et sy leurs prédécesseurs eussent pris le chemin qu'ils tiennent, ou ceste Republicque ne seroit, ou elle seroit serve et sujette aux moindres de ses voisins, ne doutant point qui si la maladie continue que bientost ils ne tombent en grands inconvénients. Mais, ou les partialitez d'aucuns d'eux qui tirent les autres, ou le trop grand désir qu'ils ont universellement de jouir du repos présent leur oste le jugement de leur mal et la volonté d'en guérir, tellement que je connois chacun jour qu'ils in-

vitent nouveaux argumens et nouvelles causes pour se maintenir en neutralité ; et, quand on leur offre party, veullent qu'on leur donne premièrement solucition à toutes leurs difficultez, et puis qu'on leur baille des seuretez qui ne sont pas au monde, car on scayt bien que les royaumes et républicques ne se maintiendront jamais si seurement qu'il n'y ait quelque danger. Il me semble vous devoir dire en cet endroit une chose dont l'expérience me rend plus certain de jour en jour : ou la grandeur et réputation de l'Empereur en Italie, ou la solicitude et praticque des ses ministres, ou autres moyens que je n'entends pas, ont acquis à sa dévotion grand nombre des principaux et plus authorisez de ceste Républicque, lesquels on entretient si soigneusement et avec si grand artiffice que je vous en ozerois dire ce que j'en scay, ny n'en veux croire la moitié de ce que l'on m'en rapporte ; cela me fait douter que le mal soit inviolable, s'il n'advient mutation en quelque endroit, ou que l'on marche sur eux et soient contraints par nécessité se deffendre. Il leur déplaist merveilleusement de veoir la paix mal asseurée entre le Roy et le roi d'Angleterre, connoissant combien leurs différends apportent d'accroissement à la prospérité de l'Empereur ; et ne suis allé vers eux puis deux mois qu'ils ne m'ayent dilligemment interogé là-dessus, prians Dieu d'induire les volontés de leurs Majestez à bon acord ; et vous puis dire là-dessus, quand bien ilz auroient résolus d'entrer en ligue, ce seul empeschement les feroit changer d'advis ; mais, comme je vous ay dit

cy-dessus, ils n'en demeurent pas là, et en inventent chacun jour de nouveaux. Quand il plaira à Dieu les ramener à santé, ou que la moindre occasion se présentera, je ne faudray à mon devoir de tant que mon foible esprit et ma dilligence me pourront servir.....

(Ms. fr., 2958, fol. 157.)

N° 38.

A Monsieur le Cardinal de Guise.

Du 12 nov.

Monseigneur, je n'euz loisir par la dernière dépesche vous faire entendre le principal propos que m'avoit tenu ce jour là le légat de Sa Sainctelé, pour ce que nous conferasme ensemble assés tard; et le pourcasse.partit deux heures après; au moyen de quoy, pour satisfaire maintenant à ce que je suis contraint d'obmettre, lors j'en ay escrit à part un petit sommaire sous le chiffre de Monsieur de Gye, seullement pour l'acquit de mon devoir, estimant au surplus tout cela n'estre sinon une repeticion de propos jà dès longtemps par vous sceus et mis en considération. Mr Matheo Dandolo, le retour duquel je vous escrivois par mes dernières lettres, après avoir fait à ces Seigneurs le rapport de sa légation, m'est venu visiter, et s'est loué grandement à moy, comme j'entendz qu'il fait ailleurs aussi, de l'honeur et bon recueil que luy à fait le Roy, faisant aussi très

honorable récit du gouvernement qu'il a veu en ses affaires pour le temps qu'il a esté en France..... Un personnage notable et digne de foy m'a asseuré led. Dandolo avoir premièrement fait, en Conseil de Pregay, rapport général de sa légation et, depuis encores, autre relation de quelques propos particuliers que le Roy lui avait donné charge de dire, concernans le fait de la Ligue; sur lesquels, aiant ces Seigneurs délibéré, ne s'estoient point esmeus à prendre nouveau conseil, ains estoient demourez en leur ancienne resolution, et que, toutes choses pesées, leur plus utile est demeurer tant qu'ils pourront en cet estat.....

(Ms. fr., 2958, fol. 187.)

N° 39.

A Monsieur le Cardinal de Guise.

Du 26 novembre 1547.

Monseigneur, je vais chacun jour emploiant le contenu de l'instruction qu'il vous a pleu m'envoyer, selon les occasions et opportunitez que je puis trouver envers ceux que j'estime capables de raison et n'avoir le jugement corrompu de partialité ou privés intérest; et, à vous dire la vérité, Monseigneur, les moyens me sont très-difficiles de parler en particulier à ceux avec lesquels je désire communicquer sur cet affaire, car il y a

de si grandes jalouzies et observations, que nul ne s'oze mettre à l'advanture, et moins encores que les autres ceus de qui la volonté est correspondante à la nostre, de tant qu'ils ont plus grande crainte de tomber en suspicion; et pour cette cause ne se peut-on advancer...

..... Je reçuz hier lettres du Roy par lesquelles il m'a fait escrire la restitution effectuelle des navires prises d'une part et d'autre entre les François et les Anglois; j'avois jà dit à ces Seigneurs, suivant l'advertissement que m'avoit fait Monsieur de Gie, comme tous ses petits différendz estoient apaisez, dont ils me démonstèrent avoir grande joye; j'ay aussi receu ceste sepmaine lettres de Monsieur de Marillac, escrites à . . . . . le huictiesme de ce mois, par lesquelles il me mande que doresnavant il vous escrira en France, estimant vostre retour en bref; je suis cause de l'opinion qu'il en a conceue, luy ayant escrit que je ne pensois vostre séjour à Rome de plus d'un mois ou cinq sepmaines; vous suppliant, Monseigneur, excuser mon erreur; je l'advertiré, le plus promptement que je pourré, de vous escrire par deçà.....

(Ms. fr., 2958, fol. 207.)

N° 40.

A Monsieur le Connestable.

Du 2e décembre.

Monseigneur, ce qu'il vous a pleu m'escrire par vos-

tre dernière lettre confirme tant mon espérance fondée en vostre bonne grâce, que m'asseure sous sa faveur du bien que je désire, se présentant l'occasion. Mais pour ce que telles occasions naissent presque toutes de la mort d'autruy, et qu'il y a nombre infiny d'attendans, faisans le guet pour estre premiers à les recevoir, sitost qu'elles sont nées; il m'est impossible au lieu où je suis trouver aucunes desdites occasions qui ne soit jà préoccuppée, si ce n'est, Monseigneur, qu'il vous plaise, les vaccations advenans, avoir de vous mesme souvenance de moy; et dont je ne craindré sans mérite vous supplier très-humblement, sous la fiance de vostre bonté et bénignité. Au surplus, quant au fait de la Ligue, jay scay bien, Monseigneur, qu'il n'est pas raisonnnable de se descouvrir sur les particularités, ne s'obliger à aucune chose qu'on ne sceût premièrement si ces Seign[rs] ont volonté d'y entrer; et, quant viendroit au point de passer outre, qu'on ne les fist aussi déclarer de leur party qu'ils voudraient reciproquement faire; mais ce sont pierres si dures, qu'avec toutes les persuasions et partiz advantageux qu'on leur proposera, il sera encore bien malaisé de rien imprimer à leurs cerveaux. Tous ceux desquels j'ay conneu la volonté bien disposée, ores qu'il ne m'ayent donné aucune espérance en l'issue de l'affaire, si m'ont-ils dit ou fait connaître qu'il faut venir à ce moyen là de proposer, tant de la part du Roy que du Pape, les partiz avec lesquels on voudroit tirer ces dits Seigneurs en Ligue, affin que les uns délibérant en leurs Conseils peussent persuader aux autres pour

les seuretés et utilités qu'on leur avoit proposées; car chacun d'eux est très d'advis que l'ambition de l'Empereur est grandement à craindre et seroit besoing de luy resister; mais ils trouvent, comme ils disent, encore plus de danger à se déclarer et conjoindre contre luy, pour les raisons que je vous ay longtemps jà escrites... Quant au Pape, j'ay comme de moy mesme, suivant une instruction que m'a envoyée Monseig[r] le cardinal de Guise, mis en avant à d'aucuns, ausquels j'ay parlé, ce que j'en ay escrit au Roy; je les trouve fort attentifs à ces moyens-là, mais je ne puis scavoir si Sa Sainteté les fait proposer autant asseurement par ses ministres, Laquelle, demeurant en son ferme voulloir de maintenir son authorité et ne se laisser induire aux parolles du cardinal de Trente, j'estime que la venue d'iceluy cardinal luy apporte grand moyen d'estraindre ces Seigneurs, leurs offrant advantageux party s'ils se veullent conjoindre à la commune deffense..... Chacun enquiert quelle asseurance a le Roy des Suisses, pour ce qu'on a quelques advis qu'ils ne sont bien uniz et que l'Empereur fait praticques pour les gagner, sur quoy je respondz de leur union et ferme dévotion envers le Roy avec toute asseurance.....

(Ms. fr., 2958, fol. 219.)

N° 41.

A Monsieur le Cardinal de Guise.

Du 10 déc. 1547.

Monseigneur, j'ay ceste sepmaine receu lettres du Roy, dattées du vingt-huictiesme de novembre, lesquelles, comme je puis entendre, ont esté apportées jusques à Boulongne par un courrier depesché de devers vous. Ledit Seigneur me commande par icelles d'adviser soigneusement tous les moyens avec lesquels on pourra disposer ces Seigneurs et suivre à ceste fin les advertissemens que j'ay receuz et recevray de vostre part... Le Légat de Sa Sainctеté me dit hier que la sepmaine prochaine il leur demanderoit audience secrete, sous prétexte de parler de l'affaire des decimes, et les metteroit en tels propos qu'il pourroit descouvrir quelque chose de leurs volontés, desquelles il me dit ne pouvoir encore juger.....

(Ms. fr., 2958, fol. 237.)

N° 42.

A Monsieur le Cardinal de Guise.

Du troisiesme décembre (1547).

Monseigneur, chacun est icy en grande expectation pour la resolution avec laquelle retournera Monsieur le cardinal de Trente, et estiment aucuns, si Sa Sainctеté persevere constamment en cette volonté de deffendre l'auctorité du siége appostolicque et que l'Empereur le veuille ou contraindre par force de faire le Concile à Trente ou bien de soy mesme sans l'auctorité de l'Église en faire un en Allemagne, que le fondement de cette querelle sera l'un des meilleurs moyens que pourroit avoir Sa Sainctеté pour disposer les volontés de ces Seigneurs; car, estant en cela question de l'Estat universel et auctorité de l'Église, il y aura juste et légitime cause d'engager voire allienner, s'il estoit besoing, quelques-uns des membres pour sauver le corps. Le Consistoire, meu de raison et de la ruine impendante sur l'Estat du Siége appostolicque, y donneroit volontiers consentement, et par consequant ces Seigneurs se rendroient plus attentifs aux offres qu'on feroit de mettre en leurs mains terres d'Église, estant cet engagement fondé sur la conservation de l'Estat universel et approuvé par le Consistoire, qui seroit aussi cause suffisante pour obliger les successeurs Papes à l'observation

des promesses et pactions que feroit Sa Sainctelé entrant en ligue avec eux. Je ne scay, Monseignr, quels offres le Legat de Sa Sainctelé a jusques icy fait à ces Seigneurs pour les esmouvoir; mais je doute qu'il ne soit entré en offre spécialle d'aucune ville ne somme d'argent, et qu'il ayt seullement tenté s'ils se voudroient incliner à quelque parti. Mais qui ne les pressera avec gage d'asseurance, il y a danger que les occasions se passent sans rien faire avec eux.....

(Ms. fr., 2958, fol. 225.)

No 43.

A Monsieur le Connestable.

Du 17e déc.

Monseigneur, il m'est très grief que je ne vous puis envoyer plus de lumière des choses de deça; mais elles sont encores si obscures qu'on n'en scauroit autrement parler, et voy ces Seigneurs tant endormis et se persuadans si facillement tous événemens faisans pour leur repos, que si Sa Sainctelé ne se résoud de les tenter plus vivement et avec plus certaines offres qu'il n'a fait jusques icy, jé peur que le travail de la pourssuitte envers eux sera sans fruict; car encores avec tous les partis qu'on leur proposera, ils tascheront tousjours de gaigner temps et veoir asseurement où l'Empereur tour-

nera ses entreprises, devant que de se resoudre ; et advenant qu'il commance la guerre aux Suisses à ce printemps, comme ils ont advertissement, je doute qu'ils voudront estre spectateurs de ce jeu là ; car ils ont pour chose certaine que le Roy leur donnera secours, et, les secourant, que ceste déclaration de guerre entre les deux Princes divertira l'Empereur de venir de ce costé. Neantmoins on remet icy la résolution de ses entreprises sur la response que fera le Pape au cardinal de Trente, de laquelle Sa Saincteté prendra semblablement resolution de sa part, et, si elle est telle que plusieurs jugent, il n'obmectra rien lors pour disposer les volontés de ces Seigneurs à sa deffense, ny n'aura crainte d'engager quelque membre de son Estat à ses amis, pour sauver le corps entier des mains de son ennemy. Ces Seigneurs aussi penseront à leurs affaires, s'ils voient la guerre tourner de ce costé. Le danger est que, voullant chacun laisser courir le temps, on attende trop tard. Monseig^r^, c'est beaucoup le meilleur faire ensemble les monstres de tous soladatz estans à la Mirandolle ; mais qu'il vous plaise pour cet effet ordonner l'argent estre envoyé cy après par mesme moyen pour le payement des uns et des autres. J'ay adverty là-dessus Monsieur le Comte qui me sollicite continuellement d'envoyer faire lesdites monstres, ce que je ne puis faire que l'argent ne soit icy.....

(Ms. fr., 2958, fol. 241.)

N° 44.

A Monsieur le Cardinal de Guise.

Du 17e déc.

Monseigneur, pour esclarcir le doute où j'estois des offres que Sa Sainteté et ses ministres ont faites à ces Seigneurs pour les disposer d'entrer en ligue, je me suis informé le plus dilligemment qu'il m'a esté possible, et m'ont asseuré deux personnages dignes de foy, ne ignorans pas en mon advis la vérité, qu'il n'a encores esté proposé party quelconque, de la part du Pape, de consignation d'aucune somme de deniers pour soustenir les entreprises communes, ne de villes ou places de l'Église; partant, Monseigneur, je crains que ceux, auxquels parlant je promets le fait d'autruy, n'ayent foy à mes parolles, et que ce soit travailler en vain de voulloir bastir sur ce fondement, s'il n'est premièrement asseuré par Sa Saincteté....

(Ms. fr., 2958, fol. 245.)

N° 45.

A Monsieur le Chancellier.

Du 19e déc. 1545.

Monseigneur, je vous escrivis le deuxiesme de ce mois sur la difficulté que je voy de pouvoir induire ces

Seigneurs à se conjoindre, vous ayant asseuré que le Pape ne leur a fait encores offre certaine de terre de l'Église, ne autre chose, qui est néantmoins le moyen, si aucun en y a, pour les disposer. Je ne scay ce qu'il fera maintenant; mais je crains que ceste grande longueur et irésolucion préjudicie finablement à ses affaires; le bruit commun fait icy la Ligue conclutte entre le Roy et Sa Sainctelé, surquoy les discoureurs disent que le Roy estoit en plus grande seureté demeurant seul, n'ayant que ses pays à deffendre, que prendre un si esloigné et foible compagnon, la deffense duq[l] luy sera d'aussi grand affaire que la sienne propre, sans aucun fondement d'espérer le semblable de luy; et, divisant ses forces pour secourir autruy, bien souvent on met son Estat en danger....

(Ms. fr., 2958, fol. 251.)

N° 46.

A Monsieur le Connestable.

Du 23[e] janvier 1547.

Monseigneur, estant allé à Padoue convoyer Monseigneur le cardinal de Guise, j'ay visité le sieur Jean Joacquin, un peu mal disposé, et ay conféré bien amplement avec luy sur l'affaire d'Angleterre, dont il vous a par cy devant escrit.....

(Ms. fr., 2958, fol. 253.)

II

LETTRES DE MORVILLIER A M. D'ORMESSON (1)

N° 1 (2).

Monsieur, j'ay receu les deux vostres du dernier de janvier et troisiesme du présent. Quant à la première, je vous diray que, quand je n'aurois autre lien d'amitié avec vous que par la cognoissance de vostre intégrité et prud'homie, je n'eusse pas peu moins que j'ay faict,

(1) Ces lettres sont extraites du manuscrit appartenant à M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans, et donné par lui à la bibliothèque de cette ville. Nous conservons, entre parenthèses, le numéro d'ordre qui leur est attribué dans ce manuscrit. Elles devraient d'ailleurs se retrouver quelque autre part plus nombreuses et surtout plus intéressantes, car nous lisons à leur sujet, dans les *Additions* de Le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau,* cette phrase que nous avons déjà citée : « M. d'Ormes« son, Doyen du Conseil, m'a fait voir les lettres originales de « la main de Jean de Morvillier, qu'il conserve chèrement et qui « mériteroient bien de voir le jour. » — Sur Olivier Le Fèvre d'Ormesson, voir plus haut la note de la page 221.

pourtant ne mérite cela remerciement. J'ay reçeu aussy grande consolation de veoir que soyez hors de cette peine que je serois en ma cause propre, me semblant que les juges ne pouvoient aultrement faire. Et s'ils ont cette opinion de moy que je ne voudrois favoriser ne recommander un faict, sinon juste et raisonnable, j'espère en Dieu qu'ils ne seront jamais de ceux (1)..... Je pensois escripre amplement à Monsieur De Lezeau; mais, me trouvant pressé, je ne luy escriray qu'un mot et me remettray sur la présente, laquelle sera, s'il vous plaist, commune à luy et à vous. Sur ce me recommande à vostre bonne grâce, et prieray Dieu, Monsr, vous donner ce que plus désirez.

D'Angers, ce XI février 1570. Et au bas : vre meilleur oncle et amy, De Morvillier.

N° 2 (5).

Monsieur, je n'ay rien escript à Monsr de la Fonteine du faict particulier qui le touche, me semblant qu'il sera tousiours assez à temps quand il sera résolu de luy envoyer successeur. Mais s'il vous semble comme de vous mesmes luy donner conseil de se mettre en repos et se descharger du faiz des affaires qui sera désormais trop grief à son aage, vous le disposerez à prendre pour le moins en bonne part tout ce qui pourra adve-

(1) La suite de cette lettre a été donnée plus haut, page 220.

nir. La Reyne m'a parlé de son indisposition et poisanteur, laquelle est fort contente à cette négociation là, car il faut que l'ambassadeur du Roy soit comme un père de famille qui regarde nécessairement les actions de tous ceux de sa maison, appaise les malcontents, radresse ceux qu'il voit aller obliquement, compose les différends et querelles d'entre eulx, veille continuellement pour empescher que les aultres princes voisins ne les viennent corrompre pour diverses praticques, en laquelle peine et danger on est plus avancez que jamais, à toutes lesquelles choses est requise merveilleuse diligence et dextérité, mesmes que l'Ambassadeur, s'il est adverty de quelque praticque en quelque canton, s'y en aille au despourveu, soubz aultre prétexte et sans faire cog^{tre} la cause. Quant la Reyne m'a parlé dud. s^{r} de la Fonteine, elle m'a dict qu'elle estoit bien marrie de son aage et indisposition, car il se conduisoit honnestement et en homme de bien, ce que je luy ay bien confirmé. Je vois leurs Majestez en peine de choisir un successeur, car elles ont besoing en ce temps du plus habille homme de ce Royaume pour cette charge là, et plus exercité au maniement des affaires d'Estat. Ceux qu'elles y penseroient propres ny veulent pas aller, et ne trouvent pas à leurs goust ceux qui s'y présenteroient volontiers. L'authorité qu'a l'ambassadeur en lad. charge doit aussy estre accompagnée de grande intégrité, à cause des grands deniers qui s'y distribuent chacun an ; le dernier propos que m'en a tenu la Reyne a esté : « Nous regarderons dedans deux

ou trois mois quelque personnage plus disposé et portatif, cependant on envoyera les pensions qui rendront la négociation plus aysée à la Fonteine. Grangier ira là pour la distribution desdictes pensions, et le soulagera. » Nous craignons qu'on fasse quelques levées de Suisses, soit de la part des Vénitiens ou aultres, et quant à moy je doubte que, si elle est vifvement poursuivie, les plus habilles ambassadeurs du monde ne la pourront empescher. Je scay bien qu'on ny envoyera pas celuy duquel est faict mention par le Mémoire que m'a monstré ce porteur, auquel je n'ay voulu faire aucun semblant, car il y a beaucoup de choses qui ne doibvent estre communiquées; quand nous serons ensemble, nous en deviserons. Je prie Dieu vous donner ses sainctes grâces.

D'Amboise, ce v^e janvier.

N° 3 (6).

Monsieur, jusques à présent, on a monstré de ne vouloir, s'il est possible, augmenter le nombre, attendu qu'il y en a trois. Mais, considérant la multitude des affaires, qui croissent de jour en jour, et que Monsieur de Duresen s'est pour un temps retiré à cause de son indisposition, que Monsieur de Toisinlière est jà vieil, Monsieur de Marillac s'en va au camp avec Monsieur, et que nous demeurerons icy sans personne qui ayt le soing de recueillir et veoir les estats, lettres missives et

aultres papiers concernant les finances qu'on envoye icy à toutes heures : ces causes me font croire qu'on sera contrainct d'appeller quelqu'un sur lequel on se puisse remettre de telles choses. Dès la nouvelle de la mort de Monsieur de Verdun, Monsieur de Lanssac parla de vous pour demeurer icy ou envoyer au camp. On parla aussy de Monsieur de la Fonteine Godard, et l'advis commun fust qu'on ne scauroit faire meilleure eslection que de vous ou de luy. Quant au camp, j'ay plustost empesché que désiré qu'on vous nommast pour vous y envoyer, cognoissant l'insupportable travail, subjection et peine qui y est, oultre plusieurs aultres considérations. Aussy m'asseureray-je que vous n'avez envie d'y aller ny vous envelopper trop avant en cette saison, dont je ne vous estime moins sage. Mais aussy n'a-t-il esté besoing de vous excuser pour ce que la Reyne a voulu que Monsieur de Marillac y allast. S'il est besoing d'appeler icy personne, je désirerois Monsieur de la Fonteine Godard ou vous, et, s'il s'en parle icy, ferez tel office qu'il appdra pour le bien du service du Roy, et aussy pour n'oublier mes amys en chose que je cognoistray à vostre honneur et utilité. Il a esté tenu propos du général de Chastellux, mais il est goutteux. Je me recommande à la bonne grâce de Monsieur de Lezeau, à la vostre, à celle de mes nepveux, priant Dieu vous donner ce que plus désirez.

D'Amboise.

N° 4 (7).

Monsieur, depuis ma dernière, on a cherché tous moyens qui se peuvent inventer pour secourir promptement le Roy en ses très-urgentes affaires. Le controolle général des finances a esté mis en avant, et m'a demandé Monsieur le cardinal de Lorraine si le vouliez prendre ; que, là où le voudriez, luy et aultres vous y favoriseroient. Je luy ay respondu que je ne vous inciterois ny ne conseillerois de le prendre, scachant que n'avez les moyens, sans vous mettre trop en arrière et danger de vostre maison, oultre que j'estimerois que ne voudriez approprier à vous seul cet exercice que le feu Roy et la Reyne ont jugé, pour le bien de leurs affaires, debvoir estre baillé en commun à vous quatre intendans des finances. On nomme un personnage qui en offre trente mil livres pour l'avoir en tiltre d'office, et aultres trente mil livres qu'il prestera pour un an. Ce jourd'huy, devisant avec Monsieur de Tinville, je luy ay dict que j'estois d'advis que vous quatre fissiez quelque honneste offre au Roy, pour estre admis audict estat, soit en tiltre d'office, ou ainsi qu'adviserez, et qu'on vous baillast à chacun mil livres de gages qui seront les quatre mil attribuez aud[t] office, ou aultrement, comme pourrez par ensemble délibérer pour le mieux. Il m'a dict qu'il en escriroit à Monsieur Marcel et à vous. Il sera bon d'y penser, et respondre promptement, car les affaires sont si urgentes et la nécessité si grande.....

Mais vous savez que qui veult profiter et avoir finances de la Cour, il s'y fault rendre esclave plus que ne sont les forçatz en gallères.....

De Lyon, le troisiesme de septembre.

N° 5 (8).

Monsieur, je vous escrivis hier par mon maistre d'hostel, mais pour ce qu'il aura affaire par les chemins, vous receverez à l'adventure la présente plus tost que l'aultre. L'on ne scauroit imputer à Monsieur de la Fonteine, s'il advenoit en Suisse aultres choses à n̄re préjudice, mais à la disposition du temps et des affaires qui ameinent les mutations aux estats et volontez des hommes. Cette nation-là est grossière; s'il y en a qui ayt un peu plus d'esprit que les aultres, il conduit le reste à son plaisir. De tous costez on les sollicite par argent, par menées secrettes, on les met en défiance les uns des autres..... Si nous pouvons demeurer en repos de ce costé là seroit un grand bien. Vous serez assuré que je n'oublieray rien à faire pour Monsieur de la Fonteine, car c'est un très homme de bien, de sens et prudence. En temps paisible et tranquille, la charge de Suisse est surtout désirable, car l'ambassadeur a grande authorité en cette nation, tous le respectent pour la grande distribution de deniers qui se faict soubz luy à payer des pensions à Estats. De mon temps sont survenus les grandes debtes ès quelles nous sommes entrez

si avant, que c'est pitié..... J'advertiray selon les occasions led. de la Fonteine de ce que je veoiray estre expédient.....

De .... xxv[e] décembre.

N° 6 (9).

Monsieur, par vre lettre du xxx du passé vous en accusez une précédente qu'avez baillée à celuy que Monsieur Marcilli fils avoit depesché en poste, laquelle je n'ay point receüe... Si Maistre Loys passe par icy, je luy feray veoir ma maison de la Sourdière... (1).

N° 7 (10).

Monsieur, je pense bien que vous ayez là beaucoup de bruits, car il y en a assez de matière, et puis chacun en forge selon son humeur. Je ne vous scaurois dire quelle sera l'issue de ces Estats. Je désirerois quelle fust plus fructueuse que ne la puis escrire, me semblant voir un grand danger que nous en départerons avec peu de repos et de contentement. L'on n'est point encores entré à cognoistre l'estat des finances. Messieurs, vos compagnons voyent Monsieur le Chancelier quand il a la commodité, ils sont ordinairement avec Mon-

(1) Voir la suite de cette lettre plus haut, page 337.

sieur Bellievre; tous prennent beaucoup de peine, mais les moyens leurs défaillent. J'aymerois mieux que fussiez icy que là, si vos affaires l'eussent permis. Encores que je ne sache point qu'on ayt parlé de votre absence, ny qu'il y ayt cause de vous en taxer; mais il n'y a si bon qui ne soit en ce malheureux temps subjet à l'envie. Je serviray tousiours à vostre excuse où il sera besoing, ne scachant rien au reste qui touche vre particulier..... Recommandez moy s'il vous plaist à la bonne grâce de ma niepce de Lezeau. J'ay receu sa lettre par laquelle elle me mande qu'elle m'envoye du codignac. Je la remercie de la peine qu'elle en a prise : j'espère que bien tost le recevray.

N° 8 (12).

Monsieur, j'ay deux lettres de vous des quatre et cinq. Jusques à l'heure présente on n'a rien faict pour les finances en prnce de leurs Majestez. Car elles ont esté trop occupées en aultres affaires. Monsieur le Chancelier (1) se trouve mal de ses gouttes. Messieurs des finances se sont quelques fois assemblez avec Monsieur Bellievre, auquel je vous ay excusé. Et ne faudray quand on s'assemblera de vous excuser encore à Mon-

(1) C'est Birague, sur lequel reposait à ce moment même presque toute la direction et la responsabilité de ces États-Généraux de Blois, si peu dociles à l'autorité déjà chancelante du dernier Valois.

sieur le Chancelier et à Leurs Maj^tez^, s'il est besoing. Monsieur Dollinville m'a promis le faire aussy de sa part, et suis d'advis que l'excuse soit fondée sur la maladie..... L'on n'oze mettre le nez au fonds des finances, tant on craint de veoir le mal quel il est. Je prie Dieu, Monsieur, vous tenir en sa très s^te^ garde.

De Blois, le IX décembre 1576. Vostre meilleur oncle et amy, J. de Morvillier.

APPENDICE

I

ICONOGRAPHIE DE JEAN DE MORVILLIER

On trouve dans les recueils du temps quelques portraits de Morvillier. Le département des Estampes de la Bibliothèque impériale, dans son grand répertoire alphabétique de portraits historiques, en possède jusqu'à six.

Le premier, signé C. David, est du célèbre graveur Léonard Gaultier. C'est un buste encadré dans un médaillon oval, portant en bas les armes des Morvillier. On lit au-dessous : IOANNIS MORVILLERII. *Episcopi Aurelianensis vera effigies.* Il n'y a point de date ; mais l'évêque d'Orléans est en costume de Garde des Sceaux. Le portrait est entouré de cette devise peu nouvelle, et que je n'ai jamais vue attribuée à Jean de Morvillier : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

C'est sans doute une fantaisie du graveur. Dans les angles du cadre, on lit ces deux mots, deux fois répétés, qui conviennent beaucoup mieux au caractère de l'évêque d'Orléans : *Discors concordia*, *Concordia discors*.

Une autre gravure plus petite est celle du même Léonard Gaultier, que l'on rencontre dans la collection intitulée : POVRTRAICTZ DE PLVSIEVRS HOMMES ILLVSTRES QVI ONT FLORY EN FRANCE DEPVIS LAN 1500 IVSQVES A PRESENT. Parmi ces 144 portraits du XVIe siècle, Jean de Morvillier occupe le n° 56. On joint au recueil un texte publié sous ce titre : « *Briefs éloges des hommes illustres desquels les portraicts sont icy représentez*, par Gabriel Michel, Angevin, advocat en Parlement. » Lyon, chez Claude Savary, 1636.

Le portrait de Mre Jean de Morvillier, Garde des Sceaux de Fr..., qui porte le n° 89 de ce qu'on appelle la *Chronologie collée*, Série des Gardes des Sceaux, est également de Léonard Gaultier, et ne présente avec les précédents que des modifications de peu d'importance.

Un très-beau portrait au crayon rouge donne à la figure de Morvillier une apparence fine et imposante, mais beaucoup plus vieille.

Un second, également au crayon rouge, représente le Chancelier plus jeune, et est en effet daté de 1568.

Un dernier portrait au crayon noir, d'assez grande dimension, rappelle beaucoup les précédents, mais porte en plus les armes de Jean de Morvillier.

Quelques-uns de ces portraits offrent une grande ana-

logie avec le buste de Germain Pilon (1). Mais l'œuvre du célèbre sculpteur n'a jamais été reproduite par la gravure, et ce serait là sans doute la meilleure image qu'on pourrait avoir de Morvillier. M. Jarry-Lemaire, dans sa riche collection de portraits Orléanais, possède un dessin de ce buste, qui est signé : Noel Loiseau. Le même savant antiquaire a bien voulu nous apprendre qu'il a été tiré, vers 1830, trois copies en plâtre, sur le buste de G. Pilon, par M. Pothain, descendant par alliance de Jean de Morvillier. M. Jarry conserve une de ces reproductions ; M. de la Saussaye, de l'Institut, en a une autre ; le possesseur de la troisième est inconnu.

Enfin, nous possédons nous-même une assez belle toile du temps, mesurant 0m 60 sur 0m 50, et portant cette inscription : OBIIT ANNO 1577, ÆTATIS SVÆ 71. IEAN DE MORVILLIERS EVESQVE D'ORLÉANS ET GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. Ce portrait, qui nous est tombé par hasard entre les mains, et dont nous n'avons pas trouvé d'original ou de copie dans nos Musées, est de l'école des Clouet. La figure est froide et un peu sévère. Le dessin du reste est très-correct et rappelle beaucoup le buste de Germain Pilon. Ce portrait a dû être fait, comme le buste, fort promptement après la mort de Morvillier. Mais, malgré toutes nos recherches, nous

(1) Ce buste, dont nous avons déjà parlé plus haut (p. 355), porte une inscription ainsi conçue : *Joannis de Morvilliers effigiem ne frustra contemplator, sed simul ad æmulandas tanti viri virtutes excitator.*

Vir incomparabilis morum ingeniique elegantia, bonarum artium scientia, iis utendi peritia clarus, facundia, prudentia, probitate, nemini quem hæc ætas viderit, secundus. Vixit annis LXX. mensibus X. diebus XXIII.

Charles de La Saussaye, dans ses *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, p. 650, raconte après bien d'autres (voir plus haut, p. 118 et suiv.), que Jean de Morvillier refusa une première fois le titre de Chancelier, et ne se décida qu'à grande peine à accepter les Sceaux lors de la retraite de l'Hospital. Et il ajoute :

Qua de re sic ad eum Stephanus Forcatulus I. C. octo sticho scripsit, anno M DLXIX :

A Rege, a meritis proavito a lumine clarus,
Justitiæ Gallæ summa sigilla tenes.
Terq; quaterq; tamen repulisse hoc diceris ingens
Mentis onus, sed quid? gloria vincit onus.
Sis tibi, quid prohibet? non regni clade modestus.
Sedatum exoptant turbida sæcla virum,
Fama sequax instat, iustus ni desinis esse,
Tecum erit ut cælum Galla sigilla petant.

Vu et lu en Sorbonne,
par le doyen de la Faculté des Lettres.
Paris, le 26 mars 1869.
PATIN.

Vu et permis d'imprimer.
Le vice-recteur de l'Académie de Paris.
A. MOURIER.

II

ÉPITAPHE DE MORVILLIER

Par M. de BELLIÈVRE (1).

D. O. M. S.

Et Memoriæ Joannis Morvillerii, quem summa in Principem fides, in Patriam merita, Gloriæ sempiternæ consecrarunt. Præfuit Aureliorum Ecclesiæ, multis ante honoribus et laboriosissimis legationibus perfunctus, imperantibus Francisco I. et Henrico II. a quo intimis consiliis adhibitus, eamdem operam difficillimis temporibus, Francisco II. Carolo IX. et Henrico III. R.R.R. Henrici II. F.F.F. et Catharinæ augustæ eorum Matri navavit. Sigillorum Franciæ procurationem a Francisco II. oblatam (2), *tandem Carolo IX. urgente, cogente susceptam, gessit invidia major, omnibus Ordinibus gratus. Quadriennio post, tanti muneris excusationem, inaudita modestia, multibus precibus impetravit. Obiit apud Turones, anno recuperatæ salutis M.D.LXXVII.*

(1) *Additions aux Mémoires de Castelnau,* t. I, p. 506. — Voir plus haut, p.

(2) Voir la pièce de vers latins qui suit. Elle est d'Étienne Forcadel, né à Béziers en 1534, professeur de droit à Toulouse, qui publia en 1548 un recueil de vers latins. Il mourut en 1573. Ses œuvres ont été réunies en un vol. in-fol. Paris, 1595.

Vir incompa
artium scien
dentia, probit
Vixit annis I

Charles d
Aurelianen
plus haut,
une premiè
qu'à grand
traite de l'

Qua de
sticho scrip

A Re
Ju
Ter
M
Sis
Se
Far.
T

V
Le vice-

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III.

LA FRANCE ET L'ITALIE SOUS HENRI II (1551-1559).

CHAPITRE IV.

JEAN DE MORVILLIER, ÉVÊQUE D'ORLÉANS, ET LE DÉBUT DES GUERRES DE RELIGION (1559-1563).

CHAPITRE V.

DERNIÈRES SESSIONS DU CONCILE DE TRENTE (1562-1564).

CHAPITRE VI.

LES GUERRES CIVILES SOUS CHARLES IX (1564-1566).

CHAPITRE VII.

JEAN DE MORVILLIER, GARDE DES SCEAUX (1568-1571).

CHAPITRE VIII.

UN PROJET D'INTERVENTION AUX PAYS-BAS (1571-1572).

CHAPITRE IX.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET LA POLITIQUE FRANÇAISE (1572-1574).

CHAPITRE X.

PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI III (1574-1576).

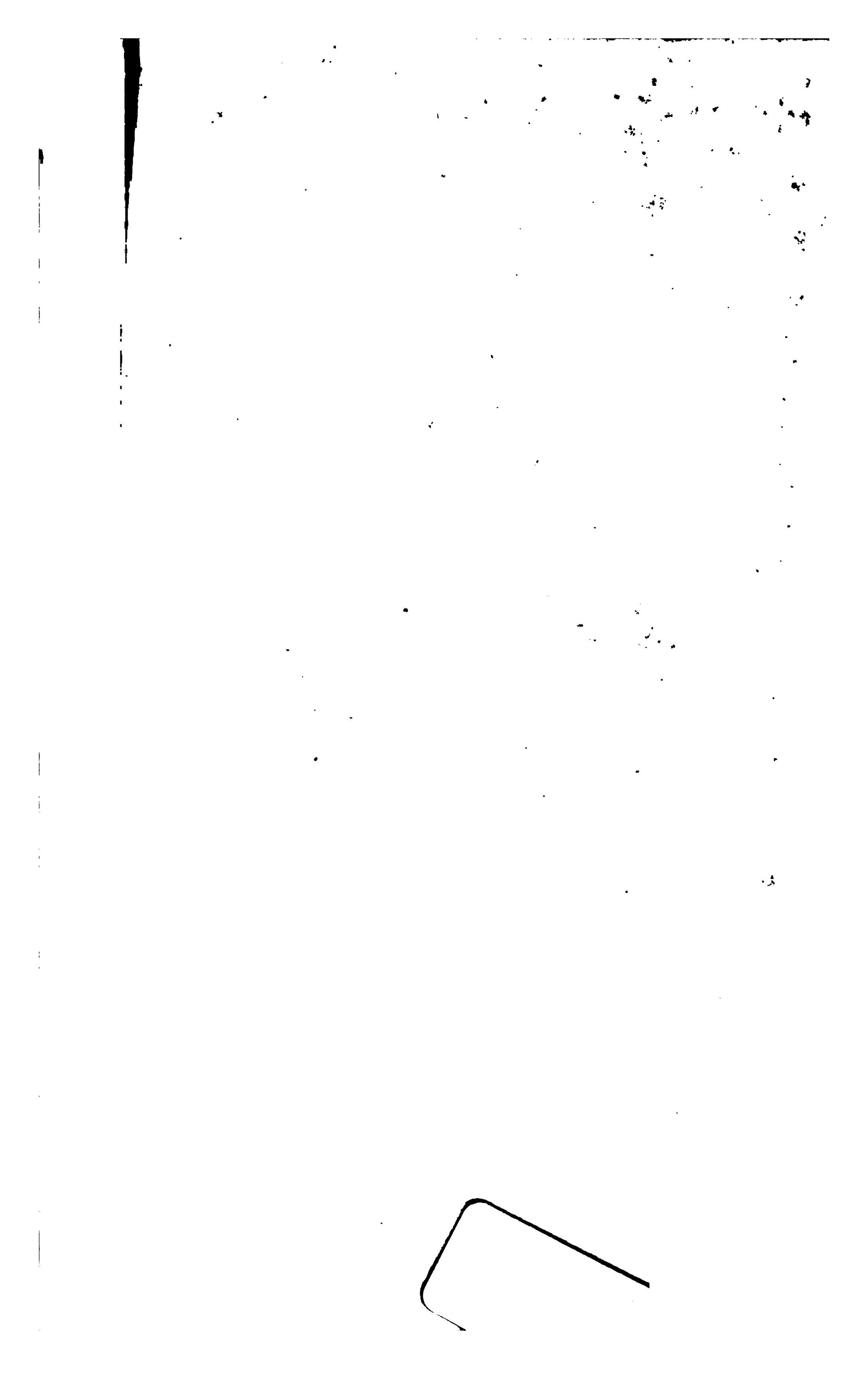
CHAPITRE XI.

LES ÉTATS DE BLOIS ET LA MORT DE JEAN DE MORVILLIER (1576-1577).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

APPENDICE.

ORLÉANS. -





ORLÉANS. — IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB, CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4.